

Solocal.
GROUP

#2015
DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

SoLocal Group en bref	2	15. Rémunérations et avantages	93
Message du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	3	15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature	93
1. Personnes responsables du document de référence	4	15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	98
1.1 Responsables du document de référence	4	15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires	98
1.2 Attestation des responsables du présent document	4	16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	103
2. Contrôleurs légaux des comptes	5	16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	103
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	5	16.2 Contrats de service	103
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	5	16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	103
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6	17. SALARIÉS	114
4. FACTEURS DE RISQUES	7	17.1 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	114
4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7	17.2 Description des contrats d'intéressement et de participation	118
4.2 Risques juridiques	9	18. Principaux actionnaires	120
4.3 Risques de marché	12	18.1 Répartition du capital de la Société	120
4.4 Risques industriels et environnementaux	12	18.2 Droits de vote	121
5. Informations concernant l'émetteur	13	18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	121
5.1 Histoire et évolution de la Société	13	18.4 Pactes d'actionnaires	121
5.2 Investissements	16	18.5 Nantissements	121
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	17	19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	122
6.1 Présentation du Groupe par ligne de produits	17	20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	125
6.2 Organisation commerciale: description des cinq verticales	22	20.1 Comptes consolidés	126
6.3 Événements exceptionnels	27	20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2015	161
6.4 Relations avec les actionnaires	27	20.3 Rapport de gestion	179
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	27	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	199
6.6 Réglementation	28	20.5 Politique de distribution des dividendes	201
6.7 Fournisseurs	31	20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	201
6.8 Assurances et couverture de risques	32	20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	201
6.9 Immobilisations corporelles importantes	32	20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	201
7. Organigramme	33	21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	202
7.1 Description sommaire du Groupe	33	20.1 Capital social	202
7.2 Liste des principales filiales et participations	33	20.2 Acte constitutif et statuts	206
8. Responsabilité Sociétale d'Entreprise	34	22. Contrats importants	213
9. Rapport annuel d'activité au 31 décembre 2015	73	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	213
9.1 Présentation générale	73	24. Documents accessibles au public	213
9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2015	74	25. Informations sur les participations	213
9.3 Données financières trimestrielles	79	Annexes	214
10. TRÉSORERIE	81		
10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	81		
10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	82		
10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2016	83		
10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2015	83		
11. Recherche et développement	84		
12. Informations sur les tendances	85		
12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	85		
12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	85		
12.3 Perspectives	85		
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	86		
14. Organes d'administration et de direction	87		
14.1 Composition du Conseil d'administration	87		
14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	91		
14.3 Composition des organes de direction	91		



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2016 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de SoLocal Group, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de SoLocal Group: www.solocalgroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers: www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 124 à 177, aux pages 178 à 198 et aux pages 69 à 76 du document de référence déposé le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0449 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 132 à 189, aux pages 190 à 192 et aux pages 72 à 77 du document de référence déposé le 15 avril 2014 sous le numéro D.14-0366.

Les chapitres des documents de référence 2014 et 2013 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

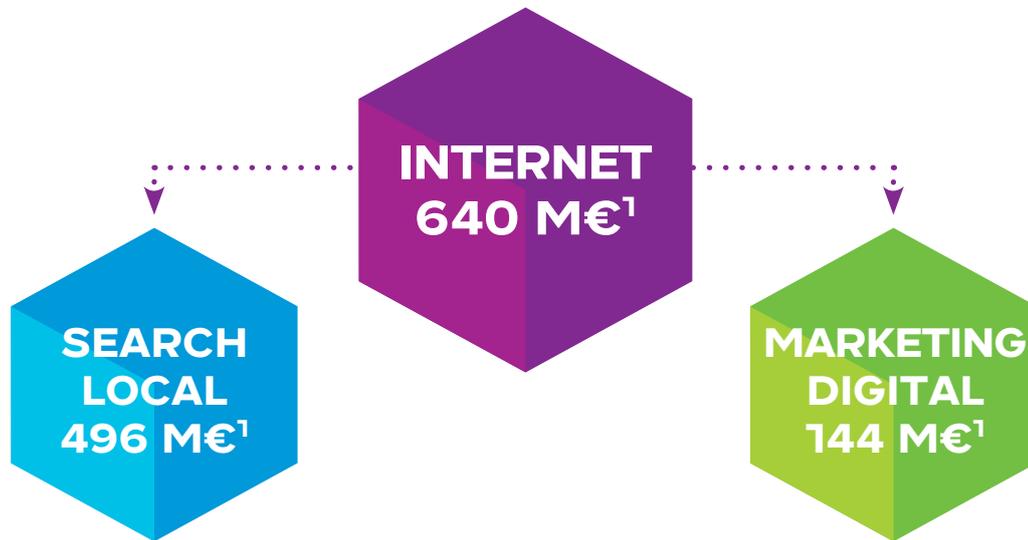
SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 233 259 384 euros

Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex

À compter du 9 mai 2016: 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex

R.C.S. Nanterre 552 028 425



RÉFÉRENCIEMENT LOCAL SUR NOS PLATEFORMES ET NOS PARTENARIATS



AUDIENCES
2 238 000 000
DE VISITES
INTERNET



CLIENTS
528 000



**SERVICES
TRANSACTIONNELS**



**PROGRAMMATIQUE
LOCAL**



**SITES INTERNET
ET CONTENUS**

“ Révéler les savoir-faire locaux, partout
et stimuler l'activité locale des entreprises ”



¹ Chiffre d'affaires annuel 2015

Message du Président du conseil d'administration et du Directeur général de SoLocal Group

Jean-Pierre Remy
Directeur général
de SoLocal Group



Robert de Metz
Président du conseil
d'administration de
SoLocal Group



SOMMAIRE

L'année 2015 a été décisive, tant pour finaliser la transformation de SoLocal Group en leader européen de la communication digitale locale que pour préparer le Groupe à sa nouvelle perspective de conquête. Le Groupe peut désormais pleinement remplir sa mission d'intérêt général, à fort potentiel, qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local: cette activité de Search Local enregistre en 2015 un chiffre d'affaires de 496 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).
- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2015 un chiffre d'affaires de 144 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+9 % en 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation local et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de *product & store locator*, le lancement réussi de l'offre de ciblage *ADhesive*, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Nos ambitions à l'horizon 2018 sont claires : elles visent à stabiliser notre base de clients du Search Local, à les fidéliser et faire croître le revenu moyen par annonceur généré sur cette gamme de produits grâce à la génération d'audience de nos media et celle de nos plateformes partenaires, et enfin elles veulent accélérer la pénétration de nos offres de Marketing Digital auprès de ces mêmes clients.

Pour mieux répondre aux besoins de ses clients, le Groupe s'est totalement réorganisé autour d'une part de cinq verticales client (Habitat, Service, Commerce, Santé & Public, BtoB) et d'autre part de lignes produits regroupées autour de ses activités (Search Local, Marketing Digital et Annuaire Imprimés)

Cette réorganisation et la refonte progressive de notre plate-forme opérationnelle ont permis à nos 4400 collaborateurs de développer de nouveaux métiers en s'appuyant sur les cinq valeurs de l'entreprise : le focus sur l'intérêt de nos Clients, l'Intégrité, le travail en Équipe, l'Innovation, et l'Agilité.

En 2015, le chiffre d'affaires Internet représente 73 % du chiffre d'affaires total et retrouve une croissance positive de 4 %, après une stabilité en 2014. Le Groupe enregistre une marge EBITDA sur chiffre d'affaires de 31 % qui lui permet de respecter ses contraintes financières à la clôture de l'exercice 2015.

Néanmoins, pour des raisons historiques le Groupe reste très endetté, la croissance des activités Internet est freinée par les contraintes financières qui pèsent sur sa capacité à investir davantage encore dans les technologies, l'acquisition de nouveaux clients, la communication, voire dans certaines opérations de croissance externe.

Dans un univers très compétitif, où divers concurrents investissent sans se soucier à court terme de leur rentabilité opérationnelle, tout en bénéficiant toujours d'un regard bienveillant des investisseurs, il est devenu nécessaire pour SoLocal de desserrer ces contraintes qui nous empêchent de tirer tout le parti de nos possibilités de développement. En effet, le cours de l'action et celui de la dette ne reflètent plus la qualité des performances opérationnelles de SoLocal, mais plutôt l'urgence de restructurer sa dette.

Depuis plusieurs mois, nous explorons avec nos conseillers toutes les options de refinancement possibles pour pouvoir conserver ses chances au Groupe de croître en champion français de l'Internet et nous informerons nos actionnaires et le marché dès que nous pourrons proposer la mise en oeuvre de solutions concrètes.

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

- 1.1 Responsables du document de référence
- 1.2 Attestation des responsables du présent document

Dans le présent document de référence, les expressions « SoLocal Group » ou la « Société » désignent la société holding SoLocal Group SA, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société

et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de SoLocal Group.

1.2 Attestation des responsables du présent document

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le chapitre 20 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice 2015, présenté dans le chapitre 20 du présent document ne contient aucune observation. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2014, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0449 ne contient aucune observation.

Monsieur Robert de Metz

Président du Conseil d'administration de SoLocal Group

Monsieur Jean-Pierre Remy

Directeur général de SoLocal Group

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

- 2.1 Commissaires aux comptes titulaires
- 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

Représenté par Ariane Bucaille
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015, de renouveler le mandat du cabinet Deloitte & Associés pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ernst & Young Audit

Représenté par Denis Thibon
Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et de l'Ordre des Experts-Comptables

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes est présenté à la Note 34 de l'annexe des comptes consolidés.

Il sera proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015, de renouveler le mandat du cabinet Ernst & Young Audit pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoïn, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015, de renouveler le mandat du cabinet Beas pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Auditex

Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015, de renouveler le mandat du cabinet Auditex pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

(en millions d'euros)	2015			2014 ⁽¹⁾			2013
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾		Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾		Consolidé
		Récurrent	Exceptionnel ⁽²⁾		Récurrent	Exceptionnel ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	878,0	872,6		936,2	921,6		998,9
Internet	645,5	640,2		632,5	617,9		632,5
Imprimés & Vocal	232,5	232,5		303,7	303,7		366,4
EBITDA récurrent	260,9	270,3		301,1	310,7		424,3
Internet	192,0	201,4		192,4	202,0		267,4
Imprimés & Vocal	68,9	68,9		108,7	108,7		156,9
EBITDA	211,1	270,3	(49,1)	266,9	310,7	(34,3)	424,3
Résultat d'exploitation	142,8	218,2	(49,1)	214,2	263,6	(34,3)	329,2
Charges financières nettes	(83,6)	(83,6)		(98,1)	(98,1)		(132,3)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (PART DU GROUPE)	26,6	72,6	(30,0)	59,3	94,0	(21,2)	114,8
BILAN CONSOLIDÉ							
ACTIFS							
Actifs non courants	251,1			229,2			214,8
dont écarts d'acquisition nets	95,1			82,5			78,7
Actifs courants	507,8			606,7			585,3
dont créances clients nettes	352,6			441,8			405,8
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	53,7			46,4			75,6
Total Actif	759,0			835,9			800,0
Capitaux propres (part du groupe)	(1 328,0)			(1 368,5)			(1 866,8)
Passifs non courants	1244,2			1247,0			1617,5
dont dettes financières et dérivés non courants	1118,3			1139,6			1516,2
Passifs courants	842,8			957,2			1 049,2
dont dettes fournisseurs	95,4			98,9			84,5
dont produits constatés d'avance	483,3			575,4			597,5
Total Passif	759,0			835,9			800,0
Cash flow net	58,3			37,9			136,2
Endettement net du groupe consolidé⁽³⁾	(1 090,5)			(1 135,8)			(1 579,6)
Trésorerie générée par l'activité du groupe consolidé	134,4			107,1			191,4

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. chapitre 20.1 note 2).

(1) Le compte de résultat consolidé se compose d'activités poursuivies détaillées ci-dessus et d'activités désengagées détaillées dans les comptes consolidés.

Les activités poursuivies sont elles-mêmes scindées en éléments récurrents et exceptionnels afin de mieux apprécier la dynamique des premiers.

(2) Les coûts exceptionnels correspondent à des coûts non récurrents.

(3) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. chapitre 10).

4 FACTEURS DE RISQUES

- 4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie
- 4.2 Risques juridiques
- 4.3 Risques de marché
- 4.4 Risques industriels et environnementaux

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les facteurs de risques suivants, complétés d'autres informations et des comptes consolidés figurant dans le présent document de référence. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document. En outre, la Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques présenté à la section 6.8 du présent document de référence.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

Adaptation du Groupe aux technologies du numérique et aux évolutions du marché

Le développement rapide des nouvelles technologies, la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité et l'influence significative des grands acteurs mondiaux de l'Internet tels que les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche entraînent une modification des préférences et des habitudes de consommation qui pourrait avoir à terme une influence significative sur l'usage des media du Groupe, en particulier sur celui des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ces évolutions ainsi que des modifications de comportement des grands acteurs mondiaux de l'Internet pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, l'organisation, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe doit faire face à l'apparition de nouveaux modèles économiques liés au numérique. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles s'imposera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à une augmentation du retour sur investissement pour les annonceurs, l'apparition de nouveaux modèles économiques et une concurrence accrue dans le domaine de la publicité en ligne pourraient entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Difficulté à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur ses activités, notamment sur le marché de la publicité en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à la concurrence exercée par d'autres acteurs économiques, établis ou nouveaux entrants. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses d'audiences et de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

L'enjeu pour le Groupe réside dans sa capacité à produire toujours des offres pertinentes sur le marché de la publicité en ligne, qui puissent répondre au mieux aux attentes de ses clients, dans un contexte de concurrence accrue.

Sensibilité à la conjoncture économique – incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si les pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Les surcapacités chroniques de production face à une demande en forte décroissance ne laissent envisager aucune hausse substantielle des prix. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours. Le Groupe sous-traite les tâches nécessaires à l'impression, le brochage et au conditionnement des annuaires imprimés. Un contrat d'impression exclusif a été signé afin d'assurer une baisse des tarifs par rapport à 2013 et une stabilité des tarifs sur la période 2014 à 2016.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants ou à une revalorisation importante du SMIC), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque d'appauvrissement des contenus – incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des produits et services offerts par le Groupe

Le Groupe a pour objectif d'offrir sur ses media une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données disponibles sur le marché notamment auprès des différents opérateurs de télécommunication. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement des contenus des media édités par le Groupe, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur ses activités, sa situation ou ses résultats.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation d'Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques de ces produits et services.

La rapide évolution du digital demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique et fonctionnelle. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, et ainsi l'incapacité à tenir sa promesse vis-à-vis des utilisateurs de ses services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Dommages subis par les systèmes d'information

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, notamment des systèmes de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des cyber-attaques telles que des intrusions dans les systèmes informatiques, des actes de malveillance informatique ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un

impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

Fluctuation des résultats trimestriels du Groupe

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. La publication et la distribution des annuaires imprimés s'effectuent selon un calendrier défini un an à l'avance. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires et les différents agrégats de résultats peuvent varier d'un trimestre à un autre et peuvent ne pas être représentatifs du montant annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

Effet des investissements ou désinvestissements

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la réalisation des objectifs stratégiques, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions SoLocal Group, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de SoLocal Group. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

Incapacité à respecter ses covenants bancaires et effets d'un refinancement éventuel de la dette

Avec un endettement net⁽¹⁾ qui s'établit à 1 091 millions d'euros au 31 décembre 2015, le covenant de levier financier du Groupe ressort à 3,79 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat conclu avec les établissements financiers. Il ne peut être donné aucune assurance quant à la capacité du Groupe à refinancer cette dette dans de bonnes conditions d'ici son échéance, en mars 2018 à hauteur de 799 millions d'euros et en juin 2018 à hauteur de 350 millions d'euros. Le refinancement de cette dette pourrait avoir un coût supérieur à celui prévalant aujourd'hui et ainsi affecter durablement les résultats et le niveau de génération de cash-flow du Groupe (voir la section 10.1 du présent document de référence et les notes 26 et 28 de l'annexe des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1).

Le contrat de financement qui lie SoLocal Group à son syndicat de prêteurs comprend des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des covenants bancaires (voir la note 29 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1). Le Groupe pourrait être amené à devoir renégocier certains termes de son contrat de financement s'il était acquis qu'un risque de non-respect de l'un ou plusieurs de ses covenants avait une probabilité élevée de se produire à court-moyen terme. Par ailleurs, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les notations financières suivantes ont été attribuées à SoLocal Group à la date de publication du document de référence :

- Caa2 attribuée en février 2016 par Moody's et assorti d'une perspective négative ;
- B- attribuée en juin 2015 par Fitch Ratings et assorti d'une perspective négative.

L'évolution des notations attribuées se présente ainsi :

		31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
		Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's
SoLocal Group	Note	B-	B3	B-	B3	B-	Caa1
	Perspective	Négative	Négative	Stable	Négative	Négative	Négative
PagesJaunes Finance ⁽²⁾	Note	B	B3	B+	B3	B+	Caa1
	Perspective	-	Négative	-	Négative	-	Négative

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Relatif à l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros à échéance 2018.

4.2 Risques juridiques

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été

signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ayant refusé la modification de leur contrat de travail liée à cette réorganisation, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a décidé de contester la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi devant les juridictions administratives. Dans un premier temps, son recours a été rejeté par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un jugement en date du 22 mai 2014. Puis, par un arrêt du 22 octobre 2014, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a annulé le jugement précité, ainsi que la décision de l'autorité administrative portant validation de l'accord conclu le 20 novembre 2013. La société PagesJaunes et le Ministre du Travail ont formé un pourvoi contre cet arrêt devant le Conseil d'État. Le 22 juillet 2015, la Haute Autorité a rejeté ce pourvoi, et confirmé la décision de la Cour Administrative de Versailles, annulant ainsi définitivement la décision administrative initiale de validation. La motivation retenue par la Cour d'Appel de Versailles, confirmée par le Conseil d'État, porte sur le caractère majoritaire de l'accord du 20 novembre 2013, ces juges ayant retenu que le signataire de cet accord au nom du syndicat Force Ouvrière ne disposait pas, à cette date, d'un mandat de délégué syndical central, en l'absence de désignation écrite par son syndicat postérieurement aux dernières élections professionnelles.

À ce jour, 3 procédures devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement sont en cours. PagesJaunes a introduit un recours judiciaire devant ce même tribunal contre une décision de refus d'autorisation sur recours hiérarchique introduit par une autre salariée. Par ailleurs, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales (dont 27 procédures de référé, incluant 21 en appels dont 1 reste en cours) par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au plan de sauvegarde de l'emploi par la Cour Administrative d'Appel de Versailles, qui leur permet, en l'état des textes de loi, de revendiquer des demandes indemnitaires sur le fondement des articles L.1235-10, -11 et -16 du Code du travail.

Dans le cadre de ces procédures judiciaires, PagesJaunes a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) concernant l'article L.1235-16 du Code du travail, pour atteinte à la liberté d'entreprendre, atteinte au principe d'égalité et mise en évidence que l'objectif constitutionnel d'accessibilité et d'éligibilité de la loi n'est pas atteint. PagesJaunes a dans ce cadre formé une demande de sursis à statuer sur le fond dans l'attente de la décision sur la transmission de cette question prioritaire à la Cour de Cassation dans un premier temps, et le cas échéant, au Conseil Constitutionnel dans un second temps. L'issue de ces procédures est en effet susceptible d'impacter l'ensemble des contentieux engagés par les salariés dans le cadre du PSE. La Cour de Cassation, dans un arrêt du 24 mars 2016, a refusé de renvoyer au Conseil constitutionnel la QPC portant sur les dispositions de l'article L. 1235-16 du Code du travail. Par ailleurs, la Cour d'Appel de Rennes qui n'avait pas souhaité sursoir à statuer en attendant l'arrêt de la Cour de Cassation a, dans un arrêt du 9 mars 2016, condamné PagesJaunes à payer aux 20 demandeurs cette provision.

Enfin, demeurent un certain nombre de litige pour lesquels les demandeurs sollicitent la nullité de leur licenciement en application de l'article L1235-10 et L1235-11 du Code du travail, sans évoquer, même à titre subsidiaire, l'application de l'article L1235-16 du Code du travail.

La Société a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de Justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire est de -35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés 2015. Elle correspond à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé récemment par des décisions de conseils de prudhommes contradictoires. De nombreux recours ont été engagés par SoLocal Group pour contester ces décisions. Néanmoins les procédures en cours et l'incertitude juridique créée par cette situation obligent le Groupe à reconnaître une provision complémentaire dans ses comptes consolidés 2015.

Onze agences de publicité ont saisi l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux. Ces engagements ont pris fin le 31 mars 2016.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros. Ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. Le redressement de PagesJaunes a été confirmé par la commission de recours amiable de l'Urssaf, puis par le tribunal des affaires sociales de Bobigny par décision du 6 mars 2014 dans le cadre de recours introduits par PagesJaunes. PagesJaunes a interjeté appel de cette décision auprès de la cour d'appel de Paris pour un solde de 1,4 million d'euros.

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a considéré les chefs de redressement comme infondés et les a contestés auprès de l'administration fiscale. Elle a constitué une provision afin de couvrir les risques principaux.

Par ailleurs, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2015, le nombre de ces procédures s'élevait à sept, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 451 269 euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

L'ensemble de ces informations figure en note 32 de l'annexe des comptes consolidés.

En liaison avec la Direction générale et les filiales du Groupe, la Direction juridique aidée de cabinets d'avocats prend en charge le suivi des risques liés aux litiges significatifs.

Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la section 6.6 – Réglementation). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne, en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Afin d'anticiper toute évolution réglementaire qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, le Groupe assure une veille réglementaire permanente.

Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, l'adaptation de la Loi « Sapin » à la publicité digitale et la taxation de la publicité sur Internet.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec les réglementations nationales et internationales.

Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de veiller sur ses actifs et assurer de manière cohérente la protection, la gestion et la défense de ses droits, le Groupe met à jour régulièrement son portefeuille de droits de propriété intellectuelle et industrielle et prend toutes mesures juridiques qui s'imposent, notamment via des actions en contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, pour protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la section 6.6.12 – Protection des données à caractère personnel). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de cookies qui sont installés sur le terminal ou le navigateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet, ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation induits notamment par le projet de règlement européen sur la protection des données personnelles auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et de services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, PagesJaunes a été condamné le 21 septembre 2011 à un avertissement public sans sanction financière par la CNIL, dans le cadre d'un service « Web Crawl » qui avait pour objet de permettre de retrouver une personne même non inscrite sur pagesblanches.fr en fournissant des réponses extraites de réseaux sociaux. La CNIL a reproché à PagesJaunes d'avoir diffusé ces données sans information ni autorisation spécifiques des personnes concernées. Sur les réseaux sociaux crawlés, les membres avaient la possibilité de restreindre l'accès à leurs données pour les moteurs de recherche, s'ils le souhaitaient. PagesJaunes a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État. Celui-ci a rejeté, le 12 mars 2014, la requête de PagesJaunes. Le Conseil d'État a confirmé notamment la position de la CNIL sur le fait que les personnes physiques dont les données sont collectées de manière indirecte, en particulier sur Internet, doivent être informées de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès la collecte, quelles que soient les difficultés rencontrées pour le faire. Sauf information préalable des personnes physiques, PagesJaunes ne peut crawler des données personnelles sur Internet.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec la législation sur la protection de la vie privée. Dans cette optique, le Groupe s'est doté d'une Direction des données personnelles et d'un correspondant Informatique et Libertés.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 29 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2015 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques. Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 10 – Trésorerie

et capitaux, la note 16 – Instruments financiers dérivés, la note 26 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net, et la note 29 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2015.

Le risque sur actions est lié aux actions propres détenues en direct et au travers du contrat de liquidité mis en œuvre en octobre 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 22.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2015 figurants dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe ont des impacts environnementaux.

Soucieux de limiter les impacts environnementaux liés à son activité Annuaire Imprimés, le Groupe a mis en œuvre une démarche environnementale sur l'ensemble du cycle du produit. La société PagesJaunes a ainsi obtenu en 2013, pour une nouvelle période de trois ans, la certification AFAQ ISO 14001 concernant les processus de conception, production et diffusion des annuaires imprimés qu'elle édite.

Les autres impacts environnementaux du Groupe concernent :

- ses activités digitales, avec la gestion de ses équipements informatiques, de ses Déchets Electriques et Electroniques, la consommation d'énergies de ses *Data Centers* mais également l'éco-conception de ses services;
- le déplacement de ses collaborateurs;
- la consommation d'énergies, de ressources et la gestion de ses déchets de bureaux.

À ce titre, PagesJaunes a réalisé un Bilan Carbone en 2009-2010, remis à jour en 2015 sur la période 2014.

Aux fins de réduire ces impacts, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures. Ces actions sont détaillées au chapitre 8 – Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

- 5.1 Histoire et évolution de la Société
- 5.2 Investissements

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la Société est «SoLocal Group», depuis sa modification votée par l'Assemblée générale du 5 juin 2013 (anciennement «PagesJaunes Groupe»).

Le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter aux mutations technologiques et sociétales. La dénomination «SoLocal Group» exprime ce qui constitue aujourd'hui la force du Groupe, à savoir le local et le digital. Ce changement de dénomination a été motivé par la volonté d'affirmer le leadership du Groupe dans la communication locale.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 7010 Z.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

À compter du 9 mai 2016, le siège social de la Société et d'une grande partie des filiales du Groupe sera transféré au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne -Billancourt.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

SoLocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'annonces (l'«ODA»), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir «PagesJaunes». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à L'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3 611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de L'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3 611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est fait notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompas, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de «marketing direct» (SoLocal Marketing Services).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (notamment QDQ Media et Mappy). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société SoLocal Group a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui SoLocal Group. Ces apports ont été effectués en valeur réelle représentant un montant d'actif net apporté de 4 005 000 000 euros, dont une valeur de fonds de commerce de 3 959 321 134 euros.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a annoncé avoir conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son actionnaire unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée par un consortium de fonds d'investissement regroupant Kohlberg Kravis Roberts & Co. et Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom a convenu de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions SoLocal Group représentant 54 % du capital social et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'AMF, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22 euros par action cédée.

Médiannuaire a lancé à la suite de cette acquisition une garantie de cours visant les actions de la Société. Dans le cadre de cette opération et conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la désignation du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de la garantie de cours. Le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a rendu un avis confirmant le caractère équitable du prix offert aux actionnaires dans cette opération. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de SoLocal Group, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007. Par ailleurs, la Société a versé le 24 novembre 2006 un dividende exceptionnel de 9 euros par action, soit un dividende total de 2 519,7 millions d'euros. Le dividende a été financé pour partie par la trésorerie l'excédentaire du Groupe, et pour partie par la mise en place d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros.

Le 9 janvier 2007, SoLocal Group a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « annoncesjaunes.fr ». Ce site est aujourd'hui édité par PagesJaunes SA.

SoLocal Group a finalisé le 1^{er} avril 2011 un accord avec Price Minister pour l'acquisition de 100 % du capital de la société A Vendre A Louer, acteur clé du marché des petites annonces immobilières sur Internet. Cette société a été absorbée en 2013 par PagesJaunes SA afin notamment d'accélérer les synergies avec le site « annoncesjaunes.fr ».

SoLocal Group a réalisé le 24 mai 2011 l'acquisition de 100 % du capital de la société ClicRDV. Créée en 2006, ClicRDV.com est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels (Grands Comptes, professions libérales, PME et administrations).

SoLocal Group a finalisé le 29 juillet 2011 l'acquisition de 100 % du capital de FineMedia, éditeur du site ComprendreChoisir.com et enrichit ainsi son offre de communication locale et digitale pour les professionnels. Créée en 2007, ComprendreChoisir.com fédère aujourd'hui plus de 1,5 million de visites mensuelles et a développé plus de 280 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et de bien choisir sur cinq univers: Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/ Beauté et Business. Depuis le 23 octobre 2015, l'activité est opérée sous la marque « OOREKA » qui a remplacé la marque « ComprendreChoisir ».

SoLocal Group a annoncé le 2 octobre 2012 que sa filiale Euro Directory a cédé 38,92 % du capital d'Editus Luxembourg SA à P & T Luxembourg, premier opérateur de services postaux et des télécommunications au Luxembourg, jusqu'ici déjà actionnaire à hauteur de 51 % d'Editus. A la suite de cette cession, SoLocal Group demeurerait actionnaire d'Editus à hauteur de 10,08 % via sa filiale Euro Directory. Euro Directory a cédé le 15 juin 2015 les 10,08 % du capital d'Editus qu'elle détenait encore et n'en est plus actionnaire.

SoLocal Group a finalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 100 % du capital de Chronorest, acteur de référence de la commande de repas en ligne. Depuis la fin 2015 Chronorest opère sous la marque PagesJaunes Resto afin d'associer son activité à la marque phare du Groupe.

SoLocal Group a annoncé le 13 juin 2014 l'acquisition de 100 % du capital de Leadformance dont il détenait 49 % du capital depuis sa prise de participation en 2011. Cette acquisition répond aux besoins grandissant des marques et enseignes d'augmenter la visibilité de leurs magasins sur Internet et mobile pour mieux convertir les internautes en clients de leurs boutiques. La complémentarité des 100 000 sites dédiés aux points de vente des grandes marques et enseignes conçus par Leadformance et des 125 000 sites de professionnels créés et gérés par SoLocal Group vient renforcer le positionnement de SoLocal Group comme le 1^{er} créateur de sites Internet en France. L'intégration de Leadformance marque également une étape majeure pour SoLocal Group sur le Web-to-Store.

En 2014, afin de proposer à ses clients des services encore plus pertinents et adaptés à leurs besoins, SoLocal Group a entamé un processus de transformation avec deux volets principaux: une réorganisation des équipes commerciales et un repositionnement accru sur le digital. Afin de mettre en œuvre ce processus, SoLocal Group a sollicité et réalisé avec succès une augmentation de capital de 440 millions d'euros (dont 361 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) et 79 millions d'euros d'augmentation de capital réservée) combinée à un plan de refinancement qui avaient été tous deux annoncés le 13 février 2014. Ces deux opérations se sont clôturées avec succès grâce à un très large soutien, tant de ses actionnaires que de ses prêteurs.

- Tout d'abord, les actionnaires de SoLocal Group ont voté le 29 avril 2014 à plus de 96 % le soutien à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Ensuite, le Groupe a reçu une demande globale pour cette augmentation de capital de plus de 920 millions d'euros, soit un taux de souscription de 255 %.
- Enfin, SoLocal a également obtenu l'approbation par ses prêteurs, représentant plus de 92 % des créances du plan de sauvegarde financière accélérée. Ce plan a été homologué le 9 mai 2014 et a permis un remboursement partiel anticipé au pair pour un montant de 400 millions d'euros, en contrepartie d'une extension des échéances 2015 à 2018, avec une faculté complémentaire à la main de l'entreprise (sous certaines conditions) d'étendre ces échéances jusqu'en 2020.

Par ailleurs, ce plan de refinancement a présenté de nombreuses innovations en termes de refinancement :

- Cette opération a permis de combiner une extension de la dette bancaire sur les échéances avec une augmentation de capital.
- SoLocal Group fut le premier groupe coté en France à faire appel à la sauvegarde financière accélérée pour réaliser le refinancement sachant que son endettement bancaire pré-opération était très significatif (1,2 milliard d'euros).
- Le Groupe a demandé à ses garants de garantir l'opération d'augmentation de capital pendant une période longue de quatre mois, le temps de mettre en place cette sauvegarde financière accélérée.
- SoLocal Group a réalisé une augmentation de capital dont la valeur pré-opération était équivalente à la capitalisation boursière de la Société.
- Ainsi, la valeur d'entreprise de SoLocal Group (définie de manière classique, en ajoutant la capitalisation boursière et la dette bancaire brute) est passée avant l'opération au 14 février 2014 de 1,9 milliard d'euros (plus de 80 % de dette bancaire) à 2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, avec un meilleur équilibre entre la capitalisation boursière et la dette.

Grâce à cette opération, SoLocal Group a franchi un cap majeur dans sa restructuration financière en juin 2014.

D'une part, le Groupe a réduit son endettement net de près de 400 millions d'euros, portant la dette financière nette du Groupe à environ 1165 millions d'euros pro-forma de l'opération à fin 2013, soit une réduction totale cumulée de son endettement net depuis fin 2011 de plus de 700 millions d'euros.

Et d'autre part, le Groupe a desserré les contraintes de ses conventions bancaires. Le covenant de levier financier (le rapport entre la dette nette et la marge brute opérationnelle) qui était de 3,75 fois depuis décembre 2013, est dorénavant fixé dans la nouvelle documentation bancaire à 4,50 fois jusqu'en mars 2015, puis à 4,25 fois jusqu'en septembre 2015, et ensuite, stable à quatre fois à partir de décembre 2015. La documentation bancaire amendée apporte ainsi plus de flexibilité dans la gestion de l'entreprise.

En avril 2015, SoLocal Group a lancé un plan de désengagement d'activités Internet non rentables et non en croissance. Ainsi, le 2 octobre 2015 le media social local Zoom On a été cédé au groupe Reworld; le 16 octobre 2015, SoLocal Group a finalisé la cession de Horyzon Media et le 21 décembre 2015 SoLocal Group a également finalisé la cession de Sotravo à Mybestpro précédemment Wengo, entité du groupe Vivendi. Enfin SoLocal Group a procédé à la cessation de l'activité dite de « *daily deals* » de Lookingo.

Le 5 janvier 2016, SoLocal Group a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de Effilab. Créée en 2011, certifiée et reconnue comme l'une des principales agences spécialistes de Google AdWords™ et Facebook Ads™, Effilab est une agence experte dans la gestion de campagnes de publicité online sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux. Cette acquisition est pour SoLocal Group l'occasion de renforcer son portefeuille de solutions Adwords et de se positionner en pointe sur un marché qui évolue très rapidement.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé

Les activités Internet du Groupe reposent sur deux lignes de produit: « *Search Local* » d'une part, et « Marketing Digital » d'autre part.

Les produits « *Search Local* » sont principalement liés à la création et à la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local. Les produits afférents reposent très largement sur les grands media du Groupe « pagesjaunes.fr », « Mappy » et « Ooreka » (ex - « ComprendreChoisir ») ainsi que sur les partenariats privilégiés du Groupe, principalement avec Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple and Facebook.

Les produits et services de Marketing Digital permettent de renforcer la pertinence de la présence des clients du Groupe sur le Web et s'articulent autour de trois axes: sites et contenus, programmation local et services transactionnels dont notamment PagesJaunes Doc et PagesJaunes Resto.

Les investissements du Groupe en 2015 se sont concentrés:

- pour le *Search Local* sur la nouvelle version du site pagesjaunes.fr avec une ergonomie, une pertinence et une qualité des contenus accrues;
- pour le Marketing Digital sur le développement de la plateforme de production de sites Internet avec notamment le lancement des Sites Privilèges, l'acquisition des outils et processus nécessaires à la conduite de notre activité programmation local et adWords et les investissements dans PagesJaunes Doc et PagesJaunes Resto;
- sur le socle technologique commun pour l'amélioration des différents processus du Groupe, notamment la finalisation de la refonte des outils de vente;
- sur l'aménagement de son nouveau siège Citylights à Boulogne-Billancourt pour une arrivée sur ce site au cours du deuxième trimestre 2016.

	2015		2014		2013
	Consolidé	Activités poursuivies	Consolidé	Activités poursuivies	Consolidé
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	878,0	872,6	936,2	921,6	998,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	76,1	75,5	69,6	67,9	55,3
En pourcentage du chiffre d'affaires	8,7 %	8,7 %	7,4 %	7,4 %	5,5 %

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe poursuivra en 2016 les investissements dans les trois domaines métiers sus-cités avec plus particulièrement

un renforcement du Marketing Digital. Le projet Citylights de nouveau siège sera finalisé à l'été 2016.

L'ensemble des investissements réalisés par le Groupe sont financés sur ressources disponibles et sont revus régulièrement par le Comité de direction.

APERÇU DES ACTIVITÉS

- 6.1 Présentation du Groupe par ligne de produits
- 6.2 Organisation commerciale : description des cinq verticales
- 6.3 Événements exceptionnels
- 6.4 Relations avec les actionnaires
- 6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs
- 6.6 Réglementation
- 6.7 Fournisseurs
- 6.8 Assurances et couverture de risques
- 6.9 Immobilisations corporelles importantes

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group peut désormais pleinement remplir sa mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

Au cours des cinq dernières années, le Groupe a considérablement développé ses activités dans le domaine digital, tout en conservant son activité historique de distribution d'imprimés en tant qu'élément clé de sa capacité à atteindre tous les consommateurs et en proposant à ses clients une gamme complète d'outils de communication.

Grâce à de puissants media (PagesJaunes, Mappy, Ooreka -anciennement connue sous le nom de ComprendreChoisir- et A Vendre A Louer) et à des partenariats noués avec des acteurs Internet de premier plan, tels Google, Bing (Microsoft), Yahoo! et Apple, SoLocal Group se classe parmi les top 10 des sites les plus visités en France en 2015. Avec une moyenne mensuelle de 25 millions de visiteurs uniques (moyenne mensuelle établie entre les mois de janvier et de décembre 2015) sur

Internet fixe et mobile, plus de 1 internaute sur 2 visite un site du Groupe en France.

En 2015, le Groupe a généré plus de 2,2 milliards de visites. Les équipements mobiles, qui occupent une place de plus en plus importante dans la stratégie de SoLocal, représentaient 39 % de l'audience Internet du Groupe en 2015, en progression de 24 % par rapport à 2014.

Avec plus de 4 400 collaborateurs en équivalent temps plein et une force de vente de 1900 consultants spécialisés dans les cinq verticales (Habitat, Services, Commerce, Santé & Public, BtoB) et à l'International, le Groupe propose des solutions de communication adaptées aux besoins de ses clients.

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 873 millions d'euros* en 2015, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 73 % et 27 %. L'activité Internet, en croissance de 4 % en 2015, est portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

6.1 Présentation du Groupe par ligne de produits

6.1.1 Internet

En 2015, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 640 millions d'euros, représentant 73 % du chiffre d'affaires du Groupe, en progression de 4 % par rapport à 2015.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2015 un chiffre d'affaires de 496 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).
- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2015 un chiffre d'affaires de 144 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+9 % en 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmation locale et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de *product & store locator*, le lancement réussi de l'offre de ciblage ADhesive, qui tire parti de nos

données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

6.1.1.1 Search Local

Dans l'ensemble, en 2015, l'activité Search Local a généré un chiffre d'affaires annuel de 496 millions d'euros (soit environ 78 % du chiffre d'affaires Internet), en croissance de 2 % par rapport à 2014. Cette activité englobe des services de communication locale, principalement le référencement en ligne que le Groupe propose sur ses propres media, tels que PagesJaunes, Mappy, Ooreka (le nouveau nom de ComprendreChoisir) et A Vendre A Louer, donnant accès à de la visibilité supplémentaire au-delà de ses media, à travers ses partenariats, notamment avec Google, Bing (Microsoft), Apple, Yahoo! et Facebook.

Cette activité est à la fois significative, générant une rentabilité élevée et protégée par de solides barrières à l'entrée assurées par une plate-forme et un modèle économique uniques et difficilement répliquables.

Audiences et partenariats

L'activité Search Local repose sur de très importantes audiences avec une croissance forte et continue au fil du temps, grâce à de solides media propres (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et à des partenariats privilégiés établis avec les principaux acteurs Internet mondiaux qui reconnaissent la qualité et la fraîcheur du contenu local du Groupe. Sur les plus de quatre millions d'entreprises locales répertoriées dans notre base de données en France en 2015, 528 000 sont des clients Internet de SoLocal Group, ce grâce à notre couverture unique du marché français.

* Sur le périmètre de ses activités poursuivies excluant les entités cédées en 2015 (Horyzon Media, Sotravo, Lookingo et ZoomOn)

En 2015, nous avons enregistré plus de 2.2 milliards de visites sur Internet fixe et mobile, en progression de 9 % par rapport à 2014. L'Internet mobile représente une part croissante de nos visites, avec 39 % en 2015. Les applications mobiles de SoLocal Group (principalement PagesJaunes et Mappy) ont été téléchargées plus de 43 millions de fois sur des smartphones et des tablettes en France, ce qui constitue une augmentation de 16 % par rapport à 2014.

Les audiences vers les professionnels ont atteint 1.3 milliard de visites en 2015, en croissance de 15 % par rapport à 2014.

Soutenues par la performance de nos media (PagesJaunes, Mappy et Ooreka sont classées parmi les 100 premiers sites Internet les plus visités par Médiamétrie Nielsen, etc.), SoLocal Group a touché 1 internaute français sur 2 en 2015. Les media du Groupe continuent de générer des audiences significatives, avec 25 millions de visiteurs uniques (2) vers des sites fixes et mobiles (SoLocal occupe le septième rang des sites fixes et mobiles les plus visités en France sur la période de 12 mois écoulée entre janvier et décembre 2015, selon Médiamétrie Nielsen).

Audiences (en millions de visites)	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation
PagesJaunes	1 612	1 485	9 %
dont mobile et tablette	601	492	22 %
Mappy	356	331	7 %
dont mobile et tablette	156	136	15 %
Ooreka	166	116	43 %
dont mobile et tablette	72	39	85 %
Autres	104	114	-9 %
dont mobile et tablette	36	29	24 %
Total	2 238	2 046	9 %
dont mobile et tablette	865	695	24 %
dont fixe	1 373	1 351	2 %

Depuis 2011, SoLocal Group a noué des partenariats avec des acteurs Internet mondiaux pour développer son offre sur tous les moteurs de recherche et les plates-formes sur le plan local, lui donnant de surcroît un accès unique au Web mobile local.

Le Groupe a établi des partenariats mondiaux avec les principales plates-formes en ligne afin de bénéficier mutuellement du marché mobile en plein essor et des évolutions technologiques, permettant à ses partenaires d'accéder facilement à la base de données de contenu de SoLocal et de fournir au Groupe en contrepartie des

données d'audience précises sur ses clients. En particulier, SoLocal Group a signé des partenariats différenciants et complémentaires avec Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook, tirant ainsi parti de la pertinence et de la richesse de notre base de données.

En 2015, les audiences de déportation ont représenté 458 millions de visites sur Internet, soit 35 % de l'audience de PagesJaunes en termes de nombre de visites rapportées aux entreprises.

Ces partenariats ne donnent lieu à aucun partage sur le plan des revenus.

Partenariats clés	
Google	<ul style="list-style-type: none"> Label « Adwords Premier SMB Partner » Offre BtoB conjointe : visibilité accrue et campagnes publicitaires optimisées pour les clients de SoLocal France : gestion technique des campagnes SEM
Bing	<ul style="list-style-type: none"> Données de la marque et de PagesJaunes mises en avant dans la recherche locale en France en exclusivité Accès accordé aux bases de données de SoLocal en contrepartie d'informations fournies par Bing sur le trafic Internet généré pour les clients de SoLocal Solide coopération sur les algorithmes de recherche locale Partenariat en tant que fournisseur de services publicitaires de Bing
Yahoo !	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des résultats de PagesJaunes dans la liste de réponses de Yahoo, pour la recherche en France en exclusivité Accès direct aux pages détaillées de PagesJaunes
Apple	<ul style="list-style-type: none"> Données de la marque et de PagesJaunes mises en avant dans la recherche locale sur Apple Maps Accès accordé aux bases de données de SoLocal en contrepartie d'informations fournies par Apple sur le trafic généré par tous les services d'Apple utilisant Apple Maps (iPhone, Siri, Spotlight, Watch, iMac, iPad...)
Facebook	<ul style="list-style-type: none"> Création de pages fan pour les PME Intégration de la gestion des campagnes publicitaires de Facebook dans la plate-forme de SoLocal

En 2015, SoLocal Group est devenu un fournisseur majeur d'informations de référencement de professionnels pour Apple concernant la recherche locale en France.

Le Groupe a signé en mars 2015 un accord avec Apple Inc. d'une durée initiale de cinq ans en vertu duquel sa filiale PagesJaunes accorde à Apple le droit d'utiliser son contenu et sa technologie dans les systèmes d'exploitation Apple pour ses ordinateurs, iPhones, iPads et autres produits distribués sous la marque Apple.

À ce jour, les informations concernant les professionnels issues de la base de données de PagesJaunes sont mises à la disposition des utilisateurs de l'application mobile « Maps », de Siri et de Spotlight d'Apple. Elles seront également disponibles à travers les technologies récentes ou en développement d'Apple, telles que l'Apple Watch.

Produits et services de Search Local

Les principaux produits de Search Local visent la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement et la mise à disposition d'espaces publicitaires pour les annonceurs locaux (laquelle est souvent désignée par le terme « Display »).

Ce segment inclut les activités de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », Mappy et Ooreka.

PagesJaunes

SoLocal Group tire parti de la puissance de pagesjaunes.fr, son principal media, pour fournir à ses clients les produits de Search Local les plus performants.

Ces produits englobent un éventail de solutions qui permettent aux annonceurs d'être trouvés, analysés, puis finalement choisis et contactés par les consommateurs, quel que soit le support (ordinateur ou portable/tablette):

- visibilité dans les réponses de référencement aux requêtes des utilisateurs, en fonction des critères mentionnés dans ces requêtes;
- classement dans ces référencement;
- contenu récent et approfondi pour mettre en évidence les spécificités de l'annonceur, ex.: les heures d'ouverture, les offres en cours, les spécialités, les domaines d'expertise, etc.
- solutions transactionnelles qui permettent au consommateur de s'engager plus avant, ex.: commande en ligne de repas, réservation de restaurant, prise de rendez-vous en ligne avec un médecin, etc.

Grâce à ses solutions de Search Local, le Groupe assure à ses clients une forte visibilité sur ses principaux media et sur ceux de ses partenaires. Ces solutions sont de plus en plus personnalisées par verticale client afin d'assurer une meilleure adéquation entre les attentes des utilisateurs et les exigences des clients.

En outre, SoLocal Group commercialise sur ses media des espaces publicitaires tels que des bannières, des pavés ou des bandeaux (« Display »).

Enfin, le retour sur investissement (RSI) que nous générons pour nos clients étant une priorité, le Groupe met à disposition de ses clients et prospects le « Business Center ». Cet outil extranet leur permet de suivre les audiences générées sur leurs contenus (affichages, clics et contacts), par support utilisateur (fixe ou mobile) et par origine (media en propre et media partenaires).

Ooreka (nouveau nom de ComprendreChoisir)

Le site Ooreka est produit par Fine Media (société constituée en 2007 et acquise par SoLocal Group en 2011). Ooreka apporte des réponses d'experts aux questions qui préoccupent les Français dans leur quotidien sur plus de 400 sujets répartis en cinq thèmes principaux: la maison/les tâches domestiques, l'argent/le droit, les consommateurs/infos pratiques, la santé/la beauté et les affaires. Ooreka occupe la 86^e place parmi les sites Internet les plus visités en France sur la période de janvier à décembre 2015 (selon Médiamétrie/Nielsen), avec environ six millions de visiteurs uniques.

Ooreka capitalise sur la richesse et l'unicité des contenus qu'il crée pour mettre en visibilité de la manière la plus pertinente ses clients.

Mappy

Mappy, acquise par SoLocal en 2004, propose des services géographiques (cartes, planificateurs de voyage, représentations géographiques, recherches locales et navigation sur GPS) sur Internet fixe et mobile en France et en Belgique. Son site Internet, « mappy.com », a recensé environ dix millions de visiteurs uniques sur la période de janvier à décembre 2015 (selon Médiamétrie/Net Ratings), se plaçant ainsi au 40^e rang des sites Internet les plus visités en France. Mappy acquiert des données géographiques brutes auprès de tiers, les restructure, les agrège et les enrichit, puis les intègre dans sa propre plate-forme technique. Mappy propose des services pratiques liés au voyage, comme l'affichage de cartes enrichies d'informations, de même que des services de calcul d'itinéraire de voyage en voiture, à pied ou en transports en commun, ainsi que des réservations d'hôtel et de restaurant.

Le MappyGPS Free est un système de navigation pouvant être téléchargé gratuitement qui propose également une fonctionnalité de recherche d'entreprise à l'aide de la « Carte de visite » de Mappy et intègre l'ensemble des bases de données de PagesJaunes et de PagesBlanches. Cette application propose une interface qui facilite la recherche d'un commerçant ou d'un parking voisin et suggère un itinéraire pour s'y rendre. L'application peut également être réglée en mode « piéton ». Elle a été téléchargée six millions de fois en 2015.

6.1.1.2 Marketing Digital

Cette activité a généré un chiffre d'affaires annuel de 144 millions d'euros (soit environ 22 % du chiffre d'affaires Internet total) en 2015, en croissance de 9 % par rapport à 2014. Les solutions de Marketing Digital de SoLocal Group permettent à toutes les entreprises, des microentreprises aux plus grandes enseignes, de développer leur présence sur Internet au-delà des media propres du Groupe et ceux de ses partenaires. Cette activité à fort potentiel et en croissance rapide poursuit son développement autour de trois gammes de produits :

- i) les sites Internet et contenus,
- ii) le programmation local,
- iii) les services transactionnels.

Sites Internet et contenus

Le Groupe occupe le premier rang en France et incarne l'un des chefs de file européens dans la création, l'hébergement, la gestion et le référencement de sites Internet (avec pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche). A fin 2015, le Groupe gère environ 250 000 sites en France et à l'étranger. Les sites développés par SoLocal Group sont nativement conçus pour s'adapter à tous les supports fixe et mobile, ce qui signifie que leur aspect et leur ergonomie sont compatibles avec la navigation sur ordinateur comme sur mobile/tablette.

Le Groupe propose aux professionnels un service clé en main complet de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leurs activités sur un site Internet. Cette gamme d'offres prolonge la relation qu'elle entretient avec ses clients, et contribue ainsi à renforcer leur fidélité.

Au cours des cinq dernières années, SoLocal Group a élargi sa gamme de sites avec le « Pack Visibilité Internet » (« PVI ») et le « Site Présence », un produit d'entrée de gamme commercialisé sous forme d'abonnement de 12 ou de 24 mois. Depuis la mi-2014, le PVI est remplacé progressivement par « Sites Visibilité Internet » (« SVI »), un nouveau modèle de site verticalisé présentant une plus grande convivialité et une nouvelle conception adaptées à chaque secteur d'activité client. En 2015, le Groupe a lancé une offre de site de prestige, appelée « Site Privilège », qui propose un produit et un service haut de gamme (webmaster dédié, personnalisation de la conception...).

La gamme d'offres « Sites » assure aux annonceurs qui souscrivent à ce service une visibilité accrue sur les media, les moteurs de recherche et les sites fixes et mobiles des partenaires du Groupe. Ces sites sont optimisés pour être très facilement accessibles par le biais de pagesjaunes.fr, mais aussi par l'intermédiaire des divers moteurs de recherche du marché.

Par ailleurs, Leadformance, filiale à 100 % de SoLocal Group depuis juin 2014, propose aux professionnels des mini-sites entièrement personnalisés pour chacun de leurs magasins. Cette société, leader en France de la localisation sur Internet des points de vente physiques et des produits qui y sont disponibles en déstockage, a développé à cet effet une plate-forme de type SaaS appelée BRIDGE. Ce dispositif permet aux internautes d'accéder facilement à toutes les informations qui leur sont nécessaires pour se rendre aux points de vente des clients (horaires, services, produits, etc.), de télécharger des coupons de réduction et contacter directement les commerçants.

Outre PagesJaunes et Leadformance, notre offre de création de sites Internet a été étendue à d'autres marques du Groupe en France et à l'étranger, dont certaines sont spécialisées et proposent des services à valeur ajoutée, comme :

- la création de sites spécialisés liés au secteur immobilier (A Vendre A Louer), grands comptes et réseaux, la création de sites avec visites garanties (« Site Connect » de PJMS), des offres dédiées (restaurants et professionnels de la santé);
- la création de sites à l'étranger « Solucion Web », le référencement payant et naturel et la création de vidéos en Espagne (QDQ Media) et
- la création de pages de fans sur Facebook, proposée aux professionnels pour élargir leur audience sur les réseaux sociaux.

QDQ Media

QDQ Media, filiale à 100 % de SoLocal Group, est l'une des premières agences web en Espagne avec plus de 20 000 clients à fin 2015. La société offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires en ligne et de nombreux services digitaux qui améliorent leur visibilité sur Internet et leur permet de gérer leur présence sur les réseaux sociaux (tels que Facebook, les blogues, etc.).

Le portefeuille de produits de QDQ Media comprend principalement la création ainsi que la gestion de sites Internet et de campagnes AdWords. En outre, il tire de plus en plus parti des solutions de SoLocal Group liées au programmation local. QDQ Media est en mesure de servir les petites, moyennes et grandes entreprises.

Commercialisation des solutions de SoLocal Group pour les annonceurs locaux

SoLocal Group a mis en place des partenariats avec les annuairettes et les agences digitales du monde entier, dans l'objectif de commercialiser ses solutions technologiques et son savoir-faire (création de sites web et de pages de fans, marketing digital et conseils en matière commerciale) pour les annonceurs locaux. Le premier partenariat a été engagé en 2012 par sa filiale PJMS avec local.ch, dans le but de proposer une solution de création et de gestion de sites Internet de PME et de microentreprises en Suisse.

Programmation locale

SoLocal a développé au fil des années une base de données locale à la fois unique et puissante, grâce à des données exclusives sur les intentions d'achat qualifiées et géo-localisées des internautes qui visitent ses media.

Offre de ciblage

SoLocal développe des offres basées sur les données des media en propre (PagesJaunes, Mappy...). En particulier, depuis le mois d'octobre 2014, SoLocal commercialise « Adhesive », une nouvelle offre dont le lancement a été réussi. Ce produit s'appuie sur les recherches exprimées par les internautes sur les media du Groupe pour réexposer sur des media tiers ces mêmes internautes à des annonceurs pertinents. Cette offre présente un potentiel commercial considérable pour les diverses verticales clients en France quelque soit la taille des annonceurs. Le marché du programmation représente une solide opportunité de croissance pour SoLocal.

Campagne d'Adwords

Depuis 2013, grâce à ses partenariats avec Google et Bing, SoLocal renforce activement ses capacités liées à la création et à la gestion des campagnes de référencement payant sur les principaux moteurs de recherche. Son offre « Booster Site » représente actuellement le produit phare d'Adwords et permet à tous les annonceurs de générer du trafic vers leur site Internet, qu'il soit ou non géré par SoLocal.

En outre, SoLocal continue de renforcer sa position avec l'acquisition d'Effilab intervenue fin 2015. Celle-ci contribue à consolider le portefeuille de solutions d'Adwords de SoLocal Group grâce à une solide expertise en gestion des campagnes publicitaires. Certifiée et considérée comme une agence majeure spécialiste de Google Adwords™ et de Facebook Ads™, Effilab dessert déjà près de 200 grands clients en France et à l'étranger.

Services transactionnels

SoLocal Group propose également des services transactionnels qui permettent une mise en relation très engagée entre les utilisateurs et les annonceurs bénéficiant de ses services.

La plupart de ces services sont accessibles sur pagesjaunes.fr par le biais de l'entrée de l'annonceur figurant dans l'annuaire, à l'aide des « boutons d'action » (réservation, commande, etc.), ainsi que sur les sites Internet créés par PagesJaunes. Ces services donnent à l'utilisateur la possibilité de :

- prendre rendez-vous chez un professionnel en ligne (à l'aide de la technologie développée par ClicRDV) ou un médecin (PagesJaunesDoc);
- réserver une table dans un restaurant; grâce au partenariat conclu en 2014 avec LaFourchette, il est désormais possible de directement effectuer une réservation dans un très grand nombre de restaurants à partir de pagesjaunes.fr et de bénéficier des éventuelles promotions proposées;
- commander en ligne et se faire livrer à domicile des plats cuisinés, à la suite de l'acquisition récente de Chronoresto qui est désormais pleinement intégrée à pagesjaunes.fr;
- réserver un hôtel; SoLocal Group a conclu une entente de partenariat avec Expedia en 2014 afin de développer ce service;

Par ailleurs, les nouvelles solutions de Web-to-Store mettant à profit l'actif cartographique Mappy et la technologie *store locator* de Leadformance ont donné naissance à de nouvelles offres commercialisées auprès des professionnels, parmi lesquelles peuvent être citées :

- Mappy Shopping, qui permet aux commerçants de mettre en ligne leurs stocks de produits;
- Vitrine Digitale, qui permet aux commerçants de publier en ligne les photos de leur magasin.

Récemment, SoLocal a articulé ses investissements et son développement dans les services transactionnels autour de deux axes principaux :

- Prise de rendez-vous médicaux avec PagesJaunes Doc. L'association de la très forte audience de SoLocal liée au secteur Santé & Public (plus de 400 millions de recherches par an), de sa puissante force de vente et de son savoir-faire technologique en matière de prise de rendez-vous en ligne met SoLocal en position de leader en France pour conquérir le potentiel de marché que représentent les 250 000 médecins exerçant en France;
- Commande en ligne de repas avec PagesJaunes Resto. SoLocal Group a poursuivi en 2015 la démarche de changement de nom de Chronoresto en PagesJaunes Resto, afin de mieux tirer parti de la force de la marque et de l'audience de PagesJaunes dans le secteur de la restauration.

Enfin, SoLocal Group propose une vaste sélection de petites annonces immobilières par l'intermédiaire d'AVendreALouer. Créée en 1986 (et fusionnée dans PagesJaunes en 2013), AVendreALouer se spécialise dans les solutions de communication pour les agences immobilières et les professionnels de l'immobilier. « AvendreRealouer.fr », dont le nouveau site a été lancé en juin 2014, est l'un des principaux sites de petites annonces immobilières en France. Le Groupe propose à ses clients les solutions AVendreALouer ainsi que des produits et services AnnoncesJaunes.

6.1.2 Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 232 millions d'euros, soit 27 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

Imprimés

L'édition de 2015 comprend 239 annuaires différents (dont 129 publications pour PagesJaunes, 93 publications pour PagesBlanches et 17 publications pour l'Annuaire). La parution de ces annuaires est échelonnée tout au long de l'année.

Suite à la vente de sa participation de 39 % dans Editus en septembre 2012 et à l'arrêt de l'activité relative aux annuaires imprimés en Espagne à la fin du mois de décembre 2012, ladite activité est exclusivement exercée en France depuis 2013.

Vocal

Le segment Vocal et autres activités comprend des activités propres à SoLocal Group, tels que les services de renseignements par téléphone et SMS (118 008) et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment comprend également certaines activités de PJMS (anciennement Pages Jaunes Marketing Services), à savoir : le télémarketing, l'exploration des données (traitement de bases de données), la génération de fichiers, la gestion des prospectus et des activités de marketing direct traditionnel (saisie d'entrées et expédition de publipostages).

6.2 Organisation commerciale : description des cinq verticales

En accord avec la stratégie du Groupe qui vise à un retour à la croissance et à l'offre de meilleurs services à ses clients, les produits de SoLocal (conçus par les équipes en charge des 'lignes de produits'), sont distribués par l'intermédiaire de six *business units* dont cinq verticales et opèrent sur le marché français (Commerce, Services, Habitat, BtoB, Santé & Public). Cela permet d'offrir à nos clients des solutions de communication au plus près de leurs besoins marketing.

Dans le cadre de notre transformation, nous avons procédé à une refonte de notre modèle commercial et de notre organisation afin de les adapter aux pratiques du secteur Internet, et ce dans le but de développer une

expérience client fructueuse et de valoriser davantage la conquête de nouveaux marchés :

- nos conseillers en communication locale sont dorénavant spécialisés par *business unit*, avec chacun une zone de prospection optimisée;
- les contrats de VRP et la notion de portefeuille garanti de clients ont été abandonnés au profit d'une organisation alliant sécurisation des contrats pour les collaborateurs (statut cadre) et une gestion du temps axée sur le service et le retour sur investissement pour le client;
- chaque *business unit* définit (en coordination avec les équipes en charge des 'lignes de produits') ses objectifs d'acquisition, de développement et de fidélisation de clients et peut les ajuster en fonction de l'évolution des enjeux; ce système de gestion décentralisée permet ainsi une gouvernance en adéquation étroite avec les caractéristiques propres du marché concerné.

Chiffre d'affaires Internet réalisé en 2015 pour chacune des six *business units*.

Revenus Internet (en millions d'euros)	2014	2015	Variation
Habitat	176	183	+4 %
Commerce	123	130	+6 %
Santé & Public	64	71	+11 %
Services	119	124	+4 %
BtoB	113	110	-2 %
International	23	21	-7 %
REVENUS INTERNET	618	640	+4 %

Périmètre des activités poursuivies

« International » désigne les activités de QDQ Media en Espagne.

Chaque *business unit* dispose d'un modèle de gouvernance propre, dont la composition est la suivante :

- un directeur général,
- une direction commerciale incluant des directeurs des ventes régionaux, des responsables de vente, des responsables marketing régionaux et des commerciaux sur le terrain, ainsi que des télévendeurs clients et des télévendeurs prospects,
- une direction marketing qui compte des responsables spécialisés couvrant chaque marché de la verticale,
- une direction des opérations avec des chargés de pilotage et des responsables projets.

Les informations financières et indicateurs de performance suivants par verticale concernent le périmètre des activités poursuivies.

SoLocal Habitat

SoLocal Habitat	2014	2015	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	176	183	+4 %
Audience (en millions de recherches)	102	118	+16 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	124	116	-6 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 1161	€ 1272	+10 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	23 %	24 %	1 pt

(1) France.

(2) Average Revenue Per Advertiser = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Habitat

Le marché de la verticale Habitat inclut tous les professionnels de la construction, de la rénovation, de l'entretien et du dépannage d'urgence. Ce sont des artisans, des entreprises de construction de taille moyenne, des dépanneurs assurant les urgences, des vendeurs/installateurs d'équipements de la maison (cuisines, vérandas, piscines, etc.). Dans l'économie actuelle, ce secteur d'activité connaît des difficultés et est en baisse depuis plus de deux ans, le marché de la construction neuve étant le plus gravement touché. Toutefois, la vente de logements anciens rénovés a comptabilisé une légère croissance grâce aux subventions attribuées à l'efficacité énergétique. Une autre caractéristique du marché de l'habitat tient à ce que la publicité constitue une préoccupation majeure pour les artisans de ce secteur, dont plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée avec de nouveaux clients. C'est aussi un marché sur lequel l'imprimé conserve une part importante, même si les différents protagonistes se digitalisent progressivement.

Positionnement de la verticale Habitat

L'ambition de SoLocal Group est d'aider les professionnels de l'Habitat à développer leurs activités à travers la communication. Aussi, la verticale Habitat s'attache à :

- i) augmenter leur part de marché en proposant, par exemple, des offres sous la forme de solutions globales clés afin d'accroître la visibilité des clients en mettant en avant le marketing digital auprès de ses clients,

- ii) faire évoluer ses media vers de nouveaux modèles qui nécessitent des contributions, capitalisant par ce moyen sur le rôle de la recommandation des utilisateurs.

Sur le marché de l'habitat, le Groupe possède de réels avantages, tels que :

- i) une pénétration forte sur le marché,
- ii) une expertise en matière de communication Internet sur les supports fixes et mobiles, qui est reconnue par les artisans,
- iii) des media puissants, comme pagesjaunes.fr, Ooreka.fr (le premier site du secteur de l'habitat) et les annuaires imprimés, qui procurent à ses clients un grand volume de contacts,
- iv) une offre globale complète représentant le fruit des offres de nos sites Internet et de nos filiales (PJMS, etc.),

Concurrence

La position de SoLocal Group sur le marché de l'Habitat est challengée par les acteurs présents sur différents segments d'activité :

- des sociétés spécialistes du secteur des travaux, qui se sont positionnées sur la mise en relation des artisans et des particuliers : 123devis.com, choisirunartisan.fr, sefaireaider.com, etc ;
- des acteurs généralistes, qui font valoir des offres de Marketing Digital : Google, LeBonCoin (Schibsted group), Linkeo, Mediapost.

SoLocal Commerce

SoLocal Commerce	2014	2015	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	123	130	+6 %
Audience (en millions de recherches)	452	572	+27 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	154	146	-6 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 651	€ 696	+7 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	16 %	16 %	0 pt

(1) France.

(2) Average Revenue Per Advertiser = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Commerce

Le marché de la verticale Commerce comprend des établissements proposant des services dans les divers segments suivants :

- i) les commerçants présentant un potentiel transactionnel (restaurants, instituts de beauté, professionnels de l'hébergement),
- ii) les commerces de quartier, qui s'entendent des petits commerces de centre-ville, tels que les fleuristes, les cavistes, les teinturiers ou encore les épiciers, iii) les clubs de sports ainsi que les établissements culturels,
- (iii) les chaînes (supermarchés, boutiques de vêtements et magasins de bricolage).

Positionnement de la verticale Commerce

Au sein de la verticale Commerce, les différents segments poursuivent diverses stratégies de communication. La plupart des annonceurs investissent essentiellement en ligne pour promouvoir leur image et dans le marketing direct hors ligne (courriers publicitaires), certains établissements (surtout des restaurants et des professionnels de l'hébergement) ont mis au point des solutions transactionnelles (opérations, prises de rendez-vous en ligne et sites Internet), qui représentent déjà une part importante de la publicité globale sur ce marché.

Afin de répondre à la diversité des attentes et des besoins de ses clients, la verticale Commerce a élaboré une offre digitale globale, mais conserve une forte présence dans les annuaires imprimés et dans d'autres supports papier.

La verticale Commerce s'attache à :

- i) conquérir de nouveaux clients et territoires,
- ii) augmenter la part de publicité de ses clients qu'elle fait paraître, en développant des media mobiles et en optimisant les media existants,
- iii) améliorer encore la personnalisation des services assurés afin de correspondre au mieux à la demande.

Sur ce marché, la verticale Commerce dispose des avantages notables suivants :

- i) un maillage local dense,
- ii) PagesJaunes, laquelle constitue une marque particulièrement solide (un commerçant sur quatre fait de la publicité sur PagesJaunes),
- iii) une ample couverture des besoins en communication de ses clients grâce à une large gamme de media en ligne et hors ligne,
- iv) des offres hautement diversifiées, adaptées à ce marché et à ses divers secteurs, à savoir : des solutions transactionnelles, des imprimés, des recherches, Web-to-Store, etc.

Concurrence

La verticale Commerce fait face à différents concurrents sur son marché, y compris des *Pure Players* offrant des modèles de rupture (ex. : Yelp, JustEat et TripAdvisor, etc.). Dans le domaine de la réservation d'hôtels, SoLocal Group développe des solutions qui lui sont propres et a signé des accords de collaboration avec Expedia et Booking.

SoLocal Santé & Public

SoLocal Santé & Public	2014	2015	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	64	71	+11 %
Audience (en millions de recherches)	465	507	+9 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	80	83	+3 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 692	€ 741	+7 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	10 %	11 %	1 pt

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Santé & Public

Le marché de la verticale Santé & Public concerne les établissements du secteur public, les professions libérales et les professionnels du secteur de la santé.

Ce marché se décompose principalement en quatre segments :

- le secteur public, à savoir : l'État et la protection sociale, les administrations locales (communes et villes, régions métropolitaines, conseils départementaux), les chambres de commerce (organismes consulaires), les associations professionnelles, etc.,
- l'enseignement, à savoir : les auto-écoles, les établissements de formation professionnelle, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, les services de cours particuliers, etc.,
- les professions libérales, à savoir : les avocats, les experts-comptables, les architectes, les commissaires aux comptes, les géomètres, les vétérinaires, etc.,
- les professionnels du secteur de la santé, à savoir : les professionnels de la santé dont les activités sont régies ou non par un ordre, les pharmacies, les établissements et les services de santé, etc.

Positionnement de la verticale Santé & Public

La verticale Santé & Public vise les secteurs qui font peu de publicité, notamment, dans certains cas, en raison de restrictions réglementaires. Dans la mesure où ce marché opère une ouverture progressive à la publicité, SoLocal Group entend conquérir des parts de marché et en devenir l'un des chefs de file moyennant la vente de sites et la mise à disposition de solutions de prise de rendez-vous en ligne.

Malgré ce cadre réglementaire et budgétaire, le marché de la santé est soutenu par une forte demande imputable au vieillissement de la population, à un taux de natalité élevé, au renforcement de la prévention et du dépistage. Le marché public doit désormais tenir compte du fait que

les usagers sont devenus des « consommateurs » de services publics qui nourrissent des attentes élevées sur le plan de la facilité d'accès en ligne à ces services.

La verticale Santé & Public s'attache à :

- optimiser les référencement et à accroître la visibilité sur les media en ligne, afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de développer au maximum la fidélisation de l'audience (navigation/convivialité et contenus),
- faciliter la gestion des opérations pour les clients, grâce à la prise de rendez-vous en ligne, à des services de secrétariat, etc.,
- gérer le contrôle des patients, en particulier pour les professionnels de la santé, ce en assurant la continuité des soins de façon personnalisée, en réalisant des campagnes d'information, etc.,
- développer la personnalisation des services assurés aux clients en mettant au point des solutions sur mesure pour les sites Internet,
- améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Sur le marché Santé & Public, le Groupe dispose des avantages notables suivants :

- une force commerciale significative possédant une solide connaissance du marché local,
- un media généraliste puissant, qui génère de fortes audiences sur ce secteur spécifique et iii) une offre adaptée à ce marché (y compris une ligne ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre, la prise de rendez-vous en ligne, la conduite de campagnes de marketing relationnel). Le lancement de PagesJaunesDoc, solution spécialisée de prise de rendez-vous en ligne, en est le marqueur le plus notable.

Concurrence

La verticale Santé & Public fait face à une concurrence fragmentée en de multiples acteurs qui proposent des solutions de communication très différentes (marketing direct, presse spécialisée, prospectus publicitaires, etc.),

SoLocal Services

SoLocal Services	2014	2015	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	119	124	+4 %
Audience (en millions de recherches)	204	244	+19 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	81	77	-5 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 1143	€ 1 231	+8 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	23 %	24 %	1 pt

(1) France.

(2) Average Revenue Per Advertiser = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale Services

Le marché de la verticale Services se décompose en plusieurs segments, notamment :

- i) le commerce et l'entretien automobile/moto (concessionnaires, mécaniciens, contrôle technique, ateliers de carrosserie, centres auto et spécialistes),
- ii) les services aux particuliers (taxis, pompes funèbres, services à la personne, voyance),
- iii) l'immobilier (agents immobiliers, notaires, inspecteurs),
- iv) les banques et assurances (banques, mutuelles, compagnies d'assurance, courtiers).

Positionnement de la verticale Services

Sur ce marché, la maturité digitale est très inégale selon les secteurs. La verticale Services vise à renforcer l'accompagnement de nos clients dans leur transition vers le digital en leur proposant des plans de communication leur assurant un retour sur investissement en répondant au mieux à leurs besoins.

La verticale Services a pour vocation de proposer des services qui sont de plus en plus adaptés à ses différents segments et se concentre sur les principaux enjeux suivants :

- i) proposer des solutions media diversifiées,
- ii) poursuivre le développement du *Display*, un processus déjà amorcé par le lancement d'une offre au Coût par Mille (CPM),
- iii) développer la personnalisation des services proposés aux clients en mettant au point des solutions sur mesure pour les sites Internet,
- iv) améliorer les services avec des outils de mesure de plus en plus diversifiés et élaborés.

Plus spécifiquement, sur le marché des annonces immobilières, SoLocal Group a fait l'acquisition au printemps 2011 de l'un des quatre chefs de file du domaine de la publicité par petites annonces immobilières (selon Médiamétrie Nielsen), à savoir : le site A Vendre A

Louer. Cette acquisition a permis d'enrichir notre offre auprès de nos annonceurs du secteur immobilier et de renforcer notre position concurrentielle.

Sur ce marché, le groupe dispose des avantages notables suivants :

- i) une importante force de vente possédant une solide connaissance du marché local,
- ii) deux media puissants et dynamiques, à savoir : Pages Jaunes, media généraliste et A Vendre A Louer, media spécialisé qui représente l'un des leaders dans le domaine de la publicité par petites annonces immobilières (selon Médiamétrie Nielsen),
- iii) des offres adaptées à ce marché, comme le Pack Vitrine, qui propose des petites annonces immobilières sur Annonces Jaunes et A Vendre A Louer, la carte visibilité Internet (CVI) verticalisée, une nouvelle offre de sites plus conviviaux et efficaces sur le plan du référencement naturel, des offres de marketing direct à travers son entité PJMS, etc.

Concurrence

La verticale Services fait face à des concurrents établis de longue date :

- des acteurs spécialisés dans le secteur de l'immobilier, à savoir : SeLogger.com (groupe Axel Springer), Le Figaro (FigaroClassifieds), Logic Immo (Spir Communication), Refleximmo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com ;
- des acteurs spécialisés dans les secteurs de l'automobile, de la banque et de l'assurance, à savoir : La Centrale, les comparateurs de crédit et d'assurance ;
- des acteurs généralistes : leboncoin.fr (groupe Schibsted), ParuVendu, TopAnnonces (Spir Communication), les éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale, Vivastreet, etc.

SoLocal BtoB

SoLocal BtoB	2014	2015	Variation
Revenus Internet (en millions d'euros) ⁽¹⁾	113	110	-2 %
Audience (en millions de recherches)	188	205	+9 %
Nombre de clients Internet (en milliers)	94	87	-7 %
Search Local ARPA ⁽²⁾	€ 999	€ 1 053	+5 %
Taux de pénétration Marketing Digital ⁽³⁾	17 %	18 %	1 pt

(1) France.

(2) *Average Revenue Per Advertiser* = Revenu moyen par annonceur.

(3) Pourcentage de clients "Search Local" possédant un produit "Marketing Digital".

Marché de la verticale BtoB

Le marché du BtoB comprend des annonceurs nationaux majeurs ainsi que 500 000 petites et moyennes entreprises, qui prennent une part active à divers secteurs d'activité, y compris :

- les services aux entreprises, à savoir : les services de photocopie, de logistique, de secrétariat médical ; les coursiers, les centres d'appels, les instituts de sondages, etc.
- le commerce de gros, à savoir : les matériaux de construction, le mobilier de bureau, les emballages, les grossistes, etc.
- l'industrie, à savoir : les imprimeries, les enseignes, les locations de chariots élévateurs à fourche, les boucheries et les abattoirs, les prothésistes dentaires, etc.
- la construction et les travaux publics, à savoir : les travaux publics, le dépannage d'ascenseurs, le matériel de plomberie, les travaux de terrassement, les équipements de parkings, etc.
- l'agriculture, à savoir : les agriculteurs, les élevages, les producteurs céréaliers, les maraîchers bio, les éleveurs d'animaux, etc.
- l'artisanat, à savoir : les fabricants de meubles, les tapissiers-décorateurs, les stylistes, les costumiers, les menuisiers, les tailleurs, etc.

De par leur clientèle, ces activités rencontrent toutes les mêmes enjeux de communication. Néanmoins, la diversité des secteurs d'activité représentés exige de la part des équipes de SoLocal Group de disposer d'une connaissance approfondie de ces marchés afin de concevoir des actions de communication et de marketing dont les finalités peuvent diverger.

Positionnement de la verticale BtoB

SoLocal Group se positionne en tant qu'expert en mesure de répondre aux besoins de ses clients en matière de communication digitale.

Verticale International

La verticale International désigne les activités de QDQ Media en Espagne.

La verticale BtoB s'attache à :

- i) segmenter avec finesse les différentes activités de ce marché, afin de proposer des offres qui correspondent au mieux aux besoins de ses clients,
- ii) aider ses clients à passer au digital et à diversifier leurs ressources de communication en ligne,
- iii) procurer aux clients les meilleurs outils de communication disponibles à l'échelle locale et à démontrer à ces derniers la valeur et le retour sur investissement générés.

Sur ce marché des grands comptes, le groupe dispose des avantages notables suivants :

- i) des media et des référencement puissants et efficaces,
- ii) des solutions de marketing direct,
- iii) des solutions de sites efficaces qui tirent parti de la puissance de Pages Jaunes
- iv) une force de vente locale dédiée de premier plan.

Concurrence

Sur ce marché, SoLocal Group est confronté à la concurrence de sociétés spécialisées toutes de taille similaire. Parmi ces concurrents, peuvent notamment être cités :

- *search*: Google, etc.;
- annuairistes spécialisés : Companeo, Kompass, hellopro.fr, société.com, etc.;
- media spécialisés : Infopro, Le Moniteur, Facilities, etc.;
- salons professionnels et relations publiques : Reed expositions, Comeposium, etc.;
- sites : Linkeo, etc.;
- marketing direct et CRM : Mediapost, etc.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec les actionnaires

La société Médiannuaire Holding est restée Administrateur de la Société jusqu'au 5 novembre 2014. Plus aucune convention ne lie la Société et Médiannuaire Holding depuis 2013.

Médiannuaire Holding, qui était contrôlée depuis le 27 mars 2013 par la société Promontoria Holding 55 B.V., détenait depuis cette date, par suite d'une dation en paiement de 101 679 554 actions SoLocal Group en remboursement d'une partie de sa dette, 51 960 633 actions SoLocal Group représentant 18,49 % du capital de la Société.

Suite à l'augmentation de capital lancée le 13 mai 2014, Promontoria Holding 55 B.V. a déclaré détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding 95 480 316 actions SoLocal Group représentant 8,22 % du capital de la Société.

Par déclaration reçue le 25 août 2014 Promontoria Holding 55 B.V. a indiqué à la Société avoir franchi à la baisse, directement et indirectement via Médiannuaire Holding, le seuil en droits de vote de 5 % le 13 août 2014 et détenir, au 22 août 2014, 29 483 213 actions SoLocal Group représentant 51 012 741 droits de vote, soit 2,54 % du capital et 4,31 % des droits de vote de la Société par l'intermédiaire de Médiannuaire Holding.

Enfin, la société Promontoria Holding 55 B.V. a informé SoLocal Group avoir, directement et indirectement via Médiannuaire Holding qu'elle contrôle, franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et en droit de vote le 6 novembre 2014.

La Société Médiannuaire Holding a été dissoute puis radiée le 11 février 2016.

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment les marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy », « 123people », « SoLocal », « 123deal », « PJMS », « A Vendre A Louer », « LeadFormance », « ClicRDV », « Ooreka », « ComprendreChoisir.com », « PagesJaunes Resto », « Chronoresto », « 123pages » et « Embauche.com ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaines, dont notamment solocal.com, pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, mappy.com, ooreka.fr, avendrealouer.fr, pagesjaunesresto.fr, 123people.com, 123pages.fr, embauche.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

6.5.2.1 Achat de papier

SoLocal Group conclut des accords-cadres chaque année, avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tous premiers groupes papetiers

mondiaux. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat dans des fourchettes fixant des minimum-maximum en volume. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 Impression

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires B to C, SoLocal Group a conclu avec un imprimeur un contrat exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016 afin d'assurer une baisse des tarifs par rapport à 2013 et une stabilité des tarifs sur la période 2014 à 2016.

6.5.2.3 Distribution

PagesJaunes conclut chaque année des contrats avec différentes sociétés spécialisées en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'annuaire PagesBlanches. Ces contrats prévoient des engagements de volumes ou de chiffre d'affaires. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 Accès aux données annuaires

La Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2015 à plus de 5,2 millions d'euros, à des fins de parution (annuaires imprimés et services en ligne). Ce montant inclut les sommes versées à Orange (3,4 millions d'euros) au titre du contrat de mise à disposition des données annuaires.

6.6 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, SoLocal Group est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.6.1 Réglementation de la société de l'information

6.6.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose également que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller

les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites et qu'ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. Un récent arrêt confirmatif de la Cour d'appel de Paris rendu le 2 décembre 2014 et se fondant sur l'article 6 alinéa 1-2 de la LCEN, condamne Dailymotion en sa qualité d'hébergeur à payer 1,2 million d'euros de dommages-intérêts pour ne pas avoir promptement retiré des vidéos de son site, suite aux notifications de l'ayant droit.

Enfin, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil Constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

Par ailleurs, il ressort de trois arrêts rendus par la Cour de Cassation le 12 juillet 2012 que l'hébergeur ne pourra voir sa responsabilité engagée pour n'avoir pas, indépendamment de toute notification, empêché toute nouvelle mise en ligne de contenus préalablement notifiés comme illicites.

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la cotisation foncière des entreprises et un taux de TVA réduit de 2,1 % mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins un journaliste professionnel » (au sens de l'article L 7111-3 du Code du travail).

La loi Hamon du 17 mars 2014 a transposé la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 sur les droits des consommateurs et renforce, s'agissant de la vente à distance, la protection des consommateurs en matière d'information précontractuelle, de délai de rétraction et de validité des contrats passés en ligne.

Enfin, le développement de services de dépôt d'avis de consommateurs en ligne, relatifs à des professionnels, a fait l'objet d'une norme Afnor NF 522 en juillet 2013, pour laquelle PagesJaunes a obtenu une certification conforme le 13 novembre 2014 pour une durée de trois ans. Cette norme vise à fiabiliser les systèmes et dispositifs de traitement (collecte, modération, restitution...) des avis par l'ensemble des acteurs du marché, pour tous les médias de l'économie numérique. Une norme internationale relative à la réputation en ligne, incluant les avis consommateurs, fait également l'objet de discussions en cours au niveau de l'ISO.

6.6.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat);
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées

pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées. Par ailleurs, la loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi Informatique et Libertés et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la loi Informatique et Libertés. Ces constatations sont relevées dans un procès-verbal adressé aux organismes concernés et leur sont opposables. Cette modification crée les conditions juridiques qui permettent d'adapter le pouvoir d'investigation de la CNIL au développement numérique. Elle lui offre l'opportunité d'être plus efficace et réactive dans un univers en constante évolution. La Commission peut ainsi rapidement constater et agir en cas de failles de sécurité sur Internet. Elle peut aussi vérifier la conformité des mentions d'information figurant sur les formulaires en ligne, ou des modalités de recueil de consentement des internautes en matière de prospection électronique. Ce nouveau pouvoir s'applique aux « données librement accessibles ou rendues accessibles » en ligne; il ne donne évidemment pas la possibilité à la CNIL de forcer les mesures de sécurité mises en place pour pénétrer dans un système d'information.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers. Le Groupe est également amené à collecter et à traiter des données dans le cadre de la mise en place de projets relatifs au ciblage publicitaire.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques a étendu son champ d'application aux communications électroniques et a apporté quelques modifications au dispositif existant. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- Les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet.
- Les « cookies » sont permis si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, avant leur dépôt et s'il a donné son consentement éclairé sur ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou ceux strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées d'une part dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) et d'autre part par l'ordonnance du 24 août 2010 dite « paquet télécom ». Une recommandation de la CNIL du 5 décembre 2013 détaille les modalités pratiques de recueil du consentement des internautes au dépôt de cookies (certains étant exemptés de consentement), au moyen d'un bandeau d'information en haut de la première page consultée, renvoyant vers une page d'information, permettant de s'opposer au dépôt;

à défaut le consentement est présumé acquis pour 13 mois. Suite à cette recommandation, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs à cette dernière. Dans ce cadre, un site du Groupe a été contrôlé à plusieurs reprises en 2014 et 2015 ; les procès-verbaux de contrôle ont porté sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données. Une lettre de mise en demeure a été adressée par la CNIL enjoignant le site de se mettre en conformité dans un délai de trois mois et au plus tard le 5 mai 2016.

- Les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques).
- S'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

La directive européenne 95/46/CE sur les données personnelles est en cours de modification. Cette directive sera remplacée par un règlement européen. Le texte devra être approuvé par les États membres et le parlement européen. Le règlement devrait entrer en vigueur deux ans après son adoption, qui devrait intervenir fin du premier semestre 2016. La Commission propose d'adopter un ensemble unique de règles valables dans toute l'Union européenne. Les propositions visent notamment à obliger les entreprises à obtenir le consentement de la personne concernée avant de réutiliser ses données personnelles voire pour certains types de traitements (données

sensibles profilage) un consentement express et explicite. En outre, les utilisateurs devront pouvoir plus facilement consulter leurs propres données et les transférer à un autre prestataire de services (portabilité).

Outre le droit d'accès et de rectification existants, le « droit à l'oubli » sera renforcé, toute personne pourra demander la suppression de ses données personnelles si une entreprise ou une autre organisation n'a pas de raison légitime de les conserver.

Pour renforcer la responsabilité et la transparence, les entreprises seront tenues de notifier à leurs clients tout vol ou toute publication accidentelle de données à caractère personnel dans un délai très bref.

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées hors d'Europe, les utilisateurs pourront s'adresser à l'autorité chargée de la protection des données dans leur pays, même quand leurs données sont traitées par une entreprise établie en dehors de l'Union européenne si cette entreprise collecte leurs données dans le cadre d'une offre de biens et de services ou d'un usage comportemental.

Les entreprises pourraient notamment s'adresser à un seul interlocuteur, l'autorité de protection des données du pays dans lequel elles ont leur établissement principal.

Les nouvelles règles donneraient aux autorités nationales de protection des données les compétences pour faire appliquer plus rigoureusement la législation de l'Union européenne. Les sanctions financières seront renforcées puisque les propositions prévoient des amendes pouvant aller jusqu'à 100 millions d'euros ou 5 % du chiffre d'affaires mondial.

6.6.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n° 2005-605 et n° 2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

L'article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.6.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « *sui generis* » destiné à assurer la protection d'un investissement substantiel dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit (voir *infra*), en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « *sui generis* » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (notamment les articles L. 111-1, L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-7 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu ou l'interface graphique de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété

intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction ou d'une réutilisation d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). »

La durée légale de protection des droits du producteur de base de données est en principe de quinze ans à compter de l'achèvement de la base ou de sa mise à disposition du public (article L. 342-5 al. 1er et 2). Cependant, un renouvellement de ce délai de protection est possible après tout nouvel investissement substantiel ; la protection peut ainsi être perpétuelle (article L. 342-5 al. 3).

6.7 Fournisseurs

Voir section 6.5.2 – Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels.

6.8 Assurances et couverture de risques

La Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et d'assurance de personnes.

La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance.

Des échanges d'informations entre la Direction juridique, le risque manager, le responsable du contrôle interne et l'audit interne ont été systématisés de manière à ce que chacun puisse avoir une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

À partir de cette vision partagée, le Groupe est en mesure de rechercher une couverture adaptée des risques assurables.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, et font l'objet de renégociations régulières, en étroite collaboration avec un grand courtier par mise en concurrence des assureurs.

La couverture des dommages aux biens est assurée par une police d'assurances Groupe pour « dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport » qui couvre tous les dommages directs aux biens et pertes d'exploitation sauf ceux qui sont spécifiquement exclus.

Le montant maximum de la garantie souscrite par an et par sinistre en 2015 est de 49 900 000 euros pour dommages et pertes d'exploitation (dont 40 000 000 euros pour pertes d'exploitation), ce qui est suffisant, s'il devait y avoir interruption de l'activité, lors d'un sinistre majeur, conjointement avec la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité.

Lors de chaque nouvelle souscription, les immeubles font l'objet de visites sur sites réalisés en partenariat avec les assureurs, les services d'ingénierie, le responsable de

prévention, permettant aux assureurs de mieux apprécier le risque et ainsi de négocier des couvertures d'assurance les meilleures.

Afin d'optimiser le montant de la prime, cette assurance a été conclue pour une durée de deux ans, révisable en cas de forte sinistralité. Cette police est en adéquation avec les offres actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

La couverture des risques de responsabilité civile est assurée par une police couvrant la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus, mais aussi du périmètre des filiales, ce qui permet sans augmenter la prime de couvrir la totalité des risques.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2015 s'est élevée à environ 84 000 euros TTC (85 000 euros TTC en 2014).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2015 à environ 180 000 euros TTC (170 000 euros TTC en 2014).

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2015 a acquitté un montant d'environ 515 000 euros (405 000 euros TTC en 2014).

À la suite de l'évolution de l'actionnariat de la Société en 2013, la Société a mis en place une nouvelle police d'assurance Responsabilité Mandataires Sociaux dont le plafond de garantie s'élève à 30 000 000 euros. Le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé en 2015 à environ 84 000 euros TTC (environ 85 000 euros TTC en 2014).

6.9 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés dans la note 31 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2015 figurant dans la section 20.1 – Informations financières historiques du présent document de référence.

7 ORGANIGRAMME

- 7.1 Description sommaire du Groupe
- 7.2 Liste des principales filiales et participations

7.1 Description sommaire du Groupe

Une description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 «Présentation générale de l'activité» du présent document de référence.

En outre, la liste des sociétés consolidées ainsi que leur pays d'origine, pourcentage d'intérêt et de contrôle de la Société dans chacune de ces sociétés au 31 décembre 2015 figure à la Note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.2 Liste des principales filiales et participations

Un organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2015 figure ci-dessous :



(1) PagesJaunes Outre-Mer SA n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

- Introduction
- Responsabilité sociale
- Responsabilité environnementale
- Responsabilité sociétale
- Perspectives
- Contacts RSE
- Annexe n° 1: Note méthodologique
- Annexe n° 2: Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO26000
- Annexe n° 3: Rapport du Commissaire aux comptes désigné Organisme Tiers Indépendant

Introduction

1. Message du Directeur Général et du Secrétaire Général en charge de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Dernière étape de notre programme de transformation Digital 2015, l'année écoulée a été placée sous le signe de l'investissement pour stabiliser nos nouveaux processus et outils. Ces efforts humains et financiers ont été faits sans perdre de vue nos engagements en matière de responsabilité sociétale et des réalisations importantes ont continué d'être menées.

- **Axe social « Bâtir un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous »:** Le Groupe a notamment poursuivi son investissement dans la formation pour assurer aux collaborateurs le renforcement de leurs compétences liées à nos enjeux et à l'écosystème dans lequel nous évoluons
- **Axe environnemental « Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité »:** alors que les objectifs de baisse des émissions de CO₂ de PagesJaunes ont été dépassés entre 2009 et 2015, un nouvel objectif ambitieux a été fixé, -30 % d'ici 2018 par rapport à 2014
- **Axe sociétal « Dynamiser le tissu économique local de façon responsable »:** Le Groupe intensifie ses actions permettant aux petites et moyennes entreprises françaises de s'intégrer dans l'économie numérique et ainsi participer aux écosystèmes qui favorisent l'économie locale.

Ces quelques exemples démontrent que la Responsabilité Sociétale est un repère important pour guider nos actions et créer de la motivation. Dans le bouleversement culturel et organisationnel que vit notre Groupe et qui requièrent aussi nos rapports aux parties prenantes externes, nous sommes convaincus que nous devons vivre notre responsabilité sociétale au quotidien pour en tirer tous les bénéfices.

Jean-Pierre Remy, Directeur Général
Pascal Garcia, Secrétaire Général en charge de la RSE

2. SoLocal Group, une entreprise engagée

2.1 Organisation de SoLocal Group

SoLocal Group, numéro un de la communication locale digitale, propose des contenus digitaux, des solutions publicitaires et des services transactionnels qui favorisent la mise en relation locale entre les professionnels et les consommateurs.

La structure de SoLocal Group est consultable dans le chapitre « Organigramme » et sa stratégie est détaillée dans le chapitre « Aperçu des activités ».

2.2 Origine et construction de la stratégie RSE

PagesJaunes Groupe, renommé en juin 2013 SoLocal Group, exerce au quotidien sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (« RSE »), essentielle à la réalisation des objectifs financiers et extra financiers du Groupe. Cette responsabilité englobe le respect de ses collaborateurs, la protection de l'environnement et les relations avec toutes les parties prenantes de l'entreprise (clients, fournisseurs, associations, etc.).

Réduire l'empreinte environnementale de l'activité annuaires imprimés en optimisant leur production et leur distribution a constitué une première étape. Très vite, le Groupe a constaté que cette démarche était facteur de progrès et pouvait inspirer de nombreuses autres réalisations durables.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, nourrissant la vision du Groupe et intégrant le souhait de progrès et de valeur partenariale dans les domaines traités. Une stratégie et des actes portés par la Direction et les collaborateurs de SoLocal Group, pour répondre aux attentes légitimes des parties prenantes.

2.3 Gouvernance RSE

En 2011, la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures a pris en charge le développement de la stratégie RSE du Groupe et elle en assure le pilotage, l'animation et la bonne mise en œuvre. Au sein de cette direction, une équipe RSE a été constituée, directement rattachée au Secrétaire Général - Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures, membre du Comité Exécutif du Groupe. L'équipe RSE, constituée d'une directrice et d'un chef de projets, anime l'ensemble de la démarche pour SoLocal Group.

Des correspondants RSE sont présents auprès de l'ensemble des directions de PagesJaunes et au sein des filiales de SoLocal Group. Une véritable dynamique interne et une mobilisation de l'ensemble des équipes sur la responsabilité sociétale du Groupe est activée.

Pour atteindre plus spécifiquement les objectifs sociaux fixés pour le Groupe, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un pôle dédié à la Qualité de vie au travail, au Handicap et à la Diversité.

Plus spécifiquement pour la Direction des Annuaires Imprimés, un comité environnemental a été constitué et il est animé par le Responsable Qualité présent au sein de cette direction.

L'équipe RSE coordonne les correspondants et définit avec eux les projets permettant de répondre à la stratégie RSE du Groupe.

2.4 Engagements, objectifs et indicateurs clés de performance

L'engagement RSE du Groupe se structure autour de trois enjeux :

- bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous ;

- préserver l'environnement dans la gestion de notre activité ;
- dynamiser le tissu économique local de façon responsable.

Ces engagements font partie aujourd'hui de la stratégie et représentent également des leviers de croissance pour le Groupe.

Pour chacun de ces engagements, des objectifs et indicateurs stratégiques sont mesurés permettant le suivi de leur évolution dans le temps :

LES CHIFFRES CLÉS

SOCIAL

Bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous

Accompagner et rendre les collaborateurs acteurs de l'évolution du Groupe	139 802 heures de formation en 2015 186 idées Euréka ⁽¹⁾ déployées en 2015
Développer la diversité et l'égalité des chances	27 % de femmes cadres supérieures en 2015 3,7 % taux d'emploi de personnes en situation de handicap en 2014
Favoriser le bien-être au travail des salariés	73 % taux de participation à l'enquête d'opinion interne ⁽²⁾

ENVIRONNEMENTAL

Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité

Réduire l'empreinte écologique de nos produits et services	-58 % d'émissions de CO ₂ entre 2009 et 2014
Limitier l'impact des déplacements des collaborateurs	Plan de déplacement du siège social et des locaux d'Île-de-France élaboré en 2015
Réduire l'impact environnemental lié aux activités	15,3 % de locaux HQE en 2015

SOCIÉTAL

Dynamiser le tissu économique local de façon responsable

Être un acteur de l'économie locale	1 emploi PagesJaunes engendre 2 emplois dans l'économie (secteurs privé et public) ⁽³⁾ 92 % des Français ont utilisé le service PagesJaunes en 2015 ⁽⁴⁾
Aider les TPE/PME à se développer sur le digital	Près de 530 000 annonceurs Internet
Garantir une communication responsable dans le respect des données personnelles	2 jours de délai moyen de traitement des demandes de suppression de données personnelles en 2015
Assurer une relation de confiance avec nos clients	Près de 9 internautes sur 10 ont confiance dans la marque PagesJaunes ⁽⁵⁾

(1) Cf. partie Responsabilité Sociale/Euréka : l'innovation collaborative au service du management

(2) Source : Enquête d'opinion interne concernant l'année 2014

(3) Cf. Partie Responsabilité Sociétale/Impact économique local

(4) Source : Baromètre Audience, TNS Sofres, janvier à décembre 2015

(5) Source : Tracking Marque PJ, Harris Interactive, janvier 2016

2.5 Dialogue avec les parties prenantes

Afin d'ancrer durablement les activités du Groupe dans les territoires où il opère et d'ajuster au mieux ses actions, une attention toute particulière est portée à l'écoute et au dialogue avec les parties prenantes. Des contacts auprès de toutes les parties prenantes cibles ont été établis, par des moyens et des discours différenciant et adaptés :

- Collaborateurs :
 - présence d'un réseau interne de « correspondants RSE » qui participent à l'animation et à la mise en œuvre des actions tout au long de l'année,

- sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux engagements RSE et communication des différentes actions mises en œuvre :

- à travers les supports internes : les newsletters envoyées à l'ensemble des salariés mentionnent régulièrement des sujets en lien avec la RSE,
- des événements ont été organisés dans les différentes entités : animations lors de la semaine du développement durable et de la semaine du handicap, au siège et en agences,
- pages dédiées sur l'intranet du Groupe ou encore sur le site institutionnel.

- une sensibilisation particulière a été réalisée dans le cadre du Bilan Carbone de PagesJaunes 2009-2014 et de la fixation de l'objectif à horizon 2018 : réunions de présentation, newsletter à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et diffusion sur Intranet du Groupe;
- Grand public:
 - communication des engagements du Groupe à travers:
 - des interventions d'experts du Groupe lors de conférences: conférence organisée par l'OREE et le Comité 21 sur le thème du Reporting des entreprises et des collectivités, conférence du CDDD au Grand Palais lors de la COP21 sur le thème du Book Climat, témoignage lors de la conférence de lancement du livre sur les bonnes pratiques de l'éco-conception logicielle avec Green IT,
 - relais des actions menées par le Groupe dans les médias: interview par M6 de collaborateurs du siège sur le tri des déchets pendant la COP21,
 - partenariats avec e-RSE.net, média spécialisé dans le développement durable,
 - relais des engagements via le site institutionnel et les réseaux sociaux;
- Politique/Institutionnel: actions auprès des parlementaires, des membres des cabinets ministériels ainsi que des fédérations professionnelles, rédaction de notes et participation à des tables rondes;
- Fournisseurs:
 - une charte « Achats durables » est insérée dans la plupart des contrats,
 - critères de sélection dans certains appels d'offres et contrats;
- Entreprises:
 - adhésion au Collège des Directeurs de Développement Durable: participation à des conférences et groupes de travail,
 - adhésion à l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE),
 - adhésion au club Green IT,
 - participation de Carole Vrignon, Directrice RSE au Comité de Labellisation du Label Lucie;
- Clients professionnels et utilisateurs:
 - dispositifs de recueil de la satisfaction des clients professionnels de la filiale PagesJaunes via des études réalisées par des instituts externes: 6 000 clients professionnels sont interrogés au cours de l'année pour le suivi de leur satisfaction, complété par des enquêtes sur des aspects précis de la relation client,
 - organisation d'une Direction Expérience Client professionnels et d'une Direction Marketing Client utilisateurs au sein de la filiale PagesJaunes qui s'assurent de la mesure de la satisfaction à la suite des contacts avec les clients,
 - dispositifs de recueil de la satisfaction des utilisateurs des media du Groupe (PagesJaunes, Mappy) via des enquêtes en ligne permanentes ou ponctuelles;
- Écoles:
 - partenariat avec des écoles cibles,
 - développement de la marque employeur sur les réseaux sociaux;

- Sphères financières:

- échanges avec des agences de notation extra-financière (Vigeo, Oekom, Ethifinance) et des investisseurs;
- présence dans le Gaïa Index.

De façon plus spécifique, la Direction des Annuaire Imprimés de PagesJaunes opère une sensibilisation à la démarche de certification environnementale auprès de ses collaborateurs. La Directrice de la Direction des Annuaire Imprimés fixe les grandes orientations à suivre dans le domaine environnemental. Une lettre précisant les engagements en termes de Qualité et d'Environnement a été diffusée à tous les collaborateurs de la Direction des Annuaire Imprimés.

De nombreuses actions de sensibilisation sur la démarche environnementale sont réalisées annuellement:

- auprès des managers:

- plusieurs réunions organisées par le service Qualité de la Direction des Opérations et de la Distribution Terrain, et la Directrice de la Direction des Annuaire Imprimés sensibilisent les managers et responsables des processus,
- une Revue de Direction est organisée chaque année: l'ensemble des processus certifiés est examiné et les plans d'amélioration sont décidés,
- un Comité Environnemental est tenu chaque année: les impacts des activités sont analysés et les améliorations appréciées. Au cours de ces réunions, des informations peuvent être apportées concernant la certification de l'activité Annuaire Imprimés par la norme ISO 14001;

- auprès de l'ensemble du personnel:

- au moins deux sessions annuelles d'information sont organisées pour l'ensemble du personnel de la Direction des Annuaire Imprimés. Lors de ces réunions, sont présentés notamment les bilans des actions menées dans le domaine environnemental, les avancées et les axes d'amélioration,
- chaque Direction Opérationnelle de la Direction des Annuaire Imprimés réunit hebdomadairement ou bimensuellement ses collaborateurs et/ou managers et présente les avancées dans le domaine,
- les managers organisent des revues de processus au sein de leur direction avec leurs collaborateurs, afin d'alimenter la Revue de Direction annuelle.

3. Reporting RSE 2015

3.1 Démarche de reporting

Le décret d'application de la loi Grenelle 2 requiert de certaines sociétés de publier annuellement des informations sur différentes thématiques sociales, environnementales et sociétales. Afin de répondre de façon complète aux exigences de ce décret, SoLocal Group a décidé en 2012 de renforcer sa communication sur les informations extra financières dans son Document de Référence.

Ce sont l'ensemble des actions liées aux engagements RSE qui sont présentées dans ce rapport RSE, au titre de l'information et du dialogue avec les parties prenantes. Les indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale publiés portent sur des périmètres qui évoluent chaque année et qui peuvent varier selon les indicateurs.

Les indicateurs sociaux portent sur les périmètres SoLocal Group et PagesJaunes.

Contrairement au périmètre financier, les indicateurs sociaux portant sur l'année 2015 présentés dans le document incluent :

- 21 salariés de la filiale PJOM qui représentent 0,41 % de l'effectif global inscrit du Groupe au 31/12/2015 ;
- 45 salariés de la filiale Sotravo qui a été cédée par SoLocal Group au 31/12/2015 à 23h59. Ces salariés représentent 0,89 % de l'effectif global inscrit du Groupe au 31/12/2015.

Sur les autres indicateurs, les périmètres sont précisés dans la note méthodologique en annexe. Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce Document de Référence est disponible sur demande auprès du Service RSE.

L'un des Commissaires aux comptes de SoLocal Group a été désigné Organisme Tiers Indépendant pour réaliser la vérification des informations RSE en application des dispositions de la loi Grenelle II. À ce titre, il a réalisé un rapport de vérification présenté en annexe de ce chapitre qui comporte une attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales requises ainsi qu'un avis sur la sincérité de ces informations.

3.2 Données générales

3.2.1 Données administratives sur les ICPE

SoLocal Group possède actuellement deux installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de Déclaration. Ces installations concernent le site de Sèvres et le data center de Rennes.

Sur le site de Sèvres, les activités classées comprennent des installations de réfrigération, un atelier de charge d'accumulateur et un stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés. Sur le site de Rennes, la seule activité classée est le stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés.

3.2.2 Données financières sur les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Il n'existe aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. Le Groupe n'a identifié aucun contexte où de telles provisions ou garanties seraient nécessaires.

4. Autres démarches réglementaires liées à la démarche RSE

En 2015, PagesJaunes s'est conformé à la réglementation et a réalisé le Plan de Déplacement d'Entreprise de son siège social à Sèvres. L'analyse réalisée a permis de définir des mesures pour favoriser des modes de déplacements doux pour les salariés.

L'audit énergétique sur le périmètre des bâtiments du siège social et de la flotte de véhicules a également été réalisé. Le déménagement dans le nouveau siège social Citylights permettra une amélioration significative des résultats.

Responsabilité sociale

SoLocal Group offre à plus de 5 000 collaborateurs un environnement de travail dynamique et des perspectives d'évolution stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles grâce aux différentes activités du Groupe, qui reposent sur une grande diversité de métiers et des implantations régionales et internationales.

La politique de Ressources Humaines décline et accompagne la mise en œuvre de la stratégie et des engagements RSE de SoLocal Group. Elle concerne dans ses grands principes tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient leur statut et leur métier.

1. Partage des valeurs du Groupe

Client, Intégrité, Équipe, Innovation, Agilité : ce sont les cinq valeurs qui ont été retenues fin 2013 au terme d'un processus participatif auprès des collaborateurs du

Groupe. Elles représentent un référentiel commun sur lequel s'appuyer alors qu'une nouvelle culture d'entreprise plus transversale, plus fluide, plus réactive, plus digitale est installée.

Comme un mot peut représenter des réalités différentes d'une personne à l'autre, chaque valeur est accompagnée de deux boosters. Leur but : rendre les valeurs facilement applicables au quotidien.

- ◆ Client : soyons passionnés ! rendons nos clients heureux !
- ◆ Intégrité : faisons et inspirons confiance ! soyons exemplaires !
- ◆ Équipe : soyons engagés ! agissons avec courage !
- ◆ Innovation : inventons et simplifions ! visons l'excellence !
- ◆ Agilité : osons ! allons à l'essentiel !

2. Politique de l'emploi et employabilité

2.1 Effectifs et rémunérations

2.1.1 Détail des effectifs

Détail des effectifs

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Effectif global inscrit au 31/12 de l'exercice	4 903	5 482	5 080	3 978	4 423	4 028
<i>France</i>	4 463	5 008	4 556			
<i>International</i>	440	474	524			
Effectif ETP au 31/12 de l'exercice	4 441	4 802	4 493	3 553	3 789	3 495
Effectifs inscrits commerciaux terrain au 31/12 de l'exercice	1 317	1 568	1 341	1 179	1 421	1 245
Effectifs inscrits commerciaux télévendeurs au 31/12 de l'exercice	848	957	812	719	846	708
Effectifs inscrits non commerciaux au 31/12 de l'exercice	2 738	2 957	2 927	2 073	2 156	2 075
Nombre de collaborateurs en CDI au 31/12 de l'exercice	4 844	5 422	5 053	3 940	4 386	4 013
Pourcentage de CDI au 31/12 de l'exercice	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Part de cadres supérieurs parmi l'effectif total au 31/12 de l'exercice	3,3 %	3,2 %	3,2 %			

La baisse des effectifs en France (-9,1 %) est partiellement compensée par la progression des effectifs (+10,5 %) à l'international.

Le retrait en France est principalement imputable au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de PagesJaunes ainsi qu'à

la baisse des effectifs de Sotravo et Chronorest (Lookingo). Dans le cadre du plan de réduction des coûts annoncé en avril 2015, SoLocal Group a cédé la filiale Horyzon Media. L'entrée de nouvelles sociétés dans le périmètre Effilab et Digital to Store UK explique aussi cette évolution.

Âge et ancienneté moyens

	SoLocal Group		
	2013	2014	2015
Âge moyen des collaborateurs au 31/12 de l'exercice	41,7	40,9	40,9
Ancienneté moyenne des salariés au 31/12 de l'exercice	11,8	10,9	11,0

L'ancienneté moyenne et l'âge moyen dans le Groupe sont stables.

Organisation du temps de travail

	SoLocal Group		
	2013	2014	2015
Part des personnes travaillant à temps partiel au 31/12 de l'exercice	6,0 %	5,9 %	6,5 %

L'accord sur le temps de travail donne la possibilité aux salariés de SoLocal Group qui le souhaitent, et selon les modalités définies dans l'accord, de bénéficier du travail à temps partiel. Le congé parental fait partie des motifs de temps partiel.

Les salariés à temps partiel sont représentés dans tous les domaines et métiers: Commercial, Support, Production et Systèmes d'Information.

Le volume de salariés à temps partiel est assez stable autour de 6 % des effectifs globaux. Pour PagesJaunes, 6,4 % des salariés travaillaient à temps partiel fin 2015.

2.1.2 Embauches, turnover et départs

Détail du turnover

	SoLocal Group		
	2013	2014	2015
Turnover global	10,2 %	12,4 %	17,7 %

L'augmentation du taux de rotation des effectifs Groupe est liée au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de PagesJaunes. Hors PSE, le taux est de 13,3 %.

	PagesJaunes		
	2013	2014	2015
Turnover des commerciaux télévendeurs	17,0 %	23,8 %	31,2 %
Turnover des commerciaux hors télévendeurs	4,2 %	4,7 %	20,0 %
Turnover des non commerciaux	4,2 %	7,0 %	6,8 %

L'augmentation des taux de rotation des effectifs PagesJaunes s'explique par le PSE. Hors PSE, le taux de rotation des commerciaux télévendeurs est de 26,5 % et celui des commerciaux terrains de 5,9 %.

Embauches et départs par type de motifs

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice	462	1158	592	202	814	280
Nombre de départs CDI dus à la fin de la période d'essai	134	250	207	49	162	125
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	27 %	39 %	22 %	19 %	44 %	19 %
Nombre de départs CDI volontaires (tout départ initié par le salarié)	143	177	296	87	86	165
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	28 %	28 %	32 %	34 %	23 %	25 %
Nombre de départs CDI non volontaires (tout départ initié par l'entreprise)	228	206	429	121	120	363
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	45 %	33 %	46 %	47 %	33 %	56 %
Nombre total de départs CDI	505	633	932	257	368	653

Le volume des embauches 2014 était atypique avec des embauches massives de commerciaux chez PagesJaunes suite à la réorganisation commerciale et au PSE. Le retrait des embauches en 2015 ne concerne que les filiales françaises. Les filiales étrangères enregistrent une progression de leurs recrutements par rapport à 2014.

La baisse des départs en fin de période d'essai est liée au recul des embauches. Hors PSE, les départs non volontaires de CDI reculent par rapport à 2014 (-1,7 %). Dans le cadre de la transformation du Groupe, les départs liés à des ruptures conventionnelles et à des démissions progressent principalement en France et notamment chez PagesJaunes.

2.1.3 Rémunérations des collaborateurs

La politique de rémunération de SoLocal Group en France se compose d'un ensemble d'éléments de rémunération directs et indirects et d'avantages sociaux. Ces éléments font l'objet de comparaisons externes régulières.

La rémunération fixe est versée sur 12 ou 13 mois selon les fonctions. Diverses primes sont versées selon les statuts (prime d'assiduité, prime d'ancienneté, prime de vacances, prime enfant, prime transport brut...).

Les rémunérations variables se basent sur l'atteinte d'objectifs fixés selon les statuts. Par exemple :

- pour les équipes commerciales: croissance du chiffre d'affaires, la qualité et l'efficacité opérationnelle, etc.
- pour les directeurs(trices): objectifs liés à des indicateurs financiers, à la transformation des systèmes d'information, aux ressources humaines et des objectifs personnels.

La rémunération indirecte et les avantages sociaux comprennent des dispositifs d'épargne salariale, de protection sociale et d'autres avantages.

Concernant, l'épargne salariale, un accord Groupe France encadre les différents dispositifs :

- Participation : un accord Groupe a été signé en 2006 et s'applique à l'ensemble des sociétés françaises du Groupe ayant adhéré à cet accord. Il prévoit un calcul dérogatoire de la réserve spéciale de participation qui s'applique s'il est plus favorable que la formule légale ;
- PEG et PERCO : ces dispositifs sont accessibles à l'ensemble des salariés du Groupe, sous réserve d'une ancienneté de 3 mois ;
- Abondement : pour faciliter la préparation de la retraite, le Groupe SoLocal apporte annuellement sa contribution financière au PERCO avec le versement d'un abondement qui complète les versements effectués par les salariés (participation et/ou versements volontaires).

Concernant la protection sociale :

- Couverture Santé & Prévoyance : un régime unique pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France, en grande partie financé par le Groupe ;
- Retraite : les salariés Cadres de l'ensemble du Groupe en France bénéficient d'une retraite supplémentaire dite « Article 83 ». La cotisation est de 5,5 % sur la partie du salaire brut supérieure au plafond annuel de la Sécurité sociale et est prise en charge aux 2/3 par l'entreprise (cf. accord portant sur la mise en place de systèmes de retraite supplémentaire).

Des dispositifs allant au-delà de la réglementation existent dans les filiales étrangères (Orbit Interactive, Digital to Store UK, QDQ, etc.).

D'autres avantages sociaux existent au sein du Groupe :

- Conciergerie d'entreprise : la conciergerie d'entreprise en ligne, lancée dans le cadre de la démarche Qualité de Vie et Santé au Travail, permet aux collaborateurs de bénéficier d'un ensemble de services « vie pratique » au sein de l'entreprise (pressing, cordonnerie, repassage, retouche...);
- Tickets-restaurant/restauration d'entreprise : selon les sites, les collaborateurs peuvent bénéficier de tickets-restaurant et/ou, le cas échéant, accéder au restaurant d'entreprise. C'est un avantage en grande partie financé par l'entreprise;

- Comité d'Entreprise (PagesJaunes, SoLocal Holding, Mappy, PJMS, Clic RDV) : l'entreprise verse au comité d'entreprise une dotation annuelle pour financer les œuvres sociales, sportives et culturelles de ses collaborateurs. À titre d'exemple, le budget alloué en 2014 pour PagesJaunes était de 943 335 euros ;

- Action Logement (PagesJaunes, SoLocal Holding, PJOM, Mappy, PJMS) : des organismes interviennent aux côtés des collaborateurs à chaque étape du parcours résidentiel (recherche de logement locatif, financement du dépôt de garantie, acquisition d'un logement, financement de travaux...);

- Médaille du travail (PagesJaunes et holding);

- Temps de travail & Congés PagesJaunes : en plus des 25 jours de congés payés légaux, les collaborateurs bénéficient selon leur statut de jours liés au fractionnement de leurs congés, de ponts offerts par l'entreprise, de jours de congés pour événements familiaux (naissance, mariage ou PACS, déménagement), de jours de RTT, de congés d'ancienneté, de jours de compensation horaire selon le statut;

- Compte Épargne Temps : un accord Groupe France a mis en place un Compte Épargne Temps. Il permet, sous réserve d'un an d'ancienneté, d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les Ressources Humaines réalisent depuis 2012 le Bilan Social Individuel qui vise à apporter au salarié une plus grande transparence sur l'ensemble des éléments constituant sa rétribution en tant que collaborateur du Groupe (rémunération directe : salaire fixe, rémunération variable, primes diverses, épargne salariale, protection sociale, congés, et autres éventuels avantages sociaux : restaurant d'entreprise, tickets restaurant, conciergerie d'entreprise...).

Ce bilan est étendu à l'ensemble des filiales du Groupe en France. En 2015, le support a été consulté, au moins une fois, par 65,5 % des salariés concernés.

2.2 Impliquer les collaborateurs dans la transformation du Groupe

2.2.1 Développement des collaborateurs

2.2.1.1 Programmes de formation

L'année 2015 a été l'année du renforcement des compétences acquises en 2014 et du développement de nouvelles compétences digitales et managériales pour accélérer la réussite du projet ambitieux de transformation Digital 2015.

2015, c'est également l'année de l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme de la formation professionnelle (loi du 5 mars 2014). L'entreprise a adapté sa politique de formation en conséquence, tout en maintenant un effort de formation ambitieux et nécessaire à son évolution dans un univers concurrentiel et économique difficile. Plus que jamais, des compétences pointues et diversifiées sont nécessaires pour faire face à ce contexte.

Formation des collaborateurs

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice	121 286	172 894	139 802	114 407	162 485	116 963
Nombre de collaborateurs formés au cours de l'exercice	3 806	3 916	4 432	3 358	3 465	3 875
Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur formé	32	44	32	34	47	30
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	4,3 %	3,9 %	4,0 %	4,8 %	4,5 %	4,4 %

En 2014, l'accompagnement du projet de transformation de PagesJaunes a donné lieu à un dispositif exceptionnel de formation.

Les principales orientations de la formation en 2015 se sont déclinées autour de quatre thèmes :

- Confirmer les compétences digitales dans l'entreprise : en 2014, l'entreprise avait mis en place sa *Digital Academy*, composée d'une dizaine de stages permettant à chacun, selon son métier et son niveau, de renforcer sa culture digitale. En 2015, ce cursus a été renforcé par de nouveaux stages, en présentiel et en ligne, afin de couvrir un maximum de besoins et les nouveautés dans le domaine du digital. Le Groupe s'est fixé comme objectif de former 50 % des collaborateurs au digital sur la période 2014/2015. Au delà de ces formations généralistes, des formations individuelles ou intra-direction adaptées pour chaque équipe ont été déclinées. Par exemple renforcement des expertises des équipes IT sur le Big Data, formation des commerciaux au nouvel outil de vente, etc. Pour l'ensemble des autres salariés de l'entreprise et comme les années précédentes, les formations liées aux nouvelles technologies et à Internet ont été privilégiées ;
- Accompagner les évolutions des emplois, des compétences et des organisations : l'année 2015 a été l'année du renforcement des compétences acquises par les différentes populations concernées dans toutes les filiales ;
- Développer de nouvelles compétences managériales : en 2015, l'objectif principal en matière de management a été de pérenniser et développer les cursus existants. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la formation à mettre en œuvre dans l'entreprise et du projet *Digital Performance*, une formation d'une journée a été déployée pour l'ensemble de l'encadrement sédentaire afin de renforcer la capacité des managers à mener des entretiens annuels (entretien d'objectifs et entretien professionnel) de qualité ;
- Mettre en place les nouvelles dispositions de la réforme de la formation au sein de la Branche de la publicité puis de l'entreprise. La loi du 5 mars 2014 réforme en profondeur la formation professionnelle. Pour PagesJaunes, les principales nouveautés ont été :
 - un versement à l'AFDAS (OPCA/OPACIF) qui passe de 0,7 % du montant de sa masse salariale à 1 %, pour financer le nouveau dispositif du Compte Personnel de Formation,
 - la disparition du DIF dans sa forme actuelle et donc la réintégration d'un certain nombre de formations dans le cadre du plan de formation de l'entreprise,
 - un suivi beaucoup plus précis des entretiens professionnels afin de respecter les nouvelles contraintes dans ce domaine,
 - une diminution de la part disponible de la taxe d'apprentissage à verser aux écoles,

2.2.1.2 Parcours professionnel

Les salariés sont les premiers acteurs de leur évolution professionnelle. Pour cela, ils doivent bénéficier des informations pertinentes leur permettant de se renseigner sur les dispositifs d'accompagnement, les métiers du Groupe, les postes disponibles...

En 2015, une rubrique Intranet répondant à l'ensemble de ces questions a été créée : « Evolution professionnelle ».

Par ailleurs, au delà de l'évaluation annuelle des compétences, les salariés ont réalisé avec leur responsable un entretien professionnel permettant de :

- faire le point sur les activités des salariés ;
- échanger sur leurs attentes et besoins en lien avec leur projet professionnel ;
- le cas échéant, les informer sur les différents dispositifs mobilisables pour construire un projet professionnel, déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation de ces projets, définir les modalités d'accès à la formation professionnelle.

Par ailleurs, soucieuses d'apporter un accompagnement pour les collaborateurs dans la gestion des carrières et de contribuer à la croissance du Groupe, des *Talents Reviews* ont été mises en place en 2014 sur la population non commerciale. Elles se sont poursuivies en 2015. En 2016, elles concerneront aussi les populations commerciales.

Les Ressources Humaines continuent également à promouvoir la mobilité interne grâce au développement du portail « Espace Emploi » disponible via l'intranet, et sur lequel les collaborateurs peuvent mettre à jour leur curriculum vitae, postuler aux offres internes ou encore mettre un système d'alerte pour les opportunités de postes dans les filières métiers qui les intéressent. Les candidatures des salariés sont privilégiées par rapport aux candidatures externes. Des communications sont régulièrement faites en interne via la newsletter hebdomadaire, afin d'afficher les opportunités de postes à pouvoir.

Une nouvelle fonctionnalité de *retargeting* a été lancée en 2015, facilitant la recherche de poste, en proposant des offres en lien avec les préférences des salariés.

2.2.2 Vers une culture d'entreprise digitale

2.2.2.1 Eurêka : l'innovation collaborative au service du management

Depuis septembre 2010, le programme d'innovation collaborative Eurêka permet aux collaborateurs d'être acteurs de la transformation du Groupe. Ce programme vise à libérer la créativité des collaborateurs en vue d'améliorer les processus internes et de réfléchir à de nouveaux produits et services. Réunis sur une plateforme intranet collaborative, les collaborateurs du Groupe forment une communauté virtuelle centrée sur l'innovation.

Depuis la création du projet, plus de 5 600 idées ont été publiées par les collaborateurs et plus de 78 % de l'effectif cible se sont connectés à la plateforme au moins une fois.

Cet engouement des salariés s'explique par la visibilité donnée à une idée ou à un concept personnel, par la volonté de s'impliquer dans la transformation du Groupe et par la possibilité de s'exprimer sur des questions-clés en dehors de sa ligne hiérarchique.

186 idées inspirées par les collaborateurs ont déjà été déployées et plus de 62 idées ont été intégrées dans les feuilles de routes des différentes directions pour être ensuite mises en œuvre.

En 2015, SoLocal Group a mis la plateforme Eurêka en open source, de manière gratuite, à disposition de toute entreprise ou institution qui souhaite, comme elle, se lancer dans l'innovation collaborative.

En accompagnant le changement, en transformant les comportements managériaux et en favorisant la transversalité, Eurêka contribue pleinement à la culture d'innovation du Groupe.

2.2.2.2 Valorisation des talents internes

Les initiatives lancées au travers du programme Digital 2015 afin de mettre en lumière et valoriser les « talents » du Groupe ont été poursuivies en 2015 au travers de deux actions :

- le projet *Digital Talents* : avec l'organisation trois fois par an d'un concours d'initiatives permettant de saluer à chaque fois cinq réalisations emblématiques de la transformation du Groupe et créatrices de valeurs, et la mise en place de quatre communautés internes d'experts qui échangent sur l'actualité de leur expertise ou font de la pédagogie en interne.

L'enjeu est de transformer la culture et les comportements de SoLocal Group par la preuve et la transmission en révélant les expertises et en mettant en lumière les collaborateurs « talentueux » ;

- le *Make it Day* : dont la deuxième édition s'est déroulée du 31 mars au 2 avril 2015 (une 1^{re} édition avait été organisée en novembre 2013). Pendant deux jours, 270 participants répartis sur les trois sites de Sèvres, Rennes et Eysines ont développé 52 projets à la fois pragmatiques et innovants pour rendre les clients heureux.

3. Diversité

3.1 Développer l'égalité femmes-hommes

SoLocal Group s'engage à promouvoir la diversité, notamment l'égalité femmes/hommes. Cette politique est formalisée pour chaque filiale avec des accords dédiés. Pour PagesJaunes, les efforts formalisés par cet accord sont portés sur six axes prioritaires :

- renforcer la politique de féminisation des recrutements internes et externes ;
- renforcer la politique de féminisation des instances dirigeantes ;
- renforcer la politique d'accès à la formation professionnelle ;
- renforcer la politique d'égalité salariale ;
- mieux concilier vie professionnelle - vie privée ;
- faire progresser la mixité des Instances Représentatives du Personnel.

Par ailleurs, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs à horizon 2017 :

- porter le taux de féminisation des cadres supérieurs à au moins 30 % ;
- porter le taux de féminisation des conseillers(ères) commerciaux(ciales) à 35 %.

Des accords existent également dans les autres filiales notamment Mappy. Les axes de travail majeurs sont de garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les processus de recrutement, de garantir l'égalité salariale et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Caractéristiques des statuts des femmes

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Pourcentage des femmes parmi les CDI au 31/12 de l'exercice	51 %	50 %	51 %	51 %	50 %	51 %
Pourcentage des femmes parmi les CDD au 31/12 de l'exercice	73 %	68 %	48 %	84 %	73 %	60 %
Nombre de femmes parmi les cadres supérieurs au 31/12 de l'exercice	43	49	54	29	36	36
Pourcentage des femmes parmi les cadres supérieurs au 31/12 de l'exercice	26 %	28 %	27 %	26 %	27 %	27 %

La part des femmes dans les effectifs totaux est en progression. La proportion du nombre de femmes en CDD par rapport à fin 2014 est en retrait, en lien avec la baisse des effectifs en CDD.

Aussi, conscient que l'égalité femmes/hommes passe d'abord par une conciliation vie privée/vie professionnelle réussie, SoLocal Group a veillé à faciliter les conditions de travail des collaborateurs/trices et à les adapter en fonction de leurs contraintes personnelles. Ainsi, 100 % des demandes de travail à temps partiel sont accordées. Dans cette même optique, le Groupe a mis en place un service de conciergerie apportant aux salariés tout un panel de services de « vie pratique » au sein même de leur entreprise.

3.2 Intégrer tous les publics

3.2.1 Démarche auprès des seniors

Sur les populations seniors, SoLocal Group reconnaît l'expérience et les talents de ses collaborateurs seniors et vise à assurer le développement de leurs compétences et à améliorer leurs conditions de travail. Cette politique s'articule autour des six thèmes suivants :

- le maintien dans l'emploi et le recrutement ;
- le développement des compétences, des qualifications, et de l'accès à la formation ;

- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles;
- l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite;
- la transmission des savoirs et des compétences (tutorat);
- et enfin, l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité.

L'Accord Seniors Groupe traite notamment des conditions de travail et de leurs aménagements auprès des salariés dits « seniors ». Il inscrit ainsi au cœur de la politique de Ressources Humaines, la non-discrimination par l'âge et l'égal accès des salariés seniors à la formation et aux évolutions de carrière. À travers cet accord, le Groupe valorise les compétences de ses collaborateurs seniors et les accompagne dans leur réflexion concernant leur seconde partie de carrière.

Parmi ces dispositifs, il y a par exemple :

- l'entretien de seconde partie de carrière, destiné à faire le point avec le collaborateur, au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans le Groupe, sur ses compétences et ses besoins en formation et sur sa situation professionnelle. Ces entretiens de carrière se font sur la base du volontariat et sur demande des collaborateurs auprès de leur correspondant des ressources humaines local;
- le temps partiel seniors pour les collaborateurs non VRP (Voyageur, Représentant et Placier): à l'initiative du collaborateur et sous réserve d'acceptation de sa hiérarchie et de la direction des Ressources Humaines. Ce dispositif se caractérise par : une diminution du temps de travail (80 % ou 60 %) pendant au minimum 12 mois et au maximum 4 ans avant la retraite à taux plein, par une rémunération majorée : le temps partiel à 80 % sera rémunéré à 90 % et le temps partiel à 60 % sera rémunéré à hauteur de 72 % et par une compensation intégrale des cotisations à l'assurance vieillesse. Au moment du départ en retraite, le salarié bénéficiera d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à un temps plein. Sur toute la durée du présent accord, 75 collaborateurs pourront potentiellement entrer dans le dispositif de Temps Partiel Seniors;
- le Bilan Prévisionnel de Retraite : afin d'aider les salariés seniors de 56 ans et plus à préparer leur retraite, le Groupe s'engage à financer un « Bilan Prévisionnel de Retraite » personnalisé auprès d'un organisme extérieur spécialisé. Dans le cadre de l'accord Seniors, et plus précisément de la préparation des fins de carrières, le Groupe s'est engagé à financer un maximum de 100 bilans retraite prévisionnels en 2013, 50 en 2014, 50 en 2015 et 50 en 2016.

3.2.2 Démarche auprès des jeunes

3.2.2.1 Développement de l'emploi des jeunes

Sur les populations jeunes, le Groupe s'est engagé avec l'accord signé en octobre 2013 à :

- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : il s'agit d'encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants et ainsi, donner à ces jeunes l'opportunité de découvrir un métier et une entreprise. Cette démarche vise également à promouvoir la mixité et la diversité des cursus au sein des équipes. L'objectif du Groupe est de maintenir un taux d'emploi de Jeunes en alternance d'au moins 2,5 % des effectifs en moyenne sur l'année, pendant toute la durée de l'accord;
- développer l'embauche d'alternants en CDI ou en CDD : l'alternance permet de renforcer le développement professionnel des Jeunes au cours de leur formation. Ces contrats ou conventions répondent aux besoins des managers tout en faisant connaître la diversité des métiers du Groupe à un large public. SoLocal Group souhaite augmenter le nombre d'embauches définitives de collaborateurs en alternance;
- son objectif est d'embaucher au moins 10 % des Jeunes ayant rejoint le Groupe par un dispositif d'alternance, en leur proposant en priorité les postes à pourvoir en CDI ou CDD de plus de six mois;
- encourager l'échange intergénérationnel : le nouvel accord prévoit que dès l'arrivée du jeune dans sa nouvelle équipe, son manager direct lui présente le collaborateur « référent », qui sera à ses côtés pour l'accueillir, l'intégrer et l'accompagner durant ses premiers pas dans l'entreprise. Ce référent est chargé de lui présenter l'entreprise, de l'aider à mieux connaître son poste et son environnement de travail. L'accord a également créé un dispositif de tutorat, afin de valoriser la transmission des savoirs et des compétences des managers expérimentés. Le tutorat s'inscrit comme une véritable ambition de l'entreprise de reconnaître l'expérience de ses salariés seniors, de faciliter l'échange entre générations, de transmettre la culture d'entreprise et d'intégrer les jeunes collaborateurs dans les meilleures conditions.

Cet accord concrétise donc clairement la volonté du Groupe de favoriser et faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de la génération « Y ».

Le Groupe s'est ainsi engagé dans une politique d'accueil des stagiaires études et en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), permettant de développer l'employabilité des jeunes au cours de leur formation. C'est également un vecteur important de développement des relations entre SoLocal Group et le système éducatif national.

En 2015, PagesJaunes a accueilli en France 135 stagiaires (stage d'études), selon les besoins des directions et les capacités d'accueil de l'entreprise. À ce nombre s'ajoutent d'autres stagiaires de plus courte durée (de niveau collège à BAC+2).

Contrats en alternance

	PagesJaunes		
	2013	2014	2015
Nombre d'embauches de contrats en alternance au cours de l'exercice	53	61	73

Les stagiaires et alternants du Groupe en 2015 ont aussi pu bénéficier d'une véritable animation interne. Ainsi, une action ciblée vers cette communauté a été lancée afin de recueillir leurs avis et perceptions sur leur expérience au sein de SoLocal Group. Ce retour d'expériences est rendu possible grâce à une enquête de satisfaction lancée en

ligne auprès des jeunes en fin de stage. SoLocal Group a choisi de s'associer à la société Meilleure-Entreprise.com et de profiter ainsi du label *Happy Trainees* permettant de développer la notoriété et l'attractivité du Groupe auprès de ces jeunes publics.

3.2.2.2 Relations écoles et universités

Les ambitions de SoLocal Group exigent des compétences en phase avec les nouveaux métiers du numérique. Dans ce cadre, une stratégie de relations avec les écoles et les universités a été lancée pour permettre aux équipes de bénéficier de l'apport de tous les talents.

Faire de l'entreprise une référence auprès des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur : c'est l'objectif que s'impose SoLocal Group au travers de nombreuses actions en direction des écoles et des universités qui ont des affinités avec l'univers numérique.

Dans ce contexte, SoLocal Group a noué des relations avec 13 établissements cibles autour de quatre axes (recrutement, visibilité, pédagogie et projets) :

- trois grandes écoles de commerce : EDHEC, ESCP, HEC ;
- deux écoles d'ingénieurs : Centrale Paris, Ensai ;
- trois écoles d'informatique : École 42, Epitech et Webschool Factory ;
- cinq écoles de commerce régionales : EM Normandie, KEDGE, Iéseg, Skema et GEM.

Par ailleurs, le Groupe a organisé, en partenariat avec l'École 42, un *hackathon* (concours d'innovation) intitulé la «Digitale Alternance, Hôtellerie – Restauration». Ce concours d'innovation, organisé sous le haut patronage de Guy Martin (chef du Grand Véfour), a été l'occasion de réunir pendant deux jours des apprentis de trois écoles d'hôtellerie – restauration reconnues (Ferrandi, CFA Médéric, CFA Stephenson) et les étudiants de l'École 42.

Ainsi, plus de 70 étudiants repartis par groupe de quatre (composés de deux apprentis de l'hôtellerie – restauration et de deux étudiants techniciens du numérique) ont développé pendant deux jours un projet d'application utile au secteur de l'hôtellerie – restauration. Avec une facilité d'adaptation surprenante et une rapidité déconcertante, ces jeunes qui ne se connaissaient pas ont réussi, ensemble, à faire émerger de beaux projets dont la propriété intellectuelle leur appartient.

Composé d'experts du numérique, de bloggeurs et de spécialistes du secteur de l'hôtellerie – restauration, un jury a décerné le 19 mars un prix aux deux groupes lauréats. Le barème de notation a été établi selon trois critères : l'utilité de l'application au secteur de l'hôtellerie- restauration, la faisabilité du projet et son caractère innovant, la façon dont le projet a été présenté au jury.

L'équipe gagnante était composée de deux jeunes femmes et de deux jeunes hommes, issus de l'École 42 et du CFA Stephenson. Ils ont imaginé une application destinée aux hôteliers qui facilite la communication interne et plus précisément, le partage de consignes entre les différents départements d'un l'hôtel. Les gagnants ont chacun remporté un Ipad, ainsi qu'un déjeuner dans un restaurant gastronomique. Le jury a également décerné un prix à la deuxième équipe (4 Ipads) pour leur projet d'application qui consiste à mettre en relation les professionnels et les « extras » à la recherche de vacation exceptionnelles ou ponctuelles (étudiants, personnes sans emplois, intermittents, professeurs...). Cette application permet aux restaurateurs et hôteliers de pouvoir faire face rapidement à un surplus d'activité, à d'éventuelles absences ou des événements exceptionnels.

Au service d'une pédagogie innovante, SoLocal Group souhaite au travers de la *Digitale Alternance* permettre aux jeunes participants :

- d'acquérir des compétences en situation et de faire preuve d'initiative, d'ingéniosité et de créativité ;
- de progresser en équipe ;

- de découvrir comment innover ;
- d'apprendre à travailler avec des jeunes issus de secteurs d'activités différents.

3.2.2.3 Développement de la marque employeur

Afin de rendre la marque employeur plus visible en externe et d'être mieux reconnus par les cibles jeunes (19-25 ans) au-delà des étudiants des écoles partenaires, une stratégie de présence active sur les réseaux sociaux est développée depuis novembre 2012 en se basant notamment sur les réalisations internes.

La stratégie éditoriale consiste à :

- faire connaître le positionnement d'employeur leader du digital ;
- montrer concrètement quelles sont les missions des collaborateurs du Groupe ;
- offrir des opportunités d'emploi, de stage et d'alternance.

Le Groupe est donc présent de manière plus accrue sur les réseaux sociaux professionnels : LinkedIn et Viadeo, et a aussi renforcé sa proximité avec les jeunes en étant également présent sur Facebook, Twitter, Yupeek et Wizbii et sur des sites de recrutement spécialisés auprès des jeunes diplômés comme Jobteaser par exemple.

Pour engager le dialogue et rester proches des jeunes, une ligne éditoriale est déclinée en suivant des codes qui leur ressemblent : une tonalité sympathique, des visuels attractifs et des événements 100 % digitaux. Par exemple, au fil de l'eau le Groupe publie régulièrement sur Facebook, Twitter, Viadeo et Jobteaser des informations sur l'actualité et les opportunités de l'entreprise. Ces communications ont pour objectif d'inviter les candidats à découvrir le Groupe, ses métiers, ses offres et ses événements internes.

3.2.3 Emploi des personnes handicapées

SoLocal Group s'engage à promouvoir la diversité et a initié une politique active sur le handicap. Il affirme sa volonté sur deux axes prioritaires : le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Un nouvel accord a été signé en 2015 par quatre organisations syndicales. Cet accord poursuit les engagements initiés dans le cadre du premier accord et se veut plus ambitieux dans la prise en compte des conséquences du handicap sur le poste de travail.

Comme indiqué plus haut, la politique handicap du Groupe s'articule autour de deux axes principaux :

- le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés : le Groupe s'est engagé à intégrer entre 15 et 20 personnes handicapées en trois ans. Pour réussir cet objectif le Groupe s'appuie sur le savoir-faire développé dans le cadre des embauches via les contrats de professionnalisation et veille à l'adaptation des postes de travail. Le Groupe s'appuie bien entendu sur des partenaires spécialisés en la matière ;
- depuis 2010, l'intégration de personnes en situation de handicap par la voie des contrats de professionnalisation participe en grande partie aux engagements de l'accord. Tous les ans, le Groupe s'engage à intégrer 15 personnes handicapées en contrat de professionnalisation. Le nouvel accord prend acte de cet engagement et va plus loin dans la mesure où le Groupe s'est engagé à pérenniser la relation contractuelle en privilégiant l'intégration en CDI pour 15 personnes en trois ans.

Taux d'emploi de personnes handicapées

	SoLocal Group (périmètre France)		
	2012	2013	2014
Taux d'emploi de personnes handicapées au 31/12 de l'exercice par rapport à l'effectif total	3,1 %	3,9 %	3,7 %

En 2015, la mission Handicap de SoLocal Group a réalisé 34 actions de maintien dans l'emploi (adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifique, financement de matériel ou de sport adapté, etc.) qui ont bénéficié à 102 personnes.

4. Sécurité, santé et bien être au travail

Dans un contexte de profonde transformation de son organisation et de son business model, SoLocal Group a choisi de mettre en place un plan d'action en faveur de la qualité de vie et la santé au travail afin d'accompagner les changements en cours, au plus près du travail réel. Les plans d'action locaux déclinés par les managers sont élaborés dans la multidisciplinarité qu'il s'agisse de leur construction ou suivi des indicateurs de résultats.

4.1 Suivi de la qualité de vie au travail

4.1.1 Enquête d'opinion interne

Chaque année, le Groupe mène une enquête d'opinion auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de recueillir leur perception sur leur environnement de travail, le contenu de leur travail, le développement professionnel, la communication, le management, ainsi que sur leur qualité de vie. Cette enquête annuelle permet à l'ensemble du management d'écouter, de comprendre et d'identifier les priorités et les leviers pour ensuite mettre en place des plans d'actions spécifiques. Elle se déroule en tout anonymat, en ligne et avec l'aide d'un prestataire externe. L'enquête d'opinion 2015, menée du 12 au 30 janvier 2015, auprès des collaborateurs du Groupe en France et à l'international, a permis une mobilisation importante. Ainsi, plus de 3500 collaborateurs y ont répondu, soit 73 % des collaborateurs du Groupe. 79 % d'entre eux ayant répondu ont déclaré que cette enquête est utile pour accompagner les progrès de l'entreprise.

4.1.2 Mesurer, évaluer, comprendre les actions nécessaires pour améliorer les environnements de travail

4.1.2.1 Études spécifiques par métier et/ou site au plus près des collaborateurs

En 2015, SoLocal Group a réalisé une cartographie des risques psychosociaux auxquels sont exposés les collaborateurs mesurant les contraintes dans le travail, la nature des risques (exigence, autonomie, soutien, sens au travail), les ressentis exprimés. Les risques psychosociaux incluent les maladies professionnelles. En complément, des entretiens ont été réalisés par un cabinet spécialisé en santé au travail auprès de managers d'entités; ils ont permis de mieux interpréter les résultats obtenus à travers la cartographie. Ce partage d'information et l'analyse qualitative des problématiques opérationnelles servent à mettre en place des ateliers de résolution de problèmes intégrant des managers et des collaborateurs.

Les résultats ont été présentés à tous les acteurs de santé (CHSCT, Manager, Responsable des Ressources Humaines, Médecins du travail). Une compréhension partagée des priorités pour résoudre les problèmes identifiés a conduit à la mise en place d'un plan d'action spécifique d'accompagnement au changement et à la prévention des RPS. À titre d'illustration, un espace d'échange des Directeurs de vente régionaux de PagesJaunes sur le périmètre du CHSCT Grand Ouest a été lancé fin 2015, avec pour ambition de décliner des solutions au plus près des préoccupations des collaborateurs. Les CHSCT accompagnent ainsi cette démarche d'expression des collaborateurs sur leur ressenti au travail, ce qui permet aux opérationnels de terrain de proposer des solutions adaptées aux problèmes relevés.

Des études spécifiques par métier et/ou site sont réalisées comme des baromètres de conduite du changement dans des cas d'évolutions de métiers. Les collaborateurs sont aussi interrogés directement pour connaître leurs avis sur les résultats des actions engagées en matière de qualité de vie et de santé au travail. Les résultats et les plans d'action sont systématiquement présentés en CHSCT, voire à un Groupe de suivi ad hoc.

4.1.2.2 Mise au point d'indicateurs pertinents et partagés

Taux de fréquence gravité et taux de gravité des accidents du travail

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Taux de fréquence des accidents du travail	6,4 %	7,3 %	7,3 %	5,3 %	6,5 %	7,9 %
Taux de gravité des accidents du travail	0,6 %	0,4 %	1,0 %	0,8 %	0,5 %	1,2 %

Fort d'un constat de départ, le Groupe s'est engagé dans une démarche de prévention et de réduction de l'absentéisme maladie en élaborant un plan d'action national annexé au contrat de prévoyance et de frais santé en vigueur au sein du Groupe. En 2015 le taux d'absentéisme maladie de SoLocal Group s'est chiffré à 7,0 % et pour PagesJaunes à 7,8 %.

Pour améliorer la lecture et l'analyse des données relatives à l'absentéisme maladie chez PagesJaunes, des Groupes de travail ont été mis en place dans une configuration pluridisciplinaire. Des indicateurs de lecture et d'analyse ont été définis avec les CHSCT, les Responsables des Ressources Humaines, des médecins du travail et l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Ces réunions ont permis de produire des indicateurs de mesure pertinents, partagés et croisés en matière d'absentéisme. La communication de ces indicateurs fait maintenant l'objet de débats en lien avec la démarche et les enjeux de santé au travail.

4.1.2.3. Autres sources

Le suivi de la qualité de vie au travail s'effectue aussi à travers la lecture des rapports annuels de la médecine du travail. En 2015, la DRH a pris contact avec les 32 centres de médecine du travail inter-entreprise, en lien avec le médecin coordinateur du travail du Siège Social pour disposer de rapports, y compris au delà de l'obligation légale, définissant un périmètre de 200 salariés.

En 2015, un soin tout particulier a été porté sur la production de rapports d'activités des assistantes sociales. Le rapport annuel du service social du travail, piloté par une assistante sociale référente, a été présenté en CHSCT et au Comité d'Entreprise. De même, un suivi relatif à l'action sociale et aux interventions de psychologues du travail a permis de renforcer les soutiens et les accompagnements individuels.

4.2 Actions pour l'amélioration de la qualité de vie

4.2.1 Actions concrètes à destination des collaborateurs

SoLocal Group met régulièrement en place des actions auprès de ses collaborateurs pour améliorer la qualité de vie et la santé au travail. Ces initiatives s'inscrivent dans les objectifs et les thématiques définis par le plan d'action national 2012 sur la QVST, mis en place par le Groupe. L'objectif est de rendre visible et durable la démarche engagée sur le mieux être au travail. Les mesures d'accompagnement dédiées à ce plan d'action national font appel à l'innovation, l'expérimentation et la pluridisciplinarité des acteurs.

4.2.1.1 Rencontres avec les collaborateurs et réflexion sur leurs activités

Dans le cadre du plan d'action national de 2012, des espaces d'échanges et d'expression sur le travail ont été mis en place sur diverses entités commerciales afin de renforcer les collectifs de travail. Ces réunions ont été animées par un psychologue du travail. Les équipes concernées ont toutes apprécié le soutien apporté à leurs problématiques collectives.

En 2015, un nouveau plan d'accompagnement à la prévention des risques professionnels a été établi sur la base de la cartographie réalisée.

4.2.1.2 Le télétravail : une réponse aux modes de travail digitaux

En 2015, le Groupe SoLocal a conclu avec ses partenaires sociaux un accord de Groupe sur le télétravail. Le télétravail

est ouvert à tous les collaborateurs, sous réserve que les outils le permettent et que l'exercice du métier soit éligible à ce mode d'organisation du travail.

Le télétravail répond à une demande forte des salariés qui souhaitent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, réduire leur temps de trajet et la fatigue associée. Le rythme retenu est de un à deux jours de télétravail pas semaine. Il s'agit de plus, dans certains cas, d'un outil de maintien dans l'emploi de catégories de salariés fragilisés, comme par exemple les travailleurs handicapés, seniors éloignés, etc.

Le projet de télétravail a été initié au sein de SoLocal Group. Il y a trois ans, autour d'un Groupe test de collaborateurs. Le pilote, conduit d'abord au sein de la filiale PagesJaunes auprès d'une cinquantaine de collaborateurs, a ensuite été élargi auprès d'une centaine de salariés.

Cette phase de test a été suivie de plusieurs questionnaires afin de recueillir les avis des « testeurs », aussi bien les salariés en télétravail que leurs managers. Les réponses aux questionnaires ont ainsi montré que le pilote sur le télétravail a suscité un avis positif de la part de 100 % des « testeurs ».

4.2.1.3 Dispositifs psychologiques d'écoute et de soutien adaptés aux situations

En 2015, SoLocal Group a fait vivre ses dispositifs de soutien aux collaborateurs en développant ses actions autour de l'écoute et de l'accompagnement individuel (hotline d'écoute permanente, dispositif personnalisé de soutien « action-prévention », renforcement du rôle de l'assistante sociale, aide au retour à l'emploi, actions de maintien dans l'emploi).

À travers les relations avec les CHSCT, la médecine du travail et les assistantes sociales, les collaborateurs peuvent faire remonter à leur manager ou leur responsable RH, toutes demandes ou attentes auprès de différents interlocuteurs selon leur choix. Par ailleurs, le rôle essentiel de la médecine du travail, dans le cadre des nouveaux modes de fonctionnement des services de santé au travail a été réaffirmé. Également, la distribution des activités et le rôle de l'assistante sociale référente au siège social de Sèvres ont été adaptés aux attentes du Groupe et ses moyens d'action développés.

Un audit interne a été réalisé en 2015 sur les interactions entre acteurs de santé au travail, la connaissance des processus d'aide et de soutien et sur l'efficacité des relais. Il ressort que chacun connaît son rôle et que les soutiens sont choisis et apportés par les regards croisés ou complémentaires des acteurs de santé. L'objectif est aujourd'hui d'optimiser les différentes typologies d'interventions possibles de soutien psychologique ou médical.

Ainsi, la chaîne des acteurs de santé au travail a montré son efficacité à répondre aux sollicitations émanant des managers, des CHSCT, des responsables des Ressources Humaines et des collaborateurs eux mêmes.

4.2.1.4 Les soutiens psychologiques renforcés

Sur demande des responsables des Ressources Humaines, des managers ou de l'assistante sociale, le pôle Qualité de Vie et Santé au Travail peut organiser un suivi individuel et personnalisé auprès d'un collaborateur. Ce dispositif, totalement pris en charge par l'entreprise, permet d'organiser trois à cinq entretiens auprès d'un psychologue du travail et/ou clinicien.

Suite au contexte des attentats de novembre 2015, un dispositif adapté a été mis en place et quelques collaborateurs y ont eu recours et ont apporté leur reconnaissance au soutien apporté.

4.3 Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans le modèle managérial

4.3.1 Former les managers à la prévention des risques psychosociaux

SoLocal Group accompagne sa transformation managériale en intégrant dans le parcours de formation pour les nouveaux managers un module de formation à la prévention des risques psychosociaux (RPS).

Prioritairement, dans le cadre de son plan national Qualité de Vie au Travail, un module de formation a été élaboré pour permettre aux managers de proximité de connaître les causes des RPS, d'identifier les troubles et de faire appel aux relais si besoin est. Les objectifs de cette formation doivent permettre aux managers :

- de s'approprier le sujet des RPS (enjeux humains et économiques, principaux modèles théoriques, déterminants organisationnels, managériaux et individuels, rôle et responsabilité du manager) ;
- d'acquérir les outils et les réflexes permettant le repérage des situations à risque ;
- d'ajuster leurs pratiques de management pour prévenir au quotidien les RPS.

Le nombre de managers formés aux risques psychosociaux chez SoLocal Group est de 650 à fin 2015.

Un nouveau programme de formation à la prévention des RPS a été construit en 2015 et sera déployé en 2016 aux managers formés. La formation intègre les aides pédagogiques permettant de renforcer le soutien managérial dans un contexte de transformation.

Le contenu de formation destiné aux managers est également repris dans les autres formations à la prévention des RPS destinées au Responsables RH et aux CHSCT.

Ainsi, le comité de coordination des CHSCT et les neuf CHSCT de région sont associés à la démarche globale de qualité de vie et santé au travail. Un module de formation animé par un prestataire externe spécialisé en santé au travail a été construit après interview de membres du CHSCT, il intègre un volet sur la gestion des situations sur un plan émotionnel (mode compassionnel).

4.3.2 Expérimenter de nouvelles approches : le co-développement

SoLocal Group a lancé en 2014 un programme relatif au co-développement, une approche de développement professionnel qui s'inspire du courant nord-américain des pédagogies de l'action, de l'expérimentation et de la dynamique des Groupes. C'est un échange d'analyses et de pratiques sur les problèmes ou les questions liés à l'activité. Des formateurs internes ont été formés à la technique et à la pratique du co-développement. À fin 2015, le nombre de Groupes constitués a été multiplié par deux, 29 Groupes de managers de différentes directions de l'entreprise se réunissent régulièrement. La conduite et le déploiement du projet sont portés par la Direction des Ressources Humaines.

4.4 Activités physiques et sportives : un levier de performance pour l'entreprise

Les actions de sensibilisation autour du sport et de l'activité physique font partie d'une meilleure santé de chacun et participent aussi à la cohésion collective. C'est pourquoi, SoLocal Group a développé un projet fédérateur autour de

la pratique de l'activité physique. Les objectifs attendus sont triples : lutter contre la sédentarité, prévenir les problèmes physiques comme les troubles musculo-squelettiques (TMS) et développer les « attitudes santé » à travers des actions de sensibilisation.

Le programme prévoit une activité sportive chaque jour, totalement gratuite pour les collaborateurs sous forme de séances planifiées ou d'ateliers découverte. Les collaborateurs ont accès aux différentes activités en salle proposées via l'intranet du Groupe ou via l'affichage sur certains sites.

En juin 2014 se sont tenues les premières rencontres annuelles sportives internes, le *Move It Day* pour tous les collaborateurs du Groupe. L'édition 2015 a accueilli deux fois plus de coureurs et de supporters qu'en 2014. Près de 300 collaborateurs se sont donnés rendez vous au parc de Saint-Cloud. Les collaborateurs apprécient ces activités pratiquées ensemble qui favorise l'esprit d'équipe et la solidarité au sein de l'entreprise.

Enfin des conférences sur le sport ont été proposées faisant intervenir de grands sportifs, médaillés olympiques.

Près de 650 collaborateurs ont ainsi pratiqué une activité physique ou sportive en 2015 à travers ces différentes activités.

En 2015, des initiatives régionales ont été encouragées, comme le *Run in Lyon*, le marathon vert de Rennes, les demandes d'agences commerciales d'Île-de-France ou encore le tournoi de football de la télévente de Sèvres.

SoLocal Group a obtenu, le 16 décembre 2014, le Trophée « Sentez-vous sport » dans la catégorie « santé et bien-être » décerné par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Ce trophée encourage les entreprises à développer la pratique du sport en entreprise pour préserver la santé mais aussi pour accroître la performance sociale et économique de l'entreprise. Le sport en entreprise permet à SoLocal Group d'accompagner la transformation du Groupe autour de ses valeurs, de son modèle managérial et de renforcer les collectifs de travail.

Par ailleurs, différents modules ont été proposés à l'ensemble des collaborateurs concernant la prévention en matière de santé comme par exemple pour aider les collaborateurs à arrêter de fumer.

5. Organisation du dialogue social

Le dialogue social du Groupe a deux dimensions : une dimension Groupe (France) pour certains accords et une dimension par filiale pour les entités concernées. Certaines instances existent même au niveau régional pour la filiale PagesJaunes.

5.1 Droit Syndical

PagesJaunes a signé un accord en 2014 avec les organisations syndicales représentatives sur les conditions d'aménagement du temps de travail, les objectifs et la rémunération des salariés titulaires de mandats de représentants du personnel. Cet accord a également visé à doter les organisations syndicales représentatives de moyens matériels, financiers et humains pérennes permettant de garantir leur bon fonctionnement et le développement d'un dialogue social constructif.

Les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise sont les interlocuteurs naturels et privilégiés de la Direction, pour le développement d'un dialogue social constructif que les parties signataires au présent accord souhaitent développer et renforcer.

PagesJaunes réaffirme sa volonté de garantir le bon fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel. La négociation collective est une forme déterminante de dialogue social que l'entreprise entend promouvoir afin de prévenir et de résoudre les conflits éventuels.

Par ailleurs, l'entreprise souhaite confirmer son attachement à la liberté d'exercice du droit syndical et sa volonté de la voir respecter. Elle s'inscrit dans une volonté de transparence de l'information et de recherche de solutions constructives afin de s'assurer qu'aucune discrimination fondée sur l'exercice d'un mandat n'a cours ou n'est encouragée.

Elle reconnaît comme essentiel à la qualité de la représentation, la conciliation de l'exercice d'un mandat représentatif avec l'activité professionnelle.

Elle réaffirme l'importance de la pleine intégration des salariés titulaires de mandats dans la vie de l'entreprise et la nécessité de leur permettre de suivre un déroulement de carrière correspondant au développement de leurs compétences.

5.2 Plan de départs volontaires

La réorientation, sur le long terme, des activités de PagesJaunes vers des segments dynamiques et rentables au Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en œuvre en 2014. Ainsi, un plan de départs volontaires (PDV) a été mis en place en 2015 afin de parachever les évolutions suivantes :

- accentuation de la dimension digitale de l'entreprise: L'ambition de la société de faire progresser de 10 % son chiffre d'affaires digital à l'horizon 2018, nécessite la poursuite et l'accroissement des efforts menés en ce sens au cours des dernières années, au travers notamment de la transformation d'un certain nombre de métiers, d'outils et de processus;
- réorientation de l'entreprise vers les activités les plus rentables et les plus dynamiques de son marché: l'accroissement de la dimension digitale de l'entreprise suppose, d'une part, de modifier l'équilibre entre les activités non digitales et les activités digitales au bénéfice de ces dernières et, d'autre part, d'orienter l'entreprise au sein des segments les plus dynamiques du marché digital (mobile, programmation, etc.);
- amélioration de la réactivité et de la flexibilité de l'entreprise afin de l'adapter à un marché plus segmenté et concurrentiel: ce surcroît de réactivité et de flexibilité peut être atteint en préparant les équipes à ces nouveaux objectifs, en les dotant de compétences plus transverses et en rationalisant les outils métiers afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle de l'entreprise;

- le PDV s'inscrit dans le cadre plus global d'un plan d'amélioration opérationnelle dont l'ambition est de générer 30 millions d'euros d'économies en rythme annuel; ce plan d'économies comprend le PDV, la réduction des dépenses externes et la cession de certaines filiales.

Afin de réaliser ces changements, PagesJaunes prévoit de définir une nouvelle organisation cible dont le déploiement pourrait être réalisé par la mise en place d'un Plan de départs volontaires (PDV). La période pour se porter volontaire s'étend du 11 décembre 2015 au 18 janvier 2016 (29 février pour les populations graphistes).

L'objet du PDV est d'ouvrir la suppression de 140 postes sur la base d'un départ volontaire des salariés concernés. Les salariés concernés sont les salariés dont l'emploi appartient à une des catégories professionnelles préalablement déterminées et qui ont élaboré un projet professionnel.

Le nombre de départs ne pourra pas excéder 140; 70 % des candidatures le sont dans le cadre de départs à la retraite.

Le choix du PDV pour permettre à PagesJaunes de poursuivre sa démarche de réorganisation témoigne de la volonté d'éviter les départs contraints et de favoriser la réalisation de projets professionnels externes des salariés qui le souhaitent.

5.3 Autres accords

Par ailleurs, en 2015, le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords au sein de SoLocal Group dont:

- nouvel accord relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap;
- avenant n° 1 de prolongation de l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC);
- avenant n° 3 portant révision de l'accord sur la mise en place de systèmes de retraite supplémentaire;
- accord sur les mesures d'accompagnement à la mobilité dans le cadre du projet immobilier *CityLights*.

Pour PagesJaunes, deux accords ont été signés avec les organisations syndicales dans l'année 2015:

- accord relatif à la mise en place du télétravail;
- accord d'accompagnement social de l'évolution; organisationnelle envisagée.

Il n'y a pas d'accord spécifique signé avec les organisations syndicales sur les sujets de santé et sécurité au travail mais un plan d'actions est dédié à ce sujet et détaillé dans les paragraphes précédents.

Responsabilité environnementale

SoLocal Group poursuit la gestion écoresponsable de ses activités qui s'intègre dans la culture et la valeur d'intégrité du Groupe. Les objectifs sont également de développer des services permettant aux clients d'agir à leur tour en faveur de l'environnement.

En 2015, la filiale PagesJaunes a réalisé la mise à jour de son Bilan Carbone détaillé pour l'année 2014. Les résultats ont permis :

- d'identifier l'évolution de ses impacts majeurs identifiés lors du Bilan Carbone réalisé en 2010;
- de vérifier les résultats des actions mises en place sur ses principaux enjeux;
- d'identifier de potentiels nouveaux enjeux.

Ainsi, la filiale PagesJaunes a réduit ses émissions équivalent CO₂ de 58 % entre 2009 et 2014, dépassant l'objectif qu'elle s'était fixé de -50 % entre 2009 et 2015. Les actions mises en œuvre ont porté leurs fruits.

Au sein de SoLocal Group, PagesJaunes s'est fixé de nouveaux objectifs pour poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et s'engage à réduire ses émissions de -30 % à l'horizon 2018 par rapport à 2014.

Cet objectif de réduction 2014-2018 couvre les trois périmètres d'émissions de gaz à effet de serre définis par le GHG Protocol.

SoLocal Group a une stratégie d'adaptation au changement climatique notamment à travers sa démarche environnementale sur les annuaires imprimés, le développement de la recherche de professionnels écoresponsable et la certification environnementale de ses bâtiments.

en voitures de fonction, avion, train, etc., ainsi que les déplacements domicile-travail. L'étude de ce poste a gagné en précision. Des réflexions sur des mesures permettant d'encourager des déplacements moins polluants sont actuellement en cours.

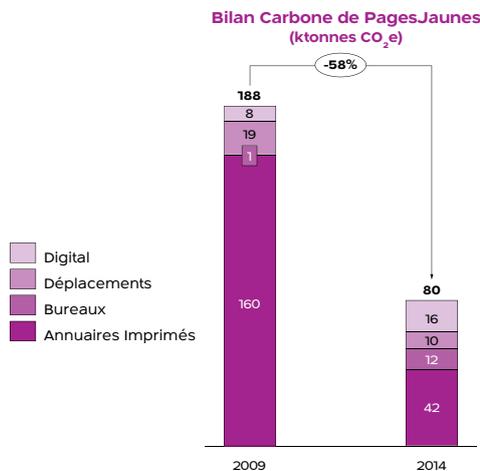
Les émissions liées à la vie dans les bureaux incluent notamment les consommations d'énergie des bâtiments de bureaux, les achats de prestations intellectuelles et de fournitures, les repas des collaborateurs, la production de déchets ou encore les fluides frigorigènes. L'ajout de nouvelles catégories d'émissions explique la hausse sur ce poste par rapport à 2009.

Les émissions liées au digital comprennent les consommations d'énergie des datacenters, l'impact du matériel informatique ainsi que l'impact des utilisateurs des services digitaux de PagesJaunes. La consommation des datacenters étant suivie depuis plusieurs années, c'est principalement l'inclusion de l'impact des utilisateurs des services digitaux PagesJaunes qui explique l'augmentation sur ce poste. Ce point a été approfondi avec un expert du numérique responsable, Frédéric Bordage. D'après son analyse, l'impact environnemental du matériel utilisé par PagesJaunes, et surtout, par ses utilisateurs, est un point déterminant. En effet, la fabrication d'un équipement (ordinateur, tablette, mobile) a un impact très significatif en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre. C'est pour cette raison que PagesJaunes a mis en place une démarche d'écoconception digitale de son nouveau site pagesjaunes.fr. Cette démarche permet que le site soit consulté depuis tout type de terminal avec des performances optimales afin d'éviter de renforcer l'obsolescence de plus en plus rapide des terminaux des utilisateurs.

1. Impact des activités

1.1 Bilan des émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes 2009-2014

Détail des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes entre 2009 et 2014 (scopes 1 à 3)

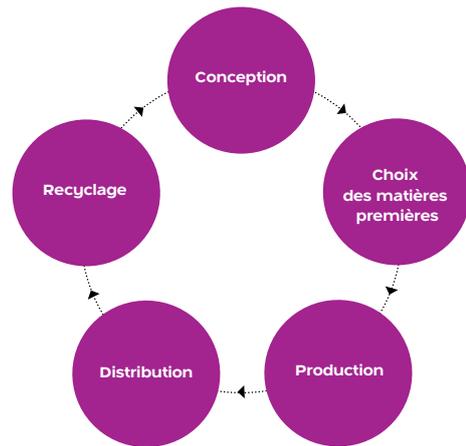


Les émissions liées aux Annuaires Imprimés comprennent tout le cycle de vie des annuaires, de la fabrication au recyclage. En dehors de la baisse des volumes liée à l'activité, les efforts réalisés en termes d'écoconception des annuaires et d'optimisation de la distribution expliquent la baisse des émissions sur ce poste.

Les émissions liées aux déplacements comprennent les déplacements professionnels de tous les salariés :

1.2 Annuaires imprimés

1.2.1 Système de Management Environnemental



Les efforts de réduction de l'impact environnemental des annuaires imprimés constituent une démarche globale qui s'inscrit sur l'ensemble du cycle de vie : de la conception des documents à leur recyclage en fin de vie.

En cohérence avec l'ensemble de sa démarche, la Direction des Annuaires Imprimés de PagesJaunes a décidé en 2009 la mise en œuvre d'un système de management environnemental destiné à encadrer ses efforts pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. Ce système de management a été certifié selon la norme ISO 14001 l'année suivante suite à l'audit mené par l'AFAQ (Association Française pour la Qualité).

L'ensemble du périmètre de conception, de production et de distribution des annuaires imprimés est ainsi géré par un système de management environnemental certifié.

Cette démarche a permis d'inclure dans tous les processus de la Direction des Annuaires Imprimés une composante environnementale. Elle vise à mesurer et maîtriser les impacts environnementaux des activités relevant de sa responsabilité, tout en étant conforme aux textes et règlements en vigueur.

Sur le plan juridique, la mise en place de l'ISO 14001 a consisté à :

- identifier tous les textes réglementaires relatif au domaine du Groupe et ceux s'appliquant aux missions du Groupe;
- mettre en place une veille réglementaire surveillant l'évolution de ces textes.

Sur le plan opérationnel, elle a contribué à :

- identifier à l'intérieur de chaque processus les activités susceptibles d'avoir un impact environnemental significatif;
- définir un plan d'actions annuel (Plan de Management Environnemental) pour déployer des actions visant à réduire les impacts environnementaux significatifs des activités tout en se conformant aux obligations des textes réglementaires en vigueur. Ces plans d'actions sont suivis annuellement via des indicateurs examinés en Comité Environnemental.

Comme décrit précédemment, la démarche environnementale des Annuaires Imprimés intègre ses fournisseurs. Tous sont régulièrement informés des attentes de PagesJaunes. Pour ce faire, la politique environnementale leur a été communiquée qu'ils soient papetiers, imprimeurs, distributeurs ou prestataires d'expédition. Par ailleurs, tous les fournisseurs papetiers et les imprimeurs de PagesJaunes sont certifiés ISO 14001.

L'empreinte carbone des Annuaires Imprimés a ainsi baissé d'environ 74 % entre 2009 et 2014. Cette baisse s'explique à hauteur de 34 % par les efforts d'éco-conception réalisés pendant cette période et décrits dans les paragraphes suivants.

1.2.2 Démarche et indicateurs

1.2.2.1 Conception

La première étape ciblée dans la démarche de réduction des impacts concerne la conception des annuaires. La Direction Marketing des annuaires imprimés est responsable de la conception des ouvrages. À ce titre, elle est partie prenante dans les choix réalisés en matière de définition des formats d'annuaires, de mise en page des informations, de colorimétrie du fonds de page, des types de papier utilisés, etc.

À travers le Plan de Management Environnemental, différentes actions ont été étudiées et mises en place par la Direction des Annuaires Imprimés :

- réduction de la densité de jaune dans les fonds de page des annuaires PagesJaunes;
- révision du format pour limiter la rogne chez les imprimeurs;
- révision du grammage papier des annuaires: passage d'un papier 36g à un papier 34g réduisant leur poids et donc le tonnage à transporter;
- étude relative à la réduction de l'épaisseur des films d'emballage pour en limiter la consommation.

1.2.2.2 Choix responsable des matières premières

Le choix des matières premières pour les annuaires constitue la deuxième étape incontournable du cycle de vie sur laquelle PagesJaunes concentre ses efforts pour limiter l'impact environnemental de ses ouvrages. Matériau principal des annuaires, le papier représente un poste d'achat stratégique pour lequel il convient donc d'assurer un approvisionnement durable et responsable. À ce titre, PagesJaunes associe ses fournisseurs papetiers à sa démarche.

En effet, si le papier acheté par PagesJaunes pour les annuaires n'est pas certifié PEFC ou FSC, il comporte en revanche une partie de fibres recyclées pour plus de la moitié du papier consommé. Par ailleurs, tous les papetiers avec lesquels travaille la Direction des Annuaires Imprimés ont mis en place une politique de gestion durable à travers la certification forestière et la gestion durable des forêts. Cette gestion durable consiste à garantir que les approvisionnements en bois sont rigoureusement identifiés, suivis et que les déclarations relatives à la gestion forestière sur les produits sont fiables.

Notons également que les avis de passage laissés par les distributeurs sont à 100 % imprimés sur du papier PEFC. Il en est de même pour les affichettes apposées dans les immeubles au moment de la distribution des annuaires imprimés.

1.2.2.3 Fabrication

Production et diffusion des annuaires imprimés

	PagesJaunes			
	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015
Consommation d'encre (Tonnes)	522,5	400,4	323,3	-19 %
Consommation de papier (milliers de Tonnes)	27,8	19,5	16,3	-16 %
Tonnage de papier diffusé (milliers de Tonnes)	21,0	16,4	13,6	-17 %
Nombre d'annuaires imprimés produits (millions)	34,9	28,8	27,0	-6 %

La démarche environnementale de la Direction des Annuaire Imprimés s'appuie également sur l'imprimeur chez qui sont produits les annuaires. Une attention particulière est donc portée sur son aptitude à obtenir et maintenir des certifications environnementales. Aujourd'hui, l'imprimeur est titulaire de nombreuses certifications comme l'ISO 9001 (management de la qualité), l'ISO 14001 (management environnemental), l'EMAS (Règlement Européen d'Éco-audit) ou les certifications de la traçabilité de la matière bois : PEFC et FSC. La gestion des risques est intégrée et gérée au travers des certifications obtenues.

De plus, l'imprimeur est audité régulièrement par le service Qualité de la Direction des Annuaire Imprimés. À cette occasion, il présente son bilan. Un échange sur des pistes d'amélioration et des actions à venir est également effectué. Parmi ces actions, une étude globale relative aux transports (fret) a été menée, en intégrant l'ensemble des contraintes pour limiter au maximum l'impact environnemental de ce poste.

Enfin, le contrat imprimeur stipule des quantités contractuelles de papier consommable pour la fabrication des annuaires. Pour inciter l'imprimeur à maîtriser sa consommation de papier, le dépassement de cette consommation crée un malus qui se traduit par une pénalité financière. La sous-consommation de papier donne droit au versement d'une prime par PagesJaunes.

1.2.2.4 Optimisation de la diffusion

La distribution des annuaires fait également l'objet d'une attention particulière visant à limiter les consommations de papier et d'emballages et à diffuser les annuaires aux personnes qui le souhaitent.

En effet, PagesJaunes favorise l'utilisation d'emballages non polluants ou recyclables pour les paquets distribués.

De plus, PagesJaunes lance des opérations de consultation préalable à la distribution pour savoir si les personnes souhaitent recevoir les annuaires imprimés. Ces opérations téléphoniques portent sur les résidentiels recensés dans la base de distribution de PagesJaunes (hors DOM et Corse).

Toutefois, dans les zones à forte densité démographique, la proportion d'annuaires distribués par rapport à la population recensée est évaluée sur la base d'études menées par la Direction des Annuaire Imprimés et non via ces opérations téléphoniques.

Depuis la mise en place de ces opérations de consultation, en 2011, 13,6 millions de foyers ont été consultés. Le taux de demande des annuaires est en moyenne de 70 %.

L'objectif du site « recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr », ouvert en septembre 2008, est de donner la possibilité à chacun, particuliers comme professionnels de recevoir à leur guise les annuaires dont ils ont besoin via un outil de prise de commande en ligne.

Le site a connu une décroissance de -34 % de ses visites et de -41 % des demandes en 2015 par rapport à 2014 : près de 11750 utilisateurs ont ainsi déclaré ne plus souhaiter recevoir leurs annuaires, contre 51164 pour l'année 2014 (-77 %). Cependant, 78 % des demandes formulées sur le site correspondent toujours à des demandes de réception d'annuaires.

Par ailleurs, PagesJaunes travaille en permanence à l'amélioration de la qualité des adresses figurant dans sa Base Distribution afin de fiabiliser la distribution et de réduire les coûts de non qualité.

Ces opérations de consultation des foyers se poursuivent pour l'édition 2016 et se complètent par une action spécifique vers les foyers résidentiels ayant répondu « OUI » aux opérations menées les années passées. Cette action a pour but de confirmer ou d'infirmer les choix de ces résidentiels.

1.2.2.5 Recyclage des annuaires

Parallèlement, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : il se préoccupe de la fin de vie des annuaires en organisant leur collecte et leur traitement, notamment par recyclage.

Par ailleurs, une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Le Groupe participe activement aux actions d'Ecofolio, l'éco-organisme qui organise et finance le recyclage du papier. Le montant de la contribution financière dont PagesJaunes est redevable au titre de l'année 2015 s'élève à 393000 euros HT.

Enfin, toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encre des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. En avril 2012, le Conseil d'Administration de REVIPAP (Groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables) a finalement modifié la classification des annuaires passant désormais de la catégorie « produits tolérés » à « produits acceptés » pour les centres de tri.

1.3 Technologies numériques

SoLocal Group se préoccupe de l'impact environnemental de ses activités numériques qui sont en pleine expansion.

Ainsi, différentes actions de sensibilisation à l'éco-conception digitale ont été organisées en 2014 et 2015 afin de faire acquérir les connaissances fondamentales de cette démarche aux équipes : réunions d'information des managers des principaux média digitaux de SoLocal Group, présentation des impacts environnementaux du digital au top management du Groupe, session de sensibilisation des équipes de développeurs et de l'ensemble des salariés via des lettres d'information internes.

Par ailleurs, de nombreux processus de dématérialisation sont mis en place au sein du Groupe (chaîne de la commande à l'encaissement des clients, fiches de paie des collaborateurs, portail d'achat avec les fournisseurs, tickets restaurants). SoLocal Group a réalisé une étude d'impact de l'un de ses projets afin de s'assurer de la mise en place de bonnes pratiques dans le but de limiter les impacts environnementaux.

Pour participer aux réflexions du marché sur ce sujet, SoLocal Group est devenu membre du Club Green IT en 2015.

1.3.1 Datacenters

Les filiales PagesJaunes, Mappy, PJMS et QDQ, utilisent des datacenters internes et externes. La consommation électrique des datacenters est chaque année optimisée dans un contexte d'augmentation du nombre de serveurs pour servir les nouveaux projets et applications. Les mesures mises en place concernent :

- l'aménagement spécifique des locaux pour permettre un refroidissement des installations plus efficace (réaménagement des salles, confinement, filtres anti-UV) ;
- le remplacement des serveurs par des machines moins consommatrices d'énergie et moins génératrices de chaleur ;

- le déploiement massif de la virtualisation et des technologies Cloud Computing qui permettent de baisser la consommation unitaire d'un serveur hébergeant une application informatique mais aussi une meilleure exploitation des infrastructures et de la

souplesse de fonctionnement. Ainsi, la grande majorité des systèmes actuellement déployés sont des machines virtuelles, 73,8 % des serveurs du Groupe sont virtualisés en 2015.

Consommation d'électricité des datacenters

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Consommation d'électricité des datacenters en MWh	5 699	5 656	5 545	5 345	5 275	5 196

Les baisses de consommations observées entre 2014 et 2015 sont liées à l'utilisation de matériels moins énergivores, à la rationalisation du matériel ainsi qu'à la poursuite des efforts de virtualisation des serveurs.

1.3.2 Matériel informatique

La réduction des impacts environnementaux liés aux activités de bureaux passe également par l'intégration d'une stratégie de Green IT, traduite en une série d'actions comme l'adoption d'une stratégie de mise en

veille (prolongée ou non) automatique des ordinateurs, le remplacement des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables moins consommateurs d'énergie, ou encore l'optimisation du nombre d'imprimantes sur les différents sites du Groupe.

Nombre moyen d'ordinateurs et d'imprimantes par salarié

	SoLocal Group	
	2014	2015
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	1,43	1,24
Nombre moyen d'imprimantes par salarié	0,37	0,41

Ces ratios ne comprennent pas les prestataires externes logés qui utilisent cependant des ressources internes.

1.3.3 Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Afin de gérer la fin de vie de ses D3E, SoLocal Group a signé en décembre 2014 un partenariat avec les Ateliers du Bocage. Cette entreprise d'insertion et adaptée, qui

appartient au réseau Emmaüs, gère le recyclage tout en favorisant le réemploi du matériel. Ce choix de prestataire s'inscrit pleinement dans la stratégie de responsabilité sociétale et la volonté de devenir un Groupe digital responsable.

Quantités de D3E évacués

	SoLocal Group		PagesJaunes	
	2014	2015	2014	2015
D3E évacués (Tonnes)	14,2	27,7	11,2	24,4

Dans le cadre du déménagement du siège social prévu en 2016 et du renouvellement de l'équipement des commerciaux, un volume important d'ordinateurs fixes a été évacué en 2015 pour réemploi ou recyclage.

Par ailleurs, une politique a été rédigée pour encadrer l'usage des voitures utilisées dans le cadre professionnel. Cette politique a été adressée à tous les titulaires d'une voiture de fonction et notamment aux commerciaux dans le cadre du nouveau contrat. Ses objectifs consistent notamment à clarifier les règles d'attribution et d'utilisation du véhicule et à améliorer la gestion du parc. Elle comprend une liste de constructeurs « autorisés » et une limite du taux de CO₂ fixée à 130g/km. Des règles de bonne conduite ont également été précisées: la signature du document « Approbation de la Car Policy » par le collaborateur avant la mise à disposition de son véhicule et le versement d'une gratification de 300 euros bruts pour « respect des règles d'entretien et bonne conduite » à l'issue de la période de location.

1.4 Déplacements des collaborateurs

Les déplacements professionnels des collaborateurs font l'objet d'une attention particulière, notamment les déplacements réalisés par les commerciaux qui représentent un impact significatif dans le bilan carbone de PagesJaunes.

Le projet de transformation du Groupe comporte un volet visant à optimiser et à diminuer le nombre de kilomètres effectués par les commerciaux en définissant de nouvelles zones de prospection plus restreintes.

Émissions TCO₂eq - Déplacements en voiture de fonction

	PagesJaunes	
	2015	
Émissions de CO ₂ liées aux déplacements en voitures de fonction, en tonnes équivalent CO ₂	4 888,4	

Cette donnée inclut les déplacements en voiture de fonction des équipes commerciales et des sédentaires (directeurs-trices). Près de 70 % des commerciaux avaient, à fin 2015, une voiture de fonction. Cette proportion augmente chaque année, notamment depuis la mise en place des nouveaux contrats pour les commerciaux.

Plus généralement, une politique voyage SoLocal Group définit les conditions de déplacements des collaborateurs de façon équitable et selon un niveau standard de service et de confort. Des règles très précises en matière de transport

y sont décrites et encadrent de façon stricte les conditions dans lesquelles ces déplacements peuvent être effectués : train obligatoire pour tout déplacement inférieur à trois heures à quelques exceptions près, voyages aériens de moins de six heures en classe économique, promotion des abonnements pour les déplacements répétitifs, etc.

Des outils permettant de réaliser des réunions à distance sont à disposition des collaborateurs (Microsoft Lync, équipements de visioconférences dans les salles de réunion) afin de limiter les déplacements entre sites.

1.5 Bureaux

Consommation d'électricité hors datacenters

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Consommation d'électricité totale en MWh hors datacenter & salle technique	9 594	8 205	8 737	9 363	7 987	8 546
Consommation d'électricité kWh par m ² hors datacenter & salle technique	167	145	140	167	133	140

On constate une hausse relative des consommations d'énergie des bureaux. Cette hausse s'explique en partie par un changement de fournisseur d'électricité pour PagesJaunes qui a entraîné une facturation sur la base de consommations estimées et non de relevés réels.

SoLocal Group s'attache à favoriser le recours aux énergies renouvelables. Dans le cadre du contrat de fourniture en énergie électrique de son principal site à Sèvres, un accord spécifique engage le fournisseur à distribuer, à hauteur de 25 %, une électricité "verte" produite à partir d'énergies 100 % renouvelables certifiées TÜV-SÜD.

Bâtiments avec certification environnementale

	SoLocal Group		
	2013	2014	2015
Pourcentage de m ² locatifs avec certification environnementale au 31/12	10,5 %	13,9 %	15,3 %

Lors de changements de locaux des sites, des locaux à Haute Qualité Environnementale sont désormais privilégiés.

En 2014, un bail a été signé pour déménager le siège du Groupe et les filiales situées en Île-de-France en mai 2016 dans un immeuble de grande hauteur (IGH), entièrement reconstruit avec une démarche de certification HQE, BREEAM et BBC.

Consommation d'eau

	PagesJaunes		
	2013	2014	2015
Consommation d'eau annuelle en m ³ par collaborateur	8,4	6,0	6,2

Les sites de PagesJaunes étant principalement des sites de bureaux où la société est locataire, les données concernant les mètres cube d'eau consommée sont difficiles à consolider. La donnée fournie concerne donc un périmètre restreint

Énergies

Les consommations de gaz naturel et de fioul représentent des quantités marginales par rapport aux consommations d'électricité de l'ensemble du Groupe et ne sont pas donc présentées dans ce reporting.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est différente selon les sites et les filiales. Cependant, la collecte sélective est mise en œuvre progressivement et chaque année de nouveaux sites sont concernés.

Par exemple, en 2014, la collecte sélective des déchets a été mise en place au siège social du Groupe ainsi que sur deux sites de la région parisienne. QDQ, filiale espagnole, trie les déchets de ses agences depuis de nombreuses années.

1.6 Émissions de Gaz à Effet de serre liées aux consommations d'électricité

Émissions CO₂e – Électricité: bureaux et datacenters

	SoLocal Group			PagesJaunes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'électricité en tonnes équivalent CO ₂	971,2	998,0	1071,1	951,5	954,9	1030,6

La hausse des émissions est liée à la progression des consommations d'électricité hors datacenters.

1.7 Biodiversité

En tant que société de service, SoLocal Group possède une empreinte limitée sur la biodiversité.

Conscient que la production de ses annuaires imprimés peut potentiellement avoir un impact sur les espaces forestiers, PagesJaunes accorde une attention particulière à la sélection de fournisseurs engagés dans la gestion durable des forêts. En effet, tous les fournisseurs papetiers et imprimeurs ont la certification ISO 14001.

1.8 Autres formes de nuisances et pollutions

De par son activité de service et l'externalisation de la production de ses annuaires imprimés, SoLocal Group n'émet pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement.

Bien que le Groupe dispose de deux installations classées pour l'environnement concernant essentiellement des activités de réfrigération et de stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés, les mesures de prévention prévues par la réglementation ont été prises en compte afin de limiter les risques majeurs sur l'environnement.

Par ailleurs, le nombre et la taille de ces installations ne sont pas de nature à générer de gêne sonore significative pour les riverains. Aucune demande spécifique n'a été enregistrée sur le sujet de la part des parties prenantes.

Enfin, en 2015, les sites tertiaires loués par le Groupe représentaient une surface totale de près de 7 hectares. L'impact de SoLocal Group sur l'utilisation des sols est jugé très modéré par rapport à d'autres industries.

2. Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs

SoLocal Group s'attache également à réduire l'impact environnemental de ses activités via le développement de services innovants, offrant à ses clients la possibilité d'agir de façon responsable.

2.1 Rechercher des professionnels écoresponsables

PagesJaunes souhaite encourager les consommateurs à choisir des professionnels qui s'engagent en faveur de la protection de l'environnement. Un service d'information écoresponsable a donc été lancé en 2011 dont l'objectif est de mettre à disposition de ses utilisateurs une information gratuite et impartiale sur les pratiques écoresponsables des professionnels.

Deux possibilités sont proposées pour être identifié comme un professionnel écoresponsable: en déclarant de façon volontaire son engagement, ensuite modéré par une équipe de PagesJaunes, ou en étant titulaire d'un des labels ou certifications sélectionnés par un comité d'experts indépendants (éco artisans, les Pros de la Performance Énergétique, QualiPV, QualiPac, La Clef Verte, Ecolabel européen, Imprim'Vert, etc.). Ces labels ou certifications concernant l'engagement en faveur de l'environnement couvrent différents secteurs d'activité. Plus précisément dans le domaine du bâtiment, SoLocal a signé un partenariat avec Qualibat et Quali'EnR, organismes accrédités pour délivrer la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), dispositif national visant à identifier facilement les entreprises qualifiées dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables. Ainsi, pour plus de 90 % des entreprises agréées RGE sont intégrées dans la base des professionnels écoresponsables de PagesJaunes et bénéficient d'une visibilité de cette information de façon gratuite.

Pour répondre aux attentes des français en matière d'écoresponsabilité des professionnels, un nouveau site <http://lesecopros.pagesjaunes.fr> a été lancé en début d'année 2016 et permet de rechercher simplement des professionnels écoresponsables parmi la base de 63 000 professionnels écoresponsables.

2.2 Promouvoir la mobilité durable

Filiale de SoLocal Group, Mappy conçoit, développe et diffuse des services d'aide et d'incitation au déplacement — plans, itinéraires, recherche à proximité — sur le web, mobile et tablette.

La société propose également le calcul d'itinéraires «verts» en transport en commun, en vélo ou pour les piétons. En 2015, environ 40 millions d'itinéraires hors voiture ont été recherchés sur tous ces modes:

- transports en commun: grâce à deux partenariats avec le STIF et Canal TP, le service dédié aux déplacements par les transports en commun permet le calcul d'itinéraire en utilisant toutes les interconnexions possibles. Deux partenariats ont également été conclus avec Mecatran et Cityway afin d'assurer le calcul d'itinéraire sur près de 90 % du réseau de transports en commun national;
- vélo: développé en partenariat avec JC Decaux, le service d'itinéraire en vélo et vélo en libre service permet quant à lui d'identifier en temps réel la station de vélo la plus proche, la disponibilité en temps réel des vélos dans les stations de départ, ainsi que les points d'attache dans les stations d'arrivée. Un partenariat avec Geovelo est en cours pour l'enrichissement des itinéraires en pistes cyclables;
- à pied: le service d'itinéraire pédestre existe depuis le lancement de Mappy.

Suite à la recherche d'un itinéraire voiture, Mappy propose des alternatives :

- le covoiturage : Mappy fait la promotion d'un service de covoiturage longue distance avec Blablacar. com, plate-forme de mise en relation pour les automobilistes. Chaque utilisateur calculant un itinéraire de ville à ville se voit proposer l'inscription de son trajet sur Blablacar. com afin de partager le coût du déplacement avec les demandeurs de ce trajet inscrits sur ce site partenaire. Économies financières pour les utilisateurs du site et bénéfice écologique se conjuguent. Grâce à ce partenariat, Mappy offre ainsi à ses utilisateurs un nouveau moyen de se déplacer à la fois rentable, écoresponsable et convivial ;
- le rapatriement des voitures de location : Mappy propose aussi aux utilisateurs calculant un itinéraire d'utiliser le service *Driveme*. Cette start-up française met en relation les agences de location qui ont besoin, pour rééquilibrer leur parc de voitures ou d'utilitaires, de transférer leurs véhicules d'une ville à une autre et des particuliers qui veulent se déplacer pour 1€ (hors péages et essences) ;
- le train : Mappy propose enfin, suite à la recherche d'un itinéraire compatible, de réserver un billet de train via un lien vers le site *voyages-sncf. com*. Mappy incite ainsi ses utilisateurs à recourir à un mode de transport moins émetteur de CO₂ par rapport à la voiture individuelle.

Des optimisations ont permis d'augmenter de 50 % les propositions de réservations en train entre 2014 et 2015. Les propositions de covoiturage ont aussi augmenté de plus de 21 % entre 2014 et 2015.

2.3 Apporter des réponses d'experts pour une consommation responsable

La société Fine Media, créée en 2007, est l'éditeur du site Ooreka. com et fait partie de SoLocal Group depuis 2011. Ooreka apporte des réponses d'experts aux questions du quotidien des Français sur plus de 400 thématiques regroupées en 5 univers (maison/travaux, argent/droit, conso/pratique, santé/beauté, business).

Parmi les sujets traités par Ooreka, un nombre conséquent sont en lien avec les économies d'énergie et les énergies renouvelables (solaire, maison passive, économie d'énergie...), les droits des consommateurs & des salariés (défense du consommateur, prud'hommes, contrat de travail...) et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (accessibilité, maintien à domicile, fauteuil roulant...).

Responsabilité sociétale

En tant qu'acteur majeur de la communication locale et digitale, SoLocal Group entend dynamiser le tissu économique local de façon responsable. Par la création de contenus et d'informations, le Groupe simplifie la mise en relation entre les consommateurs et les entreprises au niveau local. Depuis plus de 60 ans, le Groupe est ainsi un partenaire de communication privilégié des TPE et PME françaises, des grands comptes nationaux, des professions réglementées, des collectivités locales, etc. Il les conseille pour leurs investissements publicitaires, dans une gamme leur permettant de s'adapter à leurs objectifs et à assurer leur visibilité sur Internet fixe, mobile et tablette quel que soit leur niveau d'expertise.

Grâce à ses offres, aux médias et contenus développés, SoLocal Group permet aux consommateurs de rechercher, de s'informer sur l'ensemble de ces acteurs et ainsi de contribuer à l'économie locale. Le Groupe s'attache également à maintenir sa relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est dans ce cadre que des démarches volontaristes de respect du traitement des données, de l'éthique et du droit à la concurrence sont mises en place.

L'engagement sociétal de SoLocal Groupe est ainsi en adéquation avec les valeurs du Groupe qui positionne les clients au centre des réflexions.

1. Dynamiser le tissu économique local

1.1 Le digital pour développer la vie économique locale

1.1.1 Créateur de contenus et informations locales

À travers les activités de ses différentes filiales, la vocation de média local du Groupe consiste à rapprocher les professionnels locaux et les consommateurs.

L'annuaire imprimé est conçu comme un guide de vie locale : il rapproche les professionnels des consommateurs dans un périmètre de proximité. Pour beaucoup, il correspond à un usage complémentaire des supports digitaux. Il reste la référence pour les 23 % de Français⁽¹⁾ qui n'ont aucune connexion à Internet. C'est la raison pour laquelle le Groupe promeut l'utilité sociale des annuaires et en particulier leur distribution gratuite et raisonnée.

Pour tous les utilisateurs connectés, la diversité des supports (Internet fixe, mobiles, tablettes) et médias permet aux internautes d'accéder à l'information locale facilement, partout et tout le temps que ce soit en France ou en Espagne. Les services offrent notamment la possibilité aux consommateurs de disposer de coordonnées fiables mais aussi de beaucoup d'informations utiles pour choisir et consommer en connaissance de cause : fiches pratiques et conseils, mise à disposition de plus de 400 sites thématiques avec Ooreka.com, accès aux informations détaillées sur les professionnels, Bons Plans de professionnels locaux, information sur le déstockage de magasins locaux, etc.

Dans ce même souci de favoriser le commerce local, Mappy travaille depuis 2012 sur l'affichage des commerces sur les cartes. Depuis début 2013, le nouveau site met en avant :

- les commerces de manière dynamique et contextuelle dans la carte ;
- la possibilité de repérer ces commerces dans les vues immersives ;
- la recherche de commerce par catégorie et leur affichage sur la carte ;
- la fiche détaillée de chaque commerce que le commerçant peut mettre à jour grâce au portail Mappy Local Business ;
- des applications de type *store locator*, pour localiser les magasins d'une même enseigne.

Mappy propose à ces commerces une mise en avant de leur « Vitrine Digitale », de sorte qu'ils deviennent visibles auprès des 10 millions d'utilisateurs de Mappy sur le web et le mobile, et que cela dirige ces utilisateurs dans leurs boutiques physiques. Lancée en 2015, l'Offre de Visibilité Mappy à destination des commerces et des sociétés de services locaux a été souscrite par plus de 12 000 entreprises locales.

Le service Mappy Shopping permet de chercher des produits dans des réseaux d'enseignes et de consulter la disponibilité d'un produit sélectionné dans les boutiques de l'enseigne situées autour de soi.

L'application MappyGPS Free propose une interface facilitant la recherche de commerces et de parking à proximité de ceux-ci, et propose le parcours pour y accéder. Il est également possible de paramétrer l'application en mode piéton.

D'autres filiales se préoccupent d'encourager le commerce local et de proximité. Leadformance propose ainsi des solutions technologiques qui optimisent et accélèrent la mise en relation des consommateurs avec des professionnels locaux. Leadformance propose aux professionnels des mini-sites complètement personnalisés pour chacun de leurs magasins, en intégrant par exemple des informations sur le déstockage, des fonctionnalités de *click and collect* et de *pick up in store*. Cette solution leur permet ainsi d'augmenter la visibilité de leur marque sur Internet tout en drainant directement du trafic dans les points de vente locaux.

De leur côté, les internautes accèdent de manière simple à toutes les informations utiles à leur déplacement vers les points de vente (horaires, services, produits) et peuvent télécharger des coupons de réduction ou encore contacter directement le commerce.

SoLocal Group n'a donc rien changé à sa vocation. En revanche, c'est dans la manière de mener à bien sa mission que le Groupe innove via le développement de multiples supports de services, imprimés, digitaux ou mobiles, pour permettre aux professionnels locaux de se faire connaître de leurs consommateurs.

Soucieux de mener sa mission auprès de tous les publics, SoLocal Group renforce la connaissance de ses collaborateurs en matière d'accessibilité des médias digitaux chaque année.

(1) Source : Etude de cadrage – Audirep – Septembre 2014.

1.1.2 Accompagnement des TPE-PME et réseaux sur la communication digitale

Le digital local offre de nouvelles opportunités de développement à tous les acteurs de la vie économique locale. SoLocal Group a la conviction que tous ont une place sur le web, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Son engagement est alors de donner les moyens à chacun de développer son activité et son chiffre d'affaires grâce à Internet, tant pour des créateurs d'entreprise et des TPE qui cherchent à répondre aux besoins spécifiques de leurs métiers que pour des grandes entreprises qui animent des réseaux importants, ou bien encore pour des acteurs du secteur public qui renforcent les contacts digitaux avec les français.

Soucieux d'aider les entreprises à se démarquer dans un contexte de forte concurrence, le Groupe innove sans cesse pour proposer des solutions adaptées à leurs besoins et à leur clientèle.

Enfin, SoLocal développe un accompagnement sur mesure, différencié par marché : il apporte des réponses adaptées aux particularités des différents secteurs professionnels qu'il accompagne. Les conseillers en communication locale de SoLocal Group sont des spécialistes des grands secteurs d'activité : immobilier/automobile, hôtellerie/restauration, commerce de proximité, grands travaux, secteur public, B2B, etc. Grâce à son savoir-faire historique en matière de communication digitale locale et ce réseau de conseillers locaux, SoLocal Group devient le partenaire naturel des entrepreneurs en quête de conseils et d'accompagnement dans le développement de leur activité.

Près de 530 000 entreprises françaises bénéficient ainsi du conseil et des services numériques de SoLocal Group à fin 2015.

QDQ, filiale espagnole de SoLocal Group s'engage aussi pour le développement numérique du commerce local en Espagne. Le blog *Proyecto Activa Internet* permet aux visiteurs d'être régulièrement informés sur l'actualité du marketing digital. Des guides pédagogiques à destination des TPE/PME ont été édités afin de les accompagner dans leur apprentissage des notions du marketing online. QDQ a par ailleurs publié des articles dans des revues économiques et participé à un programme de radio et télévision pour soutenir le développement de stratégies de marketing digital dans les TPE/PME espagnoles.

1.1.3 Partenariats pour la digitalisation des TPE-PME

Le Groupe mène diverses actions avec des partenaires institutionnels pour favoriser l'accès des professionnels aux usages numériques.

Ainsi, de nombreuses actions ont été mises en place en 2015 au travers de partenariats avec :

- la Direction Générale des Entreprises (DGE) et son programme gouvernemental Transition Numérique pour aider à la numérisation des TPE/PME. SoLocal Group a occupé un poste de vice-président au sein de l'Association Transition Numérique + qui regroupe les partenaires privés du programme. Le Groupe s'est particulièrement mobilisé en réalisant des modules de formation destinés aux délégués numériques du programme, en animant un cours en ligne sur le numérique pour les partenaires, en participant au Tour de France de la Transition Numérique ;
- l'Assemblée des Départements de France (ADF) avec laquelle le Groupe a élaboré (conception, rédaction et valorisation) un guide méthodologique sur le marketing territorial pour valoriser le territoire, ses acteurs et l'accessibilité des services numériques aux administrés ;

- l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA) dans le cadre de l'opération *Passionnement Artisans* mettant à l'honneur les artisans français ayant des usages numériques dans leur activité artisanale ;

- le Club des Managers de Centre Ville (CMCV) qui a été équipé gratuitement d'un site Internet pour que le Club puisse communiquer plus facilement en ligne sur les actions qu'il met en place pour le développement du commerce de proximité ;

- des Fédérations professionnelles de branche dans le but de sensibiliser leurs adhérents aux usages numériques. Ainsi, quatre partenariats ont été mis en place avec la Fédération des auto-entrepreneurs (FEDAE), la Fédération des Entreprises du Bureau et du Numérique (EBEN), l'Organisation Nationale des TPE (ONTPE) et l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE).

Plusieurs experts du Groupe ont également pris la parole sur la numérisation des entreprises françaises à l'occasion de différents événements institutionnels (congrès, salons, conférences, tables rondes...).

Par ailleurs, le Groupe a initié en 2015 une démarche structurée de relations avec les écosystèmes innovants en région, en particulier en soutenant les candidats au label *French Tech*, qui permet aux startups et TPE-PME du numérique d'accélérer leur croissance.

Les écosystèmes innovants de Poitou-Charentes et de la région d'Anney ont ainsi bénéficié de l'utilisation gratuite de l'API de cartographie Mappy, ce qui a permis de géolocaliser les TPE/PME numériques du territoire et de les valoriser.

Le Groupe a également participé le 16 octobre 2015, aux côtés d'autres partenaires privés, au *Biz Connection Day* organisé par Rennes Atalante, qui a permis à des TPE et PME locales de présenter leurs innovations et leurs savoir-faire et de nouer ainsi des contacts professionnels préliminaires avec le Groupe.

Le Groupe s'est impliqué en 2015 dans les actions au bénéfice des TPE-PME innovantes du territoire de Grand Paris Seine Ouest, dans le cadre du programme *Booster SOdigital*, en proposant en particulier du mentorat à des entreprises nouvellement créées et en leur présentant des partenaires commerciaux potentiels.

Enfin, le Groupe a adhéré à des associations de soutien au numérique en région, afin de faire bénéficier les TPE-PME innovantes qui en sont membres de ses compétences.

1.1.4 Blog des idées locales

SoLocal Group s'engage aux côtés des entreprises en leur proposant des services pionniers et novateurs pour les accompagner dans leur communication locale.

En octobre 2012, le Groupe lançait ainsi son « Blog des idées locales », un nouvel outil de veille participatif en ligne sur Internet fixe et mobile, source d'inspiration et de solutions pour développer son business au niveau local.

Cette plateforme s'adresse à tous les professionnels, et notamment les TPE et PME qui n'ont pas nécessairement le temps et les ressources pour mettre en place cette veille alors qu'ils en ont exprimés le besoin pour stimuler leur créativité.

Le blog recense plus de 500 exemples d'initiatives originales, de la plus simple à la plus audacieuse, mises en place par des entreprises des différentes régions de France et de plus de 20 autres pays dans le monde. Plus de 500 000 visites ont été enregistrées depuis son lancement. Son concept se décline désormais à travers la publication d'un Livre Blanc, la publication d'une newsletter et plusieurs partenariats éditoriaux avec des sites d'information et de tendances. Le « Blog des idées

locales » s'est vu récompensé en mai 2013 lors du Grand Prix du Brand Content 2013 par un Prix Or dans la catégorie BtoB et du *Blog Awards* 2015 de Londres dans la catégorie « le site le plus innovant » par le blog Local Ideas, version anglaise lancée en juin 2014.

Fort des liens étroits tissés avec les entreprises depuis de nombreuses années, SoLocal Group invente avec ce blog une nouvelle manière de mettre son expertise à leur service.

1.2 Impact économique local

Acteur très majoritairement localisé en France et soucieux de son impact économique local, SoLocal Group a mesuré en 2012 l'impact économique en France de l'activité de sa filiale PagesJaunes. Le modèle utilisé, *Local Footprint*[®] du cabinet Utopies, évalue les retombées économiques et sociales d'une activité sur la zone géographique souhaitée. Pour PagesJaunes, l'impact des achats en France ainsi que des charges salariales et fiscales, permet de générer deux emplois dans le reste de l'économie (privé ou public) pour un emploi dans l'entité.

Plus globalement, le Groupe s'attache à maintenir les emplois locaux lors du rachat de nouvelles filiales.

Une autre étude d'impact économique local a été menée en 2015 par la filiale PJMS pour son site d'Angoulême.

Le Groupe est également partenaire du dispositif et du site dédié « Empreinte économique locale » développé par Utopies afin de permettre aux consommateurs d'évaluer l'empreinte économique de leurs achats *Made In France* via un site web dédié.

2. Données personnelles et communication responsable

2.1 Sécurité de l'information et protection des données personnelles

2.1.1 Sécurité de l'information

En interne, les collaborateurs ont accès via l'Intranet Groupe à la « Politique de sécurité de l'information » du Groupe.

Cette politique constitue un code de référence sur les comportements liés à la sécurité de l'information pour SoLocal Group qui doit être mis en application par chaque entité du Groupe. Elle décrit l'engagement de la direction vis-à-vis de la sécurité de l'information, son périmètre, les biens pris en compte, les réglementations et obligations contractuelles, les objectifs et les responsabilités. Elle couvre l'ensemble des problématiques de sécurité induites par le traitement de l'information, tant sur les plans physique, technique qu'organisationnel et quel qu'en soit le support. Elle concerne aussi l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

Des référentiels précisent à partir des usages, notamment des nouvelles technologies du numérique et face aux nouveaux risques liés, les règles à suivre comme les bonnes pratiques applicables, en premier lieu pour assurer l'identification et l'authentification des utilisateurs internes lors de leur connexion à des composants du Système d'Information de SoLocal Group (au sens le plus large : machines, systèmes, applicatifs, routeurs..).

2.1.2 Protection des données personnelles des utilisateurs

SoLocal Group s'attache à diffuser des informations fiables et sécurisées à ses utilisateurs. Les sites du Groupe accompagnent au quotidien les citoyens qui apprécient la pertinence et la justesse des informations transmises. Dans ce cadre, la protection des données recueillies et le respect de la vie privée des internautes fait intimement partie des engagements actifs du Groupe. L'équipe Informatique et Libertés est constituée de quatre personnes : la CIL, une juriste senior, un ingénieur sécurité qui a rejoint le Groupe en 2013 après avoir notamment travaillé à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et une juriste junior qui a rejoint l'équipe CIL en 2014.

2.1.2.1 Règlements et procédures internes

Plusieurs procédures et règlements encadrent l'engagement du Groupe :

- la « Réglementation sur l'archivage des données personnelles », mise en place en mars 2005 ;
- la procédure de déclaration des traitements de données personnelles (dernière version en date du 3 mai 2012) qui rappelle notamment les formalités déclaratives à réaliser obligatoirement avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles ;
- une procédure relative à l'organisation de la remontée des informations concernant les traitements de données personnelles. Cette procédure doit permettre la bonne tenue du registre du CIL contenant l'ensemble des traitements de données personnelles pour les sociétés françaises du Groupe, et la vérification de la conformité à la loi Informatique et Libertés de tout nouveau traitement ou de toute modification apportée à un traitement existant ;
- une procédure encadrant le transfert de bases de données contenant des données personnelles à l'intérieur du Groupe ayant pour objet de veiller à la protection des données personnelles en définissant les modalités de transfert de ces données au sein du Groupe afin de limiter tout risque d'utilisation détournée des données, de vol ou de perte de ces données notamment lors de leur transmission ;
- les procédures de gestion des demandes d'accès des personnes physiques aux données personnelles (dernière version en date du 17 septembre 2012) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leur droit d'accès aux données personnelles les concernant. Cette procédure permet d'uniformiser ces modalités au sein de SoLocal Group et de faciliter la mise en œuvre de cet exercice ;
- la procédure de gestion des demandes des personnes physiques relatives à la rectification et à la suppression de leurs données personnelles (dernière version en date du 18/09/2012) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leurs droits de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Cette procédure vise à uniformiser ces modalités au sein du Groupe et à faciliter la mise en œuvre de cet exercice ;
- une procédure visant à traiter spécifiquement les demandes d'exercice de droits effectuées auprès du Centre Relation Client et celles reçues dans la boîte mail du Correspondant Informatique et Libertés (dernière version en date du 19 octobre 2015).

Ces trois dernières procédures s'inscrivent dans la démarche du Groupe visant à protéger la vie privée des personnes. À cet effet, les différentes sociétés du Groupe et plus particulièrement les Responsables des Traitements doivent mettre en place des procédures permettant de répondre aux demandes des personnes physiques lorsque celles-ci exercent leurs droits de rectification et de suppression conformément aux dispositions des articles 38 et 40 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004 et des articles 92 à 97, 99 et 100 du Décret n° 2007-451 du 25 mars 2007 modifiant le Décret du 20 octobre 2005.

Par ailleurs, elles s'intègrent dans l'exercice des missions du CIL qui consistent à veiller au respect des droits

de rectification et de suppression des personnes, notamment à travers la mise en place de procédures. En 2014, la procédure sur les règles à suivre en cas de contrôle de la CNIL a été mise à jour et une fiche pratique a été mise en ligne sur l'intranet du Groupe.

Par ailleurs, un processus ayant pour objet les règles relatives à la protection de la vie privée des internautes applicables aux sites web du Groupe a également été mis en ligne. Ces règles couvrent les modalités de chiffrement des communications, les modalités d'authentification ainsi que la nécessité de recueil du consentement au dépôt de cookies ou d'autres outils de traçage. Ces règles ont été accompagnées d'une fiche pratique sur l'utilisation des cookies sur un site Web.

Demandes de modification ou de suppression de données personnelles reçues

	PagesJaunes		
	2013	2014	2015
Demandes reçues par le Service Client:			
Demandes de suppression de liste rouge	20 000	22 684	20 609
Demandes de modification (liste orange, PagesBlanches, vues aériennes)	19 000	36 227	27 973
Demandes reçues directement par le CIL	200	4 197	219
Demandes reçues par le CIL et provenant de la CNIL	16	5	8

Le délai de traitement des demandes de suppression de données personnelles reçues (hors demandes traitées directement par le CIL) était de 2 jours en 2015. Concernant les demandes de modification, ce délai de traitement était de 2,3 jours.

2.1.2.2 Formation interne

L'équipe du CIL a mis en place des lignes directrices opérationnelles à destination des chefs de projet comportant les éléments suivants :

- un processus détaillant toutes les questions à se poser au cours de la conception d'un nouveau produit ou service, et précisant les cas dans lesquels il est nécessaire de solliciter l'équipe CIL ;
- une fiche de description de traitement, ayant vocation à servir de support d'échange avec les chefs de projet et de garantir que les bonnes informations sont remontées à l'équipe CIL, afin notamment que le registre soit tenu à jour ;
- une présentation des grands principes Informatique et Libertés sous forme de FAQ.

L'objectif de ces lignes directrices est d'intégrer les problématiques Informatiques et Libertés en amont des projets. Ces documents visent donc à :

- garantir la remontée des informations nécessaires à l'équipe CIL pour assurer son rôle de centralisation des informations sur les traitements de données ;
- fournir des règles claires aux opérationnels leur permettant d'identifier les sujets pouvant impacter les données personnelles et ainsi solliciter l'équipe CIL ;
- identifier et maîtriser les sujets sensibles qui nécessitent une décision quant à leurs modalités de mises en œuvre.

Ces lignes directrices ont été transmises fin 2013 et ont été mises en œuvre début 2014. Elles ont également été publiées sur l'intranet du Groupe.

Les actions de formation et de sensibilisation se sont poursuivies en 2015 sur divers sujets comme la sensibilisation à la Loi Informatique et Libertés et à la nouvelle procédure mise en place des téléconseillers du Service de Relation Client chargés de traiter les demandes d'exercice de droits des personnes physiques.

De plus, suite à l'invalidation du *Safe Harbor* par la Cour de Justice de l'Union Européenne le 6 octobre 2015, des actions de sensibilisation aux managers sur les conséquences d'une telle décision ont été menées aux fins d'examiner l'impact sur les contrats en cours impliquant un transfert de données personnelles aux États-Unis et les solutions pouvant être mises en œuvre.

Par ailleurs, les collaborateurs du Groupe travaillant sur la thématique des « données personnelles » reçoivent une lettre information bimensuelle intitulée « En Bref sur les Données » reprenant notamment l'actualité récente relative aux données personnelles.

Des audits internes sont régulièrement menés pendant l'année soit par l'équipe CIL soit par la direction de l'audit interne.

2.1.2.3 Audits internes et externes

En 2010, des contrôles ont été réalisés par la CNIL, et ont eu pour conséquence la condamnation à un avertissement public de PagesJaunes par la CNIL en 2011. Ces contrôles portaient sur le service en ligne du site Internet pagesblanches.fr, appelé *web crawl*, lancé en mars 2010 et qui avait pour objet de compléter la liste réponse de l'annuaire pages blanches.fr : nom, prénom, par des réponses référencées sur les profils publics de six réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Copains D'avant, Trombe, Viadeo.

Suite au lancement du service, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a opéré un contrôle dans les locaux de SoLocal Group à Sèvres et à Rennes. Fin 2011, elle a condamné SoLocal Group sur cinq griefs principaux :

- la collecte déloyale des données et l'absence d'information des personnes ;
- le non droit à utiliser les données de l'annuaire pour éliminer les profils étrangers de Facebook ;
- la non mise à jour des données collectées notamment sur Twitter et Facebook ;
- le non respect des droits des personnes ;
- la collecte inadéquate, non pertinente et excessive des adresses IP.

Cette décision a donné lieu à un avertissement public à la suite duquel un recours a été introduit par SoLocal Group devant le Conseil d'État. Ce recours a été rejeté par décision du Conseil d'État en date du 12 mars 2014.

La loi Hamon sur la Consommation n° 2014-344 du 17 mars 2014 a modifié la loi Informatique et Liberté et a donné à la CNIL la possibilité d'effectuer des contrôles en ligne, lui permettant de constater à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet, des manquements à la loi Informatique et Libertés. Dans ce cadre, la CNIL a réalisé à partir d'octobre 2014 des contrôles à distance afin de s'assurer de la conformité des acteurs à sa recommandation en date du 5 décembre 2013.

Ces contrôles portaient notamment sur le dépôt de cookies dès la consultation de la première page, la pertinence des données collectées, la réalité des formalités indiquées, les mentions d'information et la sécurité des données.

Ces contrôles se sont poursuivis en 2015, l'équipe CIL a adressé ses nouvelles recommandations aux responsables des sites du Groupe relatives au respect de la vie privée à travers l'information des utilisateurs (bandeau cookies, mentions d'information sur les formulaires de collecte de données personnelles, mise en place de politique de protection de la vie privée...) et sur la nécessité de respecter les règles en matière de sécurité des données: non conservation et transferts des mots de passe en clair.

2.2 Autres actions pour promouvoir la communication digitale responsable

2.2.1 Normalisation des avis

Dans le but de construire une relation de confiance durable avec ses clients – annonceurs et particuliers, PagesJaunes a mis en place fin 2013 une démarche de certification de son service d'avis de consommateurs sur Internet par AFNOR Certification, organisme tiers reconnu et indépendant qui a publié en 2013 la première norme volontaire (NF Z74-5012) dans le monde visant à fiabiliser le traitement des avis de consommateurs sur Internet.

Pendant 18 mois, PagesJaunes a participé aux travaux collectifs de l'AFNOR aux côtés d'une quarantaine d'organisations pour définir des règles applicables à tous les sites d'avis relatifs aux produits, au tourisme, à la restauration et aux services en général.

Les équipes de PagesJaunes ont donc travaillé depuis fin 2013 sur la mise en place de règles et de procédures visant à consolider encore davantage la fiabilité de son service et à apporter de la confiance dans les méthodes de traitement, de collecte, de modération et de publication des avis en ligne de consommateurs (obligation de pouvoir contacter l'auteur de l'avis et optimisation des dispositifs de mesure externe de la fiabilité des avis permettant la détection des fraudeurs).

La norme AFNOR a été obtenue le 13 novembre 2014 et est valable jusqu'au 13 novembre 2017. Elle concerne les avis publiés sur les sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes et l'application PagesJaunes accessibles sur Android et iPhone.

2.2.2 Chartes visant à promouvoir une communication responsable

SoLocal Group ou ses filiales sont signataires de plusieurs chartes, reprenant ou spécifiant ses engagements:

- la charte relative à la Protection des données personnelles des utilisateurs de ses sites et de ses services accessibles en ligne: cette charte expose comment le Groupe contribue à protéger les données personnelles des internautes lors de l'utilisation d'un de ses sites Internet ou de l'un de ses services;

- la charte «Publicité ciblée et protection des internautes»: élaborée par des associations professionnelles de la publicité ciblée (auxquelles appartiennent PagesJaunes Marketing Services et pagesjaunes.fr), cette charte apporte quelques avancées importantes comme la limitation de la durée de vie des cookies publicitaires, l'amélioration de la transparence des pratiques, et un meilleur contrôle de l'internaute sur l'exploitation de ses données personnelles;

- la charte pour la promotion de l'authentification sur Internet: de même, considérant que les métiers du Groupe concernant la mise en relation des utilisateurs avec les professionnels lui confèrent un rôle particulier pour l'information des citoyens sur les moyens de sécuriser leurs échanges, le Groupe s'est engagé à promouvoir l'authentification des internautes par le biais de cette charte;

- la charte portant sur le «droit à l'oubli» des données publiées intentionnellement par les internautes: cette charte vise à définir les bonnes pratiques à adopter par les sites collaboratifs (réseaux sociaux, blogs, forums, sites de publication de contenu, messagerie), ainsi que par les moteurs de recherche où les internautes publient volontairement des données les concernant;

- la charte du Syndical National de la Communication Directe (SNCD): PJMS est signataire de la charte SNCD du Développement Responsable qui engage les signataires dans une démarche de développement social, économique et environnemental. PJMS a notamment mis en avant l'utilisation de logiciels permettant de détecter les changements d'adresse des clients afin de limiter au maximum les plis non distribués.

SoLocal Group est par ailleurs membre de l'Open Internet Project. Cette initiative rassemble plus de 400 acteurs du monde numérique européen qui défendent la neutralité de l'Internet.

3. Respect de l'éthique et du droit de la concurrence

3.1 Charte de déontologie

SoLocal Group inscrit son activité dans le cadre d'un développement responsable dicté par des principes de déontologie et d'éthique devant être partagés par tous les collaborateurs.

Ces principes, énoncés par la Charte de déontologie de SoLocal Group, s'appuient sur les valeurs du Groupe et fixent les comportements individuels à avoir à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère. Elle s'applique aussi bien aux membres du Conseil d'administration qu'aux dirigeants et employés du Groupe.

Les valeurs et principes de cette Charte s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ceux énoncés dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants et ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (notamment pour lutter contre la corruption). Cette charte s'appuie également sur les engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable.

La Charte de déontologie du Groupe rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives et, en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La charte bannit la corruption, notamment dans le cadre des rapports avec les clients et les fournisseurs.

3.2 Démarche de relations institutionnelles responsables

Dans le cadre de sa politique RSE, SoLocal Group attache une grande importance à avoir une démarche de relations institutionnelles exemplaire qui repose sur le respect de quatre valeurs essentielles :

- l'éthique : les équipes de la Direction des relations institutionnelles du Groupe sont accréditées à l'Assemblée nationale en tant que groupe d'intérêts. À ce titre, notamment :
 - elles se conforment aux obligations déclaratives prévues par le Bureau de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne et acceptent de rendre publiques les informations contenues dans leur déclaration,
 - elles déclarent systématiquement leur identité, l'organisme pour lequel ils travaillent et les intérêts qu'ils représentent lorsqu'ils ont un contact avec des députés, des sénateurs, des parlementaires européens ou des membres de la Commission européenne,
 - elles se conforment aux règles d'accès et de circulation dans les locaux de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Parlement européen et de la Commission européenne ;
- la transparence : engagement à être exemplaires et à rendre compte des différents échanges qui ont lieu avec les pouvoirs publics quels qu'ils soient ;
- le long terme : gestion de la relation avec les pouvoirs publics dans la durée pour construire ensemble de vrais projets de société sur le long terme ;
- le local : la politique de relations institutionnelles chez SoLocal Group se distingue de celle de la majorité des autres entreprises pour sa dimension locale prépondérante. Le positionnement local du Groupe est porté jusqu'au nom de l'entreprise et permet de placer les relations institutionnelles au plus près du terrain et des publics.

3.3 Respect des règles de la concurrence

SoLocal Group attache la plus grande importance à ce que toutes les activités commerciales du Groupe soient exercées dans le plus strict respect des règles du droit de la concurrence.

PagesJaunes s'est engagée vis-à-vis de l'Autorité de la concurrence (ci-après l'ADLC) au respect des règles de la concurrence loyale de la part de ses équipes, notamment dans leurs relations avec les agences de publicité, mandataires des annonceurs, à mettre en place un programme de conformité visant à prévenir tout comportement anticoncurrentiel de la part de ses équipes commerciales et, en particulier, tout dénigrement envers

les agences de publicité (« Autorité de la concurrence, Décision n° 12-D-22 du 22 novembre 2012 relative à une saisine présentée par les sociétés NHK Conseil, Agence I & MA conseils, Sudmédia conseil, OSCP, Audit Conseil Publicité Annuaire, Charcot. net, Agence Heuveline, Avycom publicité annuelle, Toocom, Écoannuaire, Netcreative-Pages annuaires à l'encontre de pratiques mises en œuvre par la société PagesJaunes SA »).

Dans le cadre de cette décision PagesJaunes a conçu et mis en œuvre un programme de conformité au droit de la concurrence au sein des services concernés de la société, pour prévenir tout incident. Ce programme vise en particulier à prévenir les prétendus dénigrements commis par les commerciaux notamment par le biais de :

- la diffusion d'une version renforcée du Livret de concurrence qui est annexé au Règlement intérieur ;
- l'organisation d'une formation annuelle obligatoire aux règles du droit de la concurrence à destination, entre autres, de tous les commerciaux de PagesJaunes, incluant un module spécifique sur la question du dénigrement (en 2015, 1941 salariés de PagesJaunes ont été formés) ;
- la mise en place d'une « cellule conformité », qui est chargée de recueillir toute alerte ou remontée de plaintes relatives au comportement de commerciaux de PagesJaunes, ainsi que d'instruire ces plaintes, et de répondre aux interrogations des salariés de PagesJaunes en matière de droit de la concurrence ;
- l'instauration de sanctions disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui violeraient sciemment les règles de concurrence.

Enfin, en parallèle du programme de conformité précité, PagesJaunes s'est engagée à pérenniser et à rendre obligatoire le système de contrôle synthétiques préalables à la validation des commandes, concernant les diverses activités à « risque », tel qu'il est décrit dans la note de la direction commerciale n° 2010/09 du 20 octobre 2010 et dans ses dernières mises à jours.

PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles, appelées les instructions de vente, visant à garantir la conformité des parutions de ses clients annonceurs, notamment au regard du droit de la consommation. PagesJaunes peut voir sa responsabilité engagée pour complicité de publicité mensongère lorsque les informations mentionnées dans les parutions d'un annonceur ne sont pas conformes à l'activité qu'il exerce ou aux services légitimement attendus par les consultants.

Il est par ailleurs progressivement apparu que certaines activités nécessitent une vigilance particulière dans la mesure où elles peuvent donner lieu à un déplacement du professionnel chez des particuliers (plombier, serrurier, déménagement, etc.) et ce, bien souvent, dans des situations d'urgence (dépannage chauffage, plombier, etc.). Il est donc essentiel, dans de tels cas, de s'assurer que les parutions de l'annonceur sont bien conformes à l'activité qu'il exerce.

PagesJaunes a mis en place ce système de contrôle préalable de la réalité économique du ou des établissements référencés par l'annonceur en 2009 à la suite de réclamations sur la conformité de certaines parutions dans certaines activités à risque dans certains départements de la région parisienne et du sud de la France.

Ces contrôles visaient également à prévenir les risques liés à la responsabilité pénale (complicité pour le blanchiment d'argent). Dans le cadre des engagements devant l'ADLC PagesJaunes s'est engagée à pérenniser ces contrôles au moins jusqu'au 31 mars 2016.

Enfin, PagesJaunes s'est également engagée à renforcer le dispositif des contrôles existant en organisant un contrôle aléatoire des commandes prises par les commerciaux PagesJaunes sur les activités dites « à risque » mais qui ne font pas l'objet d'un contrôle a priori en application de la note de la direction commerciale précitée, parce qu'elles concernent des départements et/ou des activités à risque non visées par cette note. Ces contrôles sont organisés afin de s'assurer de la conformité aux instructions de vente de ces commandes.

La durée de ces engagements est de trois ans et prendra fin le 31 mars 2016.

3.4 Politique d'audit et de contrôle interne

3.4.1 Politique de contrôle interne

Le Groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction Générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, SoLocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission*) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe SoLocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe SoLocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes directions et entités.

Cette organisation vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise (conformité et fiabilité des résultats obtenus) en déployant le dispositif de contrôle interne.

3.4.2 Politique d'audit interne

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais fonctionnellement supervisé par le Comité d'audit du Conseil d'Administration.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- des audits sur la maturité du Contrôle Interne des filiales du Groupe hors PagesJaunes et SoLocal Holding (aussi bien en France qu'à l'étranger) ;
- des audits de conformité ou de performance sur des sujets décidés par le comité d'audit.

4. Relations avec les fournisseurs

4.1 Charte des Achats

SoLocal Group, à travers sa Direction des Achats, souhaite associer ses fournisseurs et partager avec eux les valeurs de sa politique d'achats responsables.

À cette fin, une Charte des Achats Durables a été mise en place et est signée par les nouveaux prestataires ou lors de renouvellements de contrat. Le respect de cette Charte conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et SoLocal Group. En effet, elle engage le fournisseur à s'assurer du respect d'un certain nombre de principes fondamentaux décrits dans ce document et ayant trait aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à l'éthique. De nombreux sujets y sont abordés comme le travail dissimulé ou forcé, la discrimination, le respect de la réglementation environnementale et la gestion des ressources. Le fournisseur s'engage à faire respecter cette Charte dans l'ensemble de ses activités et sites partout dans le monde, par ses propres fournisseurs et leurs sous-traitants.

102 fournisseurs (nouveaux contrats ou avenants) ont signé la charte (dans le périmètre PagesJaunes, Mappy et SoLocal Holding) à fin 2015.

4.2 Référentiel Achats

Le référentiel pour les achats responsables, mis à jour en 2011 et à destination de l'ensemble des filiales du Groupe, encadre cette politique d'achats responsables dont l'objectif consiste à promouvoir les produits et services plus respectueux de l'environnement, et qui apportent des garanties, voire une valeur ajoutée, aux niveaux social et sociétal.

Cette démarche poursuit un triple objectif :

- privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs activités ;
- augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue ;
- effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leur performance sociale et environnementale afin de les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue.

Le référentiel du Groupe définit également des lignes de conduite plus globales pour :

- promouvoir les écolabels officiels et les produits éco-conçus ;
- sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs produits, services ou industries ;
- inciter les fournisseurs à plus de transparence dans la description des caractéristiques environnementales de leurs produits.

Des critères de responsabilité sociétale sont également inclus dans le processus de sélection des prestataires : expertise, processus de suivi qualité, politique de ressources humaines (fidélisation, formation, turnover...), politique écoresponsable (Charte Responsabilité Sociale...), solidité financière, localisation géographique. De plus, les entreprises adaptées (entreprises qui emploient plus de 80 % de travailleurs handicapés) sont consultées lors des appels d'offres.

5. Relations avec les associations

Dans le cadre de partenariats ou d'opérations ponctuelles, pagesjaunes.fr et les autres sites du Groupe mettent à disposition les espaces publicitaires invendus au profit de causes caritatives comme Microdon ou le Téléthon.

En tant qu'expert de la mise en relation, le Groupe a apporté de nouveau cette année son soutien au Téléthon (5 et 6 décembre) en donnant une visibilité massive, 100 % digitale – pavés, bannières, habillages, réseaux sociaux – sur ses principaux sites avec des créations renvoyant vers le formulaire de don.

PJMS, filiale experte en data et solutions marketing digitales, a mis pour la 13^{ème} année consécutive son centre d'appel d'Angoulême à disposition des bénévoles pour réceptionner les promesses de dons faites par téléphone. Au total, 2 414 appels ont ainsi été traités par 126 bénévoles ayant permis de récolter 143 177 euros durant le week-end du 4 et 5 décembre 2015.

Par ailleurs les filiales soutiennent des associations locales : QDQ Media organise par exemple des collectes alimentaires ou de vêtements pour le bénéfice d'associations comme Caritas.

La filiale A vendre à louer a noué un partenariat avec le Secours Populaire : collecte de dons et challenge solidaire, et Ooreka a offert une journée de travail de ses salariés à la Banque Alimentaire.

Perspectives

SoLocal Group a intégré sa démarche RSE au cœur de sa stratégie et de la mise en œuvre de sa transformation. La démarche volontariste du Groupe sera également incarnée par son futur siège social. En effet, SoLocal Group déménagera en mai 2016 sur le nouveau site Citylights à Boulogne-Billancourt qui réunira la majorité des sites d'Île-de-France.

Ce site permettra une plus grande maîtrise de l'impact environnemental grâce aux certifications environnementales du bâtiment (HQE Exceptionnel, Breeam Very Good et BBC) et à de nombreuses évolutions des pratiques (gestion des déchets, impression, mobilité, etc.). Ce déménagement est également l'occasion pour le Groupe d'assurer un meilleur bien-être des salariés notamment en mettant à disposition un ensemble de services (conciergerie, espace bien-être, salle de fitness, plusieurs restaurants). Par ailleurs, les différents appels d'offres réalisés ou en cours intègrent des critères RSE

afin de favoriser les filières spécifiques d'approvisionnement local, durable, l'emploi de salariés en statut de handicap et la limitation des impacts environnementaux.

SoLocal Group a également pour objectif de permettre à ses clients d'agir à leur tour en faveur de l'environnement. Cette ambition s'est concrétisée par le lancement, en février 2016, du site Les ÉcoPros de PagesJaunes <http://lesecopros.pagesjaunes.fr> permettant de rechercher les professionnels et TPE-PME engagées en faveur de l'environnement. Ce contenu, attendu par les consommateurs en France au lendemain de la COP21, permet à PagesJaunes de disposer de la base la plus importante en France sur ce thème.

À travers ces projets, SoLocal Group démontre sa volonté d'améliorer ses performances en matière de responsabilité sociétale de façon continue.

Contacts RSE

Pour toute demande concernant la Responsabilité Sociétale de SoLocal Group, vous pouvez contacter l'équipe RSE :

SoLocal Group

Service RSE – Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures et Secrétariat Général

7, avenue de la Cristallerie

92317 SÈVRES CEDEX – France

rse@solocal.com

Annexe 1 - Note méthodologique

SoLocal Group communique sur ses engagements RSE en réponse au décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II.

SoLocal Group a souhaité élaborer un processus de reporting permettant la collecte de l'ensemble des informations requises. Ce processus déployé au niveau du Groupe est piloté par un nombre d'indicateurs alignés sur les exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II. Il comporte notamment plusieurs étapes, décrites ci-après.

Périmètre de reporting

Période et fréquence

Le reporting RSE de SoLocal Group est publié annuellement dans le Document de Référence du Groupe. Les informations requises couvrent l'année calendaire écoulée en ligne avec l'exercice fiscal du Groupe, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Dans le cas d'indicateurs pour lesquels les informations nécessaires ne sont pas disponibles dans leur totalité, deux cas de figure se présentent :

- les données sont extrapolées de façon à arriver au résultat annuel (à noter que la méthode des douze mois glissants n'est pas retenue sauf cas spécifiques) ;
- la période prise en considération diffère de l'année calendaire.

Cas particuliers :

Comme mentionné, certains indicateurs ne sont pas reportés sur le périmètre Groupe. Ils sont indiqués dans le tableau ci-après.

Indicateur	Périmètre
Émissions de CO ₂ liées aux consommations d'électricité en tonnes équivalent CO ₂	PJ SA + Mappy
Virtualisation des serveurs	PJ SA + Mappy + PJMS
Nombre moyen d'ordinateurs par salarié	PJ SA + Holding + Mappy + PJMS + QDQ
Consommation d'électricité hors datacenters	PJ SA + Mappy
Pourcentage de bâtiments avec certification environnementale dans l'ensemble du parc locatif des sites	PJ SA + Mappy
Quantité de D3E évacués en tonnes	PJ SA + Mappy + QDQ
Consommation d'eau	PJ SA Sèvres + PJ SA Ajaccio

Organisation du reporting

Les indicateurs RSE sont renseignés par un réseau de participants. Leur rôle consiste, entre autres, à organiser et à coordonner la remontée des informations vers le Service RSE, ainsi qu'à garantir la qualité et l'exhaustivité des données fournies au moyen de contrôles de cohérence et de vraisemblance.

Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce Document de Référence est disponible sur demande auprès du Service RSE (rse@solocal.com).

Il existe quatre étapes successives dans le processus de reporting :

- la collecte et la saisie des données via l'outil de reporting « Reporting 21 », par un contributeur ;
- la validation des données collectées, par un Responsable (le « valideur ») ;
- la vérification globale et la consolidation, assurées par la Direction RSE et par un cabinet externe spécialisé ;

Les cas particuliers sont décrits dans la présente Note Méthodologique, partie 1.6 « estimations et extrapolations »

Périmètre

Dans le cadre de sa stratégie volontariste, SoLocal Group ambitionne à terme de couvrir via son reporting l'ensemble de ses filiales sur les territoires où il exerce ses activités. Néanmoins à ce jour, compte tenu de la complexité du processus, le reporting RSE se limite pour certains indicateurs à un nombre limité de filiales.

Ainsi, pour l'exercice 2015, le périmètre pris en considération sera le suivant :

- pour la grande majorité des indicateurs sociaux, les données sont communiquées sur un périmètre Groupe. Contrairement au périmètre financier, les indicateurs sociaux portant sur l'année 2015 présentés dans le document incluent :
 - 45 salariés de la filiale Sotravo qui a été cédée par SoLocal Group au 31/12/2015 à 23h59. Ces salariés représentent 0,89 % de l'effectif global inscrit du Groupe au 31/12/2015,
 - 21 salariés de la filiale PJOM qui représentent 0,41 % de l'effectif global inscrit du Groupe au 31/12/2015 ;
- pour les autres indicateurs (cf ci-après), le périmètre de reporting se limite principalement aux filiales PJ SA, Mappy SA, QDQ et PJMS.

- et enfin l'utilisation des données collectées : transmission des résultats finaux aux responsables des engagements, pour pilotage des projets, et rédaction des rapports de SoLocal Group.

Outil de reporting

La collecte des données RSE quantitatives et qualitatives de ce rapport a été réalisée au moyen d'un nouvel outil de reporting « Reporting 21 », mis en place en 2015. Cet outil a permis de fiabiliser la collecte, la consolidation et le contrôle des informations RSE.

Indicateurs non reportés

Sur la base de ses obligations de reporting sur les 42 thèmes RSE selon l'article 225 de la loi Grenelle II, SoLocal Group a sélectionné des indicateurs considérés comme les plus importants au regard de son activité et de ses enjeux. Ces indicateurs couvrent les trois volets de l'article 225 de la loi Grenelle II : Environnement, Social, Sociétal.

Vérification externe

Un organisme tiers indépendant revêt et atteste de la présence et de la sincérité des informations RSE publiées dans le Document de Référence conformément aux exigences de la loi Grenelle II. Ces travaux sont conduits

conformément au standard ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*). Le Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées publiées est présenté dans le présent Document de Référence.

Principales précisions méthodologiques

Principales estimations et extrapolations

Certains indicateurs pour lesquels tout ou une partie des données n'étaient pas disponibles ont fait l'objet d'extrapolation ou d'estimation :

Indicateurs	Hypothèses
Consommation d'électricité des datacenters	PagesJaunes Sèvres: estimation de la consommation de la salle technique de Sèvres sur la base du ratio kWh/serveur de l'entité Rennes Goupillais
	PagesJaunes Datacenter Rennes SFR: rectification de la donnée 2014 sur la base des relevés des compteurs Issy les Moulineaux/Mappy; Estimation de la consommation de la salle technique selon le calcul suivant: Consommation d'électricité (kWh) = Consommations mensuelles en kilovolt-amps (KVA) estimées par rapport au nombre de machines présentes * nb heures du mois * 0.8 (facteur de puissance couramment utilisé)
Consommation d'électricité bureaux hors datacenters	PagesJaunes Sèvres: consommation d'électricité du bâtiment sur la base de la facture EDF en excluant l'estimation de la salle technique (basée sur le ratio de l'entité Rennes Goupillais)
Consommation d'électricité bureaux hors datacenters	PJ SA: Extrapolation à l'ensemble des m ² locatifs sur la base du ratio kWh/m ² des sites couverts par des factures

Précisions sur certains indicateurs sociaux:

- formation: les indicateurs de formation comprennent tout format et durée de formation. Les effectifs formés avec moins de 30 minutes de formation représentent une part non significative des effectifs formés;
- accidents du travail et de trajet: les accidents de travail excluent les trajets domicile-travail mais prennent en compte les accidents de trajets intervenus lors de déplacements professionnels.

Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre

Afin de calculer les émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'électricité et des déplacements professionnels, les facteurs d'émissions (FE) suivants ont été utilisés:

- pour l'électricité:
 - FE (France): 0,075 kg CO₂/kWh (Amont et Production hors pertes en ligne);
- pour les déplacements professionnels:
 - Gazole routier à la pompe, France continentale: 3,166 kg CO₂e par litre.

Ces facteurs d'émissions ont été mis à jour en 2015 en se référant à la Base Carbone, Version 7.4.

Annexe n°2: Tableaux de concordance avec Grenelle II et ISO26000

	Pages Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
Introduction		
1. Message du Directeur Général et du Secrétaire Général en charge de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance de l'organisation
2. SoLocal Group, une entreprise engagée		
2.1 Organisation de SoLocal Group	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance de l'organisation
2.2 Origine, construction et évolution de la stratégie RSE		
2.3 Gouvernance RSE		
2.4 Engagements, objectifs et indicateurs clés de performance		
2.5 Dialogue avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société ● Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	
3. Reporting RSE 2015		
3.1 Démarche de reporting	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance de l'organisation
3.2 Données générales	<ul style="list-style-type: none"> ● Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours 	
4. Autres démarches réglementaires liées à la démarche RSE		
Responsabilité sociale		
1. Partage des valeurs du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance de l'organisation

Pages Art.225 Grenelle II

Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000

2. Politique de l'emploi et employabilité

2.1	Effectifs et rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> ● L'effectif total, la répartition par genre, par âge et par zone géographique ● Les rémunérations et leur évolution ● L'organisation du temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé ● Conditions de travail et protection sociale
2.2	Impliquer les collaborateurs dans la transformation du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> ● Les politiques mises en œuvre en matière de formation ● Le nombre total d'heures de formation ● L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue social ● Développement du capital humain

3. Diversité

3.1	Développer l'égalité femmes-hommes	<ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 	
3.2	Intégrer tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ● La politique de lutte contre les discriminations 	<ul style="list-style-type: none"> ● Discrimination et groupes vulnérables ● Emploi et relations employeur/employé

4. Sécurité, santé et bien être au travail

4.1	Suivi de la qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions de santé et de sécurité au travail ● Les embauches et licenciements ● L'absentéisme 	<ul style="list-style-type: none"> ● Emploi et relations employeur/employé ● Conditions de travail et protection sociale
4.2	Actions pour l'amélioration de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> ● Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conditions de travail et protection sociale ● Dialogue social ● Santé et sécurité au travail
4.3	Sensibiliser les acteurs à la prévention des risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions de santé et de sécurité au travail ● Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Santé et sécurité au travail
4.4	Activités physiques et sportives : un levier de performance pour l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions de santé et de sécurité au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ● Santé et sécurité au travail

5. Organisation du dialogue social

5.1	Droit Syndical	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue social
5.2	Plan de départs volontaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Le bilan des accords collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue social
5.3	Autres accords	<ul style="list-style-type: none"> ● Le bilan des accords collectifs ● Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ● Dialogue social

Responsabilité environnementale**1. Impact des activités**

1.1	Bilan des émissions de gaz à effet de serre de PagesJaunes 2009-2014	<ul style="list-style-type: none"> ● Les rejets de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> ● Atténuation des changements climatiques et adaptation
-----	--	--	---

	Pages Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000	
1.2	Annuaire imprimés	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation durable des ressources Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels Consommation durable
1.3	Technologies numériques	<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources
1.4	Déplacement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Les rejets de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
1.5	Bureaux	<ul style="list-style-type: none"> La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution Utilisation durable des ressources
1.6	Émissions de CO ₂ - consommations d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Les rejets de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.7	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
1.8	Autres formes de nuisances et pollutions	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de la pollution
2. Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs			
2.1	Rechercher des professionnels écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Atténuation des changements climatiques et adaptation Consommation durable
2.2	Promouvoir la mobilité durable		
2.3	Apporter des réponses d'experts pour une consommation responsable		
Responsabilité sociétale			
1. Dynamiser le tissu économique local			
1.1	Le digital pour développer la vie économique locale	<ul style="list-style-type: none"> Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional Impact territorial, économique et social de l'activité sur les populations riveraines et locales 	<ul style="list-style-type: none"> Implication auprès des communautés Création de richesses et de revenus

	Pages	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
1.2	Impact économique local	<ul style="list-style-type: none"> ● Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional ● Les actions de partenariat ou de mécénat 	<ul style="list-style-type: none"> ● Création de richesses et de revenus
2.	Données personnelles et communication responsable		
2.1	Sécurité de l'information et protection des données personnelles		<ul style="list-style-type: none"> ● Protection des données et de la vie privée des consommateurs
2.2	Autres actions pour promouvoir la communication digitale responsable	<ul style="list-style-type: none"> ● Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats ● Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
3.	Respect de l'éthique et droit de la concurrence		
		<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT ● Les actions engagées pour prévenir la corruption ● Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats ● Principes fondamentaux et droits au travail ● Lutte contre la corruption ● Concurrence loyale
3.1	Charte de déontologie	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT ● Les actions pour prévenir la corruption ● Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats ● Lutte contre la corruption ● Concurrence loyale
3.2	Démarche de relations institutionnelles responsables	<ul style="list-style-type: none"> ● Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional ● Les actions pour prévenir la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutte contre la corruption
3.3	Respect des règles de la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> ● Les actions pour prévenir la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats ● Lutte contre la corruption ● Concurrence loyale
3.4	Politique d'audit et de contrôle interne		
4.	Relations avec les fournisseurs		
		<ul style="list-style-type: none"> ● La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ● L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
5.	Relations avec les associations	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations 	<ul style="list-style-type: none"> ● Gouvernance de l'organisation

Annexe n° 3 : Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SoLocal SA désigné Organisme Tiers Indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre décembre 2015 et février 2016 et ont duré environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme Tiers Indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans les éléments de méthodologie présentés dans le chapitre relatif aux informations sociales, environnementales et sociétales du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'entité Pages Jaunes SA, sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 79 % des effectifs, entre 68 et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée : une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information

et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2016

L'un des Commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Ariane Bucaille
Associée

Florence Didier-Noaro
Associée Développement Durable

Annexe

Les informations jugées importantes et sur lesquelles des travaux de détails ont été réalisés sont les suivantes :

Indicateurs quantitatifs :

Social :

- Effectif global inscrit au 31/12 de l'exercice
- Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice
- Nombre total de départs CDI
- Turnover des commerciaux télévendeurs
- Nombre de départs CDI dus à la fin de la période d'essai
- Taux d'absentéisme maladie
- Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice

Environnemental :

- D3E évacués en tonnes
- Tonnage de papier diffusé (milliers de tonnes)
- Consommation d'électricité des datacenters en MWh
- Consommation d'électricité totale hors datacenter et salle technique, MWh
- Émissions de CO₂ liées aux consommations d'électricité en tonnes équivalent CO₂
- Émissions de CO₂ liées aux déplacements en voitures de fonction en tonnes équivalent CO₂

Sociétal :

- Nombre de fournisseurs ayant signé la Charte Achats Durables du Groupe.
- Délai moyen de traitement des demandes de suppression ou modification au cours de l'exercice

Informations qualitatives :

- Mise en place du plan de départ volontaire
- Nouvelle politique de rémunération
- Action d'aide aux TPE/PME pour se développer sur le digital

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

- 9.1 Présentation générale
- 9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2015
- 9.3 Données financières trimestrielles

9.1 Présentation générale

En tant que leader européen de la communication digitale locale, SoLocal Group peut désormais pleinement remplir sa mission d'intérêt général et à fort potentiel qui consiste à « révéler les savoir-faire locaux, partout et stimuler l'activité locale des entreprises ».

SoLocal Group a généré un chiffre d'affaires de 873 millions d'euros* en 2015, ses activités Internet et Imprimés & Vocal représentant respectivement 73% et 27%. L'activité Internet, en croissance de 4% en 2015, est portée par les deux principales activités digitales que sont Search Local et Marketing Digital.

Internet

En 2015, SoLocal Group a enregistré un chiffre d'affaires Internet de 640 millions d'euros, représentant 73% du chiffre d'affaires du Groupe, en progression de 4% par rapport à 2014.

Les activités Internet de SoLocal Group s'articulent désormais autour de deux lignes produits :

- En premier lieu, nous offrons des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts au niveau local : cette activité de Search Local enregistre en 2015 un chiffre d'affaires de 496 millions d'euros grâce à une audience pérenne et très qualitative générée à travers nos propres marques (PagesJaunes, Mappy, Ooreka) et nos partenariats privilégiés (Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple et Facebook).

- En second lieu, nous créons et mettons à disposition des internautes le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels : cette activité de Marketing Digital représente en 2015 un chiffre d'affaires de 144 millions d'euros. Ces technologies, très différenciantes, ont été créées au cours des cinq dernières années et connaissent une croissance rapide (+9% en 2015). Elles comprennent les sites & contenus, le programmatique local et les services transactionnels. Nous avons innové sur ces gammes de produits en 2015, avec une montée en gamme de notre offre de sites Internet et de product & store locator, le lancement réussi de l'offre de ciblage Adhesive, qui tire parti de nos données sur les intentions d'achat local des internautes. Et nos services transactionnels ont été rebaptisés PagesJaunes Resto et PagesJaunes Doc, mettant à profit et renforçant la puissance du trafic généré sur PagesJaunes.

Imprimés & Vocal

Les activités Imprimés & Vocal ont généré 232 millions d'euros, soit 27% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2015

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non rentables et non en croissance (« activités désengagées »):

- régie Internet display Horizon Media;
- media social local ZoomOn;
- « daily deals » de Lookingo;
- devis de travaux en ligne de Sotravo.

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2015 se décomposent comme suit:

Consolidé, Activités poursuivies, Activités désengagées.

Montants (en millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2015				Période close le 31 décembre 2014			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Exceptionnel			Récurrent	Exceptionnel
Chiffre d'affaires	878.0	5.3	872.6	-	936.2	14.6	921.6	-
EBITDA récurrent	260.9	(9.5)	270.3	-	301.1	(9.6)	310.7	-
EBITDA	211.1	(10.1)	270.3	(49.1)	266.9	(9.6)	310.7	(34.3)
Résultat d'exploitation	142.8	(26.3)	218.2	(49.1)	214.2	(15.1)	263.6	(34.3)
Résultat avant impôt	59.3	(26.3)	134.7	(49.1)	116.1	(15.1)	165.5	(34.3)
Résultat de la période	26.6	(15.9)	72.6	(30.0)	59.3	(13.4)	94.0	(21.2)

Dans la présentation de ses résultats depuis le 3^{ème} trimestre 2015, et dans le présent rapport d'activité, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités dont il s'est désengagé. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2015, le résultat net des activités désengagées s'élève à -15,9 millions d'euros en recul de -18,1 % par rapport au 31 décembre 2014.

Compte de résultat consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies						
	Période close le 31 décembre 2015			Période close le 31 décembre 2014*			variation récurrent 2015/2014*
	Total	Récurrent	Exceptionnel	Total	Récurrent	Exceptionnel	
Chiffre d'affaires	872,6	872,6	-	921,6	921,6	-	-5,3 %
Charges externes nettes	(208,2)	(208,2)	-	(214,6)	(214,6)	-	-3,0 %
Frais de personnel	(394,1)	(394,1)	-	(396,3)	(396,3)	-	-0,6 %
EBITDA récurrent	270,3	270,3	-	310,7	310,7	-	-13,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	31,0 %	31,0 %	-	33,7 %	33,7 %	-	
Elements exceptionnels	(49,1)	-	(49,1)	(34,3)	-	(34,3)	-
EBITDA	221,2	270,3	(49,1)	276,5	310,7	(34,3)	-13,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	25,3 %	31,0 %	-	30,0 %	33,7 %	-	
Dépréciations et amortissements	(52,2)	(52,2)	-	(47,2)	(47,2)	-	10,6 %
Résultat d'exploitation	169,1	218,2	(49,1)	229,3	263,6	(34,3)	-17,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	19,4 %	25,0 %	-	24,9 %	28,6 %	-	
Produits financiers	1,9	1,9	-	1,6	1,6	-	18,8 %
Charges financières	(85,5)	(85,5)	-	(99,7)	(99,7)	-	-14,2 %
Charges financières nettes	(83,6)	(83,6)	-	(98,1)	(98,1)	-	-14,8 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,1	0,1	-	(0,0)	(0,0)	-	-
Résultat avant impôt	85,6	134,7	(49,1)	131,2	165,5	(34,3)	-18,6 %
Impôt sur les sociétés	(43,0)	(62,1)	19,1	(58,5)	(71,5)	13,0	-13,1 %
Résultat de la période	42,5	72,6	(30,0)	72,7	94,0	(21,2)	-22,8 %

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 31 décembre 2014*	Variation 2015/2014*
Internet	640,2	617,9	3,6 %
Imprimés & Vocal	232,5	303,7	-23,4 %
Chiffre d'affaires	872,6	921,6	-5,3 %
Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total	73,4 %	67,0 %	
Internet	201,4	202,0	-0,3 %
Imprimés & Vocal	68,9	108,7	-36,6 %
EBITDA récurrent	270,3	310,7	-13,0 %
en % du chiffre d'affaires :			
Internet	31,5 %	32,7 %	
Imprimés & Vocal	29,6 %	35,8 %	

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

9.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des activités poursuivies

Le chiffre d'affaires atteint 872,6 millions d'euros en 2015, en baisse de -5,3 % par rapport à 2014 :

- le chiffre d'affaires Internet progresse de +3,6 %, tiré principalement par l'accélération de l'activité Marketing digital (+9,3 %) grâce au programme local et aux sites Internet et contenus, et par la croissance de l'ARPA du Search Local, atténuée partiellement par de moindres investissements en conquête client ;
- le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal recule de -23,4 % sur la période ;

L'EBITDA récurrent s'établit à 270,3 millions d'euros en 2015, en baisse de -13,0 % par rapport à 2014, principalement du fait de la baisse de -36,6 % de l'EBITDA Imprimés & Vocal compensée partiellement par une stabilisation de l'EBITDA Internet.

Le taux de marge EBITDA/CA atteint 31 % en 2015, une baisse limitée de 2,7 points par rapport à 2014, grâce à la réalisation du plan d'amélioration opérationnelle :

- désengagement de quatre activités internet non rentables et non en croissance ;
- grande discipline dans la gestion des ressources et des coûts en baisse de -1 % par rapport à 2014, et dans la mise en œuvre du plan de départs volontaires ;
- rationalisation des processus.

9.2.2 Analyse du résultat d'exploitation des activités poursuivies

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation récurrent des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies						
	Période close le 31 décembre 2015			Période close le 31 décembre 2014*			variation récurrent 2015/2014*
	Total	Récurrent	Exceptionnel	Total	Récurrent	Exceptionnel	
EBITDA récurrent	270,3	270,3	-	310,7	310,7	-	-13,0 %
Elements exceptionnels	(49,1)	-	(49,1)	(34,3)	-	(34,3)	-
EBITDA	221,2	270,3	(49,1)	276,5	310,7	(34,3)	-13,0 %
Dépréciations et amortissements	(52,2)	(52,2)	-	(47,2)	(47,2)	-	10,6 %
Résultat d'exploitation	169,1	218,2	(49,1)	229,3	263,6	(34,3)	-17,2 %
en % du chiffre d'affaires	19,4 %	25,0 %	-5,6 %	24,9 %	28,6 %	-3,7 %	

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Les dépréciations et amortissements du Groupe s'élèvent à -52,2 millions d'euros en 2015 contre -47,2 millions d'euros en 2014, soit une augmentation de +5,0 millions d'euros (+10,6 %) qui s'explique principalement par une augmentation des dotations aux amortissements en ligne avec le programme d'investissement Digital 2015.

Le résultat d'exploitation récurrent du Groupe est en baisse de -17,2 % par rapport à 2014 à 218,2 millions d'euros. Cette baisse de -45,4 millions d'euros résulte pour 40,4 millions d'euros de la baisse de l'EBITDA récurrent et de l'augmentation des dotations aux amortissements de 5,0 millions d'euros.

9.2.3 Analyse du résultat de la période des activités poursuivies

le tableau suivant présente le résultat de la période des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

SoLocal Group	Activités poursuivies						Variation récurrent 2015/2014*
	Période close le 31 décembre 2015			Période close le 31 décembre 2014*			
(en millions d'euros)	Total	Récurrent	Exceptionnel	Total	Récurrent	Exceptionnel	
Résultat d'exploitation	169,1	218,2	(49,1)	229,3	263,6	(34,3)	-17,2 %
Produits financiers	1,9	1,9	-	1,6	1,6	-	18,8 %
Charges financières	(85,5)	(85,5)	-	(99,7)	(99,7)	-	-14,2 %
Charges financières nettes	(83,6)	(83,6)	-	(98,1)	(98,1)	-	-14,8 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,1	0,1	-	(0,0)	(0,0)	-	-
Résultat courant avant impôt	85,6	134,7	(49,1)	131,2	165,5	(34,3)	-18,6 %
Impôt sur les sociétés	(43,0)	(62,1)	19,1	(58,5)	(71,5)	13,0	-13,1 %
Résultat de la période	42,5	72,6	(30,0)	72,7	94,0	(21,2)	-22,8 %

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

9.2.3.1 Charges financières nettes des activités poursuivies

Les charges financières nettes du Groupe représentent -83,6 millions d'euros, en diminution de -14,8 % principalement sous l'effet de la diminution de l'encours moyen de la dette entre les 2 périodes suite au remboursement en juin 2014 de 400 millions d'euros de l'emprunt bancaire. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 6,20 % au 31 décembre 2014 à 6,37 % au 31 décembre 2015, soit une légère augmentation de 17 points de base liée à un poids plus important au 31 décembre 2015 qu'au 31 décembre 2014 de l'emprunt obligataire dans les sources de financement partiellement compensée par une politique de couverture plus favorable.

Les charges financières nettes comprennent également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 qui incluait notamment un amortissement accéléré des frais suite au refinancement intervenu en juin 2014. La variation de la juste valeur des instruments de couverture (part constatée au compte de résultat) a représenté un produit de +1,4 million d'euros au 31 décembre 2015 contre +1,0 million d'euros au 31 décembre 2014. Ces instruments sont arrivés à échéance en septembre 2015.

9.2.3.2 Résultat récurrent de la période des activités poursuivies

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à -62,1 millions d'euros en 2015, en repli de -13,1 % par rapport à 2014.

Le résultat récurrent des activités poursuivies s'élève à +72,6 millions d'euros en 2015, soit une baisse de -22,8 % par rapport à 2014.

9.2.3.3 Résultat de la période des activités poursuivies

La contribution des éléments exceptionnels au résultat net s'élève à -30,0 millions d'euros. Ils sont essentiellement liés à la provision de -35,0 millions d'euros constituée suite aux décisions de justice qui ont annulé l'homologation par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) approuvé à la majorité des organisations syndicales de PagesJaunes SA fin 2013, et à la provision constituée au titre du Plan de départs volontaires dans le cadre du plan d'amélioration opérationnelle.

Le résultat net du Groupe atteint +26,6 millions d'euros en 2015, soit une baisse de -55,1 % par rapport à 2014.

9.2.3.4 Présentation du résultat et des flux de trésorerie consolidés avec le détail des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées »

(montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Période close le 31 décembre 2015				Période close le 31 décembre 2014			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Exceptionnel			Récurrent	Exceptionnel
Chiffre d'affaires	877 959	5 317	872 642	-	936 193	14 589	921 604	-
Charges externes nettes	(217 051)	(8 818)	(208 232)	-	(230 564)	(15 938)	(214 626)	-
Frais de personnel	(400 051)	(5 966)	(394 085)	-	(404 526)	(8 270)	(396 256)	-
EBITDA récurrent	260 858	(9 467)	270 325	-	301 103	(9 619)	310 722	-
Éléments exceptionnels	(49 730)	(630)	-	(49 100)	(34 221)	40	-	(34 261)
EBITDA	211 128	(10 097)	270 325	(49 100)	266 882	(9 579)	310 722	(34 261)
Dépreciations et amortissements	(68 325)	(16 166)	(52 159)	-	(52 685)	(5 534)	(47 151)	-
Résultat d'exploitation	142 803	(26 263)	218 166	(49 100)	214 197	(15 113)	263 571	(34 261)
Produits financiers	1 923	-	1 923	-	1 580	-	1 580	-
Charges financières	(85 535)	(2)	(85 533)	-	(99 704)	(15)	(99 689)	-
Charges financières nettes	(83 612)	(2)	(83 610)	-	(98 124)	(15)	(98 109)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	107	-	107	-	(6)	-	(6)	-
Résultat avant impôt	59 298	(26 265)	134 663	(49 100)	116 067	(15 128)	165 456	(34 261)
Impôt sur les sociétés	(32 649)	10 386	(62 103)	19 068	(56 772)	1 681	(71 472)	13 019
Taux d'impôt effectif hors MEE	-55,2 %	-39,5 %	-46,2 %	-38,8 %	-48,9 %	-11,1 %	-43,2 %	-38,0 %
Résultat de la période	26 649	(15 879)	72 560	(30 032)	59 295	(13 447)	93 983	(21 242)

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation
EBITDA récurrent	270,3	310,7	-13,0 %
Éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	9,8	11,4	-14,0 %
Variation du besoin en fonds de roulement	(10,5)	(37,5)	+72,0 %
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(75,5)	(67,9)	-11,2 %
Résultat financier (dé) encaissé	(79,4)	(86,1)	+7,8 %
Éléments non récurrents	(27,9)	(25,0)	-11,6 %
Frais d'acquisition des titres de participation & d'actifs	-	-	-
Impôt sur les sociétés décaissé	(19,9)	(58,4)	+65,9 %
Cash flow net des activités poursuivies	66,8	47,0	+42,1 %
Cash flow net des activités désengagées	(8,5)	(9,1)	+6,6 %
Cash flow net	58,3	37,9	+53,8 %
Augmentation (diminution) des emprunts	(33,8)	(475,9)	+92,9 %
Augmentation de capital nette de frais	2,4	422,6	-99,4 %
Autres	(17,2)	(14,1)	-22,0 %
Variation nette de trésorerie	9,8	(29,5)	+133,2 %
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	43,6	73,1	-40,4 %
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	53,3	43,6	+22,2 %

9.2.3.5 Chiffre d'affaires et principaux indicateurs par verticale

SoLocal Group	2015	2014	Variation 2015 /2014
Chiffre d'affaires Internet	640,2	617,9	3,6 %
Chiffre d'affaires Search local	496,3	486,2	2,1 %
Nombre de visites (en millions)	2 238	2 046	9,4 %
ARPA (en €)	940	874	7,6 %
Nombre de clients (en milliers)	528	556	-5,1 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	143,9	131,7	9,3 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	22 %	21 %	2,3 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	232,5	303,7	-23,4 %
Chiffre d'affaires	872,6	921,6	-5,3 %

La contribution par verticale des activités françaises du Groupe se décompose comme suit:

Habitat	2015	2014	Variation 2015 /2014
Chiffre d'affaires Internet	182,7	175,6	4,0 %
Chiffre d'affaires Search local	147,8	144,3	2,4 %
ARPA (en €)	1 272	1 161	9,5 %
Nombre de clients (en milliers)	116	124	-6,5 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	34,9	31,3	11,5 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	24 %	23 %	4,9 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	80,6	104,6	-22,9 %
Chiffre d'affaires	263,3	280,2	-6,0 %

Commerce	2015	2014	Variation 2015 /2014
Chiffre d'affaires Internet	130,4	123,4	5,7 %
Chiffre d'affaires Search local	101,6	100,5	1,1 %
ARPA (en €)	696	651	7,1 %
Nombre de clients (en milliers)	146	154	-5,5 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	28,8	22,9	25,6 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	16 %	16 %	5,2 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	35,9	48,7	-26,2 %
Chiffre d'affaires	166,3	172,0	-3,3 %

Santé & Public	2015	2014	Variation 2015 /2014
Chiffre d'affaires Internet	71,4	64,3	10,9 %
Chiffre d'affaires Search local	61,3	55,4	10,7 %
ARPA (en €)	741	692	7,1 %
Nombre de clients (en milliers)	83	80	3,3 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	10,1	9,0	12,4 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	11 %	10 %	7,9 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	34,9	42,3	-17,5 %
Chiffre d'affaires	106,3	106,7	-0,4 %

Services	2015	2014	Variation 2015 /2014
Chiffre d'affaires Internet	124,1	119,1	4,2 %
Chiffre d'affaires Search local	94,4	92,7	1,9 %
ARPA (en €)	1231	1143	7,8 %
Nombre de clients (en milliers)	77	81	-5,5 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	29,7	26,4	12,4 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	24 %	23 %	3,4 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	50,4	66,1	-23,7 %
Chiffre d'affaires	174,5	185,1	-5,7 %

BtoB	2015	2014	Variation 2015 /2014
Chiffre d'affaires Internet	110,3	112,7	-2,1 %
Chiffre d'affaires Search local	91,2	93,4	-2,4 %
ARPA (en €)	1053	999	5,4 %
Nombre de clients (en milliers)	87	94	-7,4 %
Chiffre d'affaires Marketing digital	19,2	19,3	-0,7 %
Taux de pénétration (en nombre de clients)	18 %	17 %	8,7 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	30,6	42,0	-27,2 %
Chiffre d'affaires	140,9	154,7	-8,9 %

9.3 Données financières trimestrielles

Chiffre d'affaires par trimestre								
(en millions d'euros)	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Chiffre d'affaires Internet	150,4	157,7	149,3	160,5	157,9	167,3	151,8	163,2
Search local	118,7	123,7	117,9	125,9	126,3	126,4	118,7	124,9
Nombre de visites (en millions)	486	504	531	526	555	553	568	560
ARPA ¹ (en €)	211	219	212	232	234	237	226	243
Nombre de clients (en milliers)	564	565	555	542	539	534	525	515
Marketing digital	31,7	34,1	31,4	34,6	31,6	40,9	33,1	38,3
Taux de pénétration (en nombre de clients) ²	21 %	21 %	21 %	22 %	22 %	22 %	22 %	22 %
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	61,7	93,8	76,8	71,3	49,0	72,0	60,5	51,0
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	212,1	251,5	226,2	231,8	206,9	239,3	212,3	214,2
Chiffre d'affaires des activités désengagées	3,6	3,6	3,1	4,3	2,4	1,7	0,9	0,3
Chiffre d'affaires consolidé	215,7	255,1	229,3	236,1	209,2	241,0	213,2	214,6

¹ Average Revenue Per Advertiser : Revenu publicitaire moyen par client

² Pourcentage des clients Internet possédant un produit « Marketing digital »

EBITDA récurrent par trimestre								
(en millions d'euros)	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
EBITDA Internet récurrent	58,6	51,4	52,5	39,5	44,4	58,3	57,8	40,9
EBITDA/CA	39 %	33 %	35 %	25 %	28 %	35 %	38 %	25 %
EBITDA Imprimés & Vocal récurrent	25,0	36,1	29,2	18,4	12,4	23,7	20,4	12,4
EBITDA/CA	40 %	39 %	38 %	26 %	25 %	33 %	34 %	24 %
EBITDA récurrent des activités poursuivies	83,6	87,5	81,6	57,9	56,8	82,0	78,3	53,3
EBITDA/CA	39 %	35 %	36 %	25 %	27 %	34 %	37 %	25 %
EBITDA récurrent des activités désengagées	(1,8)	(2,1)	(3,1)	(2,6)	(2,6)	(2,4)	(2,8)	(1,7)
EBITDA récurrent consolidé	81,8	85,4	78,5	55,4	54,2	79,6	75,5	51,6
EBITDA/CA	38 %	33 %	34 %	23 %	26 %	33 %	35 %	24 %

Compte de résultat par trimestre								
(en millions d'euros)	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015
Chiffre d'affaires	212,1	251,5	226,2	231,8	206,9	239,3	212,2	214,2
Charges externes nettes	(44,6)	(57,7)	(48,8)	(63,5)	(47,6)	(50,6)	(51,0)	(59,0)
Frais de personnel	(83,9)	(106,2)	(95,7)	(110,4)	(102,5)	(106,7)	(83,0)	(101,9)
EBITDA récurrent	83,6	87,5	81,6	57,9	56,8	82,0	78,3	53,3
Éléments exceptionnels	(9,3)	(0,7)	(24,4)	0,2	(0,4)	(1,8)	(1,8)	(45,0)
EBITDA	74,3	86,8	57,2	58,1	56,4	80,1	76,5	8,3
Dépreciations et amortissements	(10,1)	(12,4)	(11,6)	(13,1)	(11,4)	(10,4)	(13,0)	(17,3)
Résultat d'exploitation	64,2	74,4	45,7	45,0	44,9	69,7	63,4	(9,0)
Charges financières nettes	(27,8)	(30,0)	(18,6)	(21,7)	(22,1)	(20,9)	(21,2)	(19,5)
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,0	(0,2)	0,5	(0,3)	0,1	-	-	-
Résultat avant impôt	36,4	44,2	27,6	23,0	23,0	48,9	42,3	(28,6)
Impôt sur les sociétés	(15,3)	(17,4)	(14,0)	(11,8)	(7,9)	(22,4)	(19,9)	7,1
Taux d'imposition	42,0 %	39,3 %	50,8 %	51,2 %	34,2 %	45,8 %	47,0 %	24,7 %
Résultat des activités poursuivies	21,1	26,8	13,6	11,2	15,1	26,5	22,4	(21,5)
Résultat des activités désengagées	(1,6)	(6,1)	(3,0)	(2,8)	(2,7)	(4,9)	(5,5)	(2,8)
Résultat net	19,5	20,7	10,6	8,4	12,4	21,6	16,9	(24,2)

10 TRÉSORERIE

- 10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées
- 10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées
- 10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2016
- 10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2015

10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 31 décembre 2014*	Variation 2015/2014*
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	141,9	114,6	27,3
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(83,0)	(81,7)	(1,3)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(34,6)	(52,9)	18,3
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(0,0)	0,0	(0,0)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	24,2	(20,0)	44,2

* Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 141,9 millions d'euros en 2015 contre 114,6 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 27,3 millions d'euros avec principalement :

- un EBITDA récurrent des activités poursuivies de 270,3 millions d'euros en 2015, en baisse de 40,4 millions d'euros par rapport en 2014 ;
- une baisse de 3,9 millions d'euros de décaissements d'éléments exceptionnels (dont frais de restructuration) ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 10,5 millions d'euros en 2015 contre une hausse de 37,5 millions d'euros en 2014, soit une variation favorable de 27,0 millions d'euros entre les deux périodes ;
- un décaissement net de 79,4 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2015 contre 86,1 millions d'euros en 2014 ;
- un décaissement de 19,9 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2015 contre 58,4 millions d'euros en 2014.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 83,0 millions d'euros en 2015, en hausse par rapport au décaissement de 81,7 millions d'euros constaté en 2014, avec principalement :

- 76,1 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2015 contre 69,5 millions d'euros en 2014 ;
- 13,3 millions d'euros au titre d'acquisition de titres de participation et de compléments de prix nets de la trésorerie acquise en 2015 (acquisition d'Effilab le 31 décembre 2015) contre 8,2 millions d'euros en 2014 (prise de contrôle à 100 % de LeadFormance, Retail Explorer) ;

- 4,1 millions d'euros de produits de cession de titres de participation en 2015.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 34,6 millions d'euros en 2015 contre 52,9 millions d'euros en 2014 soit une baisse de 18,3 millions d'euros avec principalement :

- une diminution de 20,0 millions d'euros correspondant au remboursement en 2015 de la ligne de crédit revolving tirée fin 2014 ;
- une diminution de 15,0 millions d'euros (valeur nominale) liée au rachat d'une partie de la tranche A7 en 2015 contre une diminution de 83,6 millions d'euros liée aux remboursements contractuels de l'emprunt bancaire en 2014 ;
- une augmentation de capital réservée aux salariés pour 2,6 millions d'euros en 2015 ;
- des décaissements sur les actions propres pour 3,2 millions d'euros en 2015 contre 0,4 million d'euros en 2014 ;
- une diminution de 400,0 millions d'euros liée au remboursement d'une partie de l'emprunt bancaire suite à sa renégociation, les frais décaissés se sont élevés à 17,7 millions d'euros en 2014 ;
- une augmentation de capital nette des frais de souscription de 422,6 millions d'euros en 2014 ;
- un décaissement de 12,1 millions d'euros au titre des frais liés au refinancement en 2014.

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

SoLocal Group (Consolidé) (en millions d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Intérêts courus non échus	0,1	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53,6	46,2
Trésorerie brute	53,7	46,4
Découverts bancaires	(0,4)	(2,8)
Trésorerie nette	53,3	43,6
Emprunts bancaires	800,5	813,8
Emprunt obligataire	350,0	350,0
Ligne de crédit revolving	-	20,0
Frais d'émission d'emprunts	(18,4)	(25,8)
Dettes de crédit-bail	0,7	0,8
Juste valeur des instruments de couverture	-	9,9
Compléments de prix	2,8	1,4
Intérêts courus non échus	4,1	5,1
Autres dettes financières	4,2	4,1
Endettement financier brut	1143,9	1179,4
Endettement net	1090,5	1135,8
Endettement net, hors juste valeur des instruments de couverture de taux et hors frais d'émission d'emprunts	1108,9	1151,6

La dette nette du Groupe est en baisse de 45,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Elle s'élève à 1090,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 1135,8 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, elle est principalement composée :

- d'un emprunt bancaire tranche A7, d'un montant total de 798,8 millions d'euros (dont 15,2 millions d'euros de cash sweep), la maturité finale est mars 2018 (ou mars 2020 sur option) ;
- d'une ligne de crédit revolving d'un montant total de 49,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, elle n'était pas tirée ;

- d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 350,0 millions d'euros, à taux fixe 8,875 %, remboursable mi-2018 ;

- d'une trésorerie nette de 53,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, le montant disponible au titre de la ligne de crédit revolving s'élève à 49,2 millions d'euros. En incluant la trésorerie au 31 décembre 2015, les liquidités disponibles s'élèvent ainsi à 102,5 millions d'euros.

Hors frais d'émission d'emprunts, soit 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, la dette nette s'élève à 1108,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées

Se référer aux notes 30 à 32 des comptes consolidés.

10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2016

Les principaux risques et incertitudes identifiés par le Groupe concernent :

- Les activités opérationnelles et la stratégie du Groupe : la diminution de l'usage des annuaires imprimés combinée à une concurrence croissante sur le marché de la publicité en ligne, une dégradation des conditions économiques, l'incertitude sur le modèle économique de la publicité en ligne ou encore l'appauvrissement du contenu de ses services sont autant de facteurs de risques qui pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.
- Les aspects financiers : compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.
- Les aspects juridiques : la survenance de procédures d'arbitrages ou de procès importants, l'incertitude ou le durcissement des réglementations applicables, en particulier l'application de restrictions au droit du Groupe de collecter des données personnelles, pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs (cf. note 32 des comptes consolidés).

10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2015

Néant

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

À la pointe dans son secteur, SoLocal Group développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

Le montant et la nature de frais de développement activités sont exposés dans la note 12 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2015 figurant dans la section 20.1 – Informations financières historiques.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

- 12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe
- 12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe
- 12.3 Perspectives

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir chapitres 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2016 sont liées à l'évolution du marché publicitaire en France et en Espagne, notamment au niveau de la communication locale, qui devrait conditionner la prospection commerciale de SoLocal Group.

12.3 Perspectives

SoLocal Group n'a pas publié à date de perspectives pour 2016.

En effet, pour des raisons historiques le Groupe reste très endetté, la croissance des activités Internet est freinée par les contraintes financières qui pèsent sur sa capacité à investir davantage encore dans les technologies, l'acquisition de nouveaux clients, la communication, voire dans certaines opérations de croissance externe.

Dans un univers très compétitif, où divers concurrents investissent sans se soucier à court terme de leur rentabilité opérationnelle, tout en bénéficiant toujours d'un regard bienveillant des investisseurs, il est devenu nécessaire pour SoLocal de desserrer ces contraintes qui nous empêchent de tirer tout le parti de nos possibilités de développement. En effet, le cours de l'action et celui de la dette ne reflètent plus la qualité des performances opérationnelles de SoLocal, mais plutôt l'urgence de restructurer sa dette.

Depuis plusieurs mois, nous explorons avec nos conseillers toutes les options de refinancement possibles pour pouvoir conserver ses chances au Groupe de croître en champion français de l'Internet et nous informerons nos actionnaires et le marché dès que nous pourrons proposer la mise en oeuvre de solutions concrètes.

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 14.1 Composition du Conseil d'administration
- 14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels
- 14.3 Composition des organes de direction

14.1 Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- Nathalie Balla ;
- Sandrine Dufour ;
- Robert de Metz ;
- Cécile Moulard ;
- Joëlle Obadia ;
- Jean-Pierre Remy ;
- Rémy Sautter et
- Jean-Marc Tassetto.

Le Conseil d'administration se compose à la date du présent document de huit membres, dont un exécutif, un Administrateur représentant le personnel et six Administrateurs indépendants.

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nathalie Balla La Redoute 57, rue Blanchemaille 59100 Roubaix, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	29 juillet 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président de BCR SAS (France) Président de New R SAS (France) Représentant permanent de New R SAS, Président de La Redoute SAS (France) Directrice générale de Relais Colis SAS (France) Director de La Redoute Sverige (Suède) Director de Redcats (UK) Ltd (Royaume-Uni) Liquidateur de La Redoute Mag SAS (France) Administrateur Délégué de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Administrateur de La Redoute Suisse SA (Suisse) Président du Conseil d'administration de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Représentant permanent de La Redoute, Président de Les Aubaines Mag SAS (France) Membre du Conseil d'administration de la FEVAD (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Ref Brésil SA (France) Liquidateur de Ellos France SAS (France) Représentant permanent de La Redoute Mag, Administrateur de Ref Bresil SA (France) Membre du Conseil d'administration et Vice-Présidente du PICOM (France) Président de La Redoute Mag SAS (France) Président de Ellos France SAS (France) Administrateur de Redcats Brands Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Finance Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Holdsworth Collections Ltd (Royaume-Uni)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Sandrine Dufour PROXIMUS (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	<p>Directeur financier et membre du Comité de Direction de Proximus (Belgique) Administrateur de BICS (Belgacom International Carrier Services) (Belgique) Administrateur de Proximus Group Services SA (Belgique) Administrateur de Connectimmo (Belgique) Administrateur de Proximus Art Asbl (Belgique)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président-Directeur général de CID SA (France) Président-Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFDSA (France) Administrateur de SHDSA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Client SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-RSA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCom Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCom Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du Groupe Telindus France Administrateur de SIG 75 (France)</p>
Robert de Metz Dexia Group Bastion Tower – Place du Champ de Mars 5 B-1050 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	<p>Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant de Dexia SA (Société cotée – Belgique) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dexia Crédit Local (Belgique) Administrateur exécutif de La Fayette Investment Management Ltd (Royaume-Uni) Executive Director de La Fayette Management Ltd (Royaume-Uni) Administrateur et Président du Comité d'audit de Media Participations (franco-belge) Administrateur délégué de Bee 2 Bees SA (Belgique) Membre du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques (France)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de surveillance de Canal Plus France SA (France) Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Belfius Banque (Dexia Banque Belgique) (Belgique)</p>
Cécile Moulard SIXIÈME CONTINENT 5, rue de la Baume 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2019	<p>Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France)</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Foncière INEA (France)</p>
Joëlle Obadia PagesJaunes 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur représentant le personnel	7 avril 2016	7 avril 2020	<p>Néant</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Jean-Pierre Remy SoLocal Group 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président du Conseil d'administration et Administrateur de PagesJaunes (France) * Administrateur de PJMS (France) * Administrateur de Mappy (France) * Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) * Mandats qui ne sont plus exercés: Président du Conseil d'administration de SoLocal Group (Société cotée – France) Directeur général de PagesJaunes (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Médiannuaire Holding (France)
Rémy Sautter RTL 22, rue Bayard 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Administrateur de Partner Re (États-Unis) Administrateur des Girondins de Bordeaux (France) Mandats qui ne sont plus exercés: Président-Directeur général de Bayard d'Antin (France) Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL (France) Membre du Conseil de surveillance de M6 (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Technicolor (France)
Jean-Marc Tassetto Coorpacademy – EPFL Innovation Park Bâtiment I 1015 – Lausanne Suisse	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration de Coorpacademy Administrateur de Paper. li (Suisse) Mandats qui ne sont plus exercés: Consultant indépendant auprès du Conseil d'administration de Fullsix (France)

*Filiaire de SoLocal Group.

Évolution de la composition du Conseil d'administration

À la suite de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014, la composition du Conseil d'administration a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle géographie du capital social après réalisation de l'augmentation de capital votée par l'Assemblée générale du 29 avril 2014 :

- réduction du nombre d'Administrateurs (Messieurs Élie Cohen et Steven Mayer n'ayant pas souhaité voir leur mandat d'Administrateur renouvelé lors de cette Assemblée générale) dont, à la date du présent document, six Administrateurs indépendants ;
- limitation de la durée des mandats des Administrateurs de 5 ans à 4 ans, cette modification étant applicable aux mandats en cours.

Par ailleurs, conformément à l'engagement qu'il avait pris en juin 2014 à l'issue de l'augmentation de capital, Monsieur Jean-Pierre Remy a décidé, le 5 novembre 2014, de quitter ses fonctions de Président du Conseil d'administration, tout en conservant ses mandats de Directeur général et d'Administrateur.

En conséquence, le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, de nommer Monsieur Robert de Metz, Président du Conseil d'administration et de maintenir Jean-Pierre Remy dans ses fonctions de Directeur général.

L'Assemblée générale du 11 juin 2015 a renouvelé, pour une durée de quatre ans, les mandats d'Administrateur de Madame Cécile Moulard et de Messieurs Robert de Metz et Jean-Marc Tassetto.

NOMINATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR DE MADAME MONICA MENGhini

La nomination de Madame Monica Menghini sera proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015.

ELECTION DE L'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Madame Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'instance de Boulogne Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections de l'administrateur représentant le personnel ont été organisées. Madame Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration comprend six membres indépendants (75 % du Conseil d'administration), Mesdames Nathalie Balla, Cécile Moulard, Sandrine Dufour, Messieurs Robert de Metz, Rémy Sautter et Jean-Marc Tassetto.

Les critères pour qualifier un Administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Concernant plus particulièrement son Président, Monsieur Robert de Metz, le Conseil d'administration a considéré que celui-ci est Administrateur indépendant au regard des critères énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef et que le fait que Monsieur Robert de Metz ait, préalablement à sa nomination, conseillé le Conseil d'administration à l'occasion des opérations de restructurations financières de la Société n'est pas en contradiction avec ces critères, Monsieur Robert de Metz ayant procédé à l'acquisition d'actions de la Société à la suite de sa nomination pour une somme supérieure à la rémunération perçue par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations de conseil.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Biographie des Administrateurs

Nathalie Balla est dirigeante d'entreprises, spécialiste de l'e-commerce et des transformations numériques. Après avoir entamé sa carrière en tant que Directrice générale de différentes sociétés du groupe Karstadt Quelle, où elle a été notamment à l'origine du lancement du site marchand de Quelle, Nathalie Balla, arrivée à la tête de La Redoute en 2009, a mis en place un plan de transformation qui a permis à l'enseigne de renouer avec la croissance un an plus tard. En 2011, elle est nommée personnalité e-commerce de l'année par le magazine E-commerce. En décembre 2013, le groupe Kering a décidé de céder La Redoute à Nathalie Balla, Présidente Directrice générale de l'enseigne française de vente et à Éric Courteille, secrétaire général de Redcats. Nathalie Balla est diplômée de l'École supérieure de commerce (ESCP-EAP) de Paris et docteur en science économiques et comptables.

Sandrine Dufour est membre du Comité de direction de Proximus à Bruxelles depuis janvier 2015 et Directeur financier depuis avril 2015. De mai 2013 jusqu'à fin 2014 elle était Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR. Auparavant, Sandrine Dufour a été successivement chargée de mission auprès du Directeur financier de Vivendi, Directeur financier de VU Net, Directeur de l'Audit interne et Projets spéciaux de Vivendi, basée à New York, puis Directeur financier adjoint de Vivendi et Directeur de l'Innovation du groupe Vivendi. Avant d'entrer chez Vivendi en 1999, Sandrine Dufour a occupé les fonctions d'analyste financier à la BNP puis à la société de Bourse CAI Cheuvreux. Sandrine Dufour est diplômée de l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), de la SFAF (Société française des analystes financiers) et du CFA (*Chartered Financial Analyst*).

Robert de Metz a commencé sa carrière à l'Inspection générale des Finances avant de rejoindre la Banque Indosuez en 1983, à Hong-Kong et à Paris, puis fin 1987, Demachy Worms & Cie. Actif chez Paribas à partir de 1991, il remplit de nombreuses fonctions, notamment en fusions-acquisitions, avant d'être nommé membre du directoire, responsable depuis Londres des marchés de taux, changes et dérivés. Entre 2002 et 2007, il est directeur général adjoint du groupe Vivendi, en charge des fusions-acquisitions et de la stratégie. Administrateur indépendant de Dexia depuis juillet 2009, il en occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis août 2012. Robert de Metz est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Cécile Moulard commence sa carrière dans les médias (radio, TV). En octobre 1995, elle crée Carat Interactive dont elle prend la Direction générale et assure le développement international. Puis elle rejoint successivement le Groupe Vivendi comme conseiller du Président sur les problématiques liées à Internet, lance Amazon.fr au poste de Directeur général en charge de la stratégie, du marketing et du développement et intègre l'équipe dirigeante de Meetic pour préparer l'IPO. Aujourd'hui, Cécile Moulard vit entre la France et les États-Unis. Elle est associée fondateur de Smallbusinessact.com, membre du Conseil d'administration de MilleMercis et de AXA France. *Young leader fellow, Eisenhower Fellow et Remark Fellow*. Cécile Moulard est diplômée de l'IEP PARIS, titulaire d'un DESS de Marketing de l'IEP Paris et d'un certificat de Finance à UCLA.

Joëlle Obadia a passé 10 ans au sein du groupe Thomson, dont la moitié au sein de la branche Thomson Brandt Armements où elle s'occupait de communication externe (relations presse, publiques, événementiels en France et à l'étranger), puis a rejoint, en novembre 1991, la Direction Commerciale de PagesJaunes pour y occuper les fonctions de responsable des incentives pour les forces de vente puis celles de responsable de la dynamisation des ventes en associant à l'animation des ventes, les challenges commerciaux, l'information des différents canaux de vente et les événements clients. En 2007, Joëlle Obadia intègre le comité de direction de la Direction Commerciale en devenant Responsable du développement des ventes, et ajoute à son périmètre le management et le pilotage de toute la formation commerciale. Aujourd'hui, elle occupe des fonctions de directrice Communication et MICE au sein de l'Excellence Opérationnelle.

Jean-Pierre Remy est Directeur général de SoLocal Group depuis le 25 mai 2009 (il a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société entre le 11 décembre 2012 et le 5 novembre 2014). Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires;

Jean-Marc Tassetto a été Directeur du marketing d'une filiale du Groupe Danone, puis a rejoint le Groupe SFR où il a occupé successivement les fonctions de Directeur du marketing, Directeur général adjoint, Directeur général des services et produits puis Directeur général Marketing et Grand public. En 2010, il est nommé Directeur général de Google France, avant de fonder Coopacademy en 2013. Jean-Marc Tassetto est diplômé de l'ESCP et d'un DEA de sciences de gestion. Il est professeur affilié à HEC Paris.

- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

14.3 Composition des organes de direction

À la date du présent document, la Direction générale de la Société est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Directeur général
Christophe Pingard	Directeur général délégué
Julien Ampollini	Directeur général adjoint en charge du pôle Média
Virginie Cayatte	Directrice financière en charge de la Finance, de l'Immobilier et des Achats
Pascal Garcia	Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures
Julien Veyrier	Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines et des Relations institutionnelles
Nicolas Gauthier	Directeur de Business Solutions (Système d'Information et Technologies Internet Annonceurs Adnet)

Jean-Pierre Remy est Directeur général de SoLocal Group depuis le 25 mai 2009 (il a cumulé les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général entre le 11 décembre 2012 et le 5 novembre 2014). Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Christophe Pingard est Directeur général délégué de SoLocal Group depuis le 21 novembre 2011. À ce titre, il porte la responsabilité du chiffre d'affaires de toutes les entités du Groupe et dirige les pôles ventes, marketing et opérations du pôle Annonceurs. Avant de rejoindre SoLocal Group, il a exercé 12 ans chez Steelcase Strafor avant de participer à la création d'Egencia, leader du voyage d'affaires sur Internet. Il y a occupé les fonctions de Directeur général France puis Senior Vice-Président en charge des activités Europe et Asie-Pacifique. Né en 1964, Christophe Pingard est titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un DESS Gestion de la Qualité et Innovation.

Julien Ampollini est Directeur général adjoint en charge du pôle Média. Né en 1974, il est diplômé d'HEC. Après avoir débuté sa carrière au sein du Groupe LVMH à New York, Julien Ampollini a rejoint, en 1998, le cabinet de conseil en stratégie Bain & Company à Paris. En 2000, il a participé à la création d'Egencia, société devenue leader européen du voyage d'affaires en ligne et revendue à Expedia. Deux ans plus tard, il a intégré le Boston Consulting Group où il a été nommé Manager. Entre 2007 et 2009, il était Directeur de la Stratégie et membre du Comité de direction du Groupe Canal+. Il a rejoint le Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Stratégie et de la Communication, puis a occupé jusqu'en 2013 les fonctions de Directeur du pôle Grands Comptes et Marketing digital.

Virginie Cayatte est Directrice financière en charge de la Finance, de l'Immobilier et des Achats depuis le 6 janvier 2015. Virginie Cayatte, 44 ans, est Chevalier de la Légion d'Honneur (2014) et lauréate de la Société Française des Analystes Financiers (1997). Elle est par ailleurs diplômée de l'École Polytechnique (1993) et de l'École des Mines de Paris (1995). Avant de rejoindre SoLocal Group, elle était Directrice financière d'AXA IM, filiale de gestion d'actifs du Groupe AXA depuis 2009. Entre 2002 et 2006, elle était en charge de la régulation des marchés financiers à la Direction générale du Trésor et de la Prévision Économique. Virginie Cayatte a débuté sa carrière à la Direction financière d'AXA, où elle a notamment été Responsable du financement et de la Trésorerie du Groupe entre 1997 et 2002.

Pascal Garcia est Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la Stratégie, des Partenariats et des Relations Extérieures. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction générale au sein du Groupe, tout d'abord à Telemillas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il était jusqu'au 1^{er} janvier 2014, Directeur général adjoint en charge de la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures. Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la *Fundação Getulio Vargas* (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Julien Veyrier est Secrétaire général adjoint, Directeur des Ressources Humaines et des Relations institutionnelles. Ancien élève de l'École normale supérieure (Paris), diplômé de Sciences-Po Paris et d'un DEA de géographie économique de l'Université Paris I, Julien Veyrier a débuté sa carrière comme Directeur adjoint des études de l'UMP. En 2007, il devient Conseiller auprès du Ministre de l'Éducation nationale puis poursuit sa collaboration avec Xavier Darcos en qualité de Conseiller auprès du Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville. En 2010, il est nommé Directeur de cabinet-adjoint du Ministre chargé de l'Industrie, puis Directeur de cabinet-adjoint de la Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle. Il était depuis 2011 Directeur général du Centre pour le développement de l'Information sur la formation permanente (Centre Inffo).

Nicolas Gauthier, diplômé de l'ESIGETEL, a débuté sa carrière chez Bossard Consultants, puis rejoint Accenture, où pendant huit ans, il intervient sur les secteurs Télécoms, Média et Internet. Depuis 2006, il était Vice-Président au sein de Capgemini Consulting en charge de la business unit TechnoStrategy. Il a rejoint le Groupe en 2010, et est à la tête de Business Solutions.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

- 15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature
- 15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages
- 15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement dû et versé par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 au sein de SoLocal Group est résumé dans les tableaux ci-dessous :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2015	Exercice 2014
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	90 000	5 133 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Jean-Pierre Remy, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	1 049 233	1 067 620
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	—	(4)
Christophe Pingard, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	588 785	554 875
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	—	(5)
TOTAL	1 728 018	1 627 628

- (1) Robert de Metz a été coopté et nommé Président du Conseil d'administration le 5 novembre 2014.
- (2) Ce montant n'inclut pas les honoraires perçus par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de prestations de conseil rendues par celui-ci de septembre 2013 à mai 2014 dans le cadre des opérations de restructurations financières de la Société. Le montant des honoraires versés à la société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations pour l'ensemble de cette période s'est élevé à 433 000 euros (HT).
- (3) Voir la présentation de la méthode de valorisation des actions de performance au sein de la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.
- (4) Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Jean-Pierre Remy de (i) 140 000 actions de performance (après regroupement) pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 150 000 actions de performance (après regroupement) sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018).
- (5) Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un plan d'attribution d'actions de performance qui a donné lieu, le 19 juin 2014, à l'attribution au profit de Christophe Pingard de (i) 70 000 actions de performance (après regroupement) pour les trois années 2014/2016 sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 0 % (le vesting s'effectuera par tiers en 2016, 2017 et 2018) et (ii) 58 333 actions de performance (après regroupement) sous condition d'une croissance du chiffre d'affaires supérieur à 3 % (TCAM) (le vesting s'effectuera en 4 ans, en 2018).

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	90 000 ⁽⁵⁾	95 133	5 133	0
Avantages en nature	—	—	—	—
TOTAL	90 000	95 133	5 133 ⁽⁴⁾	0
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable	468 000	494 000	494 000	390 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	41 000	10 265	33 531	33 185
Avantages en nature ⁽²⁾	20 233	20 233	20 089	20 089
TOTAL	1 049 233	1 044 498	1 067 620	963 274
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable	200 000	166 500	166 500	185 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽²⁾	18 785	18 785	18 375	18 375
TOTAL	588 785	555 285	554 875	573 375

(1) Robert de Metz a été coopté et nommé Président du Conseil d'administration le 5 novembre 2014.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(3) Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration et en vigueur en 2015, Robert de Metz a perçu au titre de sa participation au Conseil d'administration 90 000 euros de fixe forfaitaire total.

(4) Ce montant n'inclut pas les honoraires perçus par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de prestations de conseil rendues par celui-ci de septembre 2013 à mai 2014 dans le cadre des opérations de restructurations financières de la Société. Le montant des honoraires versés à la société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations pour l'ensemble de cette période s'est élevé à 433 000 euros (HT).

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2015	Montants versés en 2015*	Montants dus en 2014	Montants versés en 2014*
Nathalie Balla ⁽¹⁾				
Jetons de présence	59 000	69 266	10 266	—
Autres rémunérations	—	—	—	—
Thierry Bourguignon ⁽²⁾				
Jetons de présence	20 000	20 531	41 212	20 681
Autres rémunérations	134 458	134 458	128 369	128 369
François de Carbonnel ⁽³⁾				
Jetons de présence	8 000	8 000	58 644	58 644
Autres rémunérations	—	—	—	—
Élie Cohen ⁽⁴⁾				
Jetons de présence	—	—	23 266	23 266
Autres rémunérations	—	—	—	—
Abeille Deniau ⁽⁵⁾				
Jetons de présence	16 000	0	—	—
Autres rémunérations	64 793	64 793	—	—
Sandrine Dufour				
Jetons de présence	63 000	12 832	36 098	23 266
Autres rémunérations	—	—	—	—
Steven Mayer ⁽⁶⁾				
Jetons de présence	—	—	7 755	7 755
Autres rémunérations	—	—	—	—
Médiannuaire Holding ⁽⁷⁾				
Jetons de présence	—	—	36 135	36 135
Autres rémunérations	—	—	—	—
Lee Millstein ⁽⁸⁾				
Jetons de présence	—	—	20 681	20 681
Autres rémunérations	—	—	—	—
Cécile Moulard				
Jetons de présence	51 000	51 000	51 552	51 552
Autres rémunérations	—	—	—	—
Rémy Sautter				
Jetons de présence	72 000	18 606	47 689	29 082
Autres rémunérations	—	—	—	—
Marc Simoncini ⁽⁹⁾				
Jetons de présence	—	—	10 340	10 340
Autres rémunérations	—	—	—	—
Jean-Marc Tassetto ⁽¹⁰⁾				
Jetons de présence	48 000	48 000	7 699	7 699
Autres rémunérations	—	—	—	—
TOTAL	536 251	427 486	479 706	417 470

* Pour 2015 les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français. Pour 2014, les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) Nathalie Balla a été cooptée lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 2015.

(2) Le mandat de Thierry Bourguignon, administrateur représentant le personnel, a pris fin le 20 juillet 2015.

(3) François de Carbonnel a démissionné lors du Conseil d'administration du 27 avril 2015.

(4) Élie Cohen a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014.

(5) Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'instance de Boulogne Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections ont été organisées. Madame Joëlle Obadia a été élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016.

(6) Steven Mayer a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014.

(7) Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a pris acte de la démission de Médiannuaire Holding.

(8) Lee Millstein a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

(9) Marc Simoncini a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 novembre 2014.

(10) Jean-Marc Tassetto a été coopté par le Conseil d'administration du 5 novembre 2014. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 2015.

Les Administrateurs reçoivent au titre de leur participation :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;
- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 90 000 euros de fixe forfaitaire total pour le Président du Conseil d'administration ;
- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité d'audit.

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la section 17.1.

En 2015, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines ;
- pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de SoLocal Group, variant de 0 à 200 %.

Au titre de l'exercice 2015, le montant total de la part variable du Directeur général était égal à 120 % de l'objectif : 60 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 60 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints) et à 120 % de la rémunération annuelle fixe. Toutefois, au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société constatée sur l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition conjointe du Comité des rémunérations et de Jean-Pierre Remy, de limiter à 90 % le montant de la part variable versée au titre de l'année 2015.

En conséquence, le Conseil d'administration a fixé à 468 000 euros le bonus de Jean-Pierre Remy pour l'année 2015, soit un bonus 2015 égal à 90 % de l'objectif (45 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 45 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints)) et à 90 % de la rémunération annuelle fixe.

Pour rappel, la part variable du Directeur général s'était élevée à 494 000 euros, soit 95 % de l'objectif cible, au titre de l'exercice 2014, et à 390 000 euros, soit 75 % de l'objectif cible, au titre de l'exercice 2013.

Pour 2016, le Directeur général est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 80 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif et des Directeurs du Groupe variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance du chiffre d'affaires Internet, à l'EBITDA, à la simplification et à la satisfaction clients ;
- pour 20 % sur un objectif particulier variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés au refinancement et à la communication du Groupe.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (voir section 17.2), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Jean-Pierre Remy pour l'année 2015 s'élève à 8 787 euros.

En 2015, le Directeur général délégué était éligible à une part variable de 60 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 120 %, reposant :

- pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines ;
- pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de SoLocal Group, variant de 0 à 200 %.

Au titre de l'exercice 2015, le montant total de la part variable du Directeur général délégué était égal à 120 % de l'objectif : 60 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 60 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints) et à 72 % de la rémunération annuelle fixe. Toutefois, au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société constatée sur l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition conjointe du Comité des rémunérations et de Christophe Pingard, de limiter à 90 % le montant de la part variable versée au titre de l'année 2015.

En conséquence, le Conseil d'administration a fixé à 200 000 euros le bonus de Christophe Pingard pour l'année 2015, soit un bonus 2015 égal à 90 % de l'objectif (45 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 45 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints)) et à 54 % de la rémunération annuelle fixe.

Pour rappel, la part variable du Directeur général délégué s'était élevée à 166 500 euros, au titre de l'exercice 2014 et 185 000 euros au titre de 2013.

Pour 2016, le Directeur général délégué est éligible à une part variable de 60 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 80 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif et des Directeurs du Groupe variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance du chiffre d'affaires Internet, à l'EBITDA, à la simplification et à la satisfaction client ;
- pour 20 % sur un objectif particulier variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés au développement des nouvelles activités et à l'enrichissement des contenus détenus par le Groupe.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (voir section 17.2), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général délégué du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Christophe Pingard pour l'année 2014 s'élève à 8 787 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Robert de Metz ne bénéficie d'aucun engagement de rémunération différée de la part de la Société.

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de

stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. À cette occasion, la Société a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que

soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante: l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.

Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Robert de Metz Président du Conseil d'administration		X		X		X		X
Jean-Pierre Remy Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Christophe Pingard Directeur général délégué		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;
- au bénéfice de Christophe Pingard : 0 euro ;
- au bénéfice de Thierry Bourguignon : 40 242 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 3 493 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail ;
- au bénéfice d'Abeille Deniau : 61 674 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 5 999 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

15.3 Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

En application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère, les actionnaires seront invités à se prononcer lors de l'Assemblée générale annuelle sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 de Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

ROBERT DE METZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	NA	Absence de rémunération fixe
Montant de la part variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution
Jetons de présence	90 000 €	90 000 euros de fixe forfaitaire au titre de son mandat de Président de Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	NA	
Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés		
Montant dû au titre de la cessation des fonctions :		
● Indemnité de départ	NA	NA
● Indemnité de non-concurrence	NA	NA
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	NA	NA

JEAN-PIERRE REMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	520 000 €	520 000 € en 2014
Montant de la part variable annuelle	468 000 €	Jean-Pierre Remy est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant (i) pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines, et (ii) pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de SoLocal Group, variant de 0 à 200 %. Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a pris note que la performance annuelle de Jean-Pierre Remy au regard de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs s'élevait à 120 % (60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative). Toutefois, au regard de l'évolution du cours de l'action constatée sur l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition conjointe du comité des rémunérations et de M. Remy, de limiter à 90 % le montant de la part variable versée au titre de l'année 2015. En conséquence, le Conseil d'administration a fixé à 468 00 euros le bonus de Jean-Pierre Remy pour l'année 2015, soit un bonus 2015 égal à 90 % de l'objectif (45 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 45 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints)) et à 90 % de la rémunération annuelle fixe.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2015.
Jetons de présence	41 000 €	4 000 € par séance du Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	20 233 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

<p>Montant dû au titre de la cessation des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de départ 	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.</p> <p>Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de non-concurrence 	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.</p> <p>Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.</p> <p>Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.</p>
<p>Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Jean-Pierre Remy, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.</p> <p>Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.</p>

CHRISTOPHE PINGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	370 000 €	370 000 € en 2014
Montant de la part variable annuelle	200 000 €	<p>Christophe Pingard est éligible à une part variable de 60 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 120 %, reposant (i) pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines, et pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de SoLocal Group, variant de 0 à 200 %.</p> <p>Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a pris note que la performance annuelle de Christophe Pingard au regard de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs s'élevait à 120 % (60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative). Toutefois, au regard de l'évolution du cours de l'action constatée sur l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition conjointe du comité des rémunérations et de M. Pingard, de limiter à 90 % le montant de la part variable versée au titre de l'année 2015. En conséquence, le Conseil d'administration a fixé à 200 000 euros le bonus de Christophe Pingard pour l'année 2015, soit un bonus 2015 égal à 90 % de l'objectif (45 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 45 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints)) et à 54 % de la rémunération annuelle fixe.</p>
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2015.
Jetons de présence	NA	Christophe Pingard n'est pas Administrateur de la Société et ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	18 785 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

<p>Montant dû au titre de la cessation des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de départ 	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante: l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période. Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.</p> <p>Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de non- concurrence 		<p>Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.</p> <p>La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).</p> <p>Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014.</p>
<p>Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Christophe Pingard, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.</p> <p>Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014.</p>

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France
- 16.2 Contrats de service
- 16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la

Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

SoLocal Group adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef dans sa version consolidée de décembre 2008 et en particulier aux principes de gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des Administrateurs;
- l'indépendance du Conseil d'administration;
- la transparence et la diffusion de l'information;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la section 21.2.1).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration

doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration n'a identifié aucune différence dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de SoLocal Group et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

16.2 Contrats de service

Monsieur Robert de Metz a, antérieurement à sa nomination en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, conseillé le Conseil d'administration à

l'occasion des opérations de restructurations financières de la Société (sa mission de conseil a expiré en mai 2014). Sous cette réserve, aucun membre du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration

Article L. 225-37 du code de commerce (Exercice clos le 31 décembre 2015)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend notamment compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des

procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société :

- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général;
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel adhère SoLocal Group;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, et des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2016.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Code de gouvernement d'entreprise

SoLocal Group se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, disponible sur le site www.medef.fr, et se conforme dans ses règles de fonctionnement à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a opté le 5 novembre 2014 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration a nommé Robert de Metz Président du Conseil d'administration et Jean-Pierre Remy Directeur Général.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- Nathalie Balla ;
- Sandrine Dufour ;
- Robert de Metz ;
- Cécile Moulard ;
- Jean-Pierre Remy ;
- Rémy Sautter ;
- Jean-Marc Tassetto.

Le Conseil d'administration comprend 6 membres indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Mesdames Nathalie Balla, Sandrine Dufour et Cécile Moulard, Messieurs Robert de Metz, Rémy Sautter et Jean-Marc Tassetto.

SoLocal Group applique des critères de sélection de ses administrateurs (tels que déterminés par le Comité des rémunérations et des nominations), en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Le Comité des rémunérations et des nominations prête une attention particulière à la complémentarité des expertises au sein du Conseil d'administration, au bon équilibre du Conseil et à l'expérience de ses membres.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.2 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.2.1 Règlement Intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du Document de référence.

1.2.2 Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois. En moyenne, 96 % des administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 3 heures 30.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale.
- Examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction Générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen de la stratégie : des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu et l'a approuvé.
- Approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions ou de cessions.
- Gouvernement d'entreprise : le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1.2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

1.2.3.1 Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- Mme Sandrine Dufour, Président ;
- Mme Nathalie Balla ;
- M. Rémy Sautter.

Il est donc composé à 100 % d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance):

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier:
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier:
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,
 - d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes;
- du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Ces missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2015. Tous les membres du Comité d'audit ont participé à chacune des séances au cours de cet exercice. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la société et les principaux responsables de la Direction Financière, le directeur de l'audit, des risques et du contrôle interne et

les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2015 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2014;
- comptes consolidés condensés trimestriels 2015;
- programme 2015 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations;
- gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

1.2.3.2 Comité des Rémunérations et des Nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Robert de Metz, Président;
- Mme Cécile Moulard;
- M. Jean-Marc Tassetto;
- M. Rémy Sautter.

Il est donc composé à 100 % d'administrateurs indépendants.

M. Thierry Bourguignon, administrateur représentant les salariés, était membre du Comité jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur, le 20 juillet 2015.

Mme Abeille Deniau, administrateur représentant les salariés, avait été nommée membre du Comité des rémunérations et des nominations, à la suite de son élection.

L'annulation de celle-ci, par un jugement du Tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt du 28 décembre 2015, a mis fin à ses mandats d'administrateur et de membre du Comité.

Le Comité est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 3 fois en 2015. L'ensemble des membres ont participé à chaque réunion du Comité.

En 2015, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général, à la composition de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son incentive à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration et des Comités du Conseil.

1.3 Évaluation du Conseil d'administration

Une nouvelle procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des Rémunérations et des Nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil d'administration qui est satisfaisant.

1.4 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à dix millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du directeur financier de SoLocal Group ; toute modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du Groupe SoLocal dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de SoLocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de SoLocal Group,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour SoLocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de SoLocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque SoLocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
 - toute diversification de l'activité de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute cession ou cessation d'une des principales activités de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
 - toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de SoLocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de SoLocal Group ou de ses filiales,
 - toute autorisation ou instruction à une filiale de SoLocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
 - la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par SoLocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros,
 - toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de SoLocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de SoLocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de SoLocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe SoLocal,
 - tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par SoLocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice,

- tous prêts accordés par SoLocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

1.5 Accès, participation et vote des actionnaires à l'assemblée générale

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la société et sont détaillées au point 21.2.2 du Document de référence.

1.6 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du Document de référence de la société.

1.7 Règles de fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a décidé que, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, Robert de Metz percevrait une rémunération globale de 90 000 euros.

1.8 Règles de fixation de la rémunération du Directeur Général

1.8.1 Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 a fixé à 520 000 euros payables sur douze mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy.

1.8.2 Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 9 février 2015, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur Général.

En 2015, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif, lié à la transformation du Groupe;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur l'atteinte de niveau de commandes et d'EBITDA, la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines.

1.8.3 Indemnité de départ

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la société de la réalisation de la condition de performance applicable.

1.8.4 Obligation de non concurrence/ indemnité correspondante

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur Général de la société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

1.8.5 Retraite

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2008), Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de SoLocal Group a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Jean-Pierre Remy d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

2. GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE AU SEIN DU GROUPE SOLOCAL

2.1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques, objectifs et périmètre

2.1.1 Référentiel de contrôle interne et de gestion des risques

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, SoLocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe SoLocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été

conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne).

2.1.2 Définition et objectifs du contrôle interne

Le Groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés du Groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au Groupe ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers et risques d'erreur ou de fraude ;
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne ;
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe ;
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction Générale ;
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration ;
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

2.1.3 Définition du périmètre de contrôle

Les procédures décrites ci-après sont applicables à l'ensemble des filiales du Groupe.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (direction/filiale) comprennent à la fois l'application des procédures Groupe ainsi que la définition et l'application des procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2.2 Environnement de contrôle

2.2.1 Règles de conduite et d'éthique applicables à tous les collaborateurs

Le Groupe SoLocal fonde son développement sur un ensemble de valeurs et de principes d'action et de comportement, issues de la « Charte de déontologie du Groupe SoLocal » au profit de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs, des collectivités et des pays où il est actif et dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures. Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration

universelle des droits de l'homme et ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) et l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable. Ces valeurs et principes guident l'action du Groupe et de ses différentes composantes et sont autant de références pour chacun, au sein du Groupe, quelles que soient son activité et ses responsabilités. Ainsi appartient-il à chacun, tout spécialement aux dirigeants du Groupe et des entités qui le composent, de respecter et de promouvoir ces valeurs et de mettre en œuvre ces principes.

Ces règles, accessibles sur le site institutionnel du Groupe www.solocalgroup.com et sur l'Intranet Groupe, déclinent les points suivants :

- les valeurs du Groupe ;
- les principes d'actions du Groupe (à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs, des concurrents et de l'environnement) ;
- les principes de comportements individuels (rapports avec les clients et les fournisseurs, protection des actifs du Groupe, primauté des principes et valeurs du Groupe, conflits d'intérêts, déontologie boursière).

Un document « Principes et règles de déontologie boursière » complète la Charte de déontologie du Groupe sur les questions spécifiques de déontologie boursière.

Il s'agit d'appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés qui font partie du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein du Groupe, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés des sociétés du Groupe dans un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, SoLocal Group fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures au Groupe qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques.

Ainsi, tout initié permanent ou occasionnel qui a des doutes ou des interrogations sur une opération qu'il envisage de réaliser sur des titres des sociétés du Groupe, ou sur la teneur des informations qu'il peut communiquer, doit saisir son responsable hiérarchique ou le président du Comité de déontologie du Groupe ou, le cas échéant, du comité de déontologie de son entité de rattachement ou, s'il est administrateur, le président du conseil d'administration.

2.2.2 Responsabilité et engagement de la Direction Générale

Une politique de gestion des risques est en place au sein du Groupe accompagnée d'une note d'orientation qui précise les engagements de la Direction Générale. Des revues semestrielles sont réalisées avec les différentes filiales et directions du Groupe. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés et suivis au sein du comité dédié au pilotage des risques et de la sécurité Groupe puis présentés au comité exécutif de la Direction Générale au moins une fois par an.

Un correspondant « risque métiers » est nommé dans chaque filiale et direction du Groupe. Ces correspondants sont animés d'une part par un chargé de Pôle qui, sur ces mêmes aspects risques, sécurité et contrôle interne, réfère directement à un directeur membre du Comité Exécutif du Groupe, d'autre part au travers du comité de suivi piloté par

le risk manager et la responsable du contrôle interne du Groupe, rattachés à la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne dépendant directement de la Direction Générale.

2.2.3 Politique de gestion des ressources humaines et gestion des compétences

La performance du Groupe SoLocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources Humaines Groupe constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des managers, la DRH Groupe, s'organise autour de 4 pôles : le pôle « Opérations RH », le pôle « Développement RH », le pôle « Compensations & Benefits » ainsi que le pôle en charge des relations sociales.

Le pôle « Opérations RH » a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi bien sur leur connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers du Groupe.

Le pôle « Développement RH » est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des processus. Il déploie la politique RH du Groupe ainsi que ses moyens d'actions auprès du pôle « Opérations RH » et notamment des Responsables RH régionaux et locaux, et constituent pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions.

SoLocal Group affirmant son ambition de faire de la qualité de vie au travail une priorité dans un contexte d'accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leurs métiers et l'acquisition de nouveaux modes de travail, priorité a été donnée en 2015 aux actions en lien avec les situations vécues dans le cadre de la transformation du Groupe. Une description complète de ces actions figure au chapitre 8 du Document de référence.

2.2.4 Systèmes d'information

Les différents systèmes d'information du Groupe sont composés :

- d'outils liés à l'activité du Groupe, et en particulier de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet;
- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers;
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (Intranet);
- d'outils permettant d'optimiser la gestion des risques; composé de plusieurs modules fonctionnels: risques/sécurité/crise/plan de continuité d'activité (PCA)/audit.

Le pôle Business Solutions (direction en charge de la gestion des systèmes d'informations) et Média/DT (Direction Technique du pôle Média) sont les principales entités qui, au sein du Groupe, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs du Groupe dans la durée; en lien avec la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne, qui assure la gestion

des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont suivies trimestriellement via les correspondants risques et sécurité métiers et revues semestriellement par le risk manager et la direction concernée.

2.3 Suivi et gestion des risques

2.3.1 Cadre organisationnel

Comme toute entreprise, le Groupe est exposé à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. Les principales expositions identifiées sont décrites au chapitre 4 "Facteurs de risques" du présent Document de référence. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise;
- développer de meilleures pratiques de gestion des risques;
- veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités du Groupe SoLocal. Le Groupe SoLocal a mis en place une gouvernance des risques autour d'un Risk Manager et d'un réseau de correspondants métiers au sein d'une direction rattachée au Directeur Général.

2.3.2 Processus d'identification et d'analyse des risques

Un certain nombre de procédures du Groupe concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005. Cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques auxquels le Groupe pourrait se juger exposé, en terme de gravité, de probabilité, d'occurrence et évalue son degré de couverture;
- des revues de risques et de sécurité sont réalisées régulièrement (a minima 1 fois par an);
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque et de sécurité est mis en place et animé via une gouvernance dédiée;
- un système d'information de la gestion des risques et de la sécurité est en place et déployé notamment au travers de la description et des suivis des actions de couverture associées. Ce système intègre également les tableaux de bord risques et sécurité ainsi que la gestion des crises majeures et des plans de continuité d'activité (PCA).

2.4 Activité de contrôle

Le contrôle est exercé en premier lieu par les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants. Le Groupe SoLocal a mis en place les trois lignes de maîtrise/contrôle que sont : **le management opérationnel/ la gestion des risques et le contrôle interne/l'audit interne**. Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), basé sur certains concepts fondamentaux :

- ces dispositifs procurent au management et au conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue ;
- ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuels et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

2.4.1 L'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit Interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'Audit Interne Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchiquement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais fonctionnellement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités ;
- des audits sur la maturité du Contrôle Interne des filiales du Groupe hors PagesJaunes SA et SoLocal Group (aussi bien en France qu'à l'étranger) ;
- des audits de Conformité ou de performance sur des sujets décidés par le comité d'audit.

Par ailleurs il existe des audits de conformité de sécurité opérationnelle planifiés et suivis.

2.4.2 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Au travers des contrôles déployés, de l'identification des actions correctrices éventuelles et des actions de suivi de ses recommandations, il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre de ces politiques et procédures.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe SoLocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de correspondants au sein des différentes directions et entités du Groupe.

La charte de contrôle interne, approuvée par le Directeur Général, fixe le cadre de référence à respecter en matière de contrôle interne pour l'ensemble des entités du Groupe SoLocal.

Cette charte vise à :

- définir le périmètre, les objectifs et les limites du dispositif de contrôle interne en place au sein du Groupe SoLocal ;
- présenter les acteurs de ce dispositif ;
- définir le référentiel de contrôle interne au sein du Groupe SoLocal.

2.4.3 Prise en compte des travaux des commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales du Groupe, selon un plan d'audit présenté à l'Audit interne au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions Financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

2.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifiée ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

2.5.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe SoLocal. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière. Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de SoLocal Group.

Il revoit, avant leur examen par le comité d'audit puis par le conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux analystes.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par les Directeurs Général et Financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, consolidation, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce comité s'est réuni 4 fois en 2015.

2.5.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur Financier du Groupe, la direction de la Finance Opérationnelle, la direction de la Performance Financière et la direction du Corporate Finance du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de SoLocal Group.

Ainsi,

- elles assurent la production des comptes sociaux individuels et consolidés de SoLocal Group dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales et contractuelles;
- elles pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données;
- elles produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de SoLocal Group;
- elles conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe SoLocal;
- elles identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe SoLocal.

2.5.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales:

- le plan marketing stratégique à trois ans;
- le processus budgétaire;
- le reporting mensuel;
- les revues d'affaires et les revues financières.

a. Le plan marketing stratégique

Chaque année, un plan marketing stratégique est établi par SoLocal Group à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan marketing stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de SoLocal Group, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

b. Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour SoLocal Group et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes:

- à l'automne: actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante;
- au printemps: actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan marketing stratégique;
- à l'été: actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

c. Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de SoLocal Group. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services de la Performance Financière et de la Finance Opérationnelle et communiqués au management de SoLocal Group.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services de la Performance Financière et les services de la Finance Opérationnelle du Groupe SoLocal utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le *reporting* du réalisé, du budget et des reprévisions.

d. Les revues d'affaires et les revues financières

Les revues d'affaires trimestrielles avec l'ensemble des Directions générales des filiales et les revues financières mensuelles avec les Directions financières sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe SoLocal. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

En 2016, le périmètre de ces revues sera adapté à la nouvelle organisation par « Ligne produits » initiée en 2015.

2.5.4 Le référentiel et les méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit:

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation;
- la normalisation des formats de restitution;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. SoLocal Group établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction Financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de SoLocal Group décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

2.5.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de pré-clôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

2.5.6 La Communication Financière

Outre le Directeur Général, le Directeur Financier, le Directeur de la Performance Financière, le Directeur des relations investisseurs et le Directeur de la Communication externe et des relations presse sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction Financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (résultats trimestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, opérations de financement, évolutions de la gouvernance, partenariats stratégiques, etc) ;

- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- informations financières trimestrielles ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée Générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

SoLocal Group s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.6 Information et communication

L'ensemble des communiqués du Groupe et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'intranet du Groupe, qui est accessible à tous les salariés.

Par ailleurs un ensemble d'application et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet Groupe permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein du Groupe.

2.7 Perspectives

Pour 2016, SoLocal Group entend poursuivre sa démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Fait à Sèvres, le 10 février 2016

Robert de Metz

Président du Conseil d'administration

16.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SoLocal Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

17.1 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Participation au capital

À la date de dépôt du présent document, et à la connaissance de la Société, le nombre d'actions SoLocal Group détenues par chacun des membres du Conseil d'administration est le suivant:

Administrateur	Nombre d'actions
Nathalie Balla	1
Sandrine Dufour	119
Robert de Metz	50 000
Cécile Moulard	475
Joëlle Obadia	1
Jean-Pierre Remy et personnes liées	34 931
Rémy Sautter	225
Jean-Marc Tassetto	666

Options de souscription d'actions

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

La Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), et les mêmes caractéristiques que le premier plan: durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions: le 23 juillet 2009 pour 1145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan: durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la

condition de performance suivante: atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne est de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options sont définitivement attribuées (9 450 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions: le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan: durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante: atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne est de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options sont définitivement attribuées (7 717 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 5 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan (pour les plans adoptés par les séances du Conseil d'administration du 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes); étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un

plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieurs (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. A ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Robert de Metz	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-
TOTAL						

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Robert de Metz	-	-	-
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009 27 juillet 2010	Néant Néant	- -
Christophe Pingard	-	-	-
TOTAL			

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2015, se présentent comme suit :

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2015 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	-

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ⁽¹⁾

Date d'Assemblée	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	20 décembre 2007	23 juillet 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009	27 juillet 2010	16 décembre 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31 décembre 2014	143 517	46 976	1147	5 063	56 725	5 736
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux⁽²⁾</i>	–	–	–	–	–	–
Jean-Pierre Remy	–	9 450	–	–	7 717	–
Christophe Pingard	–	–	–	–	–	–
Point de départ d'exercice des options/de l'acquisition des actions	20 décembre 2010	23 juillet 2012	29 octobre 2012	17 décembre 2012	27 juillet 2013	16 décembre 2013
Date d'expiration	20 décembre 2017	23 juillet 2019	29 octobre 2019	17 décembre 2019	27 juillet 2020	16 décembre 2020
Prix de souscription ou d'achat	214,20 euros	99,39 euros	130,98 euros	115,86 euros	127,20 euros	105,09 euros
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	–	–	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	10 429	1 890	1 147	2 362	6 546	–
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	133 088	45 086	0	2 700	50 179	5 736

(1) Après ajustement réalisé suite au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015, plan par plan, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30; étant précisé que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur.

(2) Joëlle Obadia, élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016, ne figure pas dans le tableau ci-dessus, sa nomination étant intervenue postérieurement au 31 décembre 2015 (voir chapitre 14).

Aucun autre Administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par SoLocal Group.

Attributions d'actions de performance

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du

Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011.

Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires. Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013, juin 2014 et février 2015 afin de tenir compte du

regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes: réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative) ⁽¹⁾	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

(1) Joëlle Obadia, élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016, ne figure pas dans le tableau ci-dessus, sa nomination étant intervenue postérieurement au 31 décembre 2015 (voir chapitre 14).

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social ⁽¹⁾	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	16 décembre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
TOTAL			

(1) Joëlle Obadia, élue Administrateur représentant le personnel le 7 avril 2016, ne figure pas dans le tableau ci-dessus, sa nomination étant intervenue postérieurement au 31 décembre 2015 (voir chapitre 14).

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devront conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011, 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25 % des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

Plan SoLocal Group février 2015	
Nombre d'actions de performance attribuées aux neuf plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	69 996⁽¹⁾

(1) Après ajustement réalisé suite au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015.

Historique des attributions d'actions de performance⁽¹⁾

INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE⁽²⁾

Date d'Assemblée	7 juin 2011	7 juin 2011	29 avril 2014	29 avril 2014
Date du Conseil d'administration et nom du plan	11 décembre 2012	11 décembre 2013	19 juin 2014	9 février 2015
Nombre total d'actions attribués (solde au 31 décembre 2014)	194 864	23 580	1 476 430	76 832 (au 9 février 2015)
dont le nombre attribué aux mandataires sociaux :				
<i>Jean-Pierre Remy</i>	25 270	-	290 000	-
<i>Christophe Pingard</i>	12 635	-	128 333	-
Date d'acquisition des actions	31 mars 2015	31 mars 2016	19 juin 2016 19 juin 2017 19 juin 2018	9 février 2017 9 février 2018 9 février 2019
Date de fin de période de conservation	31 mars 2017	31 mars 2018	19 juin 2018 19 juin 2019 19 juin 2020	9 février 2019 9 février 2020 9 février 2021
Conditions de performance	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Nombre d'actions acquises	194 864	20 212	-	-
Nombre d'actions annulées ou caduques	-	3 368	91 400	6 837
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	0	1 385 030	69 995

(1) Plans en cours d'acquisition en 2015.

(2) Après ajustement réalisé suite au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015.

L'exercice de l'intégralité des 236 789 options de souscription d'actions attribuées et de l'intégralité des 1475 238 actions attribuées gratuitement pourrait conduire à la création de 1712 027 actions nouvelles. Le nombre total d'actions composant capital social passerait ainsi de 38 876 564 actions à 40 588 591 actions soit une dilution potentielle maximale de 4,22 %. Au 31 décembre 2015, il reste 352 011 actions autorisées par l'Assemblée générale de SoLocal Group et qui pourraient

être attribuées gratuitement. En tenant compte de ces dernières mais en neutralisant les 236 789 options de souscription d'actions qui sont toutes en dehors de la monnaie, la dilution potentielle maximale pourrait être de 4,49 %.

Ces calculs ne tiennent pas compte des 3939 actions auto détenues qui pourraient être affectées à ces plans, ni des éventuelles acquisitions qui pourraient être menées d'ici l'acquisition de ces actions par les attributaires.

Netvendeur à compter du 1^{er} octobre 2014. La réserve spéciale de participation du Groupe est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe et bloquées durant cinq ans dans le cas où les bénéficiaires choisissent le placement (possibilité de percevoir directement la somme sans blocage).

17.2 Description des contrats d'intéressement et de participation

Participation

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 50 % par la Société. Les sociétés Clic Rdv et Fine Media ont rejoint l'accord du Groupe à effet du 1^{er} janvier 2011, la société Chronoresto à effet du 1^{er} janvier 2013, les sociétés Retail Explorer et Leadformance à effet du 1^{er} janvier 2014 et la société

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe
2015	6,4
2014	8
2013	10,8 (hors supplément de 1,5 M€)

Intéressement

Il existe différents accords d'intéressement au sein du Groupe.

Les filiales françaises suivantes bénéficient d'un Accord d'Intéressement:

- le 26 juin 2012, la société PJMS a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2013-2014-2015;
- le 23 juin 2010, la société PagesJaunes a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2010-2011-2012. En juin 2013, le nouvel accord proposé

pour la période 2013-2014-2015 n'a pas été signé par les organisations syndicales;

- le 27 juin 2011, la société SoLocal Group a elle aussi signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2011-2012-2013;
- le 18 juin 2012, la société PagesJaunes Outre-Mer a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2012-2013-2014;
- le 27 juin 2014, la société Mappy a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2014-2015-2016.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2014 versé en 2015	Intéressement 2013 versé en 2014	Intéressement 2012 versé en 2013
Intéressement versé dans le Groupe	280	98	4 968

Plan d'épargne d'entreprise

Un accord sur la mise en place d'un plan d'épargne Groupe a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Un avenant portant révision à l'accord du Plan d'Épargne Groupe a été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PEG.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé le 9 février 2015 de lancer une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe. Le prix de souscription des actions a été fixé à 0,56 euro par action, correspondant à 80 % de la moyenne des cours au cours des vingt séances de bourse précédant la période de souscription qui a été ouverte du 9 au 29 mars. 1045 salariés ou anciens salariés ont souscrit à l'augmentation de capital (sur un total de 4 697 bénéficiaires, soit un taux de souscription de 22,25 %). Le total des souscriptions a été d'environ 1,5 million d'euros. En conséquence, cette opération s'est traduite par la souscription de 4 569 773 actions nouvelles.

Dispositif de retraites supplémentaires

Un accord Groupe portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets:

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1500 euros. Un avenant a également été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PERCO;
- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1er janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 3170 euros par mois en 2015). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Un avenant a été signé le 29 octobre 2013 afin de permettre aux salariés couverts par cet accord d'alimenter le régime de retraite supplémentaire par des versements individuels et facultatifs dans les conditions de l'article 163 *quater* *vicies* du CGI.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- 18.1 Répartition du capital de la Société
- 18.2 Droits de vote
- 18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société
- 18.4 Pactes d'actionnaires
- 18.5 Nantissements

18.1 Répartition du capital de la Société

La répartition du capital de SoLocal Group a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices:

	31/12/2015*				31/12/2014				31/12/2013			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Amber Capital	0	0.0 %	0	0.0 %	76 636 383	6.6 %	76 636 383	6.6 %	-	-	-	-
Paulson	0	0.0 %	0	0.0 %	68 000 000	5.9 %	68 000 000	5.9 %	2 256 308	0.8 %	2 256 308	0.7 %
Médiannuaire Holding	0	0.0 %	0	0.0 %	4 450 786	0.4 %	4 450 786	0.4 %	51 960 627	18.5 %	89 021 254	28.3 %
DNCA	1 960 333	5.0 %	1 960 333	5.1 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Edmond de Rothschild AM	2 350 354	6.0 %	2 350 354	6.1 %	58 399 288	5.0 %	58 399 288	5.0 %	14 368 891	5.1 %	14 368 891	4.6 %
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	225 964	0.6 %	225 964	0.6 %	2 510 672	0.2 %	2 510 672	0.2 %	122 593 7	0.4 %	122 593 7	0.4 %
Public	34 253 125	88.1 %	34 259 374	88.3 %	949 564 833	81.7 %	950 206 281	81.9 %	207 240 242	73.8 %	207 854 080	66.0 %
Capital auto détenu ⁽²⁾	86 788	0.2 %	0	0.0 %	2 165 208	0.2 %	0	0.0 %	3 932 749	1.4 %	0	0.0 %
Total⁽³⁾	38 876 564	100.0 %	38 796 025	100.0 %	1 161 727 170	100.0 %	1 160 203 410	100.0 %	280 984 754	100.0 %	314 726 470	100.0 %

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 31/12/2015, 31/12/2014 et 31/12/2013

* Étude d'actionariat effectuée au 31/12/2015.

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(2) 82 850 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en oeuvre le 2 décembre 2012.

(3) L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles et l'opération de regroupement d'actions finalisée le 26 octobre 2015 porte le nombre d'actions de la Société à 38 876 564 à partir de cette date.

L'information concernant la mise en oeuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la section 20.3 – Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Franchissements de seuils**

- le 28 avril 2015, la société Edmond de Rothschild Asset Management a déclaré détenir 70 553 905 actions de la Société, représentant 6,06 % du capital et des droits de vote de la Société en date du 23 avril 2015;
- le 4 mai 2015, la société Paulson Credit Opportunities Master Ltd. a déclaré détenir 57 643 576 actions de la Société, représentant 4,96 % du capital et des droits de vote en date du 30 avril 2015; par ailleurs, la société indique agir de concert avec PP Opportunites Ltd. qui détient à la même date 848 026 actions représentant autant de droits de vote;
- le 7 mai 2015, la société Paulson Credit Opportunities Master Ltd. a déclaré détenir 56 591 602 actions de la société, représentant 4,87 % du capital et des droits de vote de la société en date du 4 mai 2015;
- le 11 mai 2015, la société Sycomore Asset Management a déclaré détenir 11 456 124 actions de la Société, représentant 0,99 % du capital et des droits de vote de la Société en date du 4 mai 2015;
- le 29 juin 2015, la société Amundi Asset Management a déclaré détenir 11 619 982 actions de la Société, représentant 0,99 % du capital et des droits de vote de la Société;
- le 23 juillet 2015, la société Natixis Asset Management a déclaré détenir 10 137 996 actions de la Société, représentant 0,869 % du capital en date du 22 juillet 2015;
- le 28 juillet 2015, la société Paulson Credit Opportunities Master Ltd. a déclaré détenir 45 031 643 actions de la Société, représentant 3,86 % du capital et 3,83 % des droits de vote en date du 23 juillet 2015;
- le 3 août 2015, la société Paulson Credit Opportunities Master Ltd. a déclaré détenir 34 649 965 actions de la Société, représentant 2,97 % du capital et 2,95 % des droits de vote en date du 31 juillet 2015;
- le 13 août 2015, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 26 896 768 actions de la Société représentant 2,31 % du capital;
- le 19 août 2015, la société Paulson Credit Opportunities Master Ltd. a déclaré détenir 22 192 601 actions de la Société, représentant 1,90 % du capital et 1,89 % des droits de vote en date du 14 août 2015;
- le 13 octobre 2015, la société Norges Bank a déclaré détenir 34 558 471 actions de la Société, représentant 2,96 % du capital en date du 6 octobre 2015;
- le 16 octobre 2015, la société Amber Capital UK LLP a déclaré détenir 53 311 606 actions de la Société, représentant 4,57 % du capital et 4,55 % des droits de vote en date du 12 octobre 2015;
- le 22 octobre 2015, la société Paulson Credit Opportunities Master Ltd. a déclaré détenir 10 444 155 actions de la Société, représentant 0,9 % du capital et des droits de vote en date du 20 octobre 2015;

** Précédents et postérieurs au regroupement d'actions finalisé le 26 octobre 2015 qui porte le nombre d'actions à 38 876 564 à cette date.

- le 3 novembre 2015, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 1335 062 actions de la Société représentant 3,43 % du capital;
- le 9 novembre 2015, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 1071099 actions de la Société représentant 2,75 % du capital;
- le 19 novembre 2015, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 1224255 actions de la Société représentant 3,15 % du capital;
- le 12 février 2016, la société BJ Invest a déclaré détenir 777570 actions de la société représentant 2,0001 % du capital et 1,9998 % des droits de vote de la société;
- le 22 février 2016, la société BJ Invest a déclaré détenir 777696 actions de la société représentant 2,0004 % du capital et 2,0001 % des droits de vote de la société;
- le 22 mars 2016, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 1130 896 actions de la société représentant 2,90 % du capital.

18.2 Droits de vote

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans (voir section 21.1).

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Jusqu'au 27 mars 2013, la Société était contrôlée par Médiannuaire Holding. Depuis cette date, Médiannuaire Holding a franchi à la baisse plusieurs seuils statutaires (le 18 novembre 2014, la société Promontoria Holding 55 B. V

a informé la Société avoir, directement et indirectement via Médiannuaire Holding qu'elle contrôle, franchi à la baisse le seuil statutaire de 1 % en capital et en droit de vote le 6 novembre 2014) et depuis lors, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce, à la connaissance de la Société, un contrôle sur celle-ci.

18.4 Pactes d'actionnaires

Par courrier reçu le 4 avril 2013, complété notamment par un courrier reçu le 5 avril 2013, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 27 mars 2013, d'un pacte d'actionnaires entre la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Sèvres III, de certaines entités gérées ou détenues par Goldman Sachs Capital

Partners et/ou Goldman Sachs Mezzanine Partners et Promontoria Holding 55 B.V., vis-à-vis des sociétés Médiannuaire Holding SAS et SoLocal Group, lesquels ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de Médiannuaire Holding SAS et SoLocal Group.

Médiannuaire Holding ayant été liquidée, ledit pacte a pris fin à la clôture de la liquidation, conformément à la clause organisant la durée du pacte.

18.5 Nantissements

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE L'EMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES)

Type de nantissements/hypothèques (en milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	24 octobre 2006	—	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	99,9 %
TOTAL			4 005 038	4 058 137	99,9 %

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 les conventions suivantes susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.1 du document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard (détaillées en section 15.1 du document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec les dirigeants

1. Avec M. Jean-Pierre Rémy, Directeur général de votre société

Nature et objet

Vos Conseils d'administration du 17 mai 2009 et du 10 mars 2014 ont autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Rémy. Ces termes et conditions des engagements pris au bénéfice de M. Jean-Pierre Rémy sont relatifs au versement d'une indemnité de départ et/ou d'une indemnité en contrepartie d'une clause de non-concurrence dont ce dernier est bénéficiaire.

Modalités

Les termes et les conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean Pierre Rémy, ont fait l'objet d'une proposition du comité des rémunérations en date du 17 mai 2009.

M. Jean-Pierre Rémy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de votre société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité de départ serait versée à M. Jean-Pierre Rémy en cas de départ contraint de votre société et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre. Le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que M. Jean-Pierre Rémy ait atteint au minimum 80 % de ses objectifs au cours des trois dernières années; le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par votre conseil d'administration de la réalisation de condition de performance applicable ainsi modifiée.

Une obligation de non-concurrence est également prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de votre société de M. Jean-Pierre Rémy; les modalités de détermination de l'indemnité correspondante est sans changement par rapport à celles approuvées par votre assemblée générale du 10 juin 2010. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

Le cumul de ces deux indemnités de départ et de concurrence, ne pourra excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Votre société aura la faculté de libérer M. Jean-Pierre Rémy de cette clause de non concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de votre société de M. Jean-Pierre Rémy.

2. Avec M. Christophe Pingard, Directeur général délégué de votre société

Nature et objet

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2011 a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard.

Modalités

Les termes et les conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Christophe Pingard, ont fait l'objet d'une proposition du comité des rémunérations en date du 20 octobre 2011.

M. Christophe Pingard bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de votre société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Christophe Pingard en cas de départ contraint de votre société et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions. En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonction, le montant de cette indemnité sera égale à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonction.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de directeur-général délégué de M. Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de vingt-quatre mois, à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard. Elle sera versée à M. Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

Votre société pourra lors de la cessation de fonctions de ce dernier renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2016

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Denis THIBON

DELOITTE & ASSOCIÉS

Ariane BUCAILLE

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Comptes consolidés	126
État du résultat consolidé	126
État du résultat global	127
État de situation financière	128
État de variation des capitaux propres consolidés	129
État des flux de trésorerie	130
Note 1. Informations relatives au Groupe	131
Note 2. Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2015	131
Note 3. Principes comptables et changements d'estimation	132
Note 4. Information sectorielle	137
Note 5. Variation du périmètre de consolidation	139
Note 6. Charges de personnel	139
Note 7. Autres produits et charges d'exploitation	139
Note 8. Charges financières nettes	140
Note 9. Impôt sur les sociétés	140
Note 10. Résultat par action	141
Note 11. Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	142
Note 12. Autres immobilisations incorporelles	142
Note 13. Immobilisations corporelles	143
Note 14. Autres actifs disponibles à la vente	143
Note 15. Autres actifs financiers non courants	143
Note 16. Instruments financiers dérivés	144
Note 17. Stocks nets	144
Note 18. Créances clients	144
Note 19. Coût d'acquisition de contrats	145
Note 20. Autres actifs courants	145
Note 21. Variations des provisions pour dépréciation des actifs	145
Note 22. Capitaux propres	145
Note 23. Dettes fournisseurs	146
Note 24. Avantages du personnel, provisions et autres passifs	146
Note 25. Stock options et actions gratuites	148
Note 26. Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	150
Note 27. Produits constatés d'avance	151
Note 28. Instruments financiers	152
Note 29. Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	153
Note 30. Informations sur les parties liées	155
Note 31. Obligations contractuelles et engagements hors bilan	156
Note 32. Litiges	157
Note 33. Informations sur les activités poursuivies et désengagées, au 31 décembre 2015	158
Note 34. Honoraires des Commissaires aux comptes	160
Note 35. Périmètre de consolidation	160
Note 36. Événements postérieurs à la clôture	160
20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2015	161
20.3 Rapport de gestion	179
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles Rapport de gestion	199
20.5 Politique de distribution des dividendes	201
20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	201
20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	201
20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	201

20.1 Comptes consolidés

État du résultat consolidé

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2015	2014 (*)
Chiffre d'affaires		877 959	936 193
Charges externes nettes		(217 051)	(230 564)
Frais de personnel	6	(400 051)	(404 526)
EBITDA récurrent		260 858	301 103
Éléments exceptionnels	7	(49 730)	(34 221)
EBITDA		211 128	266 882
Dépréciations et amortissements		(68 325)	(52 685)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		142 803	214 197
Produits financiers		1 923	1 580
Charges financières		(85 535)	(99 704)
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	8	(83 612)	(98 124)
Quote-part de résultat des entreprises associées		107	(6)
Impôt sur les sociétés	9	(32 649)	(56 772)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		26 649	59 295
Résultat de la période attribuable aux:			
● Actionnaires de SoLocal Group		26 639	59 286
● Participation ne donnant pas le contrôle		10	9
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré			
● de base	10	0,69	3,13
● dilué		0,65	3,00
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé + calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre)			
● de base		0,69	1,53
● dilué		0,66	1,45

(*) Retrait de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

État du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2015	2014 (*)
REPORT RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		26 649	59 295
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture:			
● Montant brut		8 601	9 291
● Impôt différé		(1 401)	(3 530)
Montant net d'impôt	16	7 200	5 761
Réserves écarts actuariels IFC:			
● Montant brut		9 289	(2 666)
● Impôt différé		(3 193)	919
Montant net d'impôt		6 096	(1 747)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		6	11
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		13 302	4 025
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		39 951	63 320
Résultat global total attribuable aux:			
● Actionnaires de SoLocal Group		39 941	63 311
● Participation ne donnant pas le contrôle		10	9

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

État de situation financière

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2015	2014 ^(*)
ACTIF			
Écarts d'acquisition nets	11	95 107	82 467
Autres immobilisations incorporelles nettes	12	123 384	107 265
Immobilisations corporelles nettes	13	28 381	25 269
Participations dans les entreprises associées	5	-	2 272
Actifs disponibles à la vente	14	179	340
Autres actifs financiers non courants	15	4 097	4 616
Impôts différés actifs	9	-	6 928
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		251 148	229 157
Stocks nets	17	653	1 253
Créances clients nettes	18	352 623	441 786
Coût d'acquisition de contrats	19	37 714	46 669
Autres actifs courants	20	24 096	29 032
Créances d'impôt sur les sociétés	9	16 815	18 983
Charges constatées d'avance		9 374	9 431
Autres actifs financiers courants		12 866	13 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	53 695	46 354
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		507 836	606 695
TOTAL ACTIF		758 983	835 852
PASSIF			
Capital social		233 259	232 345
Prime d'émission		364 544	362 899
Réserves		(1 938 165)	(1 993 474)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		26 639	59 286
Autres éléments du résultat global		(9 081)	(22 377)
Actions propres		(5 209)	(7 151)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SoLocal Group	22	(1 328 014)	(1 368 472)
Participation ne donnant pas le contrôle		79	69
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(1 327 935)	(1 368 403)
Dettes financières et dérivés non courants	26	1 118 265	1 139 637
Avantages du personnel – non courants	24	84 986	90 439
Provisions – non courantes	24	33 654	16 910
Autres passifs non courants		2	30
Impôts différés passifs	9	7 248	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 244 155	1 247 016
Découverts bancaires et autres emprunts courants	26	21 907	37 461
Intérêts courus non échus	26	4 061	5 060
Provisions – courantes	24	32 968	22 864
Dettes fournisseurs	23	95 391	98 923
Avantages du personnel – courants	24	120 904	117 615
Autres passifs courants	24	84 163	99 886
Dettes d'impôt sur les sociétés	9	59	51
Produits constatés d'avance	27	483 309	575 379
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		842 764	957 239
TOTAL PASSIF		758 983	835 852

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

État de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture et écarts actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	277 002 259	56 197	98 676	(10 004)	(1 985 255)	(26 391)	1	(1 866 777)	60	(1 866 717)
<i>IFRIC21</i>					1 040			1 040		1 040
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2014 (*)	277 002 259	56 197	98 676	(10 004)	(1 984 215)	(26 391)	1	(1 865 737)	60	(1 865 677)
Résultat global total de la période					59 413			59 413	9	59 422
Autres éléments du résultat global, net de taxe					-	4 014	11	4 025		4 025
Résultat global total de la période, net de taxe					59 413	4 014	11	63 438	9	63 447
Augmentation de capital, nette de frais après impôt	880 742 416	176 148	264 223		(12 205)			428 166		428 166
Rémunération en actions					2 935			2 935	-	2 935
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	1 725 308			2 853				2 853		2 853
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	1 159 469 983	232 345	362 899	(7 151)	(1 934 073)	(22 377)	12	(1 368 345)	69	(1 368 276)
<i>IFRIC21</i>					(127)			(127)		(127)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (*)	1 159 469 983	232 345	362 899	(7 151)	(1 934 200)	(22 377)	12	(1 368 472)	69	(1 368 403)
Résultat global total de la période					26 639			26 639	10	26 649
Autres éléments du résultat global, net de taxe					-	13 296	6	13 301		13 301
Résultat global total de la période, net de taxe					26 639	13 296	6	39 940	10	39 950
Impact regroupement d'actions du 26 octobre 2015	(1120 820 984)							-		-
Augmentation de capital dans le cadre de l'ORS	152 326	914	1 645		(92)			2 467		2 467
Rémunération en actions					(3 891)			(3 891)		(3 891)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(11 550)			1 942				1 942		1 942
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	38 789 776	233 259	364 544	(5 209)	(1 911 544)	(9 081)	17	(1 328 014)	79	(1 327 935)

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

État des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre	
		2015	2014 ^(*)
Résultat attribuable aux actionnaires de SoLocal Group		26 639	59 286
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	11 & 13	54 848	52 198
Variation des provisions	21	27 360	15 924
Rémunération en actions		2 865	4 351
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		13 735	487
Produits et charges d'intérêts	8	72 505	83 654
Instruments de couverture	8	11 107	14 470
Ecart de change non réalisé		-	-
Charge d'impôt de l'exercice	9	32 649	56 772
Quote-part de résultat des entreprises associées		(107)	6
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		10	9
Diminution (augmentation) des stocks		600	(338)
Diminution (augmentation) des créances clients		83 795	(38 812)
Diminution (augmentation) des autres créances		12 288	8 114
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(2 386)	13 086
Augmentation (diminution) des autres dettes		(102 057)	(17 528)
Variation du besoin en fonds de roulement		(7 760)	(35 477)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		635	874
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(80 075)	(87 021)
Impôt sur les sociétés décaissé		(20 024)	(58 473)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		134 386	107 060
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 & 13	(76 075)	(69 541)
Acquisitions/cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise/cédée et autres variations d'actif/passif		(13 942)	(14 121)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(90 017)	(83 662)
Augmentation (diminution) des emprunts	26	(33 777)	(475 902)
Augmentation de capital nette de frais	22	2 411	422 639
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres		(3 248)	362
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(34 614)	(52 901)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(3)	2
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		9 752	(29 501)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		43 578	73 079
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	26	53 330	43 578

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Il n'y a pas de flux non monétaires significatifs.

SoLocal Group offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe SoLocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

SoLocal Group est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (LOCAL).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de SoLocal Group du 10 février 2016.

CONTEXTE DE LA PUBLICATION ET BASE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2015

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, applicable à cette date.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014. Les états financiers 2013, inclus dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2015 sous le numéro D.15-0449, sont incorporés par référence.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, sans impact significatif :

- IAS 27 révisée: Separate Financial Statements;
- IAS 28 révisée: Investments in Associates and Joint Ventures;
- IFRS 10: Consolidated Financial Statements;
- IFRS 11: Joint Arrangements;
- IFRS 12: Disclosures of Interests in Other Entities;
- Amendements à IAS 32: Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities;
- Amendements à IFRS 10, 11, 12: Transition Guidance;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27: Investment Entities;
- Amendements à IAS 36: Recoverable Amount Disclosures for Non Financial Assets;
- Amendements à IAS 39: Novation of Derivatives and Continuation of Hedge Accounting;
- IFRIC 21: Levies;
- Improvements to IFRSs 2011-2013 Cycle.

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union Européenne.

L'application de l'interprétation IFRIC 21 constitue un changement de méthode comptable. Elle a été appliquée

rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2014 et a eu pour effet la comptabilisation immédiate en capitaux propres :

- au 1^{er} janvier 2014 de 1,6 million d'euros, 1,0 million d'euros après impôt;
- au 31 décembre 2014 de 0,2 million d'euros, 0,1 million d'euros après impôt.

Le résultat publié au 31 décembre 2014 (59,4 millions d'euros), est ainsi retraité de 0,1 million d'euros après impôt et s'établit à 59,3 millions d'euros.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2016 :

- Improvements to IFRSs 2011-2013 Cycle (applicable au 1^{er} janvier 2015).

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2015 :

- IFRS 14: Regulatory Deferral Accounts (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- IFRS 15: Revenue from Contracts with Customers (applicable au 1^{er} janvier 2017);
- IFRS 9: Financial Instruments (applicable au 1^{er} janvier 2018);
- IFRS 9: Hedge Accounting and Amendments to IFRS 9, IFRS 7 and IAS 39 (date d'application non fixée);
- IAS 19: Defined Benefit Plans: Employee Contributions (applicable au 1^{er} janvier 2015);
- Improvements to IFRSs 2010-2012 Cycle (applicable au 1^{er} janvier 2015);
- IFRS 11: Accounting for Acquisitions of Interests in Joint Operations (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- IAS 16 et IAS 38: Clarification of Acceptable Methods of Depreciation and Amortisation (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- IAS 27: Equity Method in Separate Financial Statements (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- IFRS 10 et IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- Improvements to IFRSs 2012-2014 Cycle (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- IAS 1: Disclosure Initiative (applicable au 1^{er} janvier 2016);
- IFRS 10, IFRS12 and IAS 28: Investment Entities: Applying the Consolidation Exception (applicable au 1^{er} janvier 2016).

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs. À ce stade de l'analyse, les impacts attendus sur les comptes consolidés ne sont pas significatifs.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015 sont disponibles sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, les coûts d'acquisition de contrats, la rémunération en actions, les coûts de restructuration et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer

sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe;
- traduisent la réalité économique des transactions;
- soient neutres;
- soient prudents;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

SAISONNALITÉ

Même si les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

3

PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2015 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-Groupe significatifs sont éliminés.

3.1 Positions comptables retenues par le Groupe, en application des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8

Les positions comptables retenues par le Groupe ne font pas l'objet de dispositions particulières selon les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne ou leur interprétation.

3.2 Consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 10 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme

3.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers;
- des charges financières;
- des impôts courants et différés.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements. L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments exceptionnels tels que les frais de restructuration.

Le rapport d'activité présente les activités poursuivies du Groupe. L'information sectorielle (note 4), présente le détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA récurrent des « Activités poursuivies » et des « Activités désengagées ».

3.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne (produits digitaux) et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois. Il en est de même pour les sites Internet ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue ;
- les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions ;
- les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux constituent des coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients. Ils sont activés au bilan sur le poste « Coût d'acquisition de contrats » et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens

pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Depuis 2015, le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacune des lignes produits (search local, marketing digital et leurs déclinaisons).

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels » sont les suivants : Internet, Imprimés et Vocal. Au 31 décembre 2015, l'intégralité des écarts d'acquisition non amortis se trouve allouée sur le secteur Internet.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

3.10 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les contrats de location financement ne sont pas significatifs pour les périodes présentées.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

3.12 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement

comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du TIE.

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est à dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur

les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de trois à cinq ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.16 Engagements de retraites et avantages similaires

3.16.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'État s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global.

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et

sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

3.17 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

3.18 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

4

Information sectorielle

Le programme Digital 2015 a transformé SoLocal en un Groupe Internet dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale des entreprises dignes de confiance ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les activités du Groupe se décomposent en deux segments : le segment « Internet », et le segment « Imprimés & Vocal ».

Internet

La croissance Internet du Groupe repose sur deux lignes de produit : « search local » d'une part, et « marketing digital » d'autre part.

Les produits « search local » constituent le socle historique des activités internet de SoLocal Group et représentent la plus grosse partie du chiffre d'affaires internet.

Le Groupe se diversifie de plus en plus dans les activités dites de « marketing digital », principalement en proposant de nouvelles offres de service à sa base de clients « search local » existante.

● **Search local** : les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local. Les produits afférents reposent très largement sur les grands médias du Groupe « pagesjaunes.fr », « Mappy »

et « Ooreka » (ex - « ComprendreChoisir ») ainsi que sur les partenariats établis par le Groupe avec notamment Bing, Google et Apple.

- **Marketing digital** : les produits et services de marketing digital permettent de renforcer la pertinence de la présence des clients du Groupe sur le Web et s'articulent autour de trois axes :
 - **sites et contenus** : parmi les solutions de présence digitale, SoLocal Group propose la création et l'hébergement de sites Web et leur référencement sur pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche (SEO – référencement naturel, ou SEM – référencement payant). Les sites développés par SoLocal Group pour le compte de ses clients sont compatibles avec un usage mobile ;
 - **programmatisation local et adwords** : des solutions de ciblage des internautes (offre ADhesive) permettent d'étendre la visibilité des sites des clients du Groupe sur des portails premium partenaires. Le Groupe a également renforcé son expertise dans la gestion des campagnes d'adwords pour le compte de ses clients par l'acquisition d'Effilab fin 2015 ;

- **services transactionnels** : le Groupe propose également des services transactionnels adaptés aux besoins spécifiques de certains professionnels, PagesJaunesdoc dédié aux professionnels de la santé et PagesJaunesresto, un service de commande en ligne la livraison de plats cuisinés auprès des restaurants de proximité référencés.

Imprimés & Vocal

Il s'agit principalement de l'activité relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, l'Annuaire).

Sur le plan commercial, le Groupe est organisé autour de six business units, cinq verticales « marchés » SoLocal Commerce, SoLocal B2B, SoLocal Habitat, SoLocal Services, SoLocal Santé et Public, et SoLocal Network dédiée aux marques et réseaux, grands comptes et clients internationaux.

Cette organisation vise à améliorer l'expérience clients et à répondre au mieux à leurs attentes, notamment avec le développement et la commercialisation de services et produits adaptés aux besoins des différents marchés.

4.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2015 et 2014 :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre					
	2015			2014		
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies
CHIFFRE D'AFFAIRES	877 959	5 317	872 642	936 193	14 589	921 604
● Internet	645 504	5 317	640 187	632 534	14 589	617 945
● Imprimés & Vocal	232 455	-	232 455	303 659	-	303 659
EBITDA RÉCURRENT	260 858	(9 467)	270 325	301 103	(9 619)	310 722
● Internet	191 975	(9 467)	201 442	192 399	(9 619)	202 018
● Imprimés & Vocal	68 883	-	68 883	108 704	-	108 704

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

4.2 Par zone géographique

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF	877 959	936 193
● France	856 578	912 109
● Autres	21 381	24 084
ACTIFS	758 983	835 852
● France	657 152	727 971
● Autres	14 180	15 200
● Non affecté	87 652	92 681

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

5

Variation du périmètre de consolidation

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2015 et 2014 sont les suivantes :

2015

Le 15 juin 2015, Euro Directory a cédé les 10,1 % du capital d'Editus Luxembourg. À l'issue de cette opération, SoLocal Group ne détient plus de participation au sein d'Editus.

Le 16 octobre 2015, 100 % des titres Horyzon Media ont été cédés.

Le 31 décembre 2015, 100 % des titres Sotravo ont été cédés.

Le 23 décembre 2015, SoLocal Group a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Effilab, agence de marketing digital spécialisée dans la création, la gestion et

l'optimisation de campagnes publicitaires (yc « Adwords ») sur les moteurs de recherche et le positionnement sur les réseaux sociaux.

2014

Le 5 mars 2014, Mappy a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Retail Explorer, dont le cœur de métier est de proposer un état des lieux des prix et des promotions de milliers de produits présents dans les catalogues et dans les magasins sur le marché français de la grande distribution.

Le 20 mai 2014, acquisition complémentaire de 51 % du capital de LeadFormance, leader de la localisation de points de vente sur Internet. Le Groupe enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

6

Charges de personnel

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 666	4 535
Salaires et charges	(387 513)	(385 686)
dont :		
● Traitements et salaires	(256 619)	(259 798)
● Charges sociales	(119 523)	(114 856)
● CICE	3 457	3 392
● Taxes sur les salaires, intérim et autres	(14 829)	(14 425)
Rémunération en actions ⁽¹⁾	(3 074)	(8 560)
dont :		
● Stocks options et actions gratuites	(2 865)	(4 351)
● Charges sociales attributions de stock options et d'actions gratuites	(209)	(4 209)
Participation des salariés ⁽²⁾	(9 463)	(10 280)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(400 051)	(404 526)

(1) cf. note 25

(2) y c. forfait social

7

Autres produits et charges d'exploitation

Cette rubrique inclut notamment le résultat des opérations de cession des actifs non financiers, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation ainsi que les coûts de restructurations.

En 2015, aucune perte de valeur sur écart d'acquisition ou sur immobilisations n'a été constatée, contrairement à 2014 où elles représentaient 3,8 millions d'euros (cf. notes 11 et 12).

Les coûts de restructurations se sont élevés à 49,4 millions d'euros en 2015. Ils incluent les coûts concernant le plan de départ volontaire, une provision relative au contentieux du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi - cf note sur les litiges) ainsi que la reprise de provision liée aux engagements de départs à la retraite et des avantages à long terme (médaille du travail). En 2014, les coûts de restructurations s'élevaient à 23,5 millions d'euros.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	533	376
Résultat de cession d'actifs financiers	48	246
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1 342	958
PRODUITS FINANCIERS	1 923	1 580
Intérêts sur dettes financières	(64 583)	(70 711)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	(11 107)	(14 470)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(7 368)	(13 076)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	2 742	476
Autres frais & honoraires financiers	(3 385)	(602)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(1 834)	(1 321)
CHARGES FINANCIÈRES	(85 535)	(99 704)
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	(83 612)	(98 124)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 24) et de la dette sur instruments de couverture (cf. note 16).

Impôt sur les sociétés

9.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014 ^(*)
Résultat net des activités avant impôt	59 298	116 067
Quote-part de résultat des entreprises associées	107	(6)
Résultat net des activités hors Q-P des entreprises associées avant impôt	59 190	116 073
Taux légal d'imposition en France	34,43%	34,43%
IMPÔT THÉORIQUE	(20 381)	(39 968)
Pertes des sociétés non intégrées fiscalement, nettes de l'impact des activités désengagées	(138)	(1 988)
Dépréciation prêt QDQ Media	-	498
Rémunération en actions	1 621	(1 498)
Filiales étrangères	593	82
Pertes de valeur des écarts d'acq. et var. complt prix	-	(1 242)
Amortissements non déductibles	(172)	(287)
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(6 845)	(7 206)
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(6 479)	(7 295)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	7	4 497
Taxe additionnelle de 10,7%	(1 980)	(4 069)
Autres produits non taxables et charges non déductibles (dont CIR)	1 126	1 704
IMPÔT EFFECTIF	(32 649)	(56 772)
<i>dont impôt courant</i>	<i>(24 579)</i>	<i>(38 046)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>(8 070)</i>	<i>(18 726)</i>
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	55,2%	48,9%

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

9.2 Impôt au bilan

La position bilancielle nette est détaillée comme suit:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014 (*)
Indemnités de départ en retraite	24 793	27 663
Participation des salariés	2 204	3 048
Provisions non déductibles	2 344	2 048
Instruments de couverture	-	1 836
Autres différences	1 285	1 359
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	30 626	35 954
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	-	(13)
Frais d'émission d'emprunts	(7 186)	(9 643)
Amortissements à caractère fiscal	(30 688)	(19 370)
Sous-total impôts différés passifs	(37 874)	(29 026)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS), NETS	(7 248)	6 928
<i>Impôts différés à l'actif</i>	-	6 928

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan, ce sous groupe ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2015. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 65,2 millions d'euros au 31 décembre 2015.

L'impôt différé actif au bilan passe de 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 à un impôt différé passif de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au bilan du 31 décembre 2015, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 16,8 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,1 million d'euros. Au 31 décembre

2014, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 19,0 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,1 million d'euros.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2015 est de 20,0 millions d'euros contre 60,6 millions d'euros en 2014 qui incluait un remboursement de 4,3 millions d'euros concernant d'une part, l'agrément reçu sur une provision déductible de la société Aval qui a fusionnée en 2013 avec la société PagesJaunes SA pour un montant de 3,1 millions d'euros et d'autre part, d'intérêts moratoires sur la désactivation des coûts commerciaux pour un montant de 1,2 million d'euros.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014 (*)
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	6 928	19 711
Variations enregistrées en capitaux propres	(6 106)	5 943
Variations enregistrées en résultat	(8 070)	(18 726)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	(7 248)	6 928

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

10

Résultat par action

En 2015, le résultat net s'élève à 26,6 millions d'euros. Suite au regroupement d'actions du 26 octobre 2015 (cf. note 22), le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 38,7 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,69 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2015, de 2,0 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 25).

En 2014, le résultat net s'élève à 59,3 millions d'euros. Suite à l'augmentation du capital du 29 avril 2014 (cf. note 22),

le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 567,4 millions (18,9 millions après regroupement), déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,10 euro (3,13 euro après regroupement) en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2014, de 26,2 millions (0,9 million après regroupement) d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 25).

Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Depuis 2015, le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacune des lignes produits (search local, marketing digital et leurs déclinaisons).

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité :

	Période close le 31 décembre			Période close le 31 décembre			Variation
	2015			2014 ⁽¹⁾			
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Search local + Transactionnel	54 201	(1 400)	52 801				
Sites	26 891	-	26 891				
Programmatique	15 415	-	15 415				
Internet	96 507	(1 400)	95 107	164 555	(82 088)	82 467	12 640
Autres (QDQ & 123people)	75 282	(75 282)	-				
TOTAL	171 789	(76 682)	95 107	164 555	(82 088)	82 467	12 640

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	82 467	78 697
Acquisitions / cessions	12 640	12 976
Pertes de valeur	-	(3 606)
Reclassements et autres ⁽¹⁾	-	(5 600)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	95 107	82 467

(1) En 2014, reclassement des écarts d'acquisition vers les immobilisations incorporelles pour 5,6 millions d'euros (cf. note 12)

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1,5 % et 3,0 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9,0 % et 15,0 % selon les unités génératrices de trésorerie. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun

de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

En 2015, aucune perte de valeur n'a été constatée.

En 2014, une perte de valeur des écarts d'acquisition avait été constatée pour un montant de 3,6 millions d'euros.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1% du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT, une baisse de 1% taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
(en milliers d'euros)						
Logiciels et Applications support	316 445	(196 173)	120 272	270 398	(166 116)	104 282
Autres immobilisations incorporelles	10 200	(7 088)	3 111	11 180	(8 196)	2 983
TOTAL	326 644	(203 261)	123 384	281 577	(174 312)	107 265

Aucune autre perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2015 et 2014.

13

Immobilisations corporelles

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	107 265	80 773
Acquisitions	2 127	4 672
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	60 450	54 698
Effet des variations de périmètre	(340)	766
Écarts de conversion	19	29
Reclassements	-	5 600
Cessions et amortissements accélérés	(1 838)	(362)
Dotation aux amortissements	(44 300)	(38 911)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	123 384	107 265

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés

La hausse des investissements réalisés par le Groupe est liée au lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et à l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Une partie de ces investissements est réalisée par des équipes internes.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre					
	2015			2014		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	62 018	(55 347)	6 671	59 550	(52 423)	7 127
Autres	64 966	(43 256)	21 710	55 376	(37 235)	18 141
TOTAL	126 984	(98 603)	28 381	114 926	(89 657)	25 269

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2015 et 2014.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Solde en début d'exercice	25 269	23 569
Acquisitions d'immobilisations corporelles	13 832	11 354
Effet des variations de périmètre	(138)	27
Écarts de conversion	4	12
Reclassements	-	-
Cessions et mises au rebut	(37)	(12)
Dotation aux amortissements	(10 548)	(9 681)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	28 381	25 269

14

Autres actifs disponibles à la vente

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

15

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014 ⁽¹⁾
Swaps de taux d'intérêts – couverture de flux de trésorerie	-	(8 601)
Collar – couverture de juste valeur	-	(1 342)
TOTAL	-	(9 943)
<i>Dont non courant</i>	-	-
<i>Dont courant</i>	-	(9 943)

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 de 8,6 millions d'euros pour les swaps de taux d'intérêts, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé de 1,4 million d'euros.

La variation du collar (qualifié de couverture de juste valeur) a été constatée en produits financiers (cf. note 8), pour un montant de 1,3 million d'euros. Un impôt différé de 0,4 million d'euros a été constaté à ce titre.

Tous les instruments financiers sont arrivés à échéance.

Stocks nets

Les stocks sont principalement composés d'en cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites internet.

Ces stocks sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque

d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2015 et 2014.

Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante:

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Créances clients brutes	374 002	464 632
Provisions pour dépréciation	(20 361)	(17 527)
CRÉANCES NETTES AVANT DÉPRÉCIATION STATISTIQUE	353 641	447 105
Prov. pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(1 018)	(5 319)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	352 623	441 786

(1) Cf. note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes:

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾						
		Non échues ⁽¹⁾	entre 31 et					
			< 30 jours	60 jours	90 jours	180 jours	entre 91 et 360 jours	entre 181 et > à 360 jours
2015	353 641	327 930	8 664	6 056	4 512	3 247	2 963	269
2014	447 105	406 027	17 215	6 472	4 231	6 062	5 293	1 805

(1) Hors provisions pour dépréciation statistiques d'un montant total de 1 018K€ au 31 décembre 2015 et 5 319K€ au 31 décembre 2014

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 537 000 annonceurs dont 516 000 sur PagesJaunes en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,5 % de ce chiffre d'affaires (inchangé par rapport à 2014) et les annonceurs des

10 premières rubriques professionnelles représentent 14,2 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (14,6 % en 2014). Les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,1 % en 2015 contre 0,6 % en 2014.

19

Coût d'acquisition de contrats

Les coûts d'acquisition de contrats représentent les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux. Ces coûts incrémentaux et directs d'obtention de

commandes clients sont activés au bilan sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

20

Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
TVA à recevoir	17 161	21 406
Divers État à recevoir	92	18
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	3 310	3 680
Autres actifs courants ⁽¹⁾	3 533	3 928
Total	24 096	29 032

21

Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations	Reprises provisions non utilisées	Reprise provisions utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2014						
Créances clients	25 911	9 109	(139)	(12 109)	74	22 846
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
2015						
Créances clients	22 846	9 806	(740)	(8 840)	(1 693)	21 379

(1) En 2015, cession de Horyzon Media et Sotravo et acquisition Effilab

Application d'un taux de provision en fonction de l'ancienneté des créances basé sur un historique observés des recouvrements.

22

Capitaux propres

22.1 Capital social

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 juin 2015 a approuvé le regroupement des actions SoLocal Group sur la base d'une parité d'échange de 30 actions anciennes contre 1 action nouvelle.

Le capital social de SoLocal Group est désormais composé de 38 876 564 actions.

22.2 Autres réserves et autres éléments du résultat global

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 1947,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2 015,9 millions d'euros au 31 décembre 2014) et se composent essentiellement de :

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution

exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;

- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 61,5 millions d'euros (66,9 millions d'euros au 31 décembre 2014), cf note 25.

22.3 Actions propres

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 82 850 de ses propres actions au 31 décembre 2015 contre 24 567 au 31 décembre 2014 (737 001 avant regroupement d'actions), comptabilisées en diminution des capitaux propres.

Hors contrat de liquidité, SoLocal Group a racheté :

- en 2011, 2 000 000 d'actions propres pour un montant total de 6,0 millions d'euros comptabilisées en diminution des capitaux propres. En avril 2014, l'acquisition définitive de 479 814 actions distribuées au titre du plan d'actions gratuites 2011 ont été prélevées sur

ce stock. Le solde de ces actions propres, soit 1520186, ont été acquises définitivement en mars 2015 et ont été prélevées sur ce stock.

- Au 31 mars 2015, 3700 000 d'actions propres pour un montant total de 2,3 millions d'euros comptabilisées en diminution des capitaux propres. En mars 2015, l'acquisition définitive de 3581827 actions distribuées au titre du plan d'actions gratuites 2012 ont été prélevées sur ce stock.

Au 31 décembre 2015, SoLocal Group détenait 3939 actions propres en direct.

Ainsi, au 31 décembre 2015, SoLocal Group détenait un total de 86 789 de ses propres actions.

Le capital social de SoLocal Group est composé de 38 876 565 actions de 6,00 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 233 259 384 euros (actions auto détenues non déduites).

22.4 Dividendes

SoLocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2015 ni en 2014.

23

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

24

Avantages du personnel, provisions et autres passifs

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Avantages postérieurs à l'emploi	75 562	80 482
Autres avantages à long terme	9 425	9 957
AVANTAGES DU PERSONNEL - NON COURANTS ⁽¹⁾	84 986	90 439
Autres provisions pour risques	27 703	13 903
Provisions pour litiges sociaux - fiscaux	5 951	3 007
PROVISIONS - NON COURANTES	33 654	16 910

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Personnel ⁽¹⁾	68 146	64 442
Organismes sociaux	52 759	53 173
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL - COURANTS	120 904	117 615
TVA à payer	72 666	92 004
Divers État à payer	5 770	6 614
Autres passifs courants	5 728	1 268
AUTRES PASSIFS COURANTS	84 163	99 886

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	28 612	53 273	(6 278)	(20 626)	1 420	56 401
Autres provisions pour risques	11 162	503	(459)	(860)	(125)	10 221
TOTAL PROVISIONS	39 774	53 776	(6 737)	(21 486)	1 295	66 622
● dont non courant	16 910	33 465	(773)	(1 044)	(14 904)	33 654
● dont courant	22 864	20 311	(5 964)	(20 442)	16 199	32 968

Les provisions constituées couvrent principalement des litiges sociaux et fiscaux.

Pagesjaunes SA a fait l'objet d'un redressement fiscal, notifié en 2014 et en 2015, au titre d'une partie du crédit d'impôt recherche 2010, 2011, 2012 et 2013. Les rectifications, qui ont fait l'objet d'une contestation, reposent notamment sur une divergence d'interprétation de la doctrine fiscale entre PagesJaunes SA et l'administration.

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2015	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2014
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	80 483	9 957	90 440	76 532	9 677	86 209
Coût des services rendus	4 685	662	5 347	5 012	661	5 674
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 637	198	1 835	1 182	139	1 321
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	(1 208)	(72)	(1 280)	(4 153)	(495)	(4 648)
(Gains) / pertes actuariels	(9 290)	(792)	(10 081)	2 636	297	2 933
Prestations payées	(346)	(228)	(574)	(727)	(323)	(1 050)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	75 962	9 725	85 686	80 482	9 957	90 439
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	75 962	9 725	85 686	80 482	9 957	90 439
Variation des actifs de couverture						
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	-	-	-	30	-	30
Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Gains / (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart sur le rendement	-	-	-	(30)	-	(30)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)	-	-	-	-	-	-
Couverture financière						
Situation du régime (A) – (B)	75 962	9 725	85 686	80 482	9 957	90 439
Gains / (pertes) actuariels non reconnus	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
Provision / (actif) en fin de période	75 962	9 725	85 686	80 482	9 957	90 439
<i>dont provision / (actif) court terme</i>	400	300	700	-	-	-
<i>dont provision / (actif) long terme</i>	75 562	9 425	84 986	80 482	9 957	90 439
Charge de l'exercice						
Coût des services rendus	4 685	662	5 347	5 012	661	5 674
Coût de l'actualisation	1 637	198	1 835	1 182	139	1 321
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-	-	-
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	-	(792)	(792)	-	297	297
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Effet de réductions / liquidations	(1 208)	(72)	(1 280)	(4 153)	(495)	(4 648)
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	5 114	(4)	5 110	2 042	602	2 644
Évolution de la provision / (actif)						
Provision / (actif) en début de période	80 483	9 957	90 440	76 502	9 677	86 179
Charge de retraite	5 114	(4)	5 110	2 042	602	2 644
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(346)	(228)	(574)	(727)	(323)	(1 050)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Gains / (pertes) actuariels	(9 290)	-	(9 290)	2 636	-	2 636
Ecart sur le rendement	(0)	-	(0)	30	-	30
Provision / (actif) en fin de période	75 962	9 725	85 686	80 482	9 957	90 439
Hypothèses						
Taux d'actualisation (%)	2,25%	2,25%	2,25%	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,00%	-	2,00%	2,00%	-	2,00%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	2,25%	-	-	1,50%	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	12,2	12,2	12,2	12,5	12,5	12,5
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	5 114	(4)	5 110	2 042	602	2 644

En 2015, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 47,0 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2015 est de 2,25 %, contre 1,5 % au 31 décembre 2014.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

À la date d'évaluation, dans la zone Euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent autour de 2,25 % selon le référentiel Bloomberg.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC):

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6,5 % soit environ 4,6 millions d'euros, tandis qu'une baisse de

0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 7,1 % soit environ 5,1 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail):

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 4,4 % (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 4,8 % (moins d'un million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de la charge de l'exercice de 0,2 million d'euros soit 0,8 % du résultat de la période, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de la charge de l'exercice de 0,3 million d'euros soit 1,0 % du résultat de la période.

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit:

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013	2012	2011*
Valeur totale des engagements en fin de période	85 686	90 439	86 209	85 510	85 510
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	-	-	(30)	(29)	(30)
SITUATION DU RÉGIME	85 686	90 439	86 179	85 481	85 480
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	107	(366)	(2 931)	(2 292)	(735)
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	-	-	-	-	-

* Retraité de la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente et de l'application anticipée de la norme IAS 19R

25

Stock options et actions gratuites

25.1 Description des plans

25.1.1 Stock options

Aucun plan de stock options n'a été consenti en 2015 et 2014 par SoLocal Group ou l'une de ses filiales.

25.1.2 Actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale (cf. note 22).

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour

45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 9 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 305 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 9 février 2017, 9 février 2018 et 9 février 2019, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

L'ensemble de ces attributions a été fait avant le regroupement d'actions d'octobre 2015 qui a conduit à la multiplication du nominal par 30.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

25.2 Évolution des plans de stock options et actions gratuites sur l'exercice

	Solde au 31 décembre 2014	Conversion nouveau volume (regrou- pement actions le 26 octobre 2015)	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2015	Prix d'exercice (ajusté post regroupement d'actions)
Plans de souscription d'actions	12 627 186	418 826	-	-	(182 038)	236 789	
Juillet 2010	1 714 162	56 725	-	-	(6 546)	50 179	127,20 €
Décembre 2010	172 125	5 736	-	-	-	5 736	105,09 €
Juillet 2009	1 409 399	46 976	-	-	(1 890)	45 086	99,39 €
Octobre 2009	34 425	1 147	-	-	(1 147)	-	130,98 €
Décembre 2009	151 875	5 063	-	-	(2 362)	2 700	115,86 €
Décembre 2007	4 329 085	143 517	-	-	(10 429)	133 088	214,20 €
Juin 2005	4 816 116	159 663	-	-	(159 663)	-	
Plans d'attribution gratuite d'actions	50 928 460	1 694 873	76 833	-	(296 469)	1 475 238	Date d'acquisition définitive
Février 2015	-	-	18 944	-	(2 279)	16 665	09/02/2017
Février 2015	-	-	18 944	-	(2 279)	16 665	09/02/2018
Février 2015	-	-	38 944	-	(2 279)	36 665	09/02/2019
Juin 2014	10 073 000	335 766	-	-	(20 786)	314 980	19/06/2016
Juin 2014	10 073 000	335 766	-	-	(20 786)	314 980	19/06/2017
Juin 2014	24 147 000	804 898	-	-	(49 828)	755 070	19/06/2018
Décembre 2013	789 600	23 581	-	-	(3 369)	20 212	31/12/2015
Décembre 2012	5 845 860	194 862	-	-	(194 862)	-	31/12/2014

Au 31 décembre 2015, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

25.3 Description des modèles d'évaluation

La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015.

Date d'attribution en 2015	9 février
Cours du sous-jacent	0,766 €
Période d'acquisition	De 2 à 4 ans
Taux de dividende attendu	-
Juste valeur d'une action	0,766 €

La charge représentative du coût de ce plan d'attribution gratuite d'actions, qui tient compte d'un taux de départ annuel estimé à 15 %, est amortie sur la période d'acquisition, comprise entre 2 et 4 ans selon les tranches. Elle est ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectifs au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

25.4 Charge relative aux plans de stock options et aux attributions gratuites d'actions

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions sur le compte de résultat de l'exercice 2015 s'élève à 3,1 millions d'euros contre 8,6 millions d'euros en 2014. Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale assise sur la juste valeur des instruments attribués soit 30 % en 2015 et 2014.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs de couverture, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Intérêts courus non échus	122	179
Equivalents de trésorerie	36 602	34 349
Trésorerie	16 971	11 826
Trésorerie brute	53 695	46 354
Découverts bancaires	(365)	(2 776)
Trésorerie nette	53 330	43 578
Emprunt bancaire	800 483	813 816
Emprunt obligataire	350 000	350 000
Ligne de crédit revolving tirée	-	20 000
Frais d'émission d'emprunts	(18 385)	(25 753)
Dettes de crédit-bail	708	841
Juste valeur des instruments de couverture (cf. note 7)	0	9 943
Compléments de prix sur acquisition de titres	2 759	1 419
Intérêts courus non échus	4 061	5 060
Autres dettes financières	4 242	4 056
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 143 868	1 179 382
<i>dont courant</i>	25 603	39 745
<i>dont non courant</i>	1 118 265	1 139 637
ENDETTEMENT NET	1 090 538	1 135 804

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2015, le montant des équivalents de trésorerie s'élève à 36,6 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM, de comptes à terme rémunérés non bloqués et d'obligations propres.

Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

Découvert bancaire

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 14 millions d'euros auprès de certaines de ses banques.

Emprunt bancaire (contrat de crédit syndiqué)

Le contrat de crédit syndiqué a été amendé en 2014 et contient les *covenants* financiers suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé (le « **Ratio de Levier** ») doit être inférieur ou égal à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil au-delà sur la durée restante du contrat (EBITDA et dette nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, à noter que la définition de l'EBITDA pour le calcul des *covenants* est différente de celle de l'EBITDA reporté dans les présents comptes);
- le ratio EBITDA consolidé par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et charge nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers);
- à compter de l'exercice 2015 et si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant

Au 31 décembre 2015, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en dette courante. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,79 et à 3,89.

Le pilotage de la société reste néanmoins contraint par ses *covenants* bancaires; C'est pourquoi, le Groupe continue d'explorer toutes les options de refinancement, et les perspectives 2016 dépendront de l'orientation retenue.

En termes de sensibilité, une baisse de 1% de l'EBITDA (*covenant*) conduit à une augmentation du ratio de levier financier de 0,04. Une baisse de 2% de la dette nette conduit à une diminution du même ratio de 0,07.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire dont notamment :

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société; et
- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67% si le Ratio est supérieur à 3,00, 50% s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25% s'il est inférieur à 2,50).

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment les engagements suivants :

- obligation de maintenir certaines autorisations;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés;

- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué;
- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,00.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des covenants financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros visé ci-dessus a été émis par l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA (qui n'est pas une entité affiliée de la Société) et ses produits ont été utilisés par cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une Tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

La clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle n'est pas applicable à la Tranche C1. En cas de changement de contrôle de la Société, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est le seul prêteur au titre de la Tranche C1) un montant au titre de la Tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Par ailleurs, PagesJaunes Finance & Co SCA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants:

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales; et

- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre notamment de distributions de dividendes, d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Au 31 décembre 2015, la dette bancaire se décompose de la manière suivante:

- tranche A7 au nominal de 798,8 millions d'euros (dont 15,2 millions d'euros de cash sweep); maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous déduction des remboursements partiels décrits ci-dessus, marge de 400 bps si le Ratio de Levier est supérieur à 3,00 (325 bps si le Ratio est compris entre 2,50 et 3,00 et 250 bps s'il est inférieur à 2,50);
- ligne de crédit revolving RCF 3 non tirée: au nominal de 49,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, amortissable de 2,7 millions d'euros à chaque trimestre et une maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020, même marge que la tranche A7.

La société a procédé au cours du 2^{ème} trimestre à un rachat partiel de sa dette bancaire pour une valeur nominale de 15 millions d'euros. Cette quote-part de dette a été annulée.

Emprunt obligataire

Par ailleurs, SoLocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2014 et 2015, des compléments de prix pourraient être versés en 2016, 2017 et 2018 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 31 décembre 2015, ils ont été estimés à 2,8 millions d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par SoLocal Group.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

28.1 Instruments financiers inscrits au bilan

Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39							
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Actifs disponibles à la vente	179	-	-	179	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	4 097	-	-	-	4 097	-	-
Créances clients nettes	352 623	-	-	-	352 623	-	-
Autres actifs financiers courants	12 866	12 866	-	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	36 602	36 602	-	-	-	-	-
Trésorerie	17 093	17 093	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	423 460	66 561	-	179	356 720	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 118 265	2 399	-	-	-	1 115 866	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	21 907	360	-	-	-	21 547	-
Intérêts courus non échus	4 061	-	-	-	-	4 061	-
Dettes fournisseurs	95 391	-	-	-	-	95 391	-
PASSIFS FINANCIERS	1 239 624	2 759	-	-	-	1 236 865	-

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 16.

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des emprunts bancaire et obligataire représente un montant de 765,3 millions d'euros contre une valeur comptable de 1 148,8 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2015	Valeur de marché
Emprunt bancaire – facilité A7	798 805	63,6%	508 040
Emprunt obligataire PagesJaunes Finance & Co SCA	350 000	73,5%	257 254
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	1 148 805	66,6%	765 293
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	(11 392)	-	(11 392)
DETTES FINANCIÈRES ET DÉRIVÉS NON COURANTS	1 137 413	66,3%	753 901

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le

passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et

- niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Durant l'exercice 2015, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

28.2 Effet en résultat des instruments financiers

Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39							
(en milliers d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Produits d'intérêt	1 923	1 923	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(83 701)	2 742	-	-	-	(86 443)	-
Gains nets / (pertes nettes)	(81 778)	4 665	-	-	-	(86 443)	-
Coût de désactualisation	(1 834)	-	-	-	-	-	-
Résultat financier (cf. note 8)	(83 612)	-	-	-	-	-	-

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- SoLocal Group, et le Groupe SoLocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de SoLocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- en raison : d'une part de la génération d'un cash flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le Groupe SoLocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans ses documentations bancaire et obligataire qui prévoient certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de covenants opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. À noter que l'EBITDA utilisé pour les

calculs de ces covenants bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2015, ce levier s'établit à 3,79 fois l'EBITDA, niveau inférieur au maximum de 4,00 fois fixé par la documentation bancaire.

Le pilotage de la société reste néanmoins contraint par ses covenants bancaires ; c'est pourquoi, le Groupe continue d'explorer toutes les options de refinancement, et les perspectives 2016 dépendront de l'orientation retenue.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Risque de taux de change

SoLocal Group estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone Euro.

Risque de taux d'intérêt

SoLocal Group est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 26 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 16 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants),

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2015	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Taux variable				
Emprunt bancaire	(798,8)	(16,8)	(782,0)	-
Lignes de crédit revolving	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	53,3	53,3	-	-
ACTIF / (PASSIF) À TAUX VARIABLE AVANT COUVERTURE	(745,5)	36,5	(782,0)	-
Couvertures actives (hors forwards)	-	-	-	-
ACTIF / (PASSIF) À TAUX VARIABLE APRÈS COUVERTURE	(745,5)			
Taux fixe				
Emprunt obligataire	(350,0)	-	(350,0)	-
ACTIF / (PASSIF) À TAUX FIXE AVANT COUVERTURE	(350,0)	-	(350,0)	-
Couvertures actives (hors forwards)	-	-	-	-
ACTIF / (PASSIF) À TAUX FIXE APRÈS COUVERTURE	(350,0)			
Autres éléments non exposés aux taux*	4,9			
Endettement net	(1 090,5)			

* Frais d'émission d'emprunts, intérêts courus non échus, complément de prix sur acquisition de titres, emprunt Effilab, compte courant PJ Outre-Mer, préfinancement du CICE

SoLocal Group estime qu'une augmentation de 0,50 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2015, soit -0,232 %, ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé.

Sensibilité à une hausse de 50 points de base du taux Euribor 3 mois (avant impôt)

(en millions d'euros)	Équivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	53,6	(805,1)	-	-	
Sensibilité en résultat	0,3	(4,0)	-	-	(3,8)
Sensibilité en capitaux propres	-	-	-	-	-

Risque de liquidité

Le Groupe SoLocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot SoLocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de

ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2015, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux forward constatée au 31 décembre 2015, sont les suivants :

Tableau de maturité des passifs financiers - sensibilité au risque de liquidité

(en millions d'euros)	Valeur au bilan			2016		2017		2018	
	Actif	Passif	Intérêts	Rembour.	Intérêts	Rembour. (hors cash sweep)	Intérêts	Rembour. (hors cash sweep)	
PASSIFS FINANCIERS		(1 161,9)	(58,9)	(23,5)	(55,2)	(2,4)	(18,4)	(1 132,0)	
Emprunt bancaire A7	-	(798,8)	(23,8)	(16,8)	(24,1)	-	(5,3)	(782,0)	
Emprunt obligataire	-	(350,0)	(31,1)	-	(31,1)	-	(13,0)	(350,0)	
Découverts bancaires	-	(0,4)	-	(0,4)	-	-	-	-	
Intérêts courus non échus	-	(4,1)	(4,1)	-	-	-	-	-	
Complément de prix sur acquisition de titres	-	(2,8)	-	(0,4)	-	(2,4)	-	-	
Autres dettes financières	-	(5,9)	-	(5,9)	-	-	-	-	
Couvertures du risque de taux									
Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	
Taux forward (Euribor 3 mois)			-0,27%		-0,23%		0,05%		

Risque de crédit

SoLocal Group généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. SoLocal Group limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant majoritairement d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2015, l'exposition de SoLocal Group était de 36,6 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 26 - Équivalents de trésorerie).

La procédure de gestion des opérations financières de SoLocal Group dresse en outre une liste limitative de

signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur Général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Risque actions

SoLocal Group estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

30.1 Rémunération des membres du Comité de Direction et du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de SoLocal Group, du Comité de Direction de SoLocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de SoLocal Group.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2015	2014
Avantages à court terme ⁽¹⁾	5 503	5 031
<i>dont charges patronales</i>	1 561	1 334 ⁽⁶⁾
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	37	71
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	1	2
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	-	664
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	495	2 941
TOTAL	6 036	8 708

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock options

(6) Après prise en compte d'une régularisation sur le forfait social pour 81 K€

En 2015, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,3 million d'euros (0,4 million d'euros en 2014).

30.2 Transactions avec les parties liées

Le Conseil d'administration de SoLocal Group, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy, Directeur Général de la société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur Général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur Général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011.

À cette occasion, SoLocal Group a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de condition de performance. Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur Général Délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit:

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2015				2014
	Total	Paiements dus par période			Total
À moins d'un an		De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	152 406	27 267	62 320	62 819	151 715
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	1 629	1 629	-	-	2 195
Autres prestations	6 356	5 552	804	-	8 654
ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES	7 985	7 181	804	-	10 849
TOTAL	160 391	34 448	63 124	62 819	162 564

(1) Voir détail tableau ci-dessous

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2015 sur des biens et services livrables à partir de 2016.

Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des six prochaines années.

La direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 18,1 millions d'euros en 2015 (18,3 millions d'euros en 2014).

En 2014 et 2015, SoLocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé « Citylights », situé à Boulogne Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, SoLocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La date prévisionnelle de prise d'effet des baux est fixée au 9 mai 2016, pour une date d'expiration de chacun des baux fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail représentent une surface de 35 702 m², pour un engagement total au titre de ces contrats de 126 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers).

Des garanties bancaires autonomes à première demande d'un montant représentant chacune 12 mois de loyer TTC ont, par ailleurs, été émises au profit des bailleurs

afin de prémunir ces derniers d'un éventuel défaut de présentation de SoLocal Group à la date de prise d'effet du bail. Ces garanties ont été consenties pour une période venant à expiration le 31 octobre 2016 et ont donné lieu au versement d'un cash collatéral de 9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 152,4 millions d'euros dont 27,3 millions d'euros à moins d'un an.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

Un contrat a été conclu avec un imprimeur exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016. Ce contrat ne prévoit aucun engagement de volume.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, des contrats annuels sont conclus avec deux papetiers fixant les conditions tarifaires d'approvisionnement par l'imprimeur du papier annuaire. Pour 2015, l'engagement de volume est de 16 000 tonnes.

L'imprimeur assurera son approvisionnement et ses achats de papier suivant ces conditions.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2015, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatés en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 1,6 millions d'euros, détaillé dans le tableau ci-après:

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2015				2014
	Total	Paiements dus par période			Total
À moins d'un an		De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Papier	1 286	1 286	-	-	1 079
Impression	343	343	-	-	359
Distribution	-	-	-	-	757
TOTAL	1 629	1 629	-	-	2 195

Autres engagements donnés

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par SoLocal Group.

Autres engagements reçus

SoLocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving de 49,2 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2015.

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	2015			2014
		Paiements dus par période			Total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Contrats de location simple – bailleur	23	23	-	-	165
Autres prestations	2 433	2 077	356	-	3 872
TOTAL	2 456	2 100	356	-	4 037

Entités ad hoc

En 2011, SoLocal Group a émis, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros (cf. note 26). Cette entité ad hoc est consolidée par intégration globale.

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

32

Litiges

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ayant refusé la modification de leur contrat de travail liée à cette réorganisation, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a décidé de contester la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi devant les juridictions administratives. Dans un premier temps, son recours a été rejeté par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un jugement en date du 22 mai 2014. Puis, par un arrêt du 22 octobre 2014, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a annulé le jugement précité, ainsi que la décision de l'autorité administrative portant validation de l'accord conclu le 20 novembre 2013. La société PagesJaunes et le Ministre du Travail ont formé un pourvoi contre cet arrêt devant le Conseil d'État. Le 22 juillet 2015, la Haute Autorité a rejeté ce pourvoi, et confirmé la décision de la Cour Administrative de Versailles, annulant ainsi définitivement la décision administrative initiale de validation. La motivation retenue par la Cour d'Appel de Versailles, confirmée par le Conseil d'État, porte sur le caractère majoritaire de l'accord du 20 novembre 2013, ces

juges ayant retenu que le signataire de cet accord au nom du syndicat Force Ouvrière ne disposait pas, à cette date, d'un mandat de délégué syndical central, en l'absence de désignation écrite par son syndicat postérieurement aux dernières élections professionnelles.

À ce jour, 3 procédures devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en annulation des décisions d'autorisations de licenciement sont en cours. PagesJaunes a, par ailleurs, introduit un recours judiciaire devant ce même tribunal contre une décision de refus d'autorisation sur recours hiérarchique introduit par une autre salariée. 191 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales (dont 26 procédures de référé, incluant 20 en appel) par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au plan de sauvegarde de l'emploi par la CAA de Versailles, qui leur permet, en l'état des textes de loi, de revendiquer des demandes indemnitaires sur le fondement des articles L1235-10, -11 et -16 du Code du travail. À ce jour, un appel de référé est en cours devant la Cour d'appel de Rennes concernant une demande de provision sur dommages et intérêts, demande fondée sur les conséquences de l'annulation de la décision administrative validant le plan de sauvegarde de l'emploi (ces salariés ont été déboutés de leurs demandes en 1^{ère} instance).

Dans le cadre de ces procédures judiciaires, PagesJaunes soulève une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) concernant l'article L1235-16 du Code du travail, pour atteinte à la liberté d'entreprendre, atteinte au principe d'égalité et mise en évidence que l'objectif constitutionnel d'accessibilité et d'éligibilité de la loi n'est pas atteint. PagesJaunes forme ainsi une demande de sursis à statuer sur le fond dans l'attente de la décision sur la transmission de cette question prioritaire à la Cour de cassation dans un premier temps, et le cas échéant, au Conseil Constitutionnel dans un second temps. L'issue de ces procédures est en

effet susceptible d'impacter l'ensemble des contentieux engagés par les salariés dans le cadre du PSE.

Le Conseil de Prud'hommes de Troyes a décidé le 13 janvier 2016 de renvoyer cette QPC à la Cour de Cassation. Cette décision va avoir un effet direct sur les contentieux en cours pour lesquels la QPC a déjà été soulevée, mais n'a pas encore été plaidée et sur ceux pour lesquels la QPC n'a pas encore été soulevée mais pouvait l'être (dossiers pour lesquels les demandeurs se fondent principalement ou subsidiairement sur l'article L.1235-16 pour formuler leurs demandes indemnitaires, mais pour lesquels l'état d'avancement de la mise en état n'a pas encore permis de soulever la QPC). Dans le cadre de ces différentes instances, nous serons fondés à solliciter un sursis à statuer sur le fond, dans l'attente de la décision de la Cour de Cassation et le cas échéant du Conseil Constitutionnel sur notre question.

PagesJaunes va donc solliciter un sursis à statuer dans l'ensemble des litiges pour lesquels les demandeurs se

fondent sur l'article L.1235-16, dans l'attente de la décision de la Cour de Cassation, qui doit intervenir dans un délai de trois mois à compter de la réception de la QPC – laquelle est prévue dans un délai de huit jours selon le CPH de Troyes. Ce sursis à statuer ne s'impose pas de façon automatique, puisqu'il s'agit d'une faculté offerte au juge, qui a toujours la faculté de statuer sur la transmission de la QPC s'il le souhaite.

La Cour d'Appel de Rennes, dans le cadre des plaidoiries au « fond » des référés le 18 janvier 2016, n'a pas souhaité sursoir à statuer et renvoyer l'examen du dossier à une date ultérieure. La Cour rendra sa décision le 9 mars prochain.

Enfin, demeurent un certain nombre de litige pour lesquels les demandeurs sollicitent la nullité de leur licenciement en application de l'article L.1235-10 et L.1235-11 du code du travail, sans évoquer, même titre subsidiaire, l'application de l'article L.1235-16 du Code du travail. Pour ces litiges, la transmission de la QPC est sans effet.

33

Informations sur les activités poursuivies et désengagées, au 31 décembre 2015

Dans le cadre de sa communication financière relative 1^{er} trimestre 2015 rendue publique le 28 avril, et plus récemment dans un communiqué de presse en date du 19 octobre 2015, le Groupe a annoncé son désengagement d'un certain nombre d'activités non rentables et non en croissance (« activités désengagées »):

- Horyzon Media: activité de régie publicitaire pour des médias tiers commercialisant auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires de sites Internet grand public;
- Horyzon Media Worldwide: activité de régie publicitaire en Espagne;

- Sotravo: demande de devis en ligne et services de mise en relation transactionnels entre des consommateurs et des artisans;
- ZoomOn: média social local sur Facebook offrant des contenus hyperlocaux et thématiques;
- Lookingo/Smartprivé: vente flash en ligne d'offres quotidiennes dans divers domaines (bien-être, gastronomie, divertissement, les voyages ou les produits « plaisir » du quotidien).

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2015 se décomposent comme suit:

- Consolidé, Activités poursuivies, Activités désengagées.

État du résultat

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Période close le 31 décembre							
	2015				2014			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	
			Récurrent	Exceptionnel			Récurrent	Exceptionnel
Chiffre d'affaires	877 959	5 317	872 642	-	936 193	14 589	921 604	-
Charges externes nettes	(217 051)	(8 818)	(208 232)	-	(230 564)	(15 938)	(214 626)	-
Frais de personnel	(400 051)	(5 966)	(394 085)	-	(404 526)	(8 270)	(396 256)	-
EBITDA récurrent	260 858	(9 467)	270 325	-	301 103	(9 619)	310 722	-
Éléments exceptionnels	(49 730)	(630)	-	(49 100)	(34 221)	40	-	(34 261)
EBITDA	211 128	(10 097)	270 325	(49 100)	266 882	(9 579)	310 722	(34 261)
Dépréciations et amortissements	(68 325)	(16 166)	(52 159)	-	(52 685)	(5 534)	(47 151)	-
Résultat d'exploitation	142 803	(26 263)	218 166	(49 100)	214 197	(15 113)	263 571	(34 261)
Produits financiers	1 923	-	1 923	-	1 580	-	1 580	-
Charges financières	(85 535)	(2)	(85 533)	-	(99 704)	(15)	(99 689)	-
Charges financières nettes	(83 612)	(2)	(83 610)	-	(98 124)	(15)	(98 109)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	107	-	107	-	(6)	-	(6)	-
Résultat avant impôt	59 298	(26 265)	134 663	(49 100)	116 067	(15 128)	165 456	(34 261)
Impôt sur les sociétés	(32 649)	10 386	(62 103)	19 068	(56 772)	1 681	(71 472)	13 019
Taux d'impôt effectif hors MEE	-55,2%	-39,5%	-46,2%	-38,8%	-48,9%	-11,1%	-43,2%	-38,0%
Résultat de la période	26 649	(15 879)	72 560	(30 032)	59 295	(13 447)	93 983	(21 242)
Résultat de la période attribuable aux :								
● Actionnaires de SoLocal Group	26 639	(15 879)	72 550	(30 032)	59 286	(13 447)	93 974	(21 242)
● Participations ne donnant pas le contrôle	10	-	10	-	9	-	9	-

Tableau des flux de trésorerie consolidés à partir de l'EBITDA

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre						
	2015			2014			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Activités poursuivies
EBITDA récurrent	260 858	(9 467)	270 325	301 103	(9 619)	310 722	
Éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA (dont part non cash rém. en actions)	9 703	(48)	9 751	11 463	87	11 376	
Variation du besoin en fonds de roulement	(7 760)	2 787	(10 547)	(35 477)	2 041	(37 518)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(76 075)	(543)	(75 532)	(69 541)	(1 604)	(67 937)	
Cash flow opérationnel récurrent	186 726	(7 271)	193 997	207 548	(9 095)	216 643	
<i>en % de l'EBITDA récurrent (taux de transformation)</i>	71,6%		71,8%	68,9%		69,7%	
Résultat financier (dé)encaissé	(79 440)	(1)	(79 439)	(86 147)	(1)	(86 146)	
Coût des restructurations	(28 955)	(1 084)	(27 871)	(25 044)	-	(25 044)	
Impôt sur les sociétés décaissé	(20 024)	(104)	(19 920)	(58 473)	(24)	(58 449)	
Cash flow net	58 306	(8 460)	66 766	37 884	(9 120)	47 004	
Augmentation (diminution) des emprunts	(33 777)			(475 902)			
Augmentation de capital nette de frais	2 411			422 639			
Autres	(17 188)			(14 122)			
Variation nette de trésorerie	9 752			(29 501)			
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	43 578			73 079			
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	53 330			43 578			

(en milliers d'euros)	Deloitte et Associés				Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	386	407	83%	76%	393	500	79%	72%
● dont SoLocal Group	133	133	29%	25%	133	133	27%	19%
● dont filiales intégrées globalement	253	273	55%	51%	259	366	52%	53%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	77	129	17%	24%	104	191	21%	28%
● dont SoLocal Group	77	129	17%	24%	96	153	19%	22%
● dont filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	8	38	2%	6%
SOUS-TOTAL	463	535	100%	100%	497	691	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	463	535	100%	100%	497	691	100%	100%

Entités	Pays	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale					
SoLocal Group (consolidante)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimizaclick	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Trazada	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
PJMS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Retail Explorer	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Leadformance	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Net Vendeur	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Digital To Store	Royaume Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Média ⁽¹⁾	France	-	-	100 %	100 %
Horyzon Worldwide	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Sotravo ⁽²⁾	France	-	-	100 %	100 %
ClicRDV	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Fine Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Chronorest (CD&Co)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Effilab ⁽³⁾	France	100 %	100 %	-	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence					
Editus ⁽⁴⁾	Luxembourg	-	-	10 %	10 %

(1) Cession le 16 octobre 2015

(2) Cession le 31 décembre 2015

(3) Acquisition le 23 décembre 2015

(4) Cession le 15 juin 2015

Néant

20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2015

Bilan

Bilan au 31 décembre						
(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et provisions	2015 Net	2014 Net	Variation
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	424	(394)	30	229	(198)
Immobilisations corporelles	3.1	10 185	(0)	10 185	22	10 162
Participations et autres titres	3.2	4 203 639	(1 954 599)	2 249 041	3 882 035	(1 632 994)
Créances rattachées à des participations	3.2	24 525	(10 500)	14 025	6 108	7 917
Autres immobilisations financières		10 006	(1 015)	8 991	10 674	(1 683)
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 248 780	(1 966 508)	2 282 272	3 899 068	(1 616 797)
Avances et acomptes		457		457	54	403
Créances clients	3.3	183		183	29	154
Créances fiscales et sociales		18 540		18 540	19 027	(486)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.10	303		303	33	270
Comptes courants filiales	3.4	50 452	(1 859)	48 593	35 434	13 159
Créances diverses		2 741		2 741	2 976	(235)
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	24 957	(46)	24 910	35 103	(10 193)
Disponibilités	3.4	5 326		5 326	8 188	(2 861)
Charges constatées d'avance		108		108	169	(61)
TOTAL ACTIF CIRCULANT		103 067	(1 905)	101 161	101 013	149
TOTAL ACTIF		4 351 848	(1 968 414)	2 383 433	4 000 081	(1 616 648)
PASSIF						
Capital				233 259	232 345	914
Prime d'émission				348 819	347 174	1 645
Réserve légale				5 620	5 620	-
Autres réserves				18 284	18 284	-
Report à nouveau				1 233 024	1 365 217	(132 193)
Résultat de l'exercice				(1 785 325)	(132 193)	(1 653 132)
Provisions réglementées				903	1 059	(157)
CAPITAUX PROPRES	3.5			54 585	1 837 507	(1 782 922)
Provisions pour risques et charges				1 679	1 308	371
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.7			1 679	1 308	371
Dettes financières	3.8			2 214 760	2 141 256	73 504
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				800 303	835 458	(35 155)
Emprunts et dettes financières diverses				935 919	936 220	(301)
Comptes courants filiales				478 520	369 578	108 942
Concours bancaires courants				19	0	19
Dettes d'exploitation				18 532	10 869	7 663
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				12 104	5 210	6 894
Dettes fiscales et sociales	3.9			6 429	5 659	769
Autres dettes				93 828	9 107	84 721
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.10			88 588	7 681	80 907
Dettes diverses				5 240	1 426	3 814
Produits constatés d'avance				0	0	-
TOTAL DETTE				2 327 121	2 161 232	165 888
Ecart de conversion passif				49	34	15
TOTAL PASSIF				2 383 433	4 000 081	(1 616 648)

Compte de résultat

Compte de résultat au 31 décembre				
(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014	Variation
Prestations de services	3.11	9 373	8 732	641
Produits annexes	3.11	397	336	61
Reprises de provisions et transferts de charges		193	3	190
Autres produits		3 084	0	3 084
Produits d'exploitation		13 047	9 071	3 976
Achats et prestations de services		289	443	(154)
Achats non stockés matières et fournitures		25	46	(21)
Services extérieurs		1 142	1 441	(300)
Autres services extérieurs		8 839	36 112	(27 273)
Impôts et taxes et versements assimilés		283	481	(198)
Salaires		8 294	7 536	759
Charges sociales		3 997	5 791	(1 793)
Autres charges		3 552	371	3 181
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		27	30	(3)
Dotations aux provisions sur risques et charges		333	211	122
Charges d'exploitation		26 780	52 462	(25 682)
Résultat d'exploitation		(13 733)	(43 391)	29 658
Produits de participations - dividende		4 096	-	4 096
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		1 222	2 007	(784)
Autres produits financiers		-	-	-
Reprises de provisions		25 568	3 703	21 864
Différences positives de change		1	-	1
Produits financiers		30 887	5 710	25 177
Intérêts et charges assimilées		109 996	82 565	27 431
Autres charges financières		16 099	18 267	(2 168)
Dotations aux provisions		1 644 323	49 520	1 594 803
Différences négatives de change		2	2	0
Charges financières		1 770 419	150 353	1 620 066
Résultat financier	3.12	(1 739 532)	(144 643)	(1 594 889)
Résultat courant		(1 753 266)	(188 035)	(1 565 231)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		492	45	447
Reprise de provisions et transferts de charges		9 829	7	9 823
Produits exceptionnels		10 321	52	10 269
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		6 756	7	6 749
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		21 361	76	21 284
Dotations aux amortissements et aux provisions		175	280	(106)
Charges exceptionnelles		28 292	364	27 928
Résultat exceptionnel	3.13	(17 970)	(312)	(17 659)
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	3.10	14 089	(56 153)	70 242
Résultat net		(1 785 325)	(132 193)	(1 653 132)

ANNEXE

1	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	163
2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	163
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	163
2.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	163
2.3	Participations et autres titres immobilisés	163
2.4	Créances clients	164
2.5	Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres	164
2.6	Provisions pour risques et charges	164
2.7	Résultat financier	164
2.8	Impôt sur les sociétés	164
3	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	164
3.1	Immobilisations incorporelles	164
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	165
3.3	Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses	166
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	167
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	168
3.6	Stock options et actions gratuites	169
3.7	Provisions pour risques et charges	171
3.8	État des échéances des dettes	172
3.9	Produits à recevoir et charges à payer	172
3.10	Impôt sur les sociétés	173
3.11	Ventilation du chiffre d'affaires	173
3.12	Résultat financier	174
3.13	Résultat exceptionnel	174
4	AUTRES	174
4.1	Engagements hors bilan	174
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	175
4.3	Effectif	175
4.4	Entreprises liées	175
4.5	Événements postérieurs à la clôture	177
4.6	Consolidation	177
4.7	Tableau des filiales et participations	177

1

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Société SoLocal Group a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités sont la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, SoLocal Group exerce deux métiers

complémentaires : éditeur de contenus et services, média. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

2

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de SoLocal Group ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *prorata temporis*.

Les immobilisations corporelles comprennent des matériels et mobilier de bureau ainsi que des immobilisations en cours.

2.3 Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par SoLocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de SoLocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement

et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.4 Créances clients

Des dépréciations sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les dépréciations sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.5 Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres

Les disponibilités au 31 décembre 2015 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Le cas échéant, les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.6 Provisions pour risques et charges

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- l'âge de départ à la retraite retenu, qui est de 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM sédentaires ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- le taux d'actualisation, fixé à 2,25 % pour la charge 2015 ;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 15,79 ans au 31 décembre 2015.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par SoLocal Group.

2.7 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes ;
- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- et des plus et moins values sur les actions propres détenues via le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus via le contrat de liquidité ;
- de dotations et reprises de dépréciation de titres et de créances.

2.8 Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre SoLocal Group et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par SoLocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, en plus de SoLocal Group qui est la société de tête, intègre 10 sociétés au 31 décembre 2015.

3

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Brut	31 décembre 2014	Acquisition	Diminution	31 décembre 2015
Logiciels	424	-	-	424
Matériel & Mob de Bureau	23	-	-	23
Immos en cours	171	9 991	-	10 162
TOTAL BRUT	618	9 991	-	10 609

Amortissements	31 décembre 2014	Dotations	Reprises	31 décembre 2015
Logiciels	367	27	-	394
Matériel & Mob de Bureau	0	1	-	1
TOTAL AMORTISSEMENTS	367	27	-	394

3.2 Participations et créances rattachées à des participations

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante:

	Exercice clos le 31 décembre				
		2015			2014
(en milliers d'euros)	% intérêt	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Participations					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	(1 821 529)	2 183 509	3 823 538
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100 %	18 048	(14 000)	4 048	4 048
PJMS	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100 %	13 251	(13 251)	0	3 651
Horyzon Média	100 %	-	-	-	7 879
Yelster digital	100 %	14 997	(14 100)	897	897
Sotravo	100 %	-	-	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	76	76
NetVendeur	100 %	200	-	200	200
Cristallerie 3	100 %	-	-	-	-
Cristallerie 5	100 %	6	-	6	-
Fine Média	100 %	12 240	-	12 240	12 240
ClicRDV	100 %	6 485	-	6 485	6 485
Digital To Store	100 %	188	-	188	188
Effilab	100 %	18 883	-	18 883	-
Leadformance	100 %	9 801	-	9 801	9 801
Orbit Interactive	100 %	76	-	76	76
Chronoresto (CD & Co)	100 %	5 281	-	5 281	5 287
TOTAL		4 203 564	(1 954 599)	2 248 966	3 881 642
Autres titres immobilisés					
Idenum	5 %	75	-	75	75
Relaxnews					318
TOTAL		75	-	75	393
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		4 203 639	(1 954 599)	2 249 041	3 882 035
Créances rattachées à des participations					
QDQ Media (prêt participatif)		18 300	(10 500)	7 800	-
QDQ intérêts courus non échus		208	-	208	209
Mappy		3 500	-	3 500	3 500
Mappy intérêts courus non échus		4	-	4	4
Leadformance		2 496	-	2 496	2 383
Leadformance intérêts courus non échus		18	-	18	13
TOTAL		24 525	(10 500)	14 025	6 108

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Le 16 octobre 2015, SoLocal Group a procédé à la cession de 100 % des titres Horyzon Média.

Le 21 décembre 2015 SoLocal Group a finalisé la cession des titres de Sotravo avec une date d'effet au 31 décembre 2015.

Le 23 décembre 2015, SoLocal Group a acquis 100 % des actions et droits de vote d'Effilab. Créée en 2011, cette start-up française est une agence experte dans la gestion de campagnes de publicité online sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux.

Des compléments de prix pourraient être versés si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils ont été estimés en fonction de la probabilité de réalisation des conditions de performances et font partie intégrante du prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes.

En 2015, les titres PagesJaunes ont été dépréciés pour un montant de 1640 millions d'euros portant la provision à 1822 millions d'euros. Cette dépréciation est issue du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année et n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'entreprise. Elle est liée à l'accélération de la décroissance des activités annuaires imprimés et par une moindre croissance des activités Internet, dans un contexte de fortes contraintes financières malgré un programme d'investissements importants dans la transformation digitale du Groupe, notamment dans les domaines commercial, marketing et des technologies.

Par ailleurs, la dépréciation de l'intégralité des titres de la filiale luxembourgeoise Euro Directory est liée à la remontée du dividende par cette dernière, qui fait suite à la cession de l'intégralité des titres de sa filiale Editus.

3.3 Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Créances clients brutes	183	29
Dépréciation	-	-
Créances clients nettes	183	29

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par SoLocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Comptes courants actifs nets	48 593	35 434
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	1
Actions propres	672	4 973
Actions propres - provision	(46)	(3 683)
Autres valeurs mobilières de placement	24 284	33 813
Disponibilités	5 326	8 188
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	78 830	78 725
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	798 805	813 803
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	-	20 000
Intérêts courus non échus	1 498	1 655
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	800 303	835 458
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	585	650
Emprunt PagesJaunes Finance & Co SCA	350 000	350 000
Intérêts courus sur emprunt PagesJaunes Finance & Co SCA	2 594	2 594
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 739	2 976
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	935 919	936 220
Comptes courants passifs	478 520	369 578
<i>dont intérêts courus non échus</i>	-	-
Autres dettes financières – découverts bancaires	19	-
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 214 760	2 141 256
<i>Part à moins d'un an</i>	1 081 122	977 452
<i>Part à plus d'un an</i>	1 133 638	1 163 803
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(2 135 930)	(2 062 530)

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2015, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 24,3 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM.

Emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédit

Le contrat de crédit syndiqué (emprunt bancaire) a été amendé en 2014 et contient les *covenants* financiers suivants:

- le ratio de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé (le « **Ratio de Levier** ») doit être inférieur ou égal à 4,00 à chaque date de fin de trimestre civil au-delà sur la durée restante du contrat (EBITDA et dette nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, à noter que la définition de l'EBITDA pour le calcul des *covenants* est différente de celle de l'EBITDA reporté dans les présents comptes);
- le ratio EBITDA consolidé par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (EBITDA et charge nette consolidés tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers);
- à compter de l'exercice 2015 et si le Ratio de Levier est supérieur à 3,50, un montant maximal d'investissements de 70 millions d'euros au cours de l'exercice annuel suivant.

Au 31 décembre 2015, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en dette courante. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,79 et à 3,89.

Le pilotage de la société reste néanmoins contraint par ses *covenants* bancaires. Le Groupe continue d'explorer toutes les options de refinancement de la dette, et les perspectives 2016 dépendront de l'orientation retenue.

En termes de sensibilités, une baisse de 1% de l'EBITDA (*covenant*) conduit à une augmentation du ratio de levier financier de 0,04. Une baisse de 2% de la dette nette conduit à une diminution du même ratio de 0,07.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire dont notamment:

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société; et
- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque année civile à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette, ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier (67% si le Ratio est supérieur à 3,00, 50% s'il est compris entre 2,50 et 3,00 et 25% s'il est inférieur à 2,50).

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de

certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment les engagements suivants :

- obligation de maintenir certaines autorisations ;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés ;
- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations ;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué ;
- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société ; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,00.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des covenants financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros visé ci-dessus a été émis par l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA (qui n'est pas une entité affiliée de la Société) et ses produits ont été utilisés par cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

La clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle n'est pas applicable à la tranche C1. En cas de changement de contrôle de la Société, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est le seul prêteur au titre de la tranche C1) un montant au titre de la tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Par ailleurs, PagesJaunes Finance & Co SCA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants :

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales ; et

- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre notamment de distributions de dividendes, d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Au 31 décembre 2015, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- tranche A7 au nominal de 798,8 millions d'euros (dont 15,2 millions d'euros de cash sweep) : maturité mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020 (sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros avant mars 2018), remboursable *in fine* sous déduction des remboursements partiels décrits ci-dessus, marge de 400 bps si le Ratio de Levier est supérieur à 3,00 (325 bps si le Ratio est compris entre 2,50 et 3,00 et, 250 bps s'il est inférieur à 2,50) ;
- ligne de crédit revolving RCF 3 non tirée : au nominal de 49,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, amortissable de 2,7 millions d'euros à chaque trimestre et une maturité finale mars 2018 avec une faculté d'extension à mars 2020, même marge que la tranche A7.

La société a procédé au cours du 2^{ème} trimestre à un rachat partiel de sa dette bancaire pour une valeur nominale de 15 millions d'euros. Cette quote-part de dette a été annulée.

Emprunts et dettes financières

SoLocal Group dispose auprès de PagesJaunes Finance & Co SCA, d'un emprunt d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à un taux fixe 8,895 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

SoLocal Group dispose également de deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 millions d'euros et l'autre pour un montant 150 millions d'euros, soit un total de 580 millions d'euros. Les deux emprunts ont été renouvelés en 2015 pour des durées d'un an reconductibles avec une échéance au 13 février 2016 pour le prêt de 150 millions d'euros et 18 décembre 2016 pour le prêt de 430 millions d'euros.

Ils portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge.

SoLocal Group a préfinancé en 2015 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,7 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

La totalité des créances nettes liées aux comptes courants (48,6 millions d'euros) est à moins d'un an.

3.5 Capital social et variation des capitaux propres

Le capital social de SoLocal Group est composé de 38 876 564 actions de 6,00 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 233 259 384 euros

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en K€
31 décembre 2014	Capital social en fin de l'exercice	1161 727 170	0,2	232 345 434
31 décembre 2015	Capital social en fin de l'exercice	38 876 564	6	233 259 384

Capital social

A la suite du regroupement des actions de la Société décidé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 par attribution d'une action ordinaire nouvelle de 6 euros de valeur nominale contre 30 actions ordinaires anciennes de 0,20 euro de valeur nominale chacune, et mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 21 juillet 2015, le capital social de la Société s'élève, à la date

du présent document, à 233 259 384 euros divisé en 38 876 564 actions entièrement libérées de 6 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie. L'opération de regroupement d'actions a pris effet le 26 octobre 2015.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de SoLocal Group au cours de l'exercice 2015 s'analyse comme suit:

(en milliers d'euros)	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2014	1 161 727 170	232 345	347 174	5 620	18 284	1 365 217	(132 193)	1 059	1 837 507
Augmentation de capital	4 569 773	914	1 645	-	-	-	-	-	2 559
Regroupement d'actions	(1 127 420 379)	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	-	(132 193)	132 193	-	-
Résultat 2015	-	-	-	-	-	-	(1 785 325)	-	(1 785 325)
Dotation provisions réglementées 2015	-	-	-	-	-	-	-	(157)	(157)
Au 31 décembre 2015	38 876 564	233 259	348 819	5 620	18 284	1 233 024	(1 785 325)	903	54 585

3.6 Stock options et actions gratuites

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la Société postérieurement au règlement-livraison des augmentations de capital prévues lors de cette même Assemblée générale.

Le 19 juin 2014, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 45 221 000 actions. Ces actions seront définitivement

acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 19 juin 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2018, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 9 février 2015, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 305 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue de périodes d'acquisition se terminant les 9 février 2017, 9 février 2018 et 9 février 2019, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

L'ensemble de ces attributions a été fait avant le regroupement d'actions d'octobre 2015 qui a conduit à la multiplication du nominal par 30.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

25.2 - Évolution des plans de stock options et actions gratuites sur l'exercice

	Solde au 31 décembre 2014	Conversion nouveau volume (regrou- pement actions le 26 octobre 2015)	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2015	Prix d'exercice (ajusté post regroupement d'actions)
Plans de souscription d'actions	12 627 186	418 826	-	-	(182 038)	236 789	
Juillet 2010	1 714 162	56 725	-	-	(6 546)	50 179	127,20 €
Décembre 2010	172 125	5 736	-	-	-	5 736	105,09 €
Juillet 2009	1 409 399	46 976	-	-	(1 890)	45 086	99,39 €
Octobre 2009	34 425	1 147	-	-	(1 147)	-	130,98 €
Décembre 2009	151 875	5 063	-	-	(2 362)	2 700	115,86 €
Décembre 2007	4 329 085	143 517	-	-	(10 429)	133 088	214,20 €
Juin 2005	4 816 116	159 663	-	-	(159 663)	-	
Plans d'attribution gratuite d'actions	50 928 460	1 694 873	76 833	-	(296 469)	1 475 238	Date d'acquisition définitive
Février 2015	-	-	18 944	-	(2 279)	16 665	09/02/2017
Février 2015	-	-	18 944	-	(2 279)	16 665	09/02/2018
Février 2015	-	-	38 944	-	(2 279)	36 665	09/02/2019
Juin 2014	10 073 000	335 766	-	-	(20 786)	314 980	19/06/2016
Juin 2014	10 073 000	335 766	-	-	(20 786)	314 980	19/06/2017
Juin 2014	24 147 000	804 898	-	-	(49 828)	755 070	19/06/2018
Décembre 2013	789 600	23 581	-	-	(3 369)	20 212	31/12/2015
Décembre 2012	5 845 860	194 862	-	-	(194 862)	-	31/12/2014

Au 31 décembre 2015, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

3.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2015	Total 31 décembre 2014
Variation de la valeur des engagements				
● Valeur totale des engagements en début de période	1 473	83	1 556	1 229
● Coût des services rendus	131	10	141	187
● Coût de l'actualisation	36	2	38	32
● Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
● Modification du régime	-	-	-	-
● Réductions/Liquidations	-	-	-	-
● (Gains) ou Pertes actuarielles	4	(7)	(3)	108
● Prestations payées	-	-	-	-
● Acquisitions	-	-	-	-
● Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
● Variation de périmètre:	-	-	-	-
● Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
● Valeur totale des engagements en fin de période : (A)	1 645	88	1 732	1 556
● Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
● Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1 645	88	1 732	1 556
Variation des actifs de couverture				
● Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
● Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
● Gains/Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
● Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-
● Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
● Réductions/Liquidations	-	-	-	-
● Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
● Variation de périmètre	-	-	-	-
● Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
● Juste valeur des actifs de couverture en fin de période : (B)	-	-	-	-
Couverture financière				
● Situation du régime (A) – (B)	1 645	88	1 732	1 556
● Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(245)	-	(245)	(248)
● Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
● Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
● Provision/(Actif) en fin de période	1 400	88	1 488	1 308
Charge de retraite				
● Coût des services rendus	131	10	141	187
● Coût de l'actualisation	36	2	38	32
● Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
● Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	7	(7)	(0)	24
● Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
● Effet de Réductions/Liquidations	-	-	-	-
● Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
● Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	174	5	179	243
Évolution de la Provision (Actif)				
● Provision/(Actif) en début de période	1 226	83	1 309	1 065
● Charge de retraite	174	5	179	243
● Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-
● Prestations directement payées par l'Employeur	-	-	-	-
● Variation de périmètre:	-	-	-	-
● Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
● Provision/(Actif) en fin de période	1 400	88	1 488	1 308
● Montant comptabilisé en compte de résultat	174	5	179	243

(en milliers d'euros)	31 December 2014	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 December 2015
Engagements de retraite et assimilés	1 308	179	-	1 487
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 308	179	-	1 487

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit:

(en milliers d'euros)	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	141	-
Résultat financier	38	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

3.8 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2015		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	800 303	16 665	783 638
Dettes relatives à des créances futures cédées CICE	2 739	2 739	-
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 585	580 585	-
Emprunt PagesJaunes Finance & Co SCA	352 594	2 594	350 000
SOUS TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 736 221	602 583	1 133 638
Comptes courants	478 520	478 520	-
Concours bancaires courants	19	19	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 104	12 104	0
Dettes fiscales et sociales	6 429	6 429	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	88 588	88 588	0
Dettes diverses	5 240	2 000	3 240
TOTAL	2 327 121	1 190 243	1 136 878

3.9 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Créances clients – Factures à établir	113	-
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	16 392	18 287
Créances fiscales et sociales – TVA	1 587	413
Créances diverses – Produits financiers à recevoir	-	1
TOTAL	18 093	18 702

Charges à payer (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Dettes financières – Intérêts courus non échus	4 677	4 899
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 567	2 533
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	4 221	3 905
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	-	-
Dettes diverses	-	726
TOTAL	18 465	12 063

3.10 Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, SoLocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Par cette option, SoLocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du

capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2015 sont PagesJaunes, PJMS, NetVendeur, Mappy, PagesJaunes Outre-Mer, ClicRDV, Fine Media, Chronoresto, Leadformance et Retail Explorer.

Une charge d'intégration fiscale de 14,1 millions d'euros a été constatée en 2015.

La créance nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015, après imputation des crédits d'impôt, s'élève à 16,4 millions d'euros.

Positions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	303	33
État - Créance d'impôt sur les sociétés	16 392	18 287
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(88 588)	(7 681)
État - Impôt sur les sociétés dû	-	-
POSITION BILANCIELLE NETTE - ACTIF/(PASSIF)	(71 893)	10 639
IS Groupe dû après crédit impôt	(16 392)	(18 287)
DETTE (CRÉANCE) NETTE IS GROUPE	(16 392)	(18 287)

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 71,9 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2015 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

(en milliers d'euros)	Brut
Allègement de la dette future d'impôt	
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 400
Plus value latente sur OPCVM	8
Amortissements dérogatoires	(1 006)
TOTAL	402

Les charges constatées en 2015 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 401 milliers d'euros au 31 décembre 2015 soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 103 milliers d'euros.

SoLocal Group a préfinancé en 2015 le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises (CICE) pour un montant de 2,7 millions d'euros. La trésorerie reçue a été constatée en contrepartie d'une dette financière. La créance vis-à-vis de l'État a été reclassée en créance vis-à-vis de l'établissement financier.

3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 9,8 millions d'euros en 2015 contre 9,1 millions d'euros en 2014, il se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Assistance aux filiales	8 066	7 336
Refacturation de frais de personnel	1 307	1 396
Autres	382	336
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 754	9 068

3.12 Résultat financier

Le résultat financier 2015 comprend des dividendes reçus d'une filiale pour 4,1 millions d'euros, des reprises de provision pour dépréciation de titres et de comptes courant. Il comprend également des charges financières relatives aux instruments dérivés pour 11,1 millions d'euros. Il inclut également des dépréciations de titres immobilisés pour 1644 millions d'euros ainsi que le résultat des cessions de créances pour un montant de 35 164 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Dividendes	4 096	-
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	-	-
Autres produits financiers	1 222	2 007
Reprises de provisions	25 568	3 703
Gain de change	1	-
PRODUITS FINANCIERS	30 887	5 710
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	74 829	82 564
Charges financières relatives aux instruments dérivés	11 107	14 470
Autres charges financières	4 995	3 797
Charge de désactualisation des engagements de retraite	38	32
Dotations aux provisions financières	1 644 284	49 488
Valeur brute des créances cédées	35 164	-
Pertes de change	2	2
CHARGES FINANCIÈRES	1 770 419	150 353
RÉSULTAT FINANCIER	(1 739 532)	(144 643)

3.13 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Produit de cession	492	45
Reprise de provision et dépréciations	331	7
Autres produits	2 742	-
Transfert de charges	6 756	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 321	52
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	21 361	76
Amortissements dérogatoires	175	280
Autres charges	6 756	7
CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 292	364
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(17 970)	(312)

Le résultat exceptionnel déficitaire de 18,0 millions d'euros comprend un produit sur le rachat de la dette décotée SoLocal Group un transfert de charge ainsi que la valeur nette comptable des titres cédés en 2015.

4

AUTRES

4.1 Engagements hors bilan

Droit Individuel à la formation – DIF

À compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) se substitue au Droit individuel à la formation (DIF).

Les droits acquis au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 seront conservés par les salariés et pourront être mobilisés jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Le CPF est désormais rattaché à la personne alors que le DIF était rattaché au contrat de travail.

En 2015, le DIF a fait l'objet d'un transfert dans le CPF par chacun des salariés.

Compte personnel de formation – CPF

SoLocal Group n'a pas pris d'engagement de financement en interne du CPF, il n'existe plus d'engagement pour la Société.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais

et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

SoLocal Group a conclu avec plusieurs établissements financiers des contrats de swaps et de collar d'un montant nominal total de 800 millions d'euros pour les périodes de novembre 2013 et septembre 2015.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place en 2006 (cf. note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation *prorata temporis*.

En 2015, SoLocal Group a constaté une charge financière, de 11,1 millions d'euros sur ces opérations contre 14,4 millions d'euros en 2014.

Ces instruments sont arrivés à échéance en septembre 2015.

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus d'engagement relatif à ce type d'instrument.

Engagements bancaires

SoLocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving, d'un montant de 49,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, cette ligne de crédit revolving, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, n'a pas été tirée.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.3 Effectif

(équivalent temps plein moyen)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2014
Cadres	39,6	39,6
Employés	3,0	3,5
TOTAL	42,6	43,1

4.4 Entreprises liées

Au 31 décembre 2015, le capital social de SoLocal Group d'un montant de 233,3 millions d'euros est divisé en 38 876 564 actions ordinaires de 6 euros de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2015, aucun actionnaire ne détient plus de 10 % du capital social.

Contrats de location

En 2014 et 2015, SoLocal Group a souscrit des contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé « Citylights », situé à Boulogne Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, SoLocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La date prévisionnelle de prise d'effet des baux est fixée au 9 mai 2016, pour une date d'expiration de chacun des baux fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail représentent une surface de 35 702 m² pour un engagement total au titre de ces contrats de 126 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers).

Des garanties bancaires autonomes à première demande d'un montant représentant chacune 12 mois de loyer TTC ont, par ailleurs, été émises au profit des bailleurs afin de prémunir ces derniers d'un éventuel défaut de présentation de SoLocal Group à la date de prise d'effet du bail. Ces garanties ont été consenties pour une période venant à expiration le 31 octobre 2016 et ont donné lieu au versement d'un cash collatéral d'un montant cumulé de 9 millions d'euros.

4.2 Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux

Les jetons de présence versés s'élevaient à 468 milliers d'euros, au titre de 2015 et à 371 milliers d'euros au titre de 2014.

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux s'élevaient à 1623 milliers d'euros en 2015 et à 1522 milliers d'euros en 2014.

Sociétés du Groupe SoLocal

Exercice clos le 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	9 853	-	798	10 318	114	-	-	1 057 458
QDQ Media	34	208	-	-	-	8 745	-	-
PJMS	714	-	5	-	-	3 621	-	-
Mappy	399	125	-	-	-	16 641	-	-
RETAIL	-	-	-	-	-	701	-	-
Yelster digital GmbH	10	-	-	-	-	3 353	-	-
Horyzon Média	263	-	-	-	-	-	-	-
Horyzon Média Worldwide	-	-	-	-	-	459	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	125	-	-	-	-	-	-	1 473
Leadformance	587	118	-	-	-	3 607	-	-
NetVendeur	12	-	-	-	-	625	-	-
Euro Directory	13	-	-	-	13	-	-	174
Sotravo	45	8 723	-	-	-	-	-	-
ClicRDV	238	-	-	-	-	1 153	-	-
Digital to Store LTD	-	-	-	-	-	2 081	-	-
Fine Media	403	-	-	-	-	1 086	-	-
Orbit Interactive	-	-	-	-	-	1 200	-	-
Effilab	-	-	-	-	-	1 692	-	-
Chronoresto-CD & Co	29	-	-	-	-	5 486	-	-
TOTAL	12 725	9 174	803	10 318	127	50 450	-	1 059 105

Exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	5 889	-	783	11 810	12	-	1 262	949 166
QDQ Media	37	209	-	-	-	1 703	-	-
PJMS	552	10	16	-	-	4 264	8	-
Mappy	840	145	-	-	-	12 759	-	-
Yelster digital GmbH	32	5	340	-	-	5 012	-	-
Horyzon Média	331	6	-	-	-	7 645	-	-
Horyzon Média Worldwide	-	1	-	-	-	340	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	109	-	-	1	-	-	-	1 050
Leadformance	305	96	-	-	-	1 083	-	-
NetVendeur	6	-	-	-	-	-	-	12
Euro Directory	16	-	2	-	-	-	-	-
Sotravo	51	12	-	-	-	10 587	-	-
ClicRDV	251	1	-	-	-	307	-	-
Digital to Store LTD	-	-	-	-	-	182	-	-
Fine Media	275	-	-	-	-	396	-	-
Orbit Interactive	14	1	-	-	-	518	-	-
Chronoresto	31	1	-	-	-	1 694	-	-
TOTAL	8 739	487	1 141	11 811	12	46 490	1 270	950 228

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (voir note 3.9).

(2) Hors dividendes (voir note 3.11).

4.5 Événements postérieurs à la clôture

À la date de rédaction du présent rapport, aucun évènement significatif n'a été constaté postérieurement à l'arrêté du 31 décembre 2015.

4.6 Consolidation

SoLocal Group établit ses propres comptes consolidés.

4.7 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat			Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
	Capital	Quote-part de capital détenue en %		Brute	Nette						
(en milliers d'euros)											
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/Filiale: + de 50 % détenus par la société											
NetVendeur (ex: Cristallerie 2 SA) 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN: 493 023 485	200	-159	100 %	200	200	-	-	14	-651	-	
Euro Directory SA 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	169	-3 492	100 %	13 251	0	-	-	46	3 547	4 096	Données préliminaires non auditées
Mappy SA 9 rue Maurcie Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN: 402 466 643	212	-4 327	100 %	18 048	4 048	3 500	-	12 589	-4 369	-	
PagesJaunes SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN: 444 212 955	4 005 038	-144 739	100 %	4 005 038	2 183 509	-	-	823 064	-1 676 818	-	
PJMS SA 25 quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN: 422 041 426	7 275	6 980	100 %	7 275	7 275	-	-	22 307	-2 608	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN: 420 423 477	75	316	100 %	76	76	-	-	4 721	164	-	Données préliminaires non auditées
QDO Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid - Espagne RCS Madrid: A81745002	5 500	12 556	100 %	91 719	0	18 300	-	17 126	-2 130	-	
Yelster digital GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienna - Autriche RCS Vienne: FN 298 562 m	44	-2 258	100 %	14 997	897	-	-	2 701	-1 216	-	Données 2014
Fine Media SAS 108 rue des Dames 75017 Paris SIREN: 494 447 550	47	2 845	100 %	12 240	12 240	-	-	7 766	-527	-	Données préliminaires non auditées
ClicRDV SASU 9 rue Maurcie Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN: 492 374 442	50	152	100 %	6 485	6 485	-	-	3 766	-1 303	-	
Orbit Interactive Nearchore Park - 1100 boulevard El Qods 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca: 268969	77	610	100 %	76	76	-	-	2 689	98	-	
Chronoresto SASU (CD & Co) 23 boulevard Jean-Jaurès 93400 Saint-Ouen SIREN: 503 573 487	40	-1 678	100 %	5 281	5 281	-	-	1 650	-3 374	-	Données préliminaires non auditées

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

I. Événements marquants de l'exercice

Sur le portefeuille de participations de SoLocal Group, l'année 2015 a essentiellement été caractérisée par les faits suivants.

En avril 2015, SoLocal Group a lancé un plan de désengagement des activités Internet non rentables et non en croissance. Ainsi, le 2 octobre 2015 le media social local Zoom On a été cédé au groupe Reworld ; le 16 octobre 2015, SoLocal Group a finalisé la cession de Horyzon Media et le 21 décembre 2015 SoLocal Group a également finalisé la cession de Sotravo à Mybestpro précédemment Wengo, entité du groupe Vivendi. Enfin SoLocal Group a procédé à la cessation de l'activité dite de « daily deals » de Lookingo.

Le 5 janvier 2016, SoLocal Group a annoncé l'acquisition de 100 % du capital de Effilab. Créée en 2011, certifiée et reconnue comme l'une des principales agences spécialistes de Google AdWords™ et Facebook Ads™, Effilab est une agence experte dans la gestion de campagnes de publicité online sur les moteurs de recherche et les réseaux sociaux. Cette acquisition est pour SoLocal Group l'occasion de renforcer son portefeuille de solutions Adwords et de se positionner en pointe sur un marché qui évolue très rapidement.

II. Activité de la société SoLocal Group/ résultats/présentation des comptes annuels

La société SoLocal Group est un Groupe Internet dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale des entreprises dignes de confiance ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les activités du Groupe se décomposent en deux segments : le segment « Internet » et le segment « Imprimés & Vocal ».

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2015 de la société SoLocal Group s'est élevé à 9,8 millions d'euros contre 9,1 millions d'euros en 2014. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services et de refacturations de frais de personnel à l'ensemble de ses filiales. Les autres produits d'exploitation sont composés de refacturations à la filiale PagesJaunes SA du coût d'acquisition relatif aux actions gratuites acquises par son personnel.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 12,3 millions d'euros en 2015 contre 13,3 millions d'euros en 2014, pour un effectif moyen de 43 personnes en 2015 stable par rapport à celui de 2014.

Les autres charges d'exploitation passent de 39,1 millions d'euros en 2014 à 14,5 millions d'euros en 2015. Elles comprennent notamment le coût d'acquisition des actions gratuites en 2015 pour 3,1 millions d'euros qui ont fait l'objet d'une refacturation à PagesJaunes SA. Les frais liés au refinancement de la dette et à l'augmentation de capital pour un montant de 30,1 millions d'euros en 2014. Après neutralisation de ces frais, les charges d'exploitation sont stables.

Le résultat d'exploitation de la société SoLocal Group est déficitaire de 13,7 millions d'euros en 2015 contre une perte de 43,4 millions d'euros en 2014.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 30,9 millions d'euros en 2015 contre 5,7 millions d'euros en 2014. Ils sont principalement composés :

- de dividendes reçus d'une filiale pour 4,1 millions d'euros ;
- de divers produits financiers (revenus des comptes courants débiteurs, placement de trésorerie) d'un montant de 1,2 million d'euros en 2015 contre 2,0 millions d'euros en 2014 ;
- de reprises de provision pour dépréciation de titres et de comptes courant ainsi que de VMP (actions propres et contrat de liquidité) pour 25,6 millions d'euros en 2015 contre 3,7 millions d'euros en 2014.

Les charges financières s'élèvent à 1 770,4 millions d'euros en 2015 contre 150,3 millions d'euros en 2014. Elles sont principalement constituées :

- de la charge d'intérêts constatée sur les emprunts bancaires et sur les emprunts et comptes courants créditeurs des filiales pour 110,0 millions d'euros en 2015 contre 82,6 millions d'euros en 2014 ;
- des autres charges financières pour un total de 16,1 millions d'euros dont principalement des charges d'intérêts relatives aux instruments de couverture pour 12,4 millions d'euros en 2015 contre 18,3 millions d'euros en 2014 ;
- de dépréciations des titres PagesJaunes et Euro Directory, et d'actions propres pour 1 644,3 millions d'euros en 2015 contre 49,5 millions d'euros en 2014.

Le taux d'intérêt moyen de la dette externe au Groupe a légèrement augmenté de 17 points de base en passant de 6,20 % en 2014 à 6,37 % en 2015 en raison d'un poids plus important au 31 décembre 2015 qu'au 31 décembre 2014 de l'emprunt obligataire dans les sources de financement partiellement compensé par une politique de couverture plus favorable.

Le résultat financier est négatif de 1 739,5 millions d'euros en 2015 contre 144,6 millions d'euros en 2014.

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 18,0 millions d'euros en 2015 contre 0,3 million d'euros en 2014.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 10,3 millions d'euros, ils sont principalement composés d'un produit sur le rachat de la dette décotée SoLocal Group ainsi que d'un transfert de charges exceptionnelles liées au coût d'acquisition des actions gratuites.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 28,3 millions d'euros et sont composées principalement de la valeur nette comptable des titres Relaxnews, Horyzon Media et Sotravo cédés pendant l'exercice 2015.

Analyse de l'impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, SoLocal Group s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, SoLocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2015 sont PagesJaunes, PJMS, NetVendeur, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, ClicRDV, Fine Media, Chronorest, Retail Explorer et Leadformance.

Au titre du gain d'intégration fiscale, SoLocal Group a ainsi constaté une charge nette d'impôt de 14,1 millions d'euros en 2015 contre un produit de 55,6 millions d'euros en 2014.

Résultat net

Le résultat net de SoLocal Group est une perte de 1 785,3 millions d'euros en 2015 contre un déficit de 132,2 millions d'euros en 2014.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

III. Capital social - répartition

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de SoLocal Group au 31 décembre 2015 :

	31/12/2015				31/12/2014				31/12/2013			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de votes
Amber Capital	0	0,0 %	0	0,0 %	76 636 383	6,6 %	76 636 383	6,6 %	-	-	-	-
Paulson	0	0,0 %	0	0,0 %	68 000 000	5,9 %	68 000 000	5,9 %	2 256 308	0,8 %	2 256 308	0,7 %
Médiannuaire Holding	0	0,0 %	0	0,0 %	4 450 786	0,4 %	4 450 786	0,4 %	51 960 627	18,5 %	89 021 254	28,3 %
DNCA	1 960 333	5,0 %	1 960 333	5,1 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Edmond de Rothschild AM	2 350 354	6,0 %	2 350 354	6,1 %	58 399 288	5,0 %	58 399 288	5,0 %	14 368 891	5,1 %	14 368 891	4,6 %
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	225 964	0,6 %	225 964	0,6 %	2 510 672	0,2 %	2 510 672	0,2 %	1225 937	0,4 %	1225 937	0,4 %
Public	34 253 125	88,1 %	34 259 374	88,3 %	949 564 833	81,7 %	950 206 281	81,9 %	207 240 242	73,8 %	207 854 080	66,0 %
Capital auto-détenu ⁽²⁾	86 788	0,2 %	0	0,0 %	2 165 208	0,2 %	0	0,0 %	3 932 749	1,4 %	0	0,0 %
Total⁽³⁾	38 876 564	100,0 %	38 796 025	100,0 %	1 161 727 170	100,0 %	1 160 203 410	100,0 %	280 984 754	100,0 %	314 726 470	100,0 %

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 31/12/2015, 31/12/2014 et 31/12/2013

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de SoLocal Group.

(2) 82 850 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

(3) L'augmentation de capital finalisée le 6 juin 2014 a entraîné la création de 880 742 416 actions nouvelles et l'opération de regroupement d'actions finalisée le 26 octobre 2015 porte le nombre d'actions de la Société à 38 876 564 au 31/12/2015.

Capital autorisé non émis

Les Assemblées générales extraordinaire et mixte de la Société qui se sont tenues respectivement le 29 avril 2014 et le 19 juin 2014 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 millions €	40 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 millions €	20 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 millions €	20 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 300 millions €	10 % du capital tel qu'existant à la date de mise en œuvre de la délégation
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 19 août 2016	–	40 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 19 août 2016	–	2% du capital social
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 29 juin 2017		5 % du capital social

À l'exception de la délégation relative à l'attribution d'actions de performance, le Conseil d'administration de SoLocal Group n'a, à la date d'établissement du présent rapport, pas mis en œuvre ces autorisations.

IV. Conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-102-1 du Code de commerce

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus au cours de l'exercice 2015 ou conclus au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivis au cours de l'exercice 2015 :

- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillés en point 15.1 du document de référence 2015 de SoLocal Group), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009;

- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillés en section 15.1 du document de référence 2015 de SoLocal Group), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'a été conclue.

V. Situation des mandataires sociaux et des administrateurs

Le tableau ci-dessous détaille la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et les administrateurs de SoLocal Group à la date du présent document :

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Nathalie Balla La Redoute 57, rue Blanchemaille 59100 Roubaix, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit	29 juillet 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président de BCR SAS (France) Président de New R SAS (France), Représentant permanent de New R SAS, Président de La Redoute SAS (France), Directrice générale de Relais Colis SAS (France) Directeur de La Redoute Sverige (Suède) Directeur de Redcats (UK) Ltd (Royaume-Uni) Liquidateur de La Redoute Mag SAS (France) Administrateur Délégué de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Administrateur de La Redoute Suisse SA (Suisse) Président du Conseil d'administration de La Redoute Catalogue Benelux SA (Belgique) Représentant permanent de La Redoute, Président de Les Aubaines Mag SAS (France) Membre du Conseil d'administration de la FEVAD (France)
Sandrine Dufour Proximus (Belgacom) Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Ref Brésil SA (France) Liquidateur de Ellos France SAS (France) Représentant permanent de La Redoute Mag, administrateur de Ref Brésil SA (France) Membre du Conseil d'administration et Vice-Président du PICOM (France) Président de La Redoute Mag SAS (France) Président de Ellos France SAS (France) Administrateur de Redcats Brands Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Redcats Finance Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Holdsworth Collections Ltd (Royaume-Uni)
					Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur financier et membre du Comité de Direction de Proximus (Belgique) Administrateur de BICS (Belgacom International Carrier Services) (Belgique) Administrateur de Proximus Group Services SA (Belgique) Administrateur de Connectimmo (Belgique) Administrateur de Proximus Art Asbl (Belgique)
					Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président Directeur général de CID SA (France) Président Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFD SA (France) Administrateur de SHD SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Service Clients SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR, Administrateur de Ltb-R SA (France) Membre des Comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité stratégique et financier de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCOM Italie (Italie) Président du Conseil d'administration de LDCOM Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Administrateur de CEREP (France) Président et Administrateur de Watchever Group (ex-Vivendi Mobile Entertainment) (France) Administrateur du Groupe Telindus France Administrateur de SIG 75 (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Robert de Metz Dexia Group Bastion Tower – Place du Champ de Mars 5 B-1050 Bruxelles, Belgique	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration et Administrateur indépendant de Dexia SA (Société cotée – Belgique) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Dexia Crédit Local (Belgique) Administrateur exécutif de La Fayette Investment Management Ltd (Royaume-Uni) Directeur Exécutif de La Fayette Management Ltd (Royaume-Uni) Administrateur et Président du Comité d'audit de Media Participations (Franco-Belge) Administrateur délégué de Bee 2 Bees SA (Belgique) Membre du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de surveillance de Canal Plus France SA (France) Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Belfius Banque (Dexia Banque Belgique) (Belgique)
Cécile Moulard Sixième Continent 5, rue de la Baume 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Foncière INEA (France)
Jean-Pierre Remy SoLocal Group 7, avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Président du Conseil d'administration et Administrateur de PagesJaunes (France) * Administrateur de PJMS (France) * Administrateur de Mappy (France) * Président du Conseil d'administration et Administrateur de QDQ Media (Espagne) * Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de SoLocal Group (Société cotée – France) Directeur général de PagesJaunes (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Médiannuaire Holding (France)
Rémy Sautter RTL 22, rue Bayard 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2018	Administrateur de Partner Re (États-Unis) Administrateur des Girondins de Bordeaux (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président Directeur général de Bayard d'Antin (France) Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL (France) Membre du Conseil de surveillance de M6 (France) Président du Conseil d'administration et Administrateur de Technicolor (France)
Jean-Marc Tassetto Coorpacademy – EPFL Innovation Park Bâtiment I 1015 – Lausanne Suisse	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	5 novembre 2014	Assemblée générale devant se réunir en 2019	Président du Conseil d'administration de Coorpacademy Administrateur de Paper. li (Suisse) Mandats qui ne sont plus exercés : Consultant indépendant auprès du Conseil d'administration de Fullsix (France)

* Filiale de SoLocal Group.

Madame Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'instance de Boulogne Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections de l'administrateur représentant le personnel doivent être organisées.

VI. Rémunération et avantages de toute nature alloués à des mandataires sociaux de SoLocal Group par SoLocal Group

Pour les mandataires sociaux dirigeants :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert de Metz, Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾				
Rémunération fixe	—	—	—	—
Rémunération variable	—	—	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	90 000 ⁽³⁾	95 133	5 133	0
Avantages en nature ⁽²⁾	—	—	—	—
TOTAL	90 000	95 133	5 133⁽⁴⁾	0
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	520 000	520 000
Rémunération variable	468 000	494 000	494 000	390 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	41 000	10 265	33 531	23 266
Avantages en nature ⁽²⁾	20 233	20 233	20 089	20 089
TOTAL	1 049 233	1 044 498	1 067 620	963 274
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable	200 000	166 500	166 500	185 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽²⁾	18 785	18 785	18 375	18 375
TOTAL	588 785	555 285	554 875	573 375

(1) Robert de Metz a été coopté et nommé Président du Conseil d'administration le 5 novembre 2014.

(2) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(3) Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration et en vigueur en 2015, Robert de Metz a perçu au titre de sa participation au Conseil d'administration 90 000 euros de fixe forfaitaire total.

(4) Ce montant n'inclut pas les honoraires perçus par une société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de prestations de conseil rendues par celui-ci de septembre 2013 à mai 2014 dans le cadre des opérations de restructurations financières de la Société. Le montant des honoraires versés à cette société détenue essentiellement par Robert de Metz au titre de ces prestations pour l'ensemble de cette période s'est élevé à 433 000 euros (HT).

L'information relative aux modalités d'application de la part variable du Directeur général et du Directeur général délégué est décrite dans le chapitre 15.1 du document de référence.

Pour les mandataires sociaux non dirigeants :

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a fixé à 490 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration et en vigueur en 2015, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration,
- 4 000 euros par réunion d'un Comité,
- 10 000 euros de fixe pour le Président du Comité d'audit,
- 90 000 euros de fixe forfaitaire total pour le Président du Conseil d'administration.

Le montant des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2015 s'élève à 468 000 euros.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dus en 2015	Montants versés en 2015*	Montants dus en 2014	Montants versés en 2014 *
Nathalie Balla ⁽¹⁾				
Jetons de présence	59 000	69 266	10 266	—
Autres rémunérations	—	—	—	—
Thierry Bourguignon ⁽²⁾				
Jetons de présence	20 000	20 531	41 212	20 681
Autres rémunérations	134 458	134 458	128 369	128 369
François de Carbonnel ⁽³⁾				
Jetons de présence	8 000	8 000	58 644	58 644
Autres rémunérations	—	—	—	—
Élie Cohen ⁽⁴⁾				
Jetons de présence	—	—	23 266	23 266
Autres rémunérations	—	—	—	—
Abeille Deniau ⁽⁵⁾				
Jetons de présence	16 000	0	—	—
Autres rémunérations	64 793	64 793	—	—
Sandrine Dufour				
Jetons de présence	63 000	12 832	36 098	23 266
Autres rémunérations	—	—	—	—
Steven Mayer ⁽⁶⁾				
Jetons de présence	—	—	7 755	7 755
Autres rémunérations	—	—	—	—
Médiannuaire Holding ⁽⁷⁾				
Jetons de présence	—	—	36 135	36 135
Autres rémunérations	—	—	—	—
Lee Millstein ⁽⁸⁾				
Jetons de présence	—	—	20 681	20 681
Autres rémunérations	—	—	—	—
Cécile Moulard				
Jetons de présence	51 000	51 000	51 552	51 552
Autres rémunérations	—	—	—	—
Rémy Sautter				
Jetons de présence	72 000	18 606	47 689	29 082
Autres rémunérations	—	—	—	—
Marc Simoncini ⁽⁹⁾				
Jetons de présence	—	—	10 340	10 340
Autres rémunérations	—	—	—	—
Jean-Marc Tassetto ⁽¹⁰⁾				
Jetons de présence	48 000	48 000	7 699	7 699
Autres rémunérations	—	—	—	—

* Pour 2015 les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français. Pour 2014, les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français.

(1) Nathalie Balla a été cooptée lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 2015.

(2) Le mandat de Thierry Bourguignon, administrateur représentant le personnel, a pris fin le 20 juillet 2015.

(3) François de Carbonnel a démissionné lors du Conseil d'administration du 27 avril 2015.

(4) Élie Cohen a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014.

(5) Abeille Deniau a été élue Administrateur représentant le personnel le 30 juin 2015. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs réunions du Conseil d'administration de la Société. Suite à un recours introduit par une organisation syndicale, le tribunal d'instance de Boulogne Billancourt a, par jugement du 18 décembre 2015, annulé les élections du 30 juin 2015. De nouvelles élections de l'administrateur représentant le personnel doivent être organisées.

(6) Steven Mayer a démissionné lors du Conseil d'administration du 19 juin 2014.

(7) Le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a pris acte de la démission de Médiannuaire Holding.

(8) Lee Millstein a démissionné de son mandat d'Administrateur lors du Conseil d'administration du 29 juillet 2014.

(9) Marc Simoncini a démissionné lors du Conseil d'administration du 5 novembre 2014.

(10) Jean-Marc Tassetto a été coopté par le Conseil d'administration du 5 novembre 2014. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 juin 2015.

Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

En application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF révisé en novembre 2015, code auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce,

il sera demandé aux actionnaires, dans les 6^e, 7^e et 8^e résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Messieurs Robert de Metz, Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

ROBERT DE METZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	NA	Absence de rémunération fixe
Montant de la part variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution
Jetons de présence	90 000 €	90 000 euros de fixe forfaitaire au titre de son mandat de Président de Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	NA	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions:		
● Indemnité de départ	NA	NA
● Indemnité de non-concurrence	NA	NA
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	NA	NA

JEAN-PIERRE REMY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	520 000 €	520 000 € en 2014
Montant de la part variable annuelle	468 000 €	Jean-Pierre Remy est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant (i) pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines, et (ii) pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de SoLocal Group, variant de 0 à 200 %. Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a pris note que la performance annuelle de Jean-Pierre Remy au regard de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs s'élevait à 120 % (60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative). Toutefois, au regard de l'évolution du cours de l'action constatée sur l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition conjointe du comité des rémunérations et de M. Remy, de limiter à 90 % le montant de la part variable versée au titre de l'année 2015. En conséquence, le Conseil d'administration a fixé à 468 00 euros le bonus de Jean-Pierre Remy pour l'année 2015, soit un bonus 2015 égal à 90 % de l'objectif (45 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 45 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints)) et à 90 % de la rémunération annuelle fixe.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	41 000 €	4 000 € par séance du Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	20 233 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions:	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années. Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.
● Indemnité de départ		
● Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy. Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.
Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Jean-Pierre Remy, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 10 juin 2010 et 19 juin 2014.

CHRISTOPHE PINGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	370 000 €	370 000 € en 2014
Montant de la part variable annuelle	200 000 €	<p>Christophe Pingard est éligible à une part variable de 60 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 120 %, reposant (I) pour 50 % sur un objectif commun à l'ensemble du Comité exécutif variant de 0 à 200 %, basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, à l'EBITDA, à la transformation des systèmes d'information et des ressources humaines, et pour 50 % sur des objectifs qualitatifs particuliers liés à la transformation de SoLocal Group, variant de 0 à 200 %.</p> <p>Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a pris note que la performance annuelle de Christophe Pingard au regard de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs s'élevait à 120 % (60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie quantitative et 60 % (vs 50 % à objectifs atteints) sur la partie qualitative). Toutefois, au regard de l'évolution du cours de l'action constatée sur l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition conjointe du comité des rémunérations et de M. Pingard, de limiter à 90 % le montant de la part variable versée au titre de l'année 2015. En conséquence, le Conseil d'administration a fixé à 200 000 euros le bonus de Christophe Pingard pour l'année 2015, soit un bonus 2015 égal à 90 % de l'objectif (45 % sur la partie quantitative (vs 50 % à objectifs atteints) et 45 % sur la partie qualitative (vs 50 % à objectifs atteints)) et à 54 % de la rémunération annuelle fixe.</p>
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2015
Jetons de présence	NA	Christophe Pingard n'est pas Administrateur de la Société et ne perçoit pas de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	18 785 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

<p>Montant dû au titre de la cessation des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Indemnités de départ 	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante: l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période.</p> <p>Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.</p> <p>Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnités non-concurrence 		<p>Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.</p> <p>La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).</p> <p>Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014.</p>
<p>Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Christophe Pingard, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.</p> <p>Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances des 26 octobre 2011 et 29 avril 2014 et par les Assemblées générales des actionnaires des 6 juin 2012 et 19 juin 2014.</p>

VII. Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus par des mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par SoLocal Group

(en euros)

Mandataires sociaux de SoLocal Group	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice 2015	Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice 2015	Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice 2015	Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice 2015	Jetons de présence dus au cours de l'exercice 2015
Thierry Bourguignon	71 429	59 462	3 332	235	20 000
Abeille Deniau	62 359	700	1 734	0	16 000

VIII. Montant des rémunérations et avantages de toute nature reçus au cours de l'exercice 2015 par des mandataires sociaux de SoLocal Group durant l'exercice de la part de la société contrôlant SoLocal Group

NÉANT

IX. Engagements de toute nature dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise ou de la cessation de fonctions ou postérieurement à celle-ci

Concernant M. Jean-Pierre-Remy :

Aucun nouvel engagement n'a été souscrit à l'égard de M. Jean-Pierre Remy au cours de l'exercice 2015.

Les engagements existants souscrits en 2009 à l'égard de M. Jean-Pierre Remy ont été approuvés par les Assemblées générales du 10 juin 2010 et du 19 juin 2014.

Concernant M. Christophe Pingard :

Aucun nouvel engagement n'a été souscrit à l'égard de M. Christophe Pingard au cours de l'exercice 2015.

Les engagements existants souscrits en 2011 à l'égard de M. Christophe Pingard ont été approuvés par les Assemblées générales du 6 juin 2012 et du 19 juin 2014.

X. Options de souscription ou d'achat d'actions SoLocal Group

Options de souscription d'actions

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005 qui, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé.

Plan 2007

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,84 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,82 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015). Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy,

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne est de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options sont définitivement attribuées (9 450 options après ajustements).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,58 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015), le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,09 euros (avant ajustements suite à l'augmentation de capital du 6 juin 2014 et au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015).

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne est de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options sont définitivement attribuées (7 717 options après ajustement).

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions SoLocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014 (voir chapitre 5 du présent document), et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par

l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Robert de Metz	—	—	—	—	—	—
Jean-Pierre Remy	—	—	—	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Robert de Metz	—	—	—
Jean-Pierre Remy	23 juillet 2009	Néant	—
	27 juillet 2010	Néant	—
Christophe Pingard	—	—	—

Plan d'attribution d'actions de performance de SoLocal Group :

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Plans 2011, 2012 et 2013

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de

la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS. Compte tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 70,7 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires.

Plans 2014 et 2015

Les actionnaires de la société SoLocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 29 avril 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu le 19 juin 2014 à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 9 février 2015, et a donné lieu à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 collaborateurs du Groupe.

Le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013 et juin 2014 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes: réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement

mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
Christophe Pingard	16 décembre 2011	Néant	Montant de la MBO
	11 décembre 2012	Néant	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
	19 juin 2014	Néant	Croissance annuelle organique du chiffre d'affaires
TOTAL			

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devront conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011, 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte tenu de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) et 25 % des actions de performance attribuées en 2014 jusqu'à la cessation de leur mandat.

	Plan SoLocal Group février 2015
Nombre d'actions de performance attribuées aux neuf plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux	69 996 ⁽¹⁾

(1) Après ajustement réalisé suite au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015.

XI. Liste des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres SoLocal Group**NÉANT****XII. Opérations réalisées par SoLocal Group sur ses propres titres durant l'exercice****Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015**

À la date du 11 juin 2015, date de l'Assemblée générale mixte qui a approuvé le Programme de Rachat 2015, la Société détenait 2 987 578 actions de la Société. Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2015 se résument de la manière suivante avant le regroupement d'actions :

Tableau à jour au 25 octobre 2015 (avant le regroupement d'actions)

Nombre de titres composant le capital de SoLocal Group au 11 juin 2015 :	1166 296 943
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 11 juin 2015 à l'ouverture	2 987 578
Nombre de titres achetés entre le 11 juin 2015 et le 25 octobre 2015	18 484 874
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	0,350
Nombre de titres vendus entre le 11 juin 2015 et le 25 octobre 2015	19 473 249
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (euros)	0,354
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-23
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 25 octobre 2015	1 999 180
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 25 octobre 2015 (euros)	586 467
Valeur de marché du portefeuille au 25 octobre 2015 (euros)	569 766

Au 25 octobre 2015 avant le regroupement d'actions, les 1 999 180 actions détenues par la Société étaient affectées :

(i) à hauteur de 1 881 030 actions à l'objectif de liquidité,

(ii) à hauteur de 118 150 actions à l'objectif de mettre en place et d'honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées.

Suite au regroupement d'actions SoLocal Group sur la base d'une parité d'échange de 30 actions anciennes contre 1 action nouvelle, le nombre d'actions SoLocal Group composant le capital est de 38 876 564 depuis le 26 octobre 2015.

À la date du 26 octobre 2015, post regroupement, la Société détenait 66 639 actions de la Société. Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de Rachat 2015 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 31 décembre 2015

Nombre de titres composant le capital de SoLocal Group au 26 octobre 2015 :	38 876 564
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 26 octobre 2015 à l'ouverture :	66 639
Nombre de titres achetés entre le 11 juin 2015 et le 31 décembre 2015	133 298
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	7,655
Nombre de titres vendus entre le 11 juin 2015 et le 31 décembre 2015	113 149
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (euros)	7,964
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2015	86 788
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2015 (euros)	625 602
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2015 (euros)	593 543

Au 31 décembre 2015, les 86 788 actions détenues par la Société étaient affectées :

(i) à hauteur de 82 850 actions à l'objectif de liquidité,

(ii) à hauteur de 3 938 actions à l'objectif de mettre en place et d'honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées.

XIII. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

NÉANT

XIV. Événements post-clôture significatifs

NÉANT

XV. Rapport social

Au 31 décembre 2015, l'effectif de SoLocal Group était de 42 personnes (42 personnes en fin d'année 2014 contre 46 personnes fin 2013), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un groupe coté.

L'ensemble des informations sociales du groupe SoLocal figure au chapitre 17 du document de référence 2015 de SoLocal Group et dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XVI. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés qui est de 225 964 actions détenues par des salariés sur les 38 876 564 actions composant le capital social au 31 décembre 2015.

XVII. Recherche et développement

À la pointe dans son secteur, le groupe SoLocal développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

XVIII. Impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise – Engagements en matière de développement durable

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XIX. Informations en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités

L'ensemble des informations figure dans les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de la Société figurant en annexe au présent rapport.

XX. Description des principaux risques et incertitudes**RISQUES DE TAUX DE CHANGE**

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés

RISQUES DE CONTREPARTIE (DE CRÉDIT)

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés

RISQUES SUR ACTIONS

Voir note 29 des annexes aux comptes consolidés

XXI. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code pour l'exercice 2015 ont représenté un montant de 76 820 euros et que l'impôt y afférent s'élève à la somme de 29 192 euros.

XXII. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2015 pour un montant de 2,5 millions d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.

XXIII. Perspectives d'évolution

La Société continue d'explorer toutes les options de refinancement de sa dette, et les perspectives pour l'année 2016 dépendront de l'orientation retenue.

XXIV. Marche des affaires des principales filiales

Le programme Digital 2015 a transformé SoLocal en un Groupe Internet dont la mission est de « révéler les savoir-faire locaux partout et stimuler l'activité locale des entreprises dignes de confiance ». Le Groupe offre à ses clients des services et solutions digitales pour accroître leur visibilité et des contacts au niveau local et crée et met à jour le meilleur contenu local professionnel et personnalisé pour les utilisateurs.

Les activités du Groupe se décomposent en deux segments : le segment « Internet », et le segment « Imprimés & Vocal ».

Internet

La croissance Internet du Groupe repose sur deux lignes de produit : « search local » d'une part, et « marketing digital » d'autre part.

Les produits « search local » constituent le socle historique des activités internet de SoLocal Group et représentent la plus grosse partie du chiffre d'affaires Internet.

Le Groupe se diversifie de plus en plus dans les activités dites de « marketing digital », principalement en proposant de nouvelles offres de service à sa base de clients « search local » existante.

- Search local : les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local. Les produits afférents reposent très largement sur les grands media du Groupe « pagesjaunes.fr », « Mappy » et « Ooreka » (ex - « ComprendreChoisir ») ainsi que sur les partenariats établis par le Groupe avec notamment Bing, Google et Apple.
- Marketing digital : les produits et services de marketing digital permettent de renforcer la pertinence de la présence des clients du Groupe sur le Web et s'articulent autour de trois axes :
 - Sites et contenus : parmi les solutions de présence digitale, SoLocal Group propose la création et l'hébergement de sites Web et leur référencement sur pagesjaunes.fr, les partenaires affiliés et les moteurs de recherche (SEO – référencement naturel, ou SEM – référencement payant). Les sites développés par SoLocal Group pour le compte de ses clients sont compatibles avec un usage mobile.

- Programmatique local et adwords: des solutions de ciblage des internautes (offre ADhesive) permettent d'étendre la visibilité des sites des clients du Groupe sur des portails premium partenaires. Le Groupe a également renforcé son expertise dans la gestion des campagnes d'adwords pour le compte de ses clients par l'acquisition d'Effilab fin 2015.
- Services transactionnels: le Groupe propose également des services transactionnels adaptés aux besoins spécifiques de certains professionnels, PagesJaunesdoc dédié aux professionnels de la santé et PagesJaunesresto, un service de commande en ligne la livraison de plats cuisinés auprès des restaurants de proximité référencés.

Imprimés & Vocal

Il s'agit principalement de l'activité relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, l'Annuaire).

Sur le plan commercial, le Groupe est organisé autour de 6 business units, 5 verticales « marchés » SoLocal Commerce, SoLocal B2B, SoLocal Habitat, SoLocal Services, SoLocal Santé et Public, et SoLocal Network dédiée aux marques et réseaux, grands comptes et clients internationaux.

Cette organisation vise à améliorer l'expérience clients et à répondre au mieux à leurs attentes, notamment avec le développement et la commercialisation de services et produits adaptés aux besoins des différents marchés.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe s'est désengagé de quatre activités non rentables et non en croissance (« activités désengagées »):

- régie Internet display Horyzon Media;
- media social local ZoomOn;
- « daily deals » de Lookingo;
- devis de travaux en ligne de Sotravo.

Les comptes publiés par le Groupe au 31 décembre 2015 se décomposent comme suit: Consolidé, Activités poursuivies, Activités désengagées. Dans la présentation de ses résultats, SoLocal Group isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités dont il s'est désengagé. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2015, le résultat net des activités désengagées s'élève à -15,9 millions d'euros en recul de -18,1 % par rapport au 31 décembre 2014.

SoLocal Group	Activités poursuivies						
	Période close le 31 décembre 2015			Période close le 31 décembre 2014*			variation récurrent 2015/2014*
	Total	Récurrent	Exceptionnel	Total	Récurrent	Exceptionnel	
(en millions d'euros)							
Chiffre d'affaires	872,6	872,6	-	921,6	921,6	-	-5,3 %
Charges externes nettes	(208,2)	(208,2)	-	(214,6)	(214,6)	-	-3,0 %
Frais de personnel	(394,1)	(394,1)	-	(396,3)	(396,3)	-	-0,6 %
EBITDA récurrent	270,3	270,3	-	310,7	310,7	-	-13,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	31,0 %	31,0 %	-	33,7 %	33,7 %	-	
Elements exceptionnels	(49,1)	-	(49,1)	(34,3)	-	(34,3)	-
EBITDA	221,2	270,3	(49,1)	276,5	310,7	(34,3)	-13,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	25,3 %	31,0 %	-	30,0 %	33,7 %	-	
Dépréciations et amortissements	(52,2)	(52,2)	-	(47,2)	(47,2)	-	10,6 %
Résultat d'exploitation	169,1	218,2	(49,1)	229,3	263,6	(34,3)	-17,2 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	19,4 %	25,0 %	-	24,9 %	28,6 %	-	
Produits financiers	1,9	1,9	-	1,6	1,6	-	18,8 %
Charges financières	(85,5)	(85,5)	-	(99,7)	(99,7)	-	-14,2 %
Charges financières nettes	(83,6)	(83,6)	-	(98,1)	(98,1)	-	-14,8 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	0,1	0,1	-	(0,0)	(0,0)	-	-
Résultat avant impôt	85,6	134,7	(49,1)	131,2	165,5	(34,3)	-18,6 %
Impôt sur les sociétés	(43,0)	(62,1)	19,1	(58,5)	(71,5)	13,0	-13,1 %
Résultat de la période	42,5	72,6	(30,0)	72,7	94,0	(21,2)	-22,8 %

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Détail du chiffre d'affaires et de l'EBITDA consolidé des activités poursuivies, au 31 décembre 2015 :

SoLocal Group (en millions d'euros)	Activités poursuivies		
	Période close le 31 décembre 2015	Période close le 31 décembre 2014*	Variation 2015/2014*
Internet	640,2	617,9	3,6 %
Imprimés & Vocal	232,5	303,7	-23,4 %
Chiffre d'affaires	872,6	921,6	-5,3 %
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total</i>	73,4 %	67,0 %	
Internet	201,4	202,0	-0,3 %
Imprimés & Vocal	68,9	108,7	-36,6 %
EBITDA récurrent	270,3	310,7	-13,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires:</i>			
Internet	31,5 %	32,7 %	
Imprimés & Vocal	29,6 %	35,8 %	

(*) Retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21 (cf. note 2)

Le chiffre d'affaires atteint 872.6 millions d'euros en 2015, en baisse de -5.3 % par rapport à 2014 :

- Le chiffre d'affaires Internet progresse de +3,6 %, tiré principalement par l'accélération de l'activité Marketing digital (+9,3 %) grâce au programmation local et aux sites Internet et contenus, et par la croissance de l'ARPA du Search Local, atténuée partiellement par de moindres investissements en conquête client.

- Le chiffre d'affaires Imprimés & Vocal recule de -23,4 % sur la période.

L'EBITDA récurrent s'établit à 270.3 millions d'euros en 2015, en baisse de -13,0 % par rapport à 2014, principalement du fait de la compensation partielle de la baisse du chiffre d'affaires Imprimés par une réduction des coûts de -1 % dans toutes les activités.

Le taux de marge EBITDA/CA atteint 31 % en 2015, une baisse limitée de 2.7 points par rapport à 2014, grâce à la réalisation du plan d'amélioration opérationnelle :

- Désengagement de quatre activités internet non rentables et non en croissance ;
- Grande discipline dans la gestion des ressources et des coûts et dans la mise en œuvre du plan de départs volontaires ;
- Rationalisation des processus.

Les dépréciations et amortissements du Groupe s'élèvent à -52.2 millions d'euros en 2015 contre -47.2 millions d'euros en 2014, soit une augmentation de +5.0 millions d'euros (+10.6 %) qui s'explique principalement par une augmentation des dotations aux amortissements en ligne avec le programme d'investissement Digital 2015.

Le résultat d'exploitation récurrent du Groupe est en baisse de -17,2 % par rapport à 2014 à 218.2 millions d'euros. Cette baisse de -45,4 millions d'euros résulte pour 40,4 millions d'euros de la baisse de l'EBITDA récurrent et de l'augmentation des dotations aux amortissements de 5,0 millions d'euros.

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à -62.1 millions d'euros en 2015, en repli de -13,1 % par rapport à 2014.

Le résultat récurrent des activités poursuivies s'élève à +72,6 millions d'euros en 2015, soit une baisse de -22,8 % par rapport à 2014.

Fait à Sèvres, le 10 février 2016
Le Conseil d'administration

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)

Nature des indications (en dehors du capital, montants en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	56 196 951	56 196 951	56 196 951	232 345 434	233 259 384
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	280 984 754	280 984 754	1 161 727 170	38 876 565
2. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires HT	10 563	10 233	10 345	9 071	13 047
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	125 881	125 723	77 276	(142 015)	(152 278)
c) Impôts sur les bénéfices	(63 300)	(55 410)	(57 839)	(56 153)	14 089
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	187 724	166 731	(51 438)	(132 193)	(178 532)
f) Montant des bénéfices distribués en n + 1*	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,67	0,64	0,48	-0,07	-4,28
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,67	0,59	-0,18	-0,11	-45,92
c) Dividende versé à chaque action en n + 1*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	38	45	43	43
b) Montant de la masse salariale	8 645	7 342	8 721	7 536	8 107
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 465	4 163	4 216	5 791	3 997

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SoLocal Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participations (note 3.2 des comptes annuels).

Conformément à la norme d'exercice professionnelle relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société), revu les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Par ailleurs, comme indiqué en annexe, le contrat de crédit syndiqué est soumis à des clauses de covenants trimestriels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'information communiquée en note 3.4 de l'annexe sur ces covenants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2016

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SoLocal Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2015, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges relatives à la réorganisation de votre société, les dettes de rémunérations vendeurs, les coûts d'acquisition des contrats, et les avantages au personnel.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié :

- s'agissant des écarts d'acquisition, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier la définition des unités génératrices de trésorerie et les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société. Nous avons revu les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs;
- s'agissant des contentieux diligentés par les anciens salariés à la suite de la confirmation de l'invalidation du plan de sauvegarde de l'emploi par le Conseil d'Etat, les arguments juridiques ayant mené à la comptabilisation d'une provision ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations en particulier le nombre de mois prévisionnels d'indemnité à verser et le coût moyen unitaire;
- s'agissant de la provision pour risques et charges liée au plan de départ volontaire mis en place par votre société, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier le nombre de personnes engagées dans le plan de départ et le coût unitaire moyen;
- s'agissant des dettes de rémunération vendeurs, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier l'atteinte des objectifs de performance ainsi que la fiabilité des systèmes d'information sous-jacents;
- s'agissant des coûts d'acquisition de contrats, la nature et le caractère capitalisable des coûts activés, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations;
- s'agissant des avantages au personnel, les modalités d'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses actuarielles retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 3,16 et la note 24 de l'annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Par ailleurs, comme indiqué en annexe, le contrat de crédit syndiqué est soumis à des clauses de covenants trimestriels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'information communiquée dans la note 26 de l'annexe sur ces covenants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 11 février 2016

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis THIBON

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

20.5 Politique de distribution des dividendes

Dividende au titre de l'exercice 2010

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

Dividende au titre de l'exercice 2011

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

Dividende au titre de l'exercice 2012

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2013 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

Dividende au titre de l'exercice 2013

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2014 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

Dividende au titre de l'exercice 2014

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2015 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014.

Dividende au titre de l'exercice 2015

Le Conseil d'administration de SoLocal Group du 10 février 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2015, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 32 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 10 février 2016, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 36 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure à la section 20.1 – Informations financières historiques, sous la note 34 de l'annexe des comptes consolidés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 21.1 Capital social
- 21.2 Acte constitutif et statuts

21.1 Capital social

Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficie, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Ces dispositions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013.

21.1.1 Capital social

À la suite du regroupement des actions de la Société décidé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de valeur nominale contre trente (30) actions ordinaires anciennes de 0,20 euro de valeur nominale chacune, et mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 21 juillet 2015, le capital social de la Société s'élève, à la date du présent document, à 233 259 384 euros divisé en 38 876 564 actions entièrement libérées de 6 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie.

L'avis de regroupement des actions de la Société publié le 9 septembre 2015 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et le communiqué Euronext publié le même jour ont informé le marché des conditions et modalités dudit regroupement d'actions de la Société. La réalisation du regroupement a été constatée par décisions du Directeur Général du 26 octobre 2015.

Ces actions nouvelles bénéficient du droit de vote double, sous réserve d'avoir été maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiait du droit de vote double. En cas de regroupement d'actions anciennes qui étaient inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles serait réputé débuter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Les Assemblées générales extraordinaire et mixte de la Société qui se sont tenues respectivement le 29 avril 2014 et le 19 juin 2014 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes:

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émission avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 M€	40 M€
Émission par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 M€	20 M€
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 M€	20 M€
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 150 M€	20 M€
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 19 août 2016	Titres d'emprunt: 300 M€	10 % du capital tel qu'existant à la date de mise en œuvre de la délégation
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 19 août 2016	—	40 M€
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 29 juin 2017	—	5 % du capital social
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 19 août 2016	—	2 % du capital social

À l'exception de la délégation relative à l'attribution d'actions de performance (voir la section 17.2 du présent document de référence), le Conseil d'administration de SoLocal Group n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 a, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant à la date de mise en œuvre de la délégation, dans les conditions suivantes:

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 2 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence;

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 232 345 434 euros;

- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social;

- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes 2015 de se prononcer sur le renouvellement de ce programme de rachat de titres.

PLANS D'OPTIONS

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, le nombre total des options consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group pour l'ensemble du Groupe sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005. Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 28 juin 2005. Ce plan, arrivé à échéance le 28 juin 2015, a été annulé. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un nouveau plan d'options de souscription d'actions pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 20 décembre 2007.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 a renouvelé cette autorisation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, le nombre total des options consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de ladite Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé aux attributions suivantes :

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 juillet 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 1145 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 6,71 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 23 juillet 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 87 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,84 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 29 octobre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 75 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,82 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 17 décembre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 juillet 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 1 336 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,58 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 27 juillet 2010 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions SoLocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 166 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,09 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 16 décembre 2010.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a été définitivement réalisée le 6 juin 2014, et conformément à la loi et aux règlements de chacun de ces plans, le Conseil d'administration a décidé de procéder, dans sa séance du 19 juin 2014, à l'ajustement des conditions des options de souscription en vigueur, l'ajustement portant à la fois sur le prix d'exercice des options et sur le nombre d'actions pouvant être souscrites par exercice des options.

De même, afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société intervenu le 26 octobre 2015, le Directeur Général, faisant usage des pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 21 juillet 2015, a décidé de procéder à l'ajustement, plan par plan (pour les plans adoptés par les séances du Conseil d'administration du 20 décembre 2007, 23 juillet 2009, 29 octobre 2009, 17 décembre 2009, 27 juillet 2010 et 16 décembre 2010), de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) ; étant précisé (i) que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur (ii) que les autres caractéristiques des options restent inchangées.

Ainsi, tout titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice d'une option souscrire une (1) action de 0,20 euro de valeur nominale à un prix d'exercice déterminé, peut désormais souscrire par l'exercice de cette même option un trentième d'action de 6 euros de valeur nominale au prix d'exercice ajusté. À ce titre, un titulaire d'options qui pouvait (avant l'ajustement de 2015) par l'exercice de l'ensemble des options dont il est titulaire au titre d'un plan, souscrire trente et une (31) actions de 0,20 euro de valeur nominale pour un prix global de 179,40 euros (5,78 euros fois 31), peut désormais souscrire par l'exercice de ces mêmes options une (1) action de 6 euros de valeur nominale pour un prix global de 173,61 euros.

ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions de performance ordinaires existantes ou à émettre de la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution d'actions de performance :

- le plan du 30 mai 2006 a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 20 novembre 2006 a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe ;
- un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

L'Assemblée générale du 7 juin 2011 a renouvelé cette autorisation. En application de celle-ci, le Conseil d'administration, dans ses séances des 26 octobre, 16 décembre 2011, 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013 a décidé de mettre en place quatre plans d'attribution d'actions de performance :

- le plan du 26 octobre 2011 a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe ;

- le plan du 16 décembre 2011 a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à 3 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 11 décembre 2012 a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 collaborateurs du Groupe ;
- le plan du 11 décembre 2013 a donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 collaborateurs du Groupe.

Pour les actions de performances attribuées dans le cadre des plans des 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013, le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de procéder à des ajustements pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2014 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société SoLocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Ce plan a donné lieu :

- le 19 juin 2014, à l'attribution de 45 221 000 actions à 112 bénéficiaires ;
- le 9 février 2015, à l'attribution de 2 305 000 actions à 12 bénéficiaires.

Le Directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration de la Société lors de sa séance du 21 juillet 2015 a décidé par décisions du 26 octobre 2015 de procéder à l'ajustement du nombre d'actions de performance attribuées en décembre 2013, juin 2014 et février 2015 afin de tenir compte du regroupement des actions de la Société selon les modalités suivantes : réalisation de l'ajustement en référence à la parité retenue pour le regroupement d'actions, c'est-à-dire, pour chaque attributaire d'actions de performance, en appliquant un ratio de 1/30 (correspondant au nombre d'actions composant le capital après regroupement divisé par le nombre d'actions composant le capital avant le regroupement mais tenant compte de la renonciation par

un actionnaire de la Société au regroupement de 23 actions anciennes) au nombre d'actions de performance auquel le titulaire aurait eu droit en l'absence d'ajustement ; étant précisé (i) que le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur et (ii) que les autres caractéristiques des actions de performance restent inchangées.

Ainsi un bénéficiaire d'actions de performance qui (avant l'ajustement de 2015), au titre d'un plan, a droit à trente et une (31) actions de performance de 0,20 euro de valeur nominale, aura désormais droit au titre de ce plan à une (1) action de 6 euros de valeur nominale.

VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sont décrites dans la section 21.1.1.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 Historique du capital et des droits de vote

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 – Principaux actionnaires du présent document.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	—	—	—	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions d'actions de performance intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	—	—	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €
6 juin 2014	Augmentation de capital avec DPS et augmentation de capital réservée	880 742 416	440 371 208 €	0,50 €	264 222 724 €	232 345 434 €	1 161 727 170	0,20 €
29 avril 2015	Augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du Groupe	4 569 773	913 954,60 €	0,36 €	921 266,37 €	233 259 388,60 €	1 166 296 943	0,20 €
26 octobre 2015	Regroupement des actions de la Société par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 6 euros de valeur nominale contre trente (30) actions ordinaires anciennes de 0,20 euro de valeur nominale chacune	—	—	—	—	233 259 384 €	38 876 564	6 €

COMMENTAIRE SUR LES MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LES TROIS ANS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

NANTISSEMENTS

Voir la section 18.5 du présent document.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus Bas cours (en euros)	Plus Haut cours (en euros)	Dernier cours (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux (en euros)
Janvier 2015	17,850	22,800	22,410	9 040 754	182 813 063
Février 2015	19,080	23,070	20,040	6 885 300	144 044 604
Mars 2015	17,730	19,860	18,540	5 048 618	93 837 089
Avril 2015	15,000	19,590	15,000	6 429 985	113 505 446
Mai 2015	13,650	15,000	13,650	4 396 737	63 827 259
Juin 2015	10,680	14,040	13,350	8 451 149	104 877 278
Juillet 2015	12,030	14,100	12,300	4 166 526	54 190 638
Août 2015	9,630	12,180	9,870	4 489 159	48 223 326
Septembre 2015	6,510	10,200	6,840	9 697 330	76 719 777
Octobre 2015	6,780	9,210	7,411	7 702 467	65 057 319
Novembre 2015	6,985	8,900	7,557	8 849 677	71 721 495
Décembre 2015	6,422	7,455	6,900	5 199 479	35 975 218
Janvier 2016	5,744	6,884	6,220	4 047 929	25 125 445
Février 2016	3,450	6,169	3,730	8 581 980	36 539 304
Mars 2016	4,460	5,244	4,502	8 352 221	40 723 308

Source : Euronext.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet;

- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou de les développer;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DISPOSITIONS CONTENUES DANS L'ACTE CONSTITUTIF, LES STATUTS OU LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de huit Administrateurs.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque Administrateur est élu pour un mandat de quatre ans. Les Administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un Administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'Administrateur représentant le personnel est de quatre ans. Le premier Administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'Administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'Administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un Administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'Administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputées présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des Administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Devoir de confidentialité des Administrateurs

Les Administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des Administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque Administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque Administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'Administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des Administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les Administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les Administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux Administrateurs.

Devoir de diligence des Administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque Administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque Administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque Administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de la Société à <http://www.solocalgroup.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, Administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2014, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général avaient été réunies lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012).

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget ;
 - approbation des *business plans* annuels et triennaux ;
 - toute acquisition ou cession d'une activité par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice ;
 - tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros ;
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de SoLocal Group ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du Groupe dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des rémunérations et des nominations ;
 - toute augmentation de l'endettement total de SoLocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de SoLocal Group ;
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour SoLocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros ;

- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé;
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration);
- acquisition ou souscription, par SoLocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de SoLocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque SoLocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société;
- toute diversification de l'activité de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros;
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de SoLocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le *business plan* triennal;
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de SoLocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de SoLocal Group ou de ses filiales;
- toute autorisation ou instruction à une filiale de SoLocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe;
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par SoLocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros;
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de SoLocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de SoLocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de SoLocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du *business plan* triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe;
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par SoLocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice;
- tout prêt accordé par SoLocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTES

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

FORMES ET DÉLAIS DE CONVOCATIONS (ARTICLE 28 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

BUREAU DES ASSEMBLÉES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis); ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1er mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

21.2.3 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement de certaines fractions du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 Clause de modification du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22 CONTRATS IMPORTANTES

La Société a conclu un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, l'ensemble des informations réglementaires visées à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, ainsi que certaines informations sur l'organisation, les activités du Groupe et les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet www.solocalgroup.com.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la 7.2 « Liste des principales filiales et participations » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.



Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Audiences (indicateur de visites mesuré par SoLocal Group) :

- Déportalisées : audiences indirectes sur des contenus de marque PagesJaunes en dehors des media digitaux PagesJaunes (notamment Bing, Yahoo!, Ooreka,...).
- Directes & SEO :
 - SEO&affiliés : audiences sur les media digitaux PagesJaunes ayant pour origine des partenaires affiliés (MSN, Nosibay, Free et Alice, Planet, L'internaute) et des moteurs de recherches (SEO, « Search Engine Optimisation »).
 - PagesJaunes : audiences suite à la volonté exprimée d'un utilisateur d'accéder aux media digitaux PagesJaunes (accès direct et recherche de marque sur un moteur de recherche).

Charges externes nettes :

- Incluent les achats externes : essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts liés aux bases de données, les charges d'exploitation et de développement des systèmes d'information, les charges de communication et de marketing, ainsi que les charges de structure.
- Et comprennent également les autres produits et charges opérationnels : principalement composés des impôts et taxes, de certaines provisions pour risques, et des provisions pour risques clients.
- N'incluent pas les charges exceptionnelles telles que les provisions liées au déménagement prévu en 2016.

Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal :

- Somme des revenus issus d'une part des activités « Annuaires imprimés » relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches) et d'autre part des activités concernant le marketing direct traditionnel (logistique, affranchissement, mailing) et les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte les activités poursuivies et les activités cédées ou arrêtées

Chiffre d'affaires Internet :

- Somme du chiffre d'affaires des activités Search local et Marketing digital (cf. description en chapitre 6.1).

Coût moyen de la dette totale :

- Coût moyen pondéré de la dette bancaire et de l'emprunt obligataire, annualisé lorsque la période est inférieure à 12 mois.

EBITDA (Earnings before interests, taxes, depreciation and amortisation) :

EBITDA est égal au chiffre d'affaires après déduction des charges externes nettes, des salaires et charges sociales (participation des salariés et rémunération en actions comprises) et des coûts de restructuration et d'intégration.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Endettement financier net :

- Total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Intranet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Reach (indicateur défini et publié par Nielsen Médiamétrie) :

- Nombre de visiteurs uniques d'un site : le nombre d'internautes/mobinautes/tablonauts ayant visité un site sur un mois donné.
- Reach (taux de couverture d'un site Internet) nombre de visiteurs uniques d'un site, exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population de référence pour le mois concerné.

Le Reach du Groupe ne concerne que ses propres services. Aucun des media partenaires externes en « déportalisation » n'est pris en compte dans cet indicateur.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société SoLocal Group.

Salaires et charges sociales :

- Représentent les frais de personnel pour l'ensemble du Groupe (toutes populations confondues) mais excluent la participation des salariés et rémunération en actions, ainsi que les coûts liés à la restructuration (PSE).

Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2015, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous. Y est incluse la table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) no 809/2004 de la Commission européenne :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités et stratégie de développement	6.1-6.2
6.2 Présentation de l'activité	6.1-6.2
6.3 Événements exceptionnels	6.3
6.4 Relations avec les actionnaires	6.4
6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	6.5
6.6 Position concurrentielle	6.2
6.7 Réglementation	6.6
6.8 Fournisseurs	6.7
6.9 Assurances et couverture de risques	6.8
6.10 Immobilisations corporelles importantes	6.9
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	6.9
8.2 Questions environnementales	8
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	8
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	17.1
17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation	17.2



Solocal
GROUP

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital
de 233 259 384 euros
RCS Nanterre 552 028 425

Siège social :

7 avenue de la Cristallerie
92317 Sèvres Cedex

À compter du 9 mai 2016 :

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne-Billancourt Cedex

► N°Vert 0 800 81 84 54

actionnaires@solocalgroup.com

www.solocalgroup.com